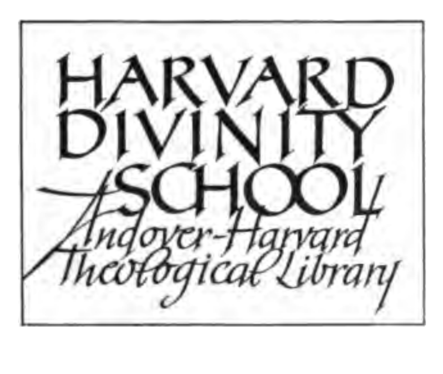
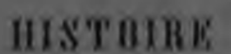



HARVARD
DIVINITY
SCHOOL
Andover-Harvard
Theological Library





HISTOIRE

DE

M. VUARIN

ET DU

RÉTABLISSEMENT DU CATHOLICISME A GENÈVE

PAR

M. L'ABBÉ FLEURY

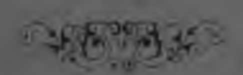
Aumônier du Pensionnat de Carouge

ET

M. L'ABBÉ F. MARTIN

Chanoine honoraire de Belley, Curé de Versoix

TOME PREMIER



GENÈVE

IMPRIMERIE CATHOLIQUE DE A. JAQUEMOT

1861



HISTOIRE

DE M. VUARIN

ET DU

RÉTABLISSEMENT DU CATHOLICISME A GENÈVE



HISTOIRE

DE M. VUARIN

ET DU

RÉTABLISSEMENT DU CATHOLICISME A GENÈVE

[redacted]

HISTOIRE

DE

M. VUARIN

ET DU

RÉTABLISSEMENT DU CATHOLICISME

A GENÈVE

PAR

M. L'ABBÉ FLEURY

Aumônier du Pensionnat de Carouge

ET

M. L'ABBÉ MARTIN

Chanoine honoraire de Belley, Curé de Ferney

TOME PREMIER



GENÈVE

IMPRIMERIE CATHOLIQUE DE A. JAQUEMOT

1861



APPROBATION
DE MONSEIGNEUR MARILLEY
ÉVÊQUE DE LAUSANNE ET DE GENÈVE



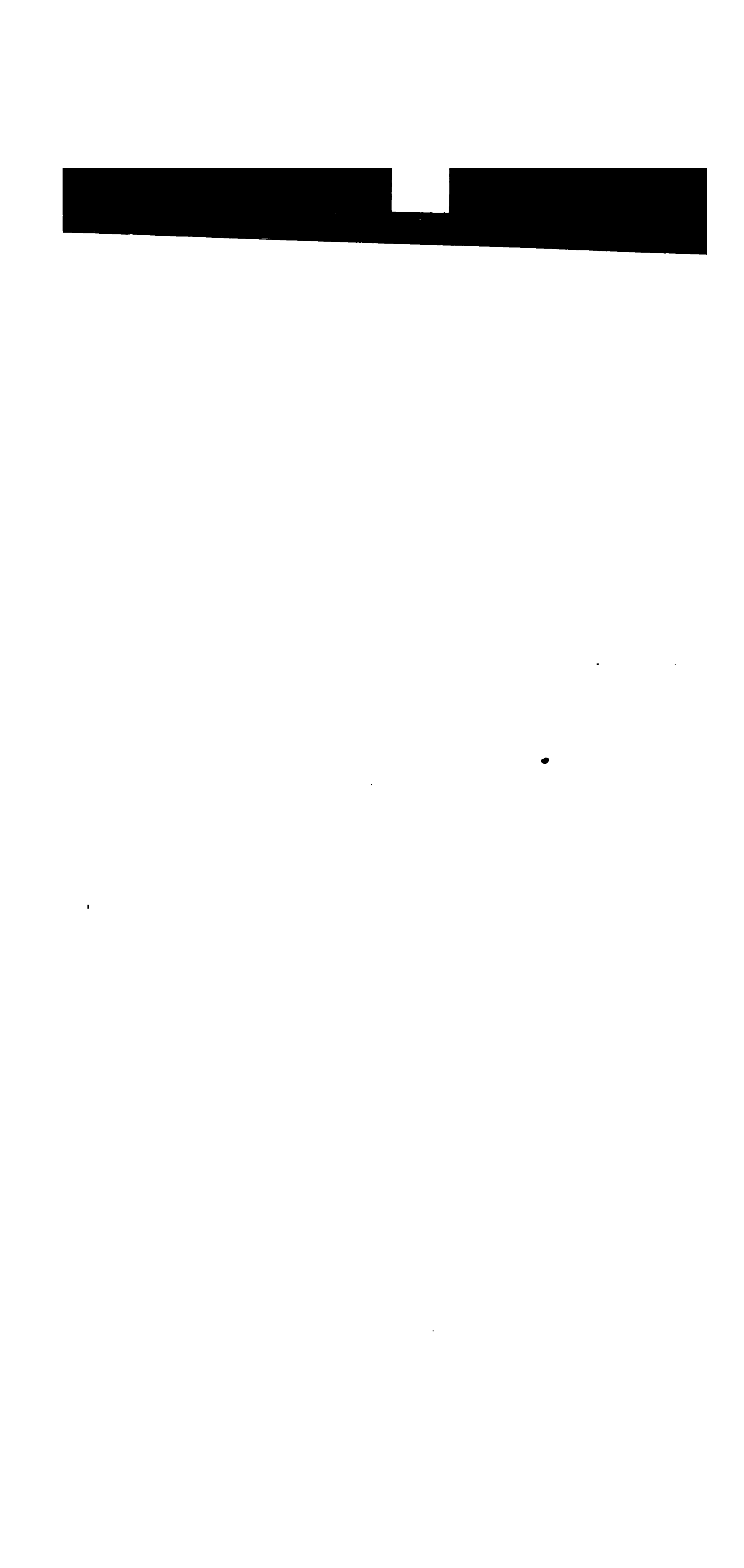
MESSIEURS,

J'applaudis de toute mon âme au dessein que vous avez de publier une *Histoire de M. Vuarin et du rétablissement du Catholicisme à Genève*. Comme vous l'exprimez dans votre prospectus, il eût été souverainement regrettable de laisser s'affaiblir et se perdre le souvenir des vertus et des travaux apostoliques de l'homme providentiel, qui a si puissamment travaillé à rendre à Genève la religion de ses anciens jours. Je salue, Messieurs, la prochaine apparition de votre ouvrage avec une grande joie. Déjà j'ai suivi avec un religieux intérêt les débuts de cette précieuse vie que vous avez fait connaître dans les *Annales Catholiques*. Ces premiers essais sont une ample garantie de la sagesse qui vous guidera dans ce travail, aussi bien que de l'agrément que vous saurez y répandre. Que Dieu bénisse donc vos efforts et qu'il les fasse servir à l'édification du clergé et des fidèles, comme à la glorification du prêtre à jamais illustre, que j'ai toujours chéri et vénéré, pendant les huit années que j'ai eu le bonheur de passer avec lui à Genève, comme un nouvel Athanase, et comme un parfait modèle des vertus sacerdotales et pastorales.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mon respectueux et tendre dévouement.

† ETIENNE,
Evêque de Lausanne et de Genève.

Fribourg, le 11 décembre 1860.



LETTRE DE Mgr DE ST-JEAN DE MAURIENNE

A M. L'ABBÉ FLEURY.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai appris, avec une grande satisfaction, que vous publiez, de concert avec M. l'abbé Martin, la vie de M. Vuarin. Les fragments de votre ouvrage que j'ai lus dans les *ales Catholiques* me donnent l'assurance que vous n'avez écrit que sur des données certaines et d'après des documents authentiques, et que, par conséquent, il n'y aura rien à vous reprocher sous le rapport de l'exactitude. Vous faites une œuvre excellente, Monsieur l'abbé, en publiant l'histoire du prêtre distingué, qui fut l'instrument de la miséricorde divine pour le rétablissement de la religion catholique à Genève.

Votre ouvrage sera lu avec le plus vif intérêt par tous les bons catholiques de Genève. En perpétuant le souvenir du nom et des travaux de M. Vuarin, vous avez un titre à la reconnaissance du clergé de la Savoie, dont il fut le modèle et l'une des gloires.

Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments très-distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'abbé,

Votre très-humble et dévoué serviteur.

† FRANÇOIS-MARIE, évêque.

St-Jean de Maurienne, le 9 juin 1861.

PRÉFACE.

Personne n'ignore la place importante qu'a occupée Genève dans l'histoire religieuse des trois derniers siècles. Cette ville, relativement peu considérable par sa puissance matérielle et le nombre de ses habitants, n'en fut pas moins, depuis la Réforme, la métropole du Calvinisme, et elle eut quelque droit à revendiquer le titre dont elle s'est enorgueillie si longtemps de *Rome protestante*. Mais un fait presque inaperçu, à la marche lente et insensible, développé par la force de vie et d'expansion, dont il était intrinsèquement doué, et favorisé par les événements extérieurs, l'a aujourd'hui presque entièrement transformée. Le Catholicisme, qui, pendant le dix-huitième siècle avait jeté déjà dans la cité de Calvin quelques frêles racines, soigneusement com-

primées, s'y est vu tout à coup acclimaté au commencement de ce siècle, avec le légitime droit de culture, et son accroissement a été si rapide, il serait peut-être plus juste de dire si providentiel, qu'aujourd'hui il balance presque les forces du Protestantisme et qu'il n'est pas difficile de prévoir le jour où, numériquement du moins, il les surpassera. Cet événement, quelque restreint qu'il paraisse, n'en a pas moins de la gravité, et en lui-même, et par ses conséquences; c'est un épisode qui a sa place marquée dans l'histoire religieuse de notre temps et qui intéresse par là même les catholiques de tous les pays.

Il se concentre, comme cela arrive presque toujours, dans la vie d'un homme, qui en devient le propagateur et l'apôtre, qui semble naître pour lui, qui le prend à son berceau, qui le développe et le fait grandir par l'action, par la parole, par tous les labeurs de sa vie, et qui ne l'abandonne qu'en descendant dans la tombe, au jour où, devenu adulte, il peut marcher enfin sans lisière. Cet homme, ici, a été M. Vuarin, nommé curé de Genève en 1806 et mort en 1843.

La génération actuelle a connu cet homme de foi, de lutte et de grand cœur, et elle en garde le souvenir dans un double sentiment de vénération et de reconnaissance; mais la génération qui s'élève court risque de l'oublier. C'est donc le moment de fixer cette mémoire et celle de l'origine et des progrès du Catholicisme dans Genève, auxquels elle se trouve si intimement liée. C'est là un besoin senti par tous.

nous n'hésitons pas à le dire ; tout le monde en a parlé ; mais personne n'a mis la main à l'œuvre.

Et cependant les circonstances étaient devenues de jour en jour plus favorables ; on s'éloignait assez des événements pour pouvoir les juger avec calme ; les questions de personnes disparaissaient, l'ardeur de la lutte s'était affaiblie, un nouvel ordre politique avait régularisé, autant qu'il était possible de l'attendre, les droits des catholiques et des protestants ; la tolérance et la liberté avaient passé dans les lois et les habitudes du pays. C'était là une de ces situations qu'il faut savoir saisir pour écrire l'histoire ; assez éloignée des événements pour n'en pas éprouver la passion, assez rapprochée pour en ressentir encore le souffle inspirateur.

La première idée de ce travail a été restreinte ; il ne s'agissait guère, dans le principe, que d'une notice biographique destinée à un recueil publié à Genève et connu d'un certain nombre de lecteurs sérieux et éclairés [1] ; initiative modeste, essai précurseur, qui devait avoir pour but, moins d'accomplir une grande tâche, que d'en provoquer l'accomplissement. Les matériaux nécessaires pour la conduire à bonne fin reposaient, en effet, sous la garde d'une vieille amitié et d'un noble talent [2], et ils semblaient léguer à leur

[1] Les *Annales catholiques de Genève.*

[2] M. Voullaire, l'ami, le confident, l'exécuteur testamentaire de M. Vuarin, le dépositaire de ses papiers, enlevé, il y a quelques jours à peine, par une mort précieuse devant Dieu, mais douloureuse pour les catholiques de Genève.

gardien, comme un religieux héritage, l'exécution et la gloire de l'œuvre définitive et complète.

Cette dernière espérance, qui était celle de tous les amis de M. Vuarin, ne devait point se réaliser.

Nous avons commencé avec les sympathiques encouragements de l'autorité ecclésiastique ; mais à peine avions-nous rassemblé sous notre main les premiers éléments de notre travail, que l'horizon tracé d'avance autour de nous, comme un cercle étroit, s'élargissait ; il devenait impossible d'isoler la figure de M. Vuarin des événements qu'elle avait animés de sa vie ; elle y tenait, comme l'âme tient au corps, par les liens les plus intimes. A mesure que l'étude et la méditation nous conduisaient au cœur de notre sujet, le point de vue s'étendait du particulier au général, se dessinait dans toute son ampleur, la *Biographie* s'évanouissait comme une œuvre éphémère, et l'*Histoire du rétablissement du Catholicisme à Genève par M. Vuarin* sollicitait notre ardeur.

Ainsi conçu, notre travail prenait un caractère important et utile. Nous avions à dire aux catholiques de Genève leur origine mystérieuse et presque inconnue de tous, à leur raconter comment, à travers trois siècles de meurtrissures, ils se reliaient, par une chaîne ininterrompue au passé de la république épiscopale ; comment, au jour de leur résurrection, au déclin d'une immense tempête sociale, leur berceau avait été abrité dans les catacombes ; comment leur jeunesse s'était fortifiée dans les orages ; comment ils

avaient grandi dans la lutte et triomphé enfin des attaques ouvertes ou insidieuses savamment combinées pour les vaincre et les abattre. Nous avions à mettre sous les yeux de nos lecteurs le spectacle du Catholicisme impuissant et désarmé aux prises avec le Protestantisme disposant de tous les moyens, qui ne sont pas la violence déclarée, et, grâce à la force de la vérité, et à l'énergie d'un seul homme, non-seulement ne se laissant pas absorber, mais tenant tête avec succès à des adversaires habiles, et, malgré tous les obstacles, s'avançant vers un avenir réparateur, lentement, mais d'un pied opiniâtre et toujours progressif. Notre récit devenait ainsi un drame, dont Genève, la *Rome protestante*, était le théâtre; M. Vuarin en demeurait l'acteur principal; mais il ne se montrait plus comme dans une solitude; il apparaissait entouré d'un cortége de faits et de personnages divers, touchant à toute la politique de son temps, à toutes les idées religieuses, qui remuaient les intelligences, aux hommes les plus illustres, qui projetaient sur l'époque les lumières de leur génie, à l'histoire de l'Eglise et à l'histoire de Genève, au cours général des choses et aux épisodes les plus familiers et les plus touchants des relations de la conscience et du cœur. Nous avions un cadre suffisant pour intéresser et pour instruire, et le rôle de M. Vuarin, dégagé d'une multitude de détails inutiles, s'offrait aux regards dans toute sa vérité et sa grandeur.

Mais deux grandes difficultés se présentaient :

Il fallait, pour une œuvre aussi délicate, un talent

d'exécution et de style, dont nous étions dépourvus. Nous avons cherché à suppléer à cette première exigence par une bonne volonté énergique et par le plus sérieux travail. Nous avons la satisfaction personnelle de présenter à nos lecteurs, non pas un livre improvisé en courant, comme il n'est que trop d'usage de nos jours, mais un ouvrage sévèrement et patiemment élaboré.

Nous manquions de matériaux. Cette difficulté était excessive. Nous étions parfaitement décidés à n'écrire que sur les pièces originales. Or, des innombrables manuscrits, si soigneusement recueillis et classés par M. Vuarin, une partie seulement était à notre disposition; presque tous ceux qui se trouvaient postérieurs à 1814 étaient soustraits à nos investigations par une discrétion respectable et facile à comprendre. Nous avons dès lors entrevu la possibilité de combler cette lacune; nous pouvons dès à présent annoncer à nos lecteurs qu'aucun renseignement essentiel ne nous manquera.

Mais ce n'était pas tout. M. Vuarin ne possédait que les pièces favorables à sa cause; or, pour juger sainement, il était indispensable d'entendre la partie adverse. De là, la nécessité d'étudier les questions dans les registres du Consistoire, dans les Actes du Conseil d'État de Genève, dans ceux de la Diète fédérale de Suisse, dans les correspondances diplomatiques, etc. Personne ne peut se figurer quels obstacles rencontrent à de semblables recherches des prêtres catholiques, alors même que les archives sont censées

re à la disposition du public. Ces obstacles, nous oyons qu'ils ont été surmontés, à force de persévé-nce et de courage[1].

Notre but a été le bien de l'Eglise dans le canton : Genève. Ce but, puissions-nous, avec la grâce de ieu, l'avoir atteint! Ce serait la plus douce et la eilleure récompense de notre légitime ambition et : nos efforts.

[1] L'œuvre que nous présentons au public demandant, mme toute œuvre sérieuse, de l'unité, nous prévenons nos cteurs que la principale part des recherches appartient à . l'abbé Fleury, et la principale part de la rédaction à M. l'abbé artin.

[redacted]

HISTOIRE

DE

M. VUARIN

ET DU RÉTABLISSEMENT

DU CATHOLICISME A GENÈVE



CHAPITRE PREMIER.

Un mot pour entrer en matière. — Famille de M. Vuarin. — Sa naissance. — Une sœur et un frère de M. Vuarin. — Ses études. — Il entre au Séminaire d'Annecy. — Il va compléter en Sorbonne son cours de théologie. — Il est reçu licencié. — Révolution française.

La vie de l'homme éminent dont nous entreprenons d'écrire l'histoire, est peu connue hors des lieux où s'est exercé son apostolat; et cependant elle mérite de l'être; car elle présente le type d'un grand caractère, d'une intelligence supérieure et d'une volonté persévérante, les trois éléments qui constituent les grands hommes. Il n'a manqué à celui-ci, pour porter ce nom devant la postérité, qu'un plus vaste théâtre. Mais pour lui, c'est un nouveau mérite. Il a su demeurer au poste que la Providence lui avait assigné, sans autre ambition que

celle de dévouer toute son activité à l'introduction, au développement, au succès d'une sainte cause. Un demi-siècle l'a trouvé, à travers mille luttes et parmi les événements les plus divers, livré, sans intervalle et sans repos, à ce rude travail. Il en résulte dans cette vie une unité parfaite, qui atteint presque à l'inflexible rigueur d'une idée. Ce spectacle est rare dans tous les temps, mais surtout de nos jours; il n'a que plus de valeur, lorsqu'il s'offre à nous dans la personne d'un prêtre venant à bout, par le seul ascendant du génie et de la vertu, de faire revivre, dans une ville célèbre où il avait péri, le Christianisme antique et total de nos pères, ce Catholicisme, si nécessaire aujourd'hui pour garder aux peuples la possession de la vérité et les empêcher de sombrer aux abîmes qui les menacent. Nous espérons que cette étude sera utile, non-seulement pour édifier les fidèles et satisfaire une pieuse et reconnaissante curiosité, mais aussi pour ranimer bien des croyances qui s'éteignent et relever bien des courages qui faiblissent.

A six kilomètres de l'antique cité genevoise, au pied du mont Salève, si bien décrit par M. de Saussure[1] et si fréquenté par les touristes amateurs des beaux horizons et par les naturalistes, qui viennent demander à la Flore et à la Faune alpestres quelques-uns de leurs plus rares produits, s'élève en grimpant doucement aux flancs de la montagne le gracieux village de Collonges[2].

[1] Voyez M. de Saussure, *Voyage dans les Alpes*, tome Ier, chap. VII.

[2] Voir aux *Pièces justificatives* la note A.

C'est dans ce petit village qu'habitait, à la fin du siècle dernier, une honnête famille de paysans. Ses mœurs patriarcales, sa foi vive, ses habitudes religieuses qui ne se démentirent jamais, sa probité sévère rappelaient les vertus des aïeux. Elle portait un nom qui devait acquérir quelque célébrité, mais dont l'humble éclat, quelque pur qu'il fût, n'avait guère franchi alors l'ombre du clocher et les limites de la paroisse. Jacques Vuarin était le chef de cette famille aimée de Dieu et respectée des hommes. Il était parvenu à une modeste aisance à l'aide d'un petit négoce, auquel il apportait beaucoup d'ordre, de travail et une aptitude singulière. Sous la rude écorce du villageois, il y avait chez lui une nature d'élite, un caractère fort et des facultés supérieures. L'instruction en eût sans doute fait un homme remarquable; car, à défaut de culture, il se développait de lui-même et devinait ce qu'il n'avait point appris. C'est ainsi que, doué d'une mémoire prodigieuse et d'un esprit méditatif, il en était venu à résoudre de lui seul des problèmes assez ardus de calcul, et que son intelligence lui servait de théorie mathématique et sa mémoire de livre de comptes. Il s'était ainsi attiré l'estime de ses voisins et la considération publique, et il passait avec justice pour l'un des hommes les plus importants de l'endroit.

Antoinette Compagnon, son épouse, était une de ces femmes éminemment chrétiennes, qui mettent le devoir avant tout; type grave et vénéré, comme la catholique Savoie en possède encore de nos jours, mais qui devient rare de plus en plus. Heureux les hommes qui ont de pareilles mères! *Elles* laissent sur leur esprit et

sur leur cœur une empreinte qui ne s'efface jamais.

Jacques Vuarin et Antoinette Compagnon donnèrent le jour à six enfants, quatre garçons [1] et deux filles. Jean-François était le quatrième des fils; il vint au monde le 10 juin 1769, l'année de la naissance de Napoléon, de Châteaubriand et de Cuvier. Devenu curé de Genève et témoin de la gloire de ces hommes célèbres et des incroyables péripéties qui agitèrent l'existence du plus célèbre d'entre eux, M. Vuarin aimait quelquefois, dans la conversation, à rappeler ce synchronisme. Nous ne mentionnons ici que l'un de ses frères, dont la vie se lie un instant à la sienne; c'est François, né en 1759. Mais nous croyons utile de donner une page à sa sœur Jeanne-Marie, parce qu'elle a accompli, dans l'obscurité de son village, une bien sainte carrière.

Le trait dominant de son caractère était la bonté; elle ne pouvait voir souffrir, sans souffrir elle-même et sans se sentir émue jusqu'au fond des entrailles. Elle avait un grand amour pour les pauvres; chaque dimanche elle en admettait un à sa table et le servait de ses mains. Cette tendresse de cœur n'était pas simplement l'effet d'une compassion toute humaine; c'était une vertu chré-

[1] Les deux frères de M. Vuarin qui ne sont pas nommés dans cette histoire sont Gabriel Vuarin, l'aîné de tous, qui continua le négoce de son père et mourut à Bossey, et Claude-François Vuarin, qui donna quelque peu, au moment de la Révolution, dans les idées nouvelles, s'établit à Carouge, devint capitaine de la garde nationale, et ne laissa pas que d'être très-utile à son frère pendant l'époque critique de la persécution.

tienne, car elle s'apitoyait bien plus encore sur les misères de l'âme que sur celles du corps. Aussi, à l'exemple du divin Maître, aimait-elle beaucoup les pécheurs. Elle avait pour eux des affections étonnantes; elle les visitait, les encourageait, les rappelait à Dieu, et ses paroles pénétrantes préparaient souvent leur conversion. Voici un trait de sa charité qui touche à l'héroïsme.

Un jour elle rencontre sur son chemin une femme indigente, toute couverte d'ulcères; elle ne la connait point; mais qu'importe! n'est-elle pas le membre le plus souffrant de Jésus-Christ, et à ce titre n'est-elle pas sa sœur? Elle la recueille, l'emmène dans sa maison, lui prépare une chambre bien propre, un lit bien doux; elle lave elle-même, elle panse ses affreuses plaies; elle fait venir un médecin, demande avec anxiété à l'homme de l'art si le mal n'a point de remède. Sur la réponse qu'il est incurable, elle s'afflige, mais ne se décourage point; elle prodigue à la malheureuse abandonnée les soins les plus délicats, la prépare à mourir saintement, lui fait administrer les sacrements de l'Église, et après plusieurs mois d'un dévouement sublime, non contente d'avoir laissé tomber ses larmes sur la figure mourante de la pauvre infirme, elle fait rendre de grands honneurs à sa dépouille mortelle, par respect pour Notre Seigneur Jésus-Christ.

On ne peut guère comparer à sa charité que son zèle pour la maison du Seigneur; son bonheur était de parer les autels aux jours de fêtes et de contribuer, par ses largesses et par son travail, à la décoration du lieu saint. On la vit, à l'issue de la Révolution, lorsque les

églises furent rouvertes et que tout manquait pour les cérémonies du culte, livrer elle-même tous ses vêtements de soie pour les convertir en ornements sacerdotaux; heureuse de se dépouiller de son superflu pour enrichir la pauvreté de son Sauveur, et de célébrer ainsi le retour de son long et douloureux exil!

L'humilité de cette pieuse fille était admirable; elle mettait toute son industrie à cacher le bien, qu'elle faisait et sa main gauche ignorait littéralement les bonnes actions, qu'accomplissait sa main droite. Partout elle cherchait le dernier rang, à l'église, dans les processions; du reste, sa place accoutumée était au milieu des pauvres; c'est avec eux qu'elle résolut de mourir. Dans ses dernières années, elle quitta la maison paternelle, à la grande désolation de sa paroisse, qui désirait recueillir ses derniers exemples et conserver sa cendre, et elle se retira à l'hôpital que son frère, curé de Genève, avait fondé à Plainpalais[1]. Elle y rendit à Dieu sa sainte âme en 1850. Elle n'avait jamais été mariée, et elle avait vécu dans le monde avec toutes les vertus des religieuses les plus ferventes. Puissent les quelques lignes, que nous avons consacrées à cette douce mémoire, édifier nos lecteurs et leur permettre de reprendre pieusement et le cœur ému, le fil de cette histoire[2]!

[1] Commune située entre Genève et Carouge.

[2] Nous avons extrait ce touchant récit d'une naïve et intéressante histoire manuscrite de Collonge-sous-Salève, écrite par une jeune fille, sous la dictée d'un vénérable vieillard, qui lui-même ne savait pas lire, mais qui nous a rappelé, par son bon sens et sa foi, plus d'un chroniqueur du moyen âge.

En père intelligent, Jacques Vuarin comprenait bien ce qui lui manquait à lui-même, et il songeait à profiter de ses modiques épargnes pour donner à ses fils une éducation soignée. Ce n'était point par les vues d'une ambition mondaine. Inspiré sans doute en cela par sa pieuse compagne, il avait formé le dessein de donner quelques-uns de ses enfants à Dieu, en les consacrant au service des autels. L'un et l'autre sollicitaient cet honneur par de ferventes prières, et ils le regardaient comme la plus précieuse bénédiction du ciel, qui pût descendre sur eux et réjouir leurs vieux jours. Leurs vœux devaient être exaucés. François et Jean-François manifestèrent de bonne heure un goût prononcé pour les études. La piété et l'innocence des mœurs accompagnant cette disposition précoce, c'était un signe que la volonté de Dieu les appelait sur le chemin du sanctuaire. Consulté à ce sujet, le curé de l'endroit, M. Gazel, homme de beaucoup de mérite et d'une rare perspicacité, en avait jugé ainsi. Lui-même s'était chargé de donner aux deux frères les premières leçons.

Il avait une haute opinion de Jean-François, et on lui avait souvent entendu dire que *celui-là* serait un *homme.* Ce n'est pas que l'enfant ne le déconcertât souvent par sa pétulance, sa vivacité et la violence de son caractère. Mais sous ces exubérantes saillies du jeune âge, M. Gazel avait su démêler une riche nature, et il rassurait son père, qui s'en alarmait parfois. Il lui faisait remarquer que si son fils était ardent et impétueux dans sa famille, il était recueilli à l'église, qu'il aimait la prière, et surtout qu'il avait une horreur profonde de toute es-

pèce de mal. C'est ainsi qu'il l'avait vu exiger de son père le renvoi d'un domestique jureur, et n'avoir point de paix qu'il n'eût obtenu cette satisfaction au saint nom de Dieu outragé. Ce trait peint M. Vuarin et nous fait voir le futur curé de Genève dans l'âme d'un enfant. En ce temps-là, il parlait déjà de sa vocation sacerdotale. Or, il advint que, faisant marcher un jour un troupeau de brebis, il les malmenait durement; son père lui en fit des remontrances sévères, en lui demandant s'il entendait, lorsqu'il serait prêtre, traiter ainsi ses ouailles. « Tranquillisez-vous, lui répondit-il, quand je serai prê- « tre, je saurai conduire les hommes. »

M. Gazel, après avoir enseigné aux deux jeunes gens les premiers éléments des langues, pensa que le moment était venu de leur faire suivre des études régulières; il en parla au père Vuarin, qui, de concert avec son épouse, prit un grand parti; il les envoya à Nantua, où florissait en ce temps-là un collége fort renommé, tenu par les Joséphites [1]. L'instruction y était solide, l'éducation chrétienne, et cet établissement, qui subsiste encore, a donné à presque toutes les carrières des hommes distingués. On y comptait alors plusieurs jeunes gens d'élite, qui devaient entrer dans le sacerdoce avant la tourmente révolutionnaire, et devenir plus tard des confesseurs de la foi. L'initiation à la vie de collége, si souvent funeste aux jeunes gens, se faisait ainsi sans danger pour les deux frères. Ils y trouvaient tous les enseignements et tous les exemples de la famille, sous

[1] Voyez aux *Pièces justificatives* la note B.

la direction de maîtres pieux et dans la société de vertueux condisciples. François passait pour avoir des talents plus remarquables que son frère ; mais une difficulté insurmontable de prononciation paralysait ses heureuses facultés. Il ne devait fournir plus tard qu'une humble carrière. Devenu curé de Beaumont, en Savoie, il vécut avec simplicité dans un modeste presbytère ; il fit le bien sous le regard de Dieu seul, et, avant de mourir, il se démit de ses fonctions et de la charge des âmes, pour méditer en silence, comme autrefois Bourdaloue, sur les années éternelles. Il se retira au lieu même de sa naissance, dans la maison paternelle, et il rendit son âme à Dieu tout près du sanctuaire qui avait inspiré sa jeunesse et recueilli ses dernières prières. C'est là que repose sa tombe vénérée. Mémoire obscure d'un prêtre du Seigneur, elle demeurera inconnue des hommes et n'aura point d'histoire sur la terre, mais elle est connue de Dieu et elle est écrite là haut en pages immortelles dans le livre de vie! Nous aimons néanmoins à la saluer en passant et à lui jeter cette fleur, puisque nous ne devons plus en visiter le souvenir.

La vie de collége de Jean-François Vuarin fut une vie de labeur et de succès. Son intelligence pénétrante, sa vive imagination, son heureuse mémoire saisissaient et retenaient aisément tous les secrets de cette science des principes que l'on appelle instruction secondaire. Il se fit distinguer parmi ses condisciples et occupa les premiers rangs. On peut remarquer, dans les nombreux écrits qu'il publia plus tard, qu'il y avait à la base de son éducation de solides connaissances grammaticales et lit-

téraires ; on voit aussi qu'il possédait parfaitement la langue latine et qu'il s'était, par conséquent, exercé avec vigueur à cette gymnastique de la traduction, qui forme seule les bons écrivains, en les accoutumant à lutter avec opiniâtreté contre les difficultés de l'expression, et en leur apprenant le véritable sens des mots.

Le jeune Vuarin revenait chaque année, pendant les vacances, se retremper au sein de sa famille. Il y puisait ce profond amour de son pays, qui, plus tard, devait lui faire repousser, sans hésitation, toutes les tentations de l'ambition humaine, et l'attacher jusqu'à la mort à sa chère Genève. Sans doute qu'en ce temps-là bien des bruits du dehors venaient troubler sa solitude et le distraire de ses études laborieuses. De la maison paternelle il pouvait apercevoir ce château de Ferney, dont Voltaire avait fait, pendant tant d'années, le quartier général de l'incrédulité et des agressions les plus violentes contre la religion. Hermance n'était pas loin, et les bords du lac étaient encore tout empreints des souvenirs de Jean-Jacques Rousseau. L'influence de ces deux hommes se disputait à Genève l'empire des esprits. L'air était tout imprégné de leurs blasphèmes et de leurs sophismes ; leur tombe était à peine fermée, et tout enfant M. Vuarin avait pu entendre le récit des scandaleux triomphes décernés, avant sa mort, à l'auteur de *Candide* et du *Dictionnaire philosophique*. Sans doute il n'avait pas lu leurs œuvres, mais le souffle qui s'en exhalait et qui venait jusqu'à lui, le révoltait en silence, et, par une réaction généreuse, il s'attachait avec une ardeur de plus en plus passionnée à cette religion qu'il voyait être l'objet de tant d'attaques et de tant d'outrages.

Et ainsi sa vocation s'affermissait et passait des vagues aspirations de la jeunesse à la consistance virile d'une mûre détermination. Ses parents, qui comprenaient quelle liberté doit accompagner un choix si grave, n'avaient rien fait, malgré leurs vœux ardents, pour le provoquer. Mais quand ils le virent irrévocablement fixé dans sa résolution, ils l'envoyèrent deux ans à la Roche d'abord, pour achever son cours de belles-lettres, et ensuite à Annecy, où il étudia la philosophie. Cette science convenait à la trempe de son esprit réfléchi et positif. L'inexorable logique de ses écrits nous révèle assez l'aptitude qu'il y apporta et les progrès qu'il y dût faire. Mais il se développait et se formait sous un autre rapport non moins important, qui a marqué sa vie d'un caractère, qui, à toutes les époques de sa carrière si agitée, ne s'est jamais démenti, et a constamment frappé les regards de tous ceux qui l'ont connu. Nous voulons parler de cette piété vive et tendre, qui paraissait incompatible avec son énergique et forte nature, et cependant avait pénétré toutes les fibres de son cœur et pétri en quelque sorte le fond même de ses entrailles, comme nous aurons bien souvent, plus loin, l'occasion de nous en convaincre par les traits les plus touchants.

Annecy était encore tout embaumé du souvenir de saint François de Sales et de la bonne odeur de Jésus-Christ qui s'exhalait de son tombeau. Cette ville avait alors une physionomie pieuse, qui rappelait la ville d'Assise, le tombeau d'un autre François et les campagnes de l'Ombrie. On aurait dit une grande famille par-

faitement chrétienne, ou bien un couvent, qui s'était accommodé, sans rien perdre de sa sainteté, à la vie du monde et aux besoins de la terre. Le souffle de l'incrédulité, de l'indifférence ou de la dépravation des mœurs n'avait point pénétré jusqu'à elle ; elle semblait enveloppée comme d'une atmosphère bénie que son grand évêque maintenait autour d'elle. Annecy s'est conservée ainsi pendant longtemps, et a dû ce rare privilége à l'admirable fidélité de son clergé pendant la grande épreuve révolutionnaire.

Le spectacle de cette population fit impression sur l'âme du futur lévite ; mais le recueillement du séminaire et le voisinage des reliques de saint François de Sales agirent sur lui d'une manière bien autrement vive encore. Il commença à pénétrer dans les secrets de la vie intérieure qui fait toute la force du prêtre, qui est la source de toutes ses vertus surnaturelles et de tous ses dévouements, et sans laquelle il n'est qu'un corps sans âme. Il s'y abreuva à longs traits et y puisa cet ardent amour pour Jésus-Christ et ce vif attachement à l'Église, qui devinrent dès lors la passion dominante de tous les jours que Dieu devait lui compter sur la terre.

L'étude de la théologie vint donner à son intelligence et à sa piété un nouvel aliment. M. Vuarin s'y livra avec ardeur et il y eut de grands succès. Ses maîtres furent tellement frappés des progrès qu'il y fit, qu'ils jugèrent bientôt n'avoir pas à faire à un élève ordinaire. Leur œil exercé découvrit dans le jeune étudiant l'étoffe d'un homme supérieur, capable de briller un jour sur le plus grand théâtre et de rendre à l'Église les services les plus

importants. Ils lui conseillèrent d'aller s'abreuver à de plus hautes sources, et l'engagèrent à se rendre à Paris pour y continuer ses cours.

La Sorbonne, quoique bien déchue de son ancienne splendeur, était encore cependant une grande école de théologie. Elle s'était signalée naguère par sa censure contre l'*Émile* de Rousseau, et malgré le persifflage et le dédain sous lesquels les philosophes du jour croyaient l'avoir accablée, son jugement demeurait comme une protestation courageuse et vengeait dignement le Christianisme attaqué. Nous n'avons aucun détail sur le séjour de M. Vuarin à Paris, ni sur ses études en Sorbonne [1]. Nous pouvons seulement juger qu'il en suivit les cours avec distinction; car il fut désigné pour soutenir deux thèses publiques, honneur qui n'était accordé qu'aux meilleurs élèves. Il prit pour sujet de sa licence l'*Incarnation*, sujet bien choisi et qui répondait aux besoins d'une époque où l'on marchait à grands pas vers le naturalisme et le déisme, et où l'économie surnaturelle de la révélation était regardée comme une invention surannée, indigne des hommages de la raison humaine. Sorti vainqueur de l'épreuve, il fut promu au grade de licencié en théologie, et il en reçut le diplôme.

[1] C'est du Séminaire de Saint-Sulpice que l'abbé Vuarin suivit les cours de Sorbonne. Il y eut de nombreux et pieux amis, dont quelques lettres pleines d'intérêt subsistent encore dans ses nombreux recueils. L'une d'entre elles raconte avec l'émotion d'un témoin oculaire les épouvantables massacres des Carmes.

Mais l'heure était venue où les parchemins de la science allaient être déchirés, comme ceux de la fortune et de l'illustration. La révolution française venait d'éclater; une fièvre d'innovation s'était emparée des esprits; l'Assemblée Nationale, en qui se personnifiaient toutes les aspirations ardentes et irréfléchies, se jetait presque sans examen dans la voie des réformes les plus radicales; les décrets succédaient aux décrets; les bases de la monarchie et celles de l'édifice social lui-même étaient ébranlées, ou brusquement arrachées de leurs antiques assises. La religion n'était point épargnée; elle était traitée comme une institution humaine que la loi modifie à son gré; la hiérarchie catholique était brisée, violemment séparée de son centre et placée sous la main d'un pouvoir schismatique; la constitution civile du clergé était proclamée. L'Eglise, déjà dépouillée, bientôt proscrite, allait reprendre sa croix de bois et descendre dans les catacombes ou monter sur les échafauds. C'est là que nous allons retrouver M. Vuarin, préludant par les dangers du martyre à la glorieuse carrière de son apostolat.

CHAPITRE II.

ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION.

Invasion de la Savoie. — Noble conduite du clergé du diocèse d'Annecy. — M. l'abbé Vuarin se met au service des administrateurs du diocèse au fort de la Terreur. — Ses courses. — Sa présence d'esprit. — Ses rapports avec M. Dubouloz. — Témoignage de confiance donné à M. Vuarin par ses supérieurs. — Avis pastoraux de Mgr Paget.

La Révolution française avait été douée, dès le principe, d'une force d'expansion formidable. Après avoir inondé de sa lave, comme un volcan en ébullition, son propre territoire, elle en épanchait les flots sur toutes les contrées voisines. La Savoie fut des premières atteinte. Les armées de la République franchirent ses frontières dès le 22 septembre 1792, portant dans les plis de leur drapeau non-seulement la conquête, mais les idées d'af-

franchissement qu'elles avaient reçu la mission de propager parmi les peuples. On sait ce qu'était cet affranchissement; rupture complète avec le passé, plus encore au point de vue religieux qu'au point de vue social. A l'aide d'un simulacre de vote populaire, obtenu d'ailleurs sous la condition expresse que rien ne serait changé à la religion, et sur le rapport de l'évêque constitutionnel Grégoire, la réunion à la France fut décrétée le 27 novembre, et la Savoie devint le quatre-vingt-quatrième département de la France, sous le nom de département du Mont-Blanc. Il nous a semblé nécessaire de rappeler ces faits politiques; il en est d'autres d'un ordre purement religieux, qui tiennent au fond même de cette histoire, et que nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer sommairement.

A la suite des armées de la Convention, qui amnistiait en ce moment même les massacres de septembre et se préparait à faire tomber sur l'échafaud la tête du roi de France, marchaient ces commissaires, dont le nom seul inspirait la terreur, proconsuls farouches investis du mandat de la Révolution et de la mort, et devant lesquels tout tremblait, aussi bien les généraux victorieux que les populations asservies. A leur tête était le fameux Grégoire, évêque intrus de Loir-et-Cher, qui n'était sans doute pas cruel par caractère, mais que le fanatisme de sectaire poussait aux innovations religieuses, cause inévitable de violences et d'oppressions. Sans tenir compte des promesses de liberté du culte, qui avaient été faites à ces populations essentiellement catholiques, au premier moment de l'occupation, Grégoire et ses

collègues publièrent, le 8 février 1793, une proclamation qui portait suppression des quatre évêchés de la Savoie, vacance des siéges, leur réduction à un seul, sa fixation au chef-lieu du département, l'ordre donné aux électeurs de nommer un évêque, l'obligation aux ecclésiastiques de prêter le serment décrété le 10 août précédent [1], enfin l'application, au refus de ce serment, des peines édictées contre les réfractaires par la loi du 10 août 1792. Ces peines étaient le bannissement, et, en cas de rentrée sur le territoire, la déportation ou la mort. La persécution était ouverte, et l'ère des confesseurs et des martyrs allait commencer.

[1] Ce serment différait, en apparence, de celui qui avait été dans le principe exigé du clergé français, et il semblait être plutôt politique que religieux. Par celui-ci, on s'engageait formellement à maintenir la constitution civile du clergé; mais la Convention l'avait écarté comme anti-républicain, parce qu'il énonçait la reconnaissance de la Constitution de 1791, rejetée, par la marche rapide des événements, presque avant d'avoir été mise en pratique. Elle lui avait substitué le serment si connu : Liberté, Égalité ou la Mort. Quelques ecclésiastiques, fort recommandables d'ailleurs, crurent pouvoir le prêter; ils ne prenaient point garde que le sens en était fixé par la proclamation du 8 février, laquelle prononçait des peines contre les prêtres qui, *après avoir fait leur serment, viendraient à y manquer, en refusant d'obéir aux décrets de l'Assemblée Nationale*. Cette particularité sert à expliquer la surprise dont quelques membres du clergé subirent l'illusion et la promptitude qu'ils mirent, lorsqu'ils furent mieux informés, à se rétracter et à rentrer, avec les sentiments du plus vif repentir, dans la voie du devoir.

L'évêque légitime du diocèse de Genève, Mgr Paget, s'était, à l'approche de l'orage, retiré à Turin pour y préparer un asile et des ressources à ses prêtres, et pour y organiser les moyens de correspondre avec ses vicaires généraux. C'est de là qu'il publia, le 3 et le 8 avril, ces lettres pastorales si vivement empreintes de fermeté épiscopale, et dont toutes les lignes semblent respirer la foi ardente des premiers siècles. La dernière frappait des peines canoniques l'évêque intrus M. Panisset, curé de Saint-Pierre d'Albigny. Après les scandales et les affaiblissements du XVIII[e] siècle, on renaît en lisant ces admirables lettres; le cœur se réchauffe; on ressent le souffle de la primitive Église, qui va passer sur l'Église refroidie des derniers temps et la rajeunir dans son sang.

Rien de plus beau et de plus courageux que la conduite du chapitre d'Annecy. Il n'attendit pas qu'on lui demandât le serment. Par sa déclaration du 13 février 1793, il fit hautement sa profession de foi, protesta contre toutes les innovations sacriléges et témoigna, dans les termes les plus forts et les plus touchants, de son inviolable attachement au Souverain Pontife. Tous ses membres, saintement jaloux de montrer à leurs frères dans le sacerdoce, dont ils étaient naturellement les chefs, la voie qu'il y avait à suivre, signèrent cette pièce remarquable, sans craindre de se dévouer aux premiers coups de la persécution.

Mgr Paget, en se retirant, avait laissé ses pouvoirs à ses vicaires généraux, MM. de Thiollaz, Besson et Bigex. Mais tous les trois ne tardèrent pas à mériter un arrêté nominatif de proscription de la part des com-

missaires de la Convention Nationale. Ils durent fuir. M. Bigex parvint à s'échapper et se réfugia à Lausanne; M. de Thiollaz fut pris, condamné à la déportation, et, arrivé à Bordeaux, délivré par un compatriote. Il se retira plus tard à Venise. M. Besson erra longtemps et fut sur le point d'être saisi. Au-delà des Alpes, Mgr Paget s'adjoignit trois autres grands-vicaires, MM. Dubouloz, Saint-Marcel et Montréal, tous trois signataires de la généreuse déclaration du chapitre. L'évêque de Genève eut la consolation de voir son clergé presque entier demeurer fidèle; car, sur le grand nombre des prêtres séculiers et réguliers, le chiffre de ceux qui affligèrent la religion, en prêtant un serment réprouvé par le chef de l'Eglise, fut presque imperceptible; on en peut juger par ce seul fait que 632 ecclésiastiques, du seul diocèse de Genève, non compris les religieux, se réfugièrent en Piémont. Le clergé de Savoie était pauvre, il vivait au milieu de populations profondément catholiques, il avait été dirigé, pendant des siècles, par des évêques qui étaient des saints, il gardait comme son plus cher trésor les souvenirs et les exemples de saint François de Sales; il était de plus nourri de saines et fortes études[1]; c'est

[1] Nous avons entre les mains la collection des mandements et circulaires des évêques, des instructions des vicaires généraux, des lettres des confesseurs détenus dans les prisons ou dans la citadelle de l'île de Rhé; ces pièces, si pleines de courage et de foi, et vraiment dignes des premiers siècles de l'Église, ne sont pas moins remarquables par leur style; il n'est pas jusqu'aux divers écrits émanés de l'évêque constitu-

à toutes ces causes qu'il dut sa constance héroïque et l'inébranlable fermeté de sa foi pendant ces jours de terribles épreuves.

L'éclat de la tempête qui avait si soudainement fondu sur la Savoie, avait surpris M. Vuarin au Grand Séminaire d'Annecy, où il était rentré après son retour de Paris. Nous l'y trouvons en 1790, avec MM. Rey, depuis évêque d'Annecy, Ducret, fondateur du collége de Mélan, Pasquier, restaurateur de celui de La Roche, ces trois hommes, avec la vie desquels sa vie devait être mêlée, et qui lui demeurèrent toujours unis par les liens les plus étroits d'estime et d'amitié. Il reçut les saints ordres et fut promu au diaconat en même temps que M. Rey, dans cette dernière et solennelle ordination, qui eut lieu le 22 septembre 1792, le jour même où les Français mettaient le pied sur le sol de sa patrie. Il n'avait alors que 23 ans, ce qui nous explique comment il ne fut point, avant de quitter le Séminaire, revêtu du sacerdoce. Nous ferons remarquer qu'il fallait du courage pour se dévouer au service des autels, dans ce temps même où se levaient tant de mains pour les détruire, impatientes d'ailleurs d'arroser leurs ruines avec le sang des ministres du Seigneur.

L'obligation de prêter le serment n'atteignait que les prêtres. M. Vuarin eût donc pu se retirer tranquillement au sein de sa famille; il lui était facile d'y trouver la sé-

tionnel Panisset, qui ne soient dignes d'éloges à ce dernier point de vue. Tous ces documents mériteraient une étude attentive, qui serait aussi intéressante qu'utile.

curité, en se faisant oublier; qui eût pu songer d'ailleurs à l'inquiéter, dans son village solitaire, au milieu d'une population, qui avait la Révolution en horreur et qui, malgré la Terreur qui ne tarda pas à régner, se réunissait encore chaque dimanche à l'église, sous la présidence de quelque patriarche de l'endroit, pour prier le Dieu de ses pères? Il n'hésita pas à rejeter ce parti d'une prudence pusillanime. Ne pouvant pas se dévouer lui-même au ministère sacré, ni travailler directement au salut des âmes, il résolut de se mettre au service des confesseurs de la foi, de se faire le compagnon de leurs courses, leur secrétaire, leur courrier, leur sentinelle vigilante et leur entremetteur auprès des fidèles. C'était faire à Dieu le sacrifice de sa vie, mérite d'autant plus grand pour lui, qu'il pouvait s'en abstenir sans trahir son devoir.

Le 2 février 1793, le jeune abbé Vuarin fut témoin d'une scène déchirante, qui dut faire sur lui une bien vive impression. Le curé de Collonges, M. Gazel, avait annoncé à ses paroissiens que les Pâques seraient avancées; il les avait préparés avec le plus grand zèle à l'accomplissement de cet acte si grave en de pareilles circonstances; ce jour-là, il les admettait tous à la table sainte, les exhortait à demeurer fermes dans la foi, leur adressait ses dernières instructions, et, au milieu des sanglots, leur laissait sa dernière bénédiction et ses derniers adieux. Le soir même, il prenait le chemin de l'exil et se réfugiait à Genève, où il ne devait pas demeurer longtemps. M. Vuarin l'y suivit. Ils trouvèrent auprès de Mme Beaumont une généreuse hospitalité.

La scène que nous venons de décrire ne fut point particulière à Collonges; elle se répéta presque en même temps dans toutes les paroisses du diocèse de Genève. En quelques mois, toutes furent dépourvues de leurs conducteurs fidèles. Quelques prêtres seulement, mais en très-petit nombre, restèrent dans le pays, traqués comme des bêtes fauves, errant à travers les bois et les montagnes, se cachant dans les caves et les souterrains humides, célébrant quelquefois, au milieu des ténèbres de la nuit, le divin sacrifice, et administrant aux moribonds les derniers sacrements au péril de leur vie. Les prêtres assermentés étaient rares, ensorte que le culte public avait presque entièrement cessé; on aurait dit une nation sans Dieu, si la foi des populations n'eût maintenu presque partout les exercices religieux dans l'intérieur des familles, et quelquefois même dans les églises. Là, en l'absence des prêtres, les vieillards les plus respectés, des laïques pieux et instruits, présidaient, récitaient lentement les prières de l'ordinaire de la messe, annonçaient les jours de fête, d'abstinence et de jeûne, pendant que quelques jeunes gens déterminés faisaient sentinelle aux frontières de la paroisse, pour surveiller l'approche des persécuteurs. Le plus souvent ces réunions ne pouvaient avoir lieu que dans des granges et des fermes à l'écart, et toujours avec les plus grands dangers. Cet état de choses fut bien aggravé encore par l'arrivée d'Albitte, représentant du peuple près les départements de l'Ain et du Mont-Blanc. Cet homme, de sinistre mémoire, entreprit, avec une violence inouïe, d'effacer jusqu'aux derniers vestiges du Christianisme.

On vit, par ses ordres, renverser les églises, abattre les clochers, fondre les cloches, briser ou brûler les statues des saints; la désolation fut à son comble; le peuple était consterné; c'étaient des jours de deuil tels, qu'aujourd'hui, à la distance où nous sommes, nous avons bien de la peine à nous les figurer. Les prêtres constitutionnels ne furent pas épargnés; ils furent traités avec le dernier mépris et traînés dans la boue. Le représentant du peuple exigea d'eux l'horrible serment d'apostasie; onze eurent la lâcheté de le prêter. Albitte fit imprimer le tableau de ces malheureux; la liste en fut publiée et affichée, et lecture en fut faite dans toutes les communes de l'Ain et du Mont-Blanc, pendant trois décades consécutives. A leur tête figurait le nom de l'évêque constitutionnel Panisset. La Providence permettait ce grand scandale pour avilir de plus en plus un clergé prévaricateur et le rendre impuissant au mal. Mais elle relevait en même temps l'honneur de la véritable Église, par la constance des bons prêtres. Elle plaçait sur leur tête la couronne du martyre. Cinq d'entre eux signaient leur foi de leur sang, — on comprend que nous ne parlons que du diocèse de Genève; — M. Joguet était fusillé à Cluses [1]; MM. Vernaz et Morand subissaient, à Thonon, le même genre de mort; M. Rey était guillotiné à Bourg, et M. Revenaz à Grenoble [2]. Le nombre des prêtres arrêtés

[1] M. Joguet était vicaire à Chênes, lorsque la Révolution éclata.

[2] L'histoire de M. Revenaz est admirable; ses lettres respirent la soif la plus ardente du martyre. Elles devraient être tirées du malheureux oubli où on les a trop laissées.

et déportés à Cayenne était plus considérable ; on n'eût jamais de nouvelles de ceux qui y furent expédiés pendant cette période néfaste ; ils périrent sans doute, comme tant d'autres, de misère, de souffrance et de privations de toute espèce. L'Église de Genève peut les insérer au catalogue de ses martyrs.

Pendant que ces choses se passaient en Savoie, les quatre évêques de ce pays, réfugiés à Turin, se réunissaient en conférence pour s'entendre sur la marche à suivre dans ces suprêmes circonstances ; il en résulta qu'après les premières terreurs on commença à se reconnaître, à mesurer l'étendue du danger et à songer à le braver ; les prêtres s'échelonnèrent dès lors le long de la frontière, dans les profondes vallées des Alpes, dans les cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg, prêts à voler, à la première occasion, au secours de populations fidèles, ensorte qu'au 9 thermidor, lorsque la persécution eut perdu de sa violence, tout était prêt pour commencer en grand l'œuvre des missions. Les plus courageux n'avaient même pas attendu ce moment ; ce sont eux qui fournirent à l'échafaud et aux déserts du Nouveau Monde le contingent dont nous venons de parler.

Nous prions nos lecteurs de ne pas s'étonner de nous voir nous étendre aussi longuement en dehors de l'histoire personnelle de M. Vuarin ; le titre seul de notre ouvrage a dû leur faire comprendre que notre dessein n'était pas de nous borner au cadre étroit d'une biographie. Ce serait amoindrir M. Vuarin et rapetisser sa mémoire. Sa vie n'a sa véritable valeur que dans un

récit qui la mette en relief et en lumière sur la trame même des événements auxquels elle a été liée. Qui, d'ailleurs, pourra nous blâmer d'avoir retracé ces glorieux souvenirs de l'Eglise de Genève, souvenirs d'héroïsme et de foi, qui mériteraient non pas ces quelques pages, mais des volumes entiers?

L'abbé Vuarin avait, pendant ces dix-huit mois de Terreur, son pied-à-terre dans plusieurs familles des environs de Genève. Il commença dès lors à se mettre en rapport avec M. Bigex, qui trouva en lui un messager aussi prudent que zélé, pour transmettre ses ordres aux prêtres cachés dans les paroisses. Celui-ci les lui faisait parvenir sous le couvert de M. Niqueler, marchand drapier aux Rues-Basses. Nous voyons, par cette correspondance, en partie conservée, que M. Vuarin s'occupait surtout de communiquer aux prêtres restés en Savoie les vues de l'autorité sur le serment d'*égalité* et de *fraternité*, regardé par plusieurs comme acceptable. Il s'appliquait aussi, dès lors, à ramener au devoir les prêtres jureurs, et il s'acquittait de cet apostolat si grave et si difficile pour son âge et son caractère, avec un dévouement, une prudence et un succès auxquels M. Bigex rend, dans ses lettres, un éclatant hommage.

Les courses qu'il fut obligé de faire, afin de remplir les périlleuses missions qui lui étaient confiées, ne tardèrent pas à devenir nombreuses. Pour se dérober à la surveillance des autorités républicaines, il employait divers travestissements. Il parcourait les campagnes de la Savoie, tantôt déguisé en marchand forain, tantôt

sous l'accoutrement d'un voyageur. Plus d'une fois il lui arriva de jeter sur ses épaules le manteau officiel d'un agent public, ou la casaque militaire du temps. C'est sans doute ce qui a propagé plus tard, parmi le peuple, l'opinion qu'il avait porté les armes. Nul, en ces occurences, n'avait une plus large cocarde à son chapeau ; il nous apprend lui-même que *ce costume de l'époque* lui servait de passeport. Il enfourchait alors un cheval, qu'il manœuvrait avec une rare dextérité. Il pouvait assurément passer pour l'un des plus beaux et des plus habiles cavaliers de son âge. Son air hardi, sa fière démarche, l'absence de tout embarras, éloignaient le soupçon et ne permettaient guère de reconnaître un diacre sous des dehors aussi décidés. Le but de ces pérégrinations n'était connu que des missionnaires et de leurs aides, auxquels il communiquait les mesures prises par l'autorité ecclésiastique, pour le maintien de la foi et l'intégrité des croyances. Nous empruntons ici à M. Vuarin lui-même, et sans y rien changer, une page écrite dans ce style pittoresque qui lui est particulier. Elle a, outre la fidélité historique, le mérite de refléter parfaitement la physionomie du temps et des hommes :

« En 1794, dit-il, je fus dans le cas d'aller m'a-
« boucher avec M. Bouvet, plus connu sous le nom de
« l'*oncle Jacques,* pour conférer avec lui sur des ob-
« jets d'administration ecclésiastique. Je me rendis au
« Lyaud, hameau de la paroisse d'Armoy, sur une char-
« mante colline, à trois quarts d'heure de Thonon. Lors-
« que je le quittai, il eut la complaisance de m'accompa-
« gner presque jusque vers la place de Crète, c'est-à-

« dire aux portes de la ville. Il se mit en équipage de
« meunier, monté sur un mulet sans selle et sans bride,
« coiffé d'un bonnet blanc en laine, et le reste de la toi-
« lette analogue. Il passait les jours dans les bois et les
« montagnes, et les nuits dans l'exercice des fonctions
« du saint ministère, tantôt dans des granges ou des écu-
« ries, tantôt abrité sous des arbres ou caché dans des
« cavernes. Il avait, pour appeler les fidèles aux saints
« offices, *un petit sifflet,* dit *sifflet de voleur.* Dans
« les intervalles de *bonace révolutionnaire,* c'est-à-
« dire lorsque la persécution se calmait un peu, il se
« rapprochait de la ville de Thonon; sa station la plus
« ordinaire était dans le village du Lyaud. Les habi-
« tants, pleins de zèle et de dévouement, lui servaient
« de gardes-du-corps; et aucun d'eux n'aurait hésité à
« donner sa vie pour lui. J'en ai été moi-même témoin,
« le jour dont je viens de parler. J'étais à cheval et en
« costume de l'époque, qui servait en quelque sorte de
« passeport. Mon apparition donna l'éveil à tous les gens
« du hameau. Ils accoururent en assez grand nombre,
« chacun avec une pierre dans sa poche, et formèrent
« cercle autour de moi. Heureusement que l'*oncle*
« *Jacques* m'aperçut au travers des vitres de la fenêtre
« et me reconnut à ma voix[1]. *Soyez tranquilles, mes*

[1] Cette circonstance indique clairement ce que nous avons dit plus haut, que dès 1794, les courses de M. Vuarin, pour le service des missions, étaient déjà nombreuses, et nous pouvons également conclure de l'ensemble de ce récit, qu'à cette époque il jouissait de toute la confiance de l'autorité ecclésiastique.

« *amis,* leur cria-t-il en patois, *c'est un des nôtres.* Il « riait chaque fois qu'il y pensait, et il m'a souvent ré- « pété : *Sans moi, mon ami, tu étais flambé.* Avec « son sifflet, il aurait réuni en peu de temps tous les « habitants des vallées et des montagnes, et il en aurait « disposé à son gré, tant étaient grandes la vénération « et l'affection qu'on lui portait [1]. »

L'abbé Vuarin était doué d'une grande présence d'esprit, qui maintes fois le déroba aux plus pressants périls. En voici un exemple : se rendant un jour dans le Chablais, en costume militaire, pour remplir une de ces missions dont il était habituellement chargé, il s'arrêta à Douvaine, dans une auberge. Il montait un cheval fougueux, toujours prêt à se cabrer. Pendant qu'il se reposait, lui et sa monture, arrivent deux gendarmes ; il ne pouvait guère douter qu'ils ne fussent à sa recherche. Payer d'audace était sa seule ressource ; il saisit son cheval, celui-ci regimbait, indocile sous sa main ; s'adressant pour lors à l'un des gendarmes : « Citoyen, lui « dit-il, rends-moi le service de tenir la bride ; il est « méchant *comme un diable.* » L'honnête représentant de la justice républicaine ne se fait pas prier. L'abbé Vuarin s'élance sur sa bête, joue des éperons et part comme un trait. Les gendarmes regardaient avec admiration courir et disparaître le beau cavalier ; puis, revenant au souvenir de leur commission, ils demandent à l'hôtesse si elle n'aurait point de nouvelles d'un *calotin* nommé Vuarin, qu'ils ne peuvent découvrir. « Mais oui,

[1] *Quatre confesseurs de la foi,* par M. Vuarin, p. 60 et 61.

eur répond-elle; c'est celui que vous venez d'assister
ti obligeamment. » Il était trop tard. Le beau cavalier
ait gagné le large [1].

Le rôle de M. Vuarin ne devait pas tarder à prendre
is d'importance. La chute de Robespierre (9 thermi-
r, 27 juillet 1794) avait ralenti la violence de la per-
cution. Les prêtres en profitèrent pour rentrer en
and nombre; bien avant eux, et dès le commence-
ent d'avril de cette année [2], deux vicaires généraux,
M. de Saint-Marcel et Dubouloz, étaient venus s'ins-
ler au centre même du pays, pour diriger l'action des
ssionnaires, mettre de l'unité dans leurs efforts, les
partir dans les diverses paroisses du diocèse, et ap-
quer les résolutions qui avaient été prises dans les
nférences de Turin. Cette œuvre était désormais pos-
ile. D'un côté, le paroxysme de l'impiété révolu-
nnaire était tombé, et, de l'autre, le courage des
pulations s'était relevé et discipliné dans la lutte. De
ite part on se mit à demander des prêtres; nous avons
tre les mains une multitude de lettres datées de cette
oque, adressées par les fidèles à l'autorité diocésaine;

[1] Ce fait, raconté plusieurs fois par M. Vuarin, nous a été
até par MM. Simond et Gavard, ses anciens vicaires, au-
rd'hui curés et archiprêtres, l'un de Rumilly, l'autre de
glise de Notre-Dame d'Annecy.

[2] C'est ce que nous voyons par une lettre de M. Bigex à
Vuarin, sous la date du 5 avril. Il lui fait part confidentiel-
ient de cette nouvelle, comme d'une chose du plus grand
ret, ainsi que de leur nomination au titre de vicaires géné-
ix et de la mission qu'ils auront à remplir.

elles sont vraiment touchantes. Toutes promettent une protection efficace aux ministres de la religion. En effet, dans la plupart des paroisses, surtout dans les montagnes, où la foi s'était conservée plus vive, les laïques fidèles (et c'est la presque totalité) se concertent, se promettent le secret le plus inviolable, organisent la surveillance du culte, l'entretien et la garde du missionnaire. On les voit le défendre par mille industries, mille sacrifices, et souvent au péril de leur vie; avides d'ailleurs d'entendre la parole sainte, de recevoir les sacrements, de participer au divin sacrifice, et, pour remplir ces devoirs, se réunissant dans les bois, dans les caves, dans les granges écartées, par les plus mauvais temps, à de grandes distances et dans les ténèbres de la nuit. Quelquefois, lorsque, à l'aide des sentinelles, on s'était assuré la sécurité du moment, on se hasardait à chanter des cantiques et même à faire quelque cérémonie publique. C'était alors une fête pleine d'indicible émotion; les vieillards pleuraient au souvenir du passé, les jeunes gens s'attachaient avec énergie à cette religion, qui leur était interdite, mais qui leur révélait ses charmes au milieu des dangers; les femmes surtout se retrempaient avec ivresse dans cette piété, qui est un des besoins de leur cœur. Temps dignes d'admiration! il est bien déplorable, pour l'honneur de l'Église, qu'ils n'aient pas eu leur histoire. Les prêtres méritaient tout le dévouement de ce peuple. La mission de l'évêque, dont ils avaient besoin pour venir au milieu de lui, était briguée avec un empressement héroïque. Nous avons lu les lettres qui expriment ces demandes; rien n'égale la joie

des pieux pétitionnaires, lorsqu'ils sont exaucés; rien n'égale leur douleur, lorsqu'ils subissent un ajournement. Dans l'une d'entre elles, cette douleur éclate de la manière la plus vive; elle s'échapperait en murmures, on le sent, si elle n'était retenue par la force de la discipline et par l'empire de l'obéissance.

M. Dubouloz, quoique ses pouvoirs s'étendissent sur toutes les parties du diocèse, était spécialement chargé des provinces du Chablais, du Faucigny, de la province du Genevois jusqu'à Cruseilles et Frangy, et du pays de Gex. L'un de ses premiers soins fut de se mettre en rapport avec l'abbé Vuarin, dont le zèle lui était connu. C'est alors que commença entre ces deux hommes cette amitié si étroite, inaltérable désormais, cimentée par de communs périls et si honorable pour tous les deux; — le premier, plein de jours, d'expérience et de science, embrassant avec simplicité et sans effort une vie de privations toute nouvelle pour lui, gravissant les montagnes les plus escarpées, sans jamais se plaindre de la fatigue, marchant toujours à pied, faisant ses dix lieues par jour et se nourrissant d'un peu de lait, qu'il appelait sa *délicieuse boisson;* du reste, malgré la douceur naturelle de son caractère, d'une fermeté puisée aux sources de la foi et qui ne se démentit jamais; — l'autre, jeune, ardent, impétueux, dévoué jusqu'à la témérité, mais docile comme un enfant à celui qu'il appelait son père, et qui lui rendait en échange le doux nom d'ami.

L'abbé Vuarin se mit immédiatement à la disposition de M. Dubouloz; il servit d'intermédiaire constant entre lui et M. Bigex. Il remplissait en même temps les fonc-

tions de secrétaire; la nuit, il faisait la correspondance des vicaires généraux, tirait un grand nombre de copies de leurs instructions, et le jour il les colportait à des affidés sûrs dans toutes les paroisses. C'est ainsi qu'il sillonna, pendant près de six ans, toutes les localités du Chablais et du Faucigny. Voici une preuve de la confiance qu'il inspirait à ses chefs. Dans le courant de l'année 1795 parut un décret de la Convention, qui semblait assurer la liberté des cultes; mais ce ne devait être là qu'une promesse illusoire. Le serment n'était pas sans inconvénient; il était de nature à scandaliser les fidèles, et il pouvait engager dans une voie dangereuse; l'expérience du passé ne le faisait que trop craindre. Les vicaires généraux, de concert avec l'évêque, en avaient jugé ainsi. M. Dubouloz écrivit à ce sujet la lettre suivante à M. Vuarin, en le chargeant de transmettre cette décision :

« Mon cher ami, un nouveau décret paraît pour la li-
« berté du culte, moyennant que nous prêtions serment
« de fidélité à la République. Je vous conjure, mon cher,
« d'écrire et d'envoyer de tous côtés, qu'aucun ecclé-
« siastique ne prête ce serment; c'est un nouveau piége
« que l'on nous tend. Aucun serment; absolument aucun
« serment! et que l'on soit plus ferme que jamais. J'au-
« rais mille raisons à vous dire à ce sujet; mais le temps
« ne me le permet pas. Parlez comme de ma part; co-
« piez ma lettre; faites-la circuler.

Je crains Dieu, *cher ami*, et n'ai point d'autre crainte.

« C'est de Samoëns que je vous écris, le 7 juin 1795.

« Adieu, mon cher. Mes respects, je vous prie, à la
« respectable dame chez qui vous demeurez[1].

« J.-F. Dubouloz. »

Quelques jours seulement après cette lettre de M. Dubouloz, M. Vuarin reçut une plus éclatante marque de la manière dont MM. les vicaires généraux appréciaient ses services, et du fond que, malgré sa jeunesse, ils faisaient sur lui. La religion n'était plus aussi rigoureusement obligée de se traîner dans l'ombre et le mystère; elle recouvrait peu à peu une certaine liberté d'action. On arrêtait bien toujours çà et là quelques prêtres; mais, en somme, les sévérités républicaines avaient perdu de leur violence. Il ne fallait plus se contenter d'une lutte locale et subreptice; le moment était venu de lui donner une organisation générale. Mgr Paget avait consulté sur ce sujet ses vicaires généraux et leur avait demandé un mémoire. Ceux-ci s'entendirent pour une réunion, et dans la pensée sans doute de s'assurer un peu de sécurité, ils désignèrent un lieu aux portes mêmes de Genève. Contraste vraiment singulier, et qui entre dans les vues de la Providence, lorsqu'elle veut se jouer des desseins et des œuvres des hommes! Cette ville, qui était le berceau du diocèse et qui lui donnait encore son nom, après avoir chassé l'évêque de son sein; qui, devenue ensuite, par une audacieuse révolte, la tête et le cœur de l'hérésie, avait tenu tant de conciliabules pour

[1] Il s'agit de Mme de Baudry d'Arthaz, au fils de laquelle M. Vuarin donnait alors des leçons de latin.

aviser aux moyens de détruire la foi dans les contrées catholiques; cette même ville allait prêter l'ombre de ses remparts à de pauvres prêtres proscrits, lesquels ne se proposaient rien moins que de relever cette même foi de ses ruines dans ce bassin du Léman, où l'hérésie depuis trois siècles, et, depuis ce moment-là, même l'impiété, croyaient l'avoir anéantie. Genève devait avoir sa part, si faible fût-elle d'abord, dans l'héritage des résolutions qui devaient se prendre aussi près d'elle, et dans les desseins que ces hommes allaient mûrir.

La réunion se tint au mois de juillet 1795, à Sécheron, dans l'hôtel de MM. les frères Déjean. Les vicaires généraux s'y trouvèrent au nombre de quatre : MM. Bigex, Besson, Dubouloz et Saint-Marcel. M. de Thiollaz, retiré à Venise, ne put s'y rendre. La conférence dura cinq jours. M. Vuarin y assista en qualité de secrétaire. Nous lui laissons ici la parole : « A cette date, dit-il. je n'étais « encore que diacre, Je fus touché et ému jusqu'au fond « de l'âme, de tout ce que je vis et de tout ce que j'en- « tendis de la part de ces quatre vénérables confesseurs « de la foi, en face des tours de Saint-Pierre et sous le « glaive de la persécution, qui n'eût pas manqué de les « frapper, s'ils eussent été découverts par la police ré- « volutionnaire. Je compterai toujours cette station au « nombre des plus beaux jours de ma vie, et je n'ou- « blierai jamais les exemples de vertus sacerdotales dont « j'eus la consolation d'être témoin. Sur la fin du cin- « quième jour, MM. Bigex et Besson montèrent sur un « petit bateau pour retourner à Lausanne; je repris la « route de Savoie avec MM. Dubouloz et Saint-Marcel.

« Nous arrivâmes à notre destination sans aucune ren-
« contre fâcheuse, tout en suivant la grande route, se-
« mée de personnes de tout état, qui revenaient d'une
« foire voisine. Nous n'avions pu déterminer M. Dubou-
« loz à prendre une autre direction, quoiqu'il pût être
« reconnu presque aussi facilement que s'il eût été en
« costume ecclésiastique. Nous l'accusions de présomp-
« tion dans la confiance qu'il témoignait en la promesse
« du Psalmiste : *Angelis suis Deus mandavit de te,*
« *ut custodiant te in omnibus viis tuis* [1]. « Laissez-
« moi faire, je risque moins que vous, nous répondit-il. »

« Les résultats de cette mémorable réunion furent les
« avis pastoraux et déterminations de Mgr l'évêque pour
« l'administration des secours spirituels dans son dio-
« cèse, donnés à Turin le 15 août 1795 [2]. Ce règle-
« ment, médité devant Dieu et rédigé dans les vues de
« la foi la plus vive et de la charité la plus compatissante
« pour le besoin des âmes, est de la plus haute sagesse
« pour assurer l'observation des saintes règles. »

Ce qui fait le plus d'impression à sa lecture, c'est d'y trouver, à travers les accents de la plus vive tendresse, les paroles les plus fortes adressées aux confesseurs de la foi, pour leur faire comprendre la nécessité de pousser, en ces temps difficiles, la vertu jusqu'à l'héroïsme, et de ne rien donner au relâchement ou à

[1] Il a confié à ses anges le soin de vous garder dans toutes vos voies. (Psalm. XC, ℣ 1.)

[2] Brochure de trente pages, douze pour les avis généraux, le reste pour les règlements. Turin 1795.

une condescendance excessive. On croirait entendre saint Cyprien s'adressant aux mêmes hommes et dans les mêmes circonstances. C'est la même fermeté à maintenir la discipline, la même rigueur à ne pas admettre les *tombés* [1] sans une satisfaction préalable, le même langage, en un mot, d'austérité et de douceur. Afin d'en donner une idée, nous en citons un passage :

« Voyez votre malheureuse patrie, dit Mgr Paget à « ses prêtres, couverte des désordres de l'erreur et des « scandales de l'impiété. Voyez cette terre, à laquelle « nos cœurs ont voué leurs plus tendres affections, cette « terre autrefois comblée des bénédictions du ciel, et « maintenant désolée par les traits les plus accablants de « sa disgrâce et de sa colère. Voyez un peuple nom- « breux exposé dès longtemps à tous les genres de sé- « ductions, à des piéges tantôt perfides, tantôt grossiers, « mais toujours dangereux, parce que là où les passions « sont sans frein, l'empire de la vertu ne peut que di- « minuer, s'affaiblir et se perdre.

« Non, il ne faut pas nous le dissimuler, nos très- « chers frères, si nous avons à nous applaudir des pieux « gémissements du peuple confié à nos soins, de ses « vœux et de son attachement pour la religion de ses « pères, nous avons aussi à déplorer les progrès de la « contagion du siècle; et notre âme en est accablée de « la plus amère douleur...

« C'est sur un sol rempli de ronces et d'épines que

[1] Expression consacrée au troisième siècle pour désigner ceux qui avaient failli pendant la persécution.

« tomberont les semences du salut. Si Dieu nous y en-
« voie, c'est, comme autrefois son prophète, pour ar-
« racher et détruire, renverser et abattre, édifier et
« planter [1].

« Il n'appartient qu'à des saints d'y paraître et d'y
« travailler avec fruit. Nos ennemis, en vous persécu-
« tant, admirent malgré eux votre fermeté; et, au fond
« de leurs consciences, ils sont forcés de rendre hom-
« mage à vos principes. Les fidèles exaltent avec atten-
« drissement les témoignages que vous avez rendus à
« la foi et la générosité de vos sacrifices. Tous s'atten-
« dent que le creuset des tribulations aura fait de vous
« des hommes nouveaux... C'est de vous que dépen-
« dent les victoires de la religion : vous êtes et vous
« serez envoyés pour la résurrection ou la ruine de
« plusieurs. »

Quel admirable langage! Que serait-ce, si nous pouvions citer ici tous les conseils, toutes les leçons, tous les ordres de cet évêque à ses prêtres, qu'il envoie au feu de la persécution? Douze pages sont de ce style et de ce cœur.

Le reste est un règlement qui divise le diocèse d'après les localités, les convenances et l'utilité générale. La partie de Savoie en renferme vingt-deux et celle de France trois seulement. Mgr Paget, par cet acte important, confie tout son diocèse à des missionnaires et adjoints, ayant sous leurs ordres des suppléants laïques; il détermine leur juridiction au for intérieur et extérieur,

[1] Jér. I, 10.

leur trace des règles pour l'exercice du saint ministère, établit une discipline appropriée aux circonstances, etc. Une circulaire de M. Bigex aux suppléants laïques vient compléter ce grand travail.

M. Vuarin fut immédiatement chargé de colporter toutes ces pièces, et de les faire parvenir aux missionnaires. Bientôt tous les eurent reçues et se trouvèrent au poste qui leur avait été assigné, ensorte qu'après quelques mois, l'Église était réorganisée dans tout le diocèse de Genève. Simple diacre, M. Vuarin avait eu l'honneur d'y contribuer.

CHAPITRE III.

Études de M. Vuarin. — Il consulte M. de Thiollaz sur l'avenir de la Révolution. — Réponse. — M. Panisset. — Sa rétractation. — M. Vuarin est promu au sacerdoce.

Avec une vie aussi active et aussi agitée, l'abbé Vuarin trouvait encore le temps et les moyens de se livrer à l'étude; nous avons pu nous en assurer par sa correspondance avec M. Dubouloz et M. Bigex [1]. Il leur demande des conseils sur les ouvrages à lire, il les prie de lui en procurer, lui-même il fait venir de Lyon, par des personnes sûres, quelques-uns de ces livres proscrits, qui ne se vendaient pas alors et ne s'achetaient pas sans danger. On le dirait déjà tourmenté du désir de jeter les premiers fondements de cette magnifique bibliothèque ecclésiastique, qu'il devait posséder plus tard. Deux choses l'aidaient à conquérir sur ses occupations un peu de loisir pour accroître ses connaissances : il

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note C.

avait beaucoup d'ordre et il s'en servait pour utiliser son temps; il savait surtout saisir au passage et employer ces moments qui se rencontrent toujours entre un travail et un travail, et qui sont pour la plupart des hommes des moments perdus. Ce fut là le double art de toute sa vie.

C'est ici le lieu de dire quelques mots d'une grave préoccupation, qui s'était emparée de son esprit et qui parfois devenait pour lui un véritable tourment.

On sait avec quelle rapidité inouïe les événements se succédaient; la Révolution avait tout broyé sous son char de triomphe; l'Europe, à moitié occupée, entièrement vaincue par ses armes, reculait d'effroi devant elle; l'antique société gisait à terre, couvrant le sol de ses ruines. Ce spectacle, dont M. Vuarin suivait avec émotion les étonnantes péripéties, l'amenait à réfléchir et le jetait souvent dans d'étranges perplexités. Comme tant d'autres, il avait cru que la Révolution n'était qu'un météore formidable, mais passager, et la République un phénomène terrible, mais éphémère, et voilà que, malgré les prophéties de l'exil, les faits venaient trahir son attente, et qu'il voyait l'une et l'autre durer, s'étendre, et, à ce qu'il lui semblait, s'affermir. Sans doute il n'ignorait pas que l'Eglise est immortelle, et sa foi ne chancelait pas; mais il savait aussi que les formes des gouvernements humains sont variables de leur nature, et que Dieu les transforme à son gré. Il se prit donc à se demander si le passé n'était pas irrévocablement condamné au tribunal de la Providence, et si la République ne contenait pas, au moins en germe, l'organisation

sociale de l'avenir. N'était-il pas dès lors de l'intérêt de la religion de se rapprocher d'elle, comme autrefois elle s'était rapprochée des barbares envahisseurs de l'Empire romain, et de faire tous ses efforts pour apprivoiser cette amazone sauvage? Ces questions se présentaient naturellement à l'esprit judicieux et pénétrant de M. Vuarin, et il comprenait que de leur solution dépendait toute la conduite pratique du clergé catholique.

Il avait fini par croire à un monde nouveau, et il y cherchait une place pour l'Église. Toutefois, afin de ne laisser pénétrer dans ses idées aucune témérité de jeunesse, il s'en ouvrit à ses supérieurs, et en particulier à M. de Thiollaz. Nous croyons devoir reproduire la réplique de celui-ci, en priant nos lecteurs de se rappeler qu'elle est antérieure d'un an aux fameuses *Considérations* du comte de Maistre *sur la Révolution française;* ils y verront si ces émigrés de la foi, ces prêtres étaient de petits esprits, aveuglément rétrogrades et incapables de regard sur les choses du passé.

« Je ne suis pas de votre avis sur la Révolution; je « connais tout le mal qu'elle a fait par celui qu'elle *doit* « faire, non moins que par les relations que j'en ai eues; « mais quoique très-persuadé que ses ravages seront « longs et que ses suites demandent, pour être détrui- « tes, des têtes fermes, prudentes et modérées, je crois « qu'avec du temps on en viendra à bout. Je regarde la « République française comme une chimère dont l'exis- « tence n'est que dans les mots; je crois à l'anarchie qui « désole ce beau pays, et dont la nature est de finir par « un gouvernement absolu, qui deviendra ensuite mo-

« déré de lui-même, ou plutôt par le bienfait inévitable « de la religion, qui seule sait faire envisager le com- « mandement comme *une multitude de devoirs* [1]. « Tant que durera la Révolution, il y aura anarchie et « crime. En vain les têtes en sont-elles pleines ; elles ne « sont pas capables, pour autant, de donner de la stabi- « lité à ce qui n'est que source de désordre. La nature « humaine n'a pas changé ; ce qui a été vrai le sera tou- « jours. Je ne juge de la Révolution ni par les propos « des aristocrates, ni par des désirs ou de vains préju- « gés ; je juge de ce qui sera, non par les faits actuels, « non par le délire de l'espèce humaine, mais par la na- « ture des choses ; c'est elle qui rend impossible la Ré- « publique française ; c'est elle qui réclame la monarchie, « et avec elle la force nécessaire pour contenir les pas- « sions, jusqu'à ce que la raison, aidée de la religion, « reprenne son empire. Les révolutionnaires sont des « fous, ivres de succès, et dont l'existence tient depuis « longtemps aux forces étrangères destinées à les com- « battre. La paix, qui sera l'opprobre des puissances, « sera le commencement de la destruction des révolu- « tionnaires. Plus le mal a été grand, plus il est près de « son remède. S'il n'y avait plus d'honnêteté individuelle « en France, la Révolution n'existerait déjà plus ; ce

[1] Ce style n'est pas très-académique, sans doute ; mais on ne peut lui contester le mérite d'être plein de nerf et tout chargé de vigoureuses pensées. M. de Thiollaz connaissait à ce sujet sa force et sa faiblesse. Devenu évêque, il disait parfois, en se frappant le front : « Il y a là de bonnes idées, mais elles ne peu- « vent pas arriver comme je voudrais au bout de ma plume. »

« serait ou un désert, ou une monarchie. Ne vous livrez « pas aux déclamateurs, qui ne calculent l'homme que « par les faits. Il y a une nature, et tôt ou tard elle re- « vient à son but. La société a des règles qui ne dépen- « dent pas d'elle; elle peut les méconnaître pendant « quelque temps; mais bientôt elle est forcée d'y reve- « nir. Les gouvernements ne font pas des actes de vo- « lonté, mais de jugement, c'est-à-dire qu'il y a des lois « invariables qui règlent le sort des sociétés. Ayez pa- « tience, et vous verrez lequel de nous deux se trompe. « Pour moi, je n'ai pas le plus léger doute sur le terme « de la Révolution, sur la réintégration de ce que les « ignorants présomptueux de la fin de ce siècle ont re- « gardé comme des préjugés et des erreurs. PERIBIT « MEMORIA EORUM CUM SONITU. Je vous renouvelle, « mon cher abbé, l'assurance de tous les sentiments « d'estime et d'attachement que je vous ai voués [1].

« Le 27 août 1795. »

[1] Il est impossible, style à part, de ne pas reconnaître un air de parenté entre ces idées et celles du comte de Maistre; il nous semble même qu'il y a ici quelque chose de plus profond, de plus clair, de plus nettement prophétique, de plus libre de préjugés, avec le mérite de l'antériorité de plus. Cette lettre justifie d'ailleurs pleinement l'observation dont nous l'avons fait précéder. Nous voyons ici deux hommes d'Église d'un esprit incontestablement supérieur; le premier, le plus jeune, est si peu enraciné au passé, si peu ennemi du *progrès*, qu'il est tout prêt à se livrer à la République elle-même, malgré ses allures sauvages; il ne lui demande qu'un peu de tolérance et la permission de sauver du grand naufrage son Dieu,

M. Vuarin était fait pour comprendre ce grand langage, et c'est déjà pour lui un éloge qu'on ait cru pouvoir le lui tenir. Il dut apaiser ses troubles; son attention, d'ailleurs, ne tarda pas à être détournée par une entreprise aussi importante dans ses résultats qu'aventureuse dans ses détails, et au succès de laquelle il contribua avec sa résolution accoutumée; nous voulons parler de l'*enlèvement,* nous allions presque dire, avec M. Vuarin, *du rapt* de M. Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc, et de la célèbre rétractation qui en fut la suite.

Deux fois déjà, dans cette histoire, nous avons nommé M. Panisset. Il est nécessaire qu'ici nous le fassions connaître un peu plus particulièrement à nos lecteurs.

Il était depuis dix ans curé de Saint-Pierre-d'Albigny, diocèse de Chambéry, lorsque éclata la Révolution française; ses mœurs étaient irréprochables, austères même;

sa foi et sa conscience. L'autre, il est vrai, celui dont les années ont mûri la sagesse, ne croit pas à l'avenir de cette même République, mais ce n'est point par une opposition aveugle et rétrograde; s'il la repousse, ce n'est pas qu'il soit dominé par l'influence des préjugés ou les *propos des aristocrates;* c'est qu'il la voit et la juge impossible et contraire à la nature des choses. Quelle profondeur, d'ailleurs, et quelle indépendance d'esprit, lorsqu'il avance que la durée de la Révolution tient *aux forces étrangères destinées à la combattre, que la paix, qui se fera, sera l'opprobre des puissances et le commencement de la destruction des révolutionnaires.* Aujourd'hui, à la lumière des événements et des enseignements d'un demi-siècle, on n'aurait pas plus de sûreté dans le jugement de cette terrible et solennelle époque.

mais il avait donné dans les idées jansénistes, qui avaient développé en lui, comme en tant d'autres, un orgueil âpre et ergoteur, caractère distinctif de la secte. Il avait une très-haute opinion de son mérite, se regardait comme injustement relégué par ses supérieurs dans un obscur presbytère, et se nourrissait d'un triste et solitaire mécontentement, que la crainte de se compromettre empêchait seule d'éclater. Avec de pareilles dispositions, il se jeta avec enthousiasme dans la voie des innovations religieuses; il envisagea, comme il le dit lui-même, la *liberté* sous un aspect flatteur et l'*égalité* comme l'aurore d'un beau jour. Au fond, il nourrissait le secret projet de se relever de ses prétendues humiliations et de se venger de l'autorité dont il se croyait la victime.

Ses prédications en faveur du nouveau régime attirèrent sur lui l'attention des patriotes; ils le nommèrent député à cette Assemblée des *Allobroges* qui vota la réunion à la France. Après la proclamation du 8 février, il fut des premiers à prêter le serment, et lorsque les commissaires de la Convention Nationale eurent décrété la suppression des anciens diocèses de la Savoie et la création du diocèse du *Mont-Blanc*, ils ne trouvèrent personne plus digne que lui d'être présenté aux suffrages du peuple pour être élevé à la dignité d'évêque constitutionnel. Des mœurs, un peu de doctrine, quelques talents, ni trop méprisé, ni trop méprisable, il convenait à ce rôle. Il fut élu le 5 mars 1793 [1], reçut à Lyon, de

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note D.

[redacted]

trois évêques intrus, une ordination sacrilége, et vint audacieusement s'asseoir sur la chaire même de saint François de Sales, à Annecy, résidence des évêques de Genève, où l'on pleurait, non pas la mort, mais l'absence forcée du légitime pasteur. Il y fut reçu par le silence, le mépris et la stupeur des fidèles; il n'en fut que plus excité à chercher à les séduire par sa lettre pastorale d'intronisation et par divers écrits[1] qu'il publia tant pour propager les erreurs de la constitution civile, que pour se défendre lui-même contre les coups portés par Mgr Paget dans sa déclaration du 9 avril, déclaration qui lui notifiait, dans les termes les plus énergiques, la nullité de ses pouvoirs et les peines canoniques qu'il avait encourues. Neuf mois après son installation, il signa l'acte de renonciation à ses fonctions ecclésiastiques; sa conscience parut se relever un instant pour résister au représentant Albitte, qui exigeait des prêtres la remise de leurs lettres, l'abdication du sacerdoce et le

[1] Le premier de ces écrits porte le titre assez bizarre de *Catéchisme important chrétiennement politique;* le second est intitulé l'*Antidote.* Il y cherche à démontrer combien la Révolution française et ses innovations religieuses sont profondément chrétiennes. Triste exemple des aberrations où peut se laisser aller un homme estimable d'ailleurs, lorsqu'il est entraîné par l'orgueil. Un troisième écrit : *Lettre d'un Philosophe à un Prélat,* est une réponse à Mgr Paget, réponse dictée par le ressentiment, pleine de fiel, de calomnie et d'outrage, et qui n'était pas moins alors un acte de lâcheté qu'un acte de sophisme et d'ignorance. On cite encore de lui deux autres opuscules : *Sur les mœurs, aux patriotes; un Philosophe, un Patriote, un Observateur.*

serment infâme de renoncer à ce qu'il appelait les *impostures sacerdotales ;* il se laissa jeter en prison; mais il savait fort bien qu'en l'état où il était, il ne pouvait aller paraître devant Dieu ni comme confesseur, ni comme martyr; il avait peur de la mort. Il se laissa facilement séduire par quelques paroles tortueuses d'Albitte et signa, *sans la lire,* une formule par laquelle il attestait que le *sacerdoce était un métier fondé sur l'imposture et qu'il y renonçait pour jamais.* Le remords pénétra dans son âme avec cette signature, et il recula d'effroi à la vue des abîmes qu'il avait creusés dans lui-même. Et néanmoins, ce ne fut que dix-huit mois plus tard, lorsque tout danger eut disparu, qu'il prit le courage de rétracter cet acte de honteuse apostasie. C'est là cependant que Dieu l'attendait pour lui faire sentir ses miséricordes.

Il avait été lié d'amitié avec un saint prêtre nommé Perrin, chanoine du diocèse de Chambéry. Celui-ci lui avait adressé plusieurs lettres pleines de force et de tendresse, pour réveiller, s'il était possible, sa conscience endormie et le rappeler au sentiment de son devoir. Le malheureux lutta et chercha à se justifier. Il voyait la vérité; mais l'orgueil, ce mauvais conseiller de sa vie, le tenait toujours à la gorge. Il fit à son ami de tristes réponses, il envoya au Souverain Pontife une triste rétractation; évidemment il cherchait à s'en imposer à lui-même et à se donner aux yeux des autres une trompeuse sécurité; l'œil clairvoyant de l'amitié découvrait néanmoins dans ses paroles embarrassées un germe de repentir. Le coup avait porté; la lumière se faisait de plus

en plus dans son âme; les bonnes résolutions naissaient au milieu de ses larmes; mais il manquait de force pour les accomplir. Il en était là au commencement de janvier 1796.

M. De la Palme, vicaire général de Chambéry, était tenu parfaitement au courant de ces dispositions par M. Perrin, retiré à Lausanne. Celui-ci avait mis également dans sa confidence MM. les vicaires généraux de Genève, et en particulier MM. Bigex et Dubouloz. Tous comprenaient de quelle utilité serait pour le bien de l'Église la conversion de M. Panisset. Ils résolurent de l'arracher à sa faiblesse et de lui faire une espèce de violence dont il serait le premier à les remercier plus tard. Un projet habile fut conçu à cette fin; M. Dubouloz se chargea de l'exécution; il comprit bien vite qu'il ne pouvait rien faire sans celui qui était son homme d'action et son bras droit dans toutes les œuvres difficiles. « Il vint « me chercher, dit M. Vuarin, dans le lieu de ma re- « traite, s'ouvrit à moi, et malgré les observations que « je pris la liberté de lui faire sur le danger d'une pa- « reille entreprise, dans les circonstances du moment, « il me dit d'un ton décidé : Je veux que vous veniez « avec moi et vous viendrez. Tout fut dit : j'obéis[1]. » Ils se rendirent d'abord auprès de M. le grand-vicaire Saint-Marcel, qui était dans les environs d'Annecy, pour se concerter avec lui. M. Dubouloz était muni d'une lettre de M. Bigex, qui invitait M. Panisset à une entrevue au château de Treson, appartenant à la

[1] *Quatre confesseurs de la foi*, p. 18.

famille de M. le marquis de Sales, dans le voisinage d'Annecy. M. Vuarin trouva le moyen de la lui faire remettre par une voie sûre. Le rendez-vous fut accepté au lieu désigné; l'évêque devait s'y trouver à sept heures du matin, habillé en laïque, et MM. Dubouloz et Vuarin déguisés en marchands d'huile. M. Panisset fut exact; il fut accueilli avec des sentiments de respect, de confiance et de tendresse, qui le touchèrent visiblement. M. Dubouloz lui remit alors une seconde lettre de M. Bigex, qui lui disait que, vu les nouvelles rigueurs du Comité Révolutionnaire en Savoie, il avait été condamné à ne pouvoir se rendre à Brogny, qu'il le suppliait d'ajouter à sa reconnaissance en poussant sa course jusqu'à Plainpalais, aux portes de Genève. M. Panisset parut surpris, il fit des difficultés; M. Dubouloz et M. Vuarin en triomphèrent doucement. Comme tout était prévu, un cheval se trouva prêt; les voyageurs partirent. Le vicaire général ouvrait la marche, le jeune diacre la fermait; entre deux marchait l'évêque, la tête basse, l'âme pensive, regardant souvent en arrière, et parfois ralentissant le pas. M. Vuarin sanglait alors quelque bon coup de fouet par les jambes de la monture épiscopale, afin de pousser en avant le cavalier irrésolu. Ils arrivèrent à Plainpalais sans mauvaise rencontre, mais harassés de fatigue et couverts de boue, ce qui n'empêchait pas nos deux ravisseurs de s'applaudir déjà d'une moitié du succès. Ils y trouvèrent, comme ils s'y attendaient, une nouvelle lettre de M. Bigex. Un arrêté tout récent de la république de Genève, dicté par la force et accepté par la peur, interdisait aux prêtres catholiques l'entrée sur son ter-

ritoire. Ce fut un prétexte pour M. Bigex; il en informait M. Panisset, lui faisait connaître par là même l'impossibilité où il était de se trouver au rendez-vous, et le conjurait, au nom de Dieu, de pousser au bout sa sainte entreprise, et de venir jusqu'à Lausanne. Il fallut de nouvelles et pressantes instances de M. Dubouloz et de M. Vuarin; l'évêque était déconcerté. Il se rendit néanmoins, traversa le Chablais, s'embarqua sur le lac à Coudrey, et arriva, avec ses deux conducteurs, à Lausanne. M. Bigex reçut M. Panisset en présence de MM. de Thiollaz et Besson, vicaires généraux d'Annecy, de M. de Belmont, vicaire général du diocèse de Nîmes, de M. Perrin, chanoine de Chambéry, et de plus de quarante prêtres exilés, tous confesseurs de la foi. Le langage de M. Bigex fut affectueux, plein de condescendance et de respect, mais énergique comme celui de saint Pierre à Ananie et à Simon le magicien. Ce malheureux évêque se jeta à ses pieds, en sanglotant et en demandant pardon à tout ce clergé fidèle, des crimes d'usurpation et d'apostasie dont il s'était rendu coupable. Il se mit humblement sous la direction de son ancien ami, de celui qui avait été, à son égard, le premier instrument des miséricordes divines, de M. le chanoine Perrin, et après avoir mis sa conscience en paix avec Dieu, il publia sa rétractation du 22 février 1786, monument impérissable d'humilité et de pénitence chrétiennes, qui fut immédiatement envoyée au Souverain Pontife, imprimée et répandue en Savoie, en Suisse, en France et en Piémont, où elle produisit une impression profonde. Non content de cet acte de sublime courage, il fit tout ce qui

était en son pouvoir pour réparer le mal dont il était l'auteur, en écrivant d'admirables lettres à ses anciens complices, ou à ceux qu'il avait pu scandaliser [1]. Le reste de sa vie ne démentit pas cet heureux retour; nommé curé de Tresserve, près d'Aix, après le rétablissement du culte, il y fit le bien et mourut de la manière la plus édifiante, laissant après lui une mémoire bénie et le souvenir d'une longue et sincère expiation.

Cette conversion fut la plus importante de celles auxquelles prit part M. Vuarin. Il continua à s'appliquer, en ce temps-là, avec plus de zèle que jamais, à ramener à l'unité les prêtres égarés dans le schisme. Il savait s'insinuer auprès d'eux, réveiller dans leur âme la voix salutaire du devoir, leur faire entrevoir comme possible leur rentrée dans l'Église et leur en applanir les difficultés. Il déploya, à ce sujet, une souplesse dont on ne l'aurait point cru capable. Il les mettait en rapport avec MM. les vicaires généraux, rédigeait les formules de ré-

[1] « Nous avons entre les mains plus de vingt-deux lettres, « toutes écrites de sa main et datées du mois d'avril 1796, par « lesquelles il fit connaître son retour au centre de l'unité ca- « tholique; elles sont adressées au Souverain Pontife, à Gré- « goire, évêque intrus de Blois, commissaire de la Convention « en Savoie, aux évêques constitutionnels réunis à Paris, à « M. Royer, évêque intrus de Belley, et à plusieurs autres évê- « ques constitutionnels, à divers membres des autorités admi- « nistratives de la Savoie, en particulier à celles de Carouge, « Annecy, Evian, Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint- « Pierre-d'Albigny. » Cette note est de M. Vuarin. (*Quatre confesseurs*, p. 18 et 19.) Nous avons également ces lettres sous les yeux.

tractation, ménageait habilement leur amour-propre, leur préparait au besoin un refuge ou un abri contre le danger, et quand la grâce avait enfin triomphé de leurs résistances malheureuses, il obtenait une déclaration solennelle, qu'il faisait imprimer, qu'il rendait publique et répandait ou faisait répandre de toutes parts, afin de réparer de déplorables scandales.

Des actes de dévouement si nombreux et si méritoires, demandaient une récompense. MM. les vicaires généraux n'en trouvèrent point de plus digne de la sainte ambition du jeune lévite, que de lui ouvrir une plus large carrière de travaux et de périls, en le jetant au plus fort du combat, avec un caractère de plus et une plus haute mission. Ils l'appelèrent au sacerdoce. L'âme généreuse de M. Vuarin comprit cette glorieuse distinction et sut apprécier ce périlleux honneur sur lequel rayonnait une auréole, qu'il regardait, avec un tressaillement de joie, comme la lumière des confesseurs et des martyrs. On était à la fin de mai 1797. Il suspendit ses courses, se renferma dans un réduit solitaire, se prépara, par une retraite, comme on pouvait en faire alors, seul et sous le regard de Dieu, au grand acte de son ordination, et les premiers jours de juin, il alla se présenter, avec des démissoires[1], à Mgr Jean-Baptiste de Odet d'Orsonnens, évêque de Lausanne, résidant à Fribourg. Celui-ci l'or-

[1] Ces lettres démissoriales lui furent portées par M. Déjacques, aujourd'hui vieillard octogénaire et chanoine de la cathédrale d'Annecy. M. Vuarin était à Arthaz, dans la maison de Baudry.

donna prêtre le 10 juin, dans la chapelle du Collége de Saint-Michel, appelée la chapelle du Père Canisius. Ce nom, ce lieu, la similitude des temps, où le flot montant de la Réforme envahissait l'Europe, avec ceux où la Révolution triomphante semblait menacer d'une prochaine destruction le Catholicisme, l'inébranlable détermination qu'il sentait en lui-même de dévouer sa vie, comme Canisius, à défendre les autels de ses pères ou à les relever de leurs ruines, tous ces sentiments, tous ces souvenirs, joints aux graves cérémonies de l'ordination sacerdotale et aux émotions profondes qu'elle produit déjà d'elle-même, impressionnèrent vivement M. Vuarin et laissèrent dans son esprit et dans son cœur des traces ineffaçables. Ce jour-là, il jura de servir l'Église, sans relâche et sans repos, par le sacrifice entier de lui-même, et jusqu'à son dernier soupir.

CHAPITRE IV.

M. l'abbé Vuarin missionnaire. — Le 18 fructidor. — Nouvelles arrestations. — Cruautés exercées contre les prêtres déportés. — M. Dubouloz est pris et jeté dans les prisons. — M. Vuarin se met en relation avec lui. — Adieux de M. Dubouloz au clergé. — Projet d'enlèvement formé par M. Vuarin. — Résistance de M Dubouloz. — Sa déportation à Rochefort. — M. Vuarin organise des quêtes en faveur des confesseurs de la foi.

M. Vuarin venait d'être promu à la prêtrise. Il sortit, comme d'un autre cénacle, de la chapelle de Canisius, où son cœur venait d'être si fortement trempé dans le feu de l'Esprit Saint, impatient, à l'exemple des apôtres, de prêcher l'Évangile et de souffrir pour le nom de Jésus-Christ; il revint en Savoie et se mit immédiatement à exercer les rudes fonctions de missionnaire. Nous ne voyons pas qu'il ait été, à cette époque, attaché à quelque circonscription particulière. M. Dubouloz avait besoin de lui et tenait à lui conserver une certaine liberté; ce qui ne l'empêchait pas d'aller de ferme en ferme, visitant les malades, encourageant les fidèles, célébrant

le saint sacrifice de la messe longtemps avant l'aurore, apparaissant subitement dans un lieu, disparaissant comme une ombre et dépistant avec une merveilleuse adresse les limiers de la République. Il eut alors pour compagnons assidus de ses travaux MM. Perréard, Neyre et Ducret, ces intrépides apôtres des paroisses voisines de Genève, dont le nom est encore répété aujourd'hui avec vénération et les larmes aux yeux par quelques vieillards attardés, survivants d'un autre âge.

Le ministère sacré était alors hérissé de difficultés, sur lesquels le cours des temps paisibles ne peut donner ni lumière, ni expérience. Quelle conduite tenir avec ceux qui avaient trempé dans le schisme et qui revenaient à l'Église? à quelles épreuves les soumettre? quelle pénitence leur infliger? Que faire à l'égard des mariages, des baptêmes, des églises à reconstruire? etc. Les fidèles pouvaient-ils chômer les décadis, assister aux fêtes républicaines? N'y avait-il pas pour eux, outre le danger de perversion, celui de s'habituer au nouvel ordre de choses et de glisser ainsi, presque sans s'en apercevoir, à l'oubli des pratiques religieuses et de la vie catholique? L'obligation de s'abstenir de tout travail le dimanche pouvait-elle cesser, par crainte de l'accusation d'incivisme et des graves périls, qui l'accompagnaient presque toujours? Ces questions et beaucoup d'autres étaient un sujet continuel de perplexités et d'angoisses pour les missionnaires. Elles provoquèrent de la part de MM. les vicaires généraux de nombreuses circulaires de direction, que M. Vuarin se hâtait de répandre de toutes parts.

Revêtu depuis trois mois à peine du caractère sacerdotal, M. Vuarin se livrait avec toute l'ardeur de son zèle et de sa foi aux dures travaux de l'apostolat; il avait la joie de voir l'œuvre sainte se régulariser, s'étendre, embrasser successivement toutes les paroisses; la religion se dégageait peu à peu de ses ruines; le clergé, à peine sorti des catacombes, se présentait aux regards des peuples avec les glorieux stigmates de la persécution, toujours odieux, sans doute, aux dominateurs du jour, mais d'autant plus cher aux fidèles. L'abbé Vuarin se livrait donc à l'espoir d'une prochaine résurrection de l'Église, lorsque vint à éclater, comme un orage inattendu, la fatale révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797). Les pierres du sanctuaire, si péniblement rassemblées, allaient être, hélas! dispersées de nouveau.

Nous avons vu que les lois d'ostracisme et de mort portées contre les prêtres étaient presque tombées en désuétude; plusieurs d'entre elles (et c'étaient les plus violentes) avaient même été arrachées, par les Corps législatifs, de ce code de colère et de sang édicté par la Convention Nationale. Un esprit de tolérance pénétrait dans les idées, et il réclamait de toutes parts, et jusque dans les assemblées souveraines de la nation, avec de généreux accents, la liberté des cultes.

Le Directoire, pendant ce temps-là, traînait dans l'intrigue et la hideuse corruption de mœurs de ces années de lassitude une existence méprisée; mais il ne subissait pas l'influence de ce souffle réparateur. Héritier de l'implacable haine des philosophes et des buveurs de sang de la Terreur, il n'avait conservé un peu d'éner-

gie que contre la religion et ses ministres, et il assistait avec un amer dépit à une réaction, dont l'opinion publique était manifestement complice. Dès le lendemain de son installation, il avait écrit à tous ses agents au sujet des prêtres non assermentés : « Il faut désoler leur patience. » Depuis deux ans il tenait parole, par une violence déclarée quand il le pouvait, par mille tracasseries quand la force brutale n'était pas en son pouvoir. Mais la patience des hommes de Dieu, souvent désolée, ne fut jamais épuisée ; elle semblait même toucher à un prochain triomphe. Le Directoire s'en alarma. Il pouvait tout supporter, excepté Jésus-Christ et son Eglise. Ce fut là, autant au moins que la raison politique, la cause du coup d'État du 18 fructidor, qui devait rejeter la Révolution dans ses voies naturelles ; l'exclusion, la tyrannie et l'oppression des consciences. Les mesures les plus hostiles furent prises contre les prêtres ; les lois qui adoucissaient leur sort furent retirées, et le Directoire se fit investir du droit discrétionnaire de déporter ceux qui *paraîtraient devoir troubler la tranquillité publique*. Nul d'entre eux ne pouvait exercer un ministère quelconque, qu'après avoir prêté serment de haine à la royauté et d'obéissance à des lois, qui organisaient le gouvernement de l'athéisme. Pour ajouter la dérision à l'iniquité, les cultes furent déclarés libres.

Le diocèse de Genève, où les prêtres étaient rentrés en plus grand nombre que partout ailleurs, et où la religion avait repris une existence presque régulière, fut particulièrement atteint. Les arrestations commencèrent dès la fin de septembre, et elles continuèrent sans inter-

ruption pendant plus de dix-huit mois. Nous avons entre les mains une liste nominale qui porte à quatre-vingt-dix-sept, pour ce seul diocèse, le nombre des prêtres emprisonnés ou déportés depuis la journée du 4 septembre[1]. Mais cette liste est certainement incomplète; car nous n'y trouvons pas les noms de plusieurs confesseurs de la foi, dont nous possédons des lettres autographes, écrites de l'île de Rhé, de Toulon ou des prisons de l'intérieur, particulièrement de Chambéry et de Genève, réunie précisément alors à la République Française. Les agents subalternes exécutaient les ordres du Directoire avec un luxe de brutalité, de vexations et d'impiété qui devait chatouiller délicatement les derniers ressentiments de l'incrédulité; tous les régimes tyranniques rencontrent de ces ignobles serviteurs, petites bêtes féroces, qui croient ainsi faire leur cour aux tigres et aux panthères du pouvoir. Ceux dont nous parlons, façonnés déjà à ce vil métier par sept ans de persécution, s'en acquittaient à merveille. Ils s'emparaient brutalement des prêtres, les garottaient, leur mettaient la chaîne au cou, les traînaient à travers les villes, le boulet des forçats aux pieds; quand, en chemin, ils rencontraient une croix, ou un autre objet religieux, ils l'abattaient et le mettaient en pièces sous les yeux des confesseurs de la foi[2], brisant ainsi leur cœur, après avoir torturé leur corps, et ils as-

[1] On peut voir cette liste dans les *Étrennes religieuses*, l'an 1800, p. 73. Nous dirons plus loin un mot de ce recueil populaire.

[2] Un fait de ce genre s'est passé à l'arrestation de M. Dubouloz, tout près de Thonon.

saisonnaient ce passe-temps des fins sarcasmes que l'on peut imaginer.

Les prêtres arrêtés étaient entassés dans les prisons de Chambéry, souvent dans de froids et humides cachots où ils manquaient de tout, et, lorsqu'ils étaient assez nombreux, on en formait un convoi, que l'on expédiait sur Lyon, et de là sur Rochefort ou La Rochelle. On les jetait, chargés de chaînes, sur de petites charrettes en bois, accompagnés par quelques gendarmes et par une douzaine de soldats; ils marchaient ainsi à petites journées, par des chemins difficiles, souvent trempés jusqu'aux os, et n'ayant, la nuit, que la terre malsaine d'une cave pour reposer leurs membres épuisés de fatigue [1].

Cet étrange voyage ne laissait pas, cependant, que d'être un véritable triomphe; on avait beau assimiler ces généreux confesseurs à des malfaiteurs publics, le regard et le cœur pieux des populations ne s'y méprenaient pas. A Lyon, des secours en grand étaient organisés pour les recevoir, et mille industries étaient employées pour les leur faire parvenir. Dans les campagnes, et tout le long de la route, les bons paysans accouraient en foule sur le passage des charrettes; ils jetaient aux pauvres prêtres de l'argent, des vivres, des vêtements; ils accompagnaient le douloureux convoi de leurs cris, de leurs encouragements, de leurs bénédictions; ils le suivaient de l'œil jusqu'à la plus lointaine ondulation de terrain, et quand il avait disparu, chacun

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note F.

se retirait chez soi en pleurant et le cœur gonflé de douleur. Dans les villes, à Tarare, à Clermont, à Thiers, etc., la compassion était si grande, elle se manifestait par de tels témoignages, que l'on prenait, à la fin, le parti de les éviter[1]. Les confesseurs de la foi ne revenaient pas de leur étonnement, en trouvant tant d'âmes fidèles dans cette terre de France, si profondément labourée depuis huit ans par le soc de l'impiété triomphante. Les gens de l'escorte finissaient ordinairement eux-mêmes par être émus de ce spectacle, et s'apprivoisaient jusqu'à devenir bienveillants et pleins d'égards pour les victimes du fanatisme révolutionnaire[2].

Les prêtres du diocèse de Genève furent expédiés en dix convois; ceux qui composaient le premier et le second furent presque tous embarqués pour Cayenne, d'où jamais on n'eût de leurs nouvelles, non plus que de ceux qui les avaient précédés, cinq ans auparavant, dans ces contrées homicides. Cette déportation eut lieu dans les premiers moments de colère, qui suivirent le coup d'État du 18 fructidor; mais peu à peu les passions

[1] Voyez aux *Pièces justificatives* la note G.

[2] Plusieurs d'entre eux protestèrent par leur conduite généreuse, autant qu'ils le pouvaient faire, contre les ordres qu'ils étaient contraints d'exécuter. Si tous les régimes tyranniques rencontrent ces vils serviteurs dont nous avons parlé, il n'en est aucun qui puisse étouffer toutes les nobles compassions. Lorsque les confesseurs de la foi trouvent, parmi les militaires surtout, quelques-uns de ces cœurs sensibles, ils en parlent avec des accents de reconnaissance émue, qui arrachent des larmes.

s'étant calmées, ceux qui suivirent furent détenus à Rochefort, aux îles de Rhé et d'Oléron, et dans diverses prisons de l'intérieur.

La persécution sévissait depuis huit mois, lorsqu'elle vint atteindre au cœur M. Vuarin, non point par sa propre arrestation; — il était prêt, et l'on pouvait dire de lui ce que l'on avait dit autrefois d'Origène : ce n'est pas lui qui a manqué au martyre, c'est le martyre qui lui a manqué; — mais par l'arrestation de son vénérable ami, de celui par lequel, depuis trois ans, il semblait vivre et combattre, de M. Dubouloz. Ce saint prêtre, sur qui pesait depuis longtemps un décret personnel de déportation, était, surtout depuis la rétractation de M. Panisset, signalé d'une manière particulière aux représailles des persécuteurs. Les agents de la police républicaine étaient à sa poursuite, cherchant à surprendre ses cachettes, épiant tous ses mouvements, et parfaitement résolus à ne pas laisser échapper la première occasion de le saisir. Elle ne tarda pas à se présenter.

Le 7 juin 1798, le jour même de la Fête-Dieu, à onze heures du soir, en rentrant à Thonon, il fut arrêté par des gendarmes, conduit à la municipalité, reconnu, jeté en prison, chargé de fers, et, quelques heures après, violemment et précipitamment emmené à Chambéry. Aucun genre d'outrages ne lui fut épargné; il supporta tout avec la constance d'un martyr et la douceur de cet apôtre de son pays, de ce François de Sales, dont il portait le nom.

Ici se place un beau et noble rôle de M. Vuarin, la

partie la plus ignorée, mais la plus glorieuse peut-être de sa vie; nous allons la raconter avec quelques détails.

Il n'est pas besoin de peindre la douleur qu'il éprouva à la nouvelle de l'arrestation de M. Dubouloz. Les âmes fortes comme la sienne sont ordinairement douées d'une sensibilité énergique, qui, pour ne s'échapper point en larmes stériles et faibles, ne se concentre que mieux dans les fibres profondes du cœur, toute prête à éclater au dehors par des actes de dévouement. Son premier soin fut de se mettre en rapport avec son vénérable ami. Habile à se ménager des intelligences secrètes et sûres, il y parvint. Ce n'était pas simplement de sa part affaire de satisfaction accordée à l'affection et aux besoins du cœur. L'emprisonnement de M. Dubouloz était un grave événement; sa qualité de vicaire général, et la confiance illimitée qu'il inspirait, avaient réuni dans ses mains presque tous les fils de l'administration; il était l'âme des missions dans le diocèse de Genève; sa subite disparition du théâtre de la lutte était de nature à jeter le trouble, l'incertitude, le découragement peut-être parmi les ouvriers de la foi; à les laisser sans direction, sans ordres, sans pouvoirs ecclésiastiques. Il importait de réparer cette brèche alarmante. C'est ce qui poussa M. Vuarin à renouer au plus vite ses relations avec M. Dubouloz. Celui-ci, de son côté, s'empressa de profiter des facilités de communication qui lui étaient ménagées, et trois semaines après son entrée dans les prisons de Chambéry, il fit parvenir à M. Vuarin une lettre importante, qu'il le chargeait de copier et de transmettre à tous les chefs de mission; lettre admirable, inestimable

monument de foi, d'humilité, de courage, bien digne d'être offert à l'émulation des prêtres de nos jours, afin de les fortifier par de si grands exemples contre un menaçant avenir. Nous n'hésitons pas à la donner ici en entier.

« Des prisons de Chambéry, 26 juin 1798.

« Le Seigneur a-t-il voulu punir mes négligences « dans les fonctions importantes que j'avais l'honneur « d'exercer au milieu de vous, Messieurs? a-t-il voulu « procurer à son peuple des secours plus réels, et des « moyens plus efficaces de salut, à la place des faibles « efforts d'un serviteur inutile? a-t-il voulu corriger des « prévarications de sa sainte loi, que je n'ai que trop à « me reprocher? Quelles que soient les vues de sa miséricorde ou de sa justice sur moi, elles sont pleines d'équité et de sagesse; je les adore, je m'y soumets avec « toute l'humilité dont je suis capable, et je l'en bénirai « tous les jours de ma vie. Puissé-je, par les angoisses « qui me sont préparées, expier les fautes que j'ai commises durant tout le cours de mes années, celles surtout dont je me suis rendu coupable dans l'exercice du « redoutable ministère, et obtenir enfin, à la suite des « plus rigoureuses satisfactions, que mon administration « ne devienne pas une source de malédictions pour le « peuple fidèle! J'ose l'espérer de votre infinie bonté, ô « Dieu de miséricorde, vous inspirerez le premier pasteur de l'Église de Genève, afin que, dans sa sagesse, « il envoie à votre peuple un ministre selon votre cœur, « un ministre qui, sous les auspices de ce saint prélat,

« répare les maux que mon ignorance et ma lâcheté au-
« ront occasionnés; vous accorderez cette grâce aux
« prières de tant de fervents chrétiens, qui, dans ces
« jours mauvais, ont conservé leur foi pure, et qui élè-
« vent vers vous leurs mains suppliantes. Animé de cette
« confiance, j'irai avec joie dans tous les lieux où vous
« daignerez me conduire. Faudra-t-il traverser les mers,
« habiter parmi des peuples barbares et sauvages, es-
« suyer la faim, la soif, la nudité et toutes les misères,
« je m'y résous avec toute la soumission que vous êtes
« en droit d'exiger de votre créature; je renonce désor-
« mais à tout ce qui pourrait m'attacher encore à la terre,
« où il vous a plu de me faire naître, et où vous m'avez
« comblé de tant de bienfaits. Parents, amis, aisances
« de la vie, douces consolations de la société, je vous
« en fais le sacrifice, et un sacrifice sans partage et sans
« réserve; je n'aurai plus rien de commun avec tous ces
« avantages, qu'à l'ombre de votre croix, et dans le sein
« paternel de votre clémence et de votre miséricorde.

« Qu'il m'est précieux, qu'il est consolant pour moi,
« Messieurs, avant de subir l'arrêt de ma déportation, de
« venir verser dans vos cœurs les sentiments de ma ten-
« dresse et de mon plus sincère attachement, et de pou-
« voir vous donner un témoignage authentique de la
« vénération et du respect sans bornes que m'ont in-
« spiré la piété, le zèle, la ferveur dont vous n'avez
« cessé, durant tout le cours de la persécution qui nous
« afflige, d'animer vos pénibles travaux, et dont j'ai eu
« si souvent le bonheur d'être l'admirateur et le témoin.
« Cet esprit de modération, de douceur et de paix que

« vous avez annoncé par vos exemples, autant que par « vos discours, aux peuples qui vous sont confiés, ces « principes sublimes de la foi et de la morale chrétiennes « que vous leur avez enseignés et inculqués avec tant de « fermeté et de courage; la patience et la soumission aux « ordres toujours justes de la divine Providence, dont « votre conduite leur a tracé à chaque pas, à chaque in- « stant et sans cesse, de si utiles leçons; cet héroïque « désintéressement, qui, dans tous vos procédés, s'est « manifesté d'une manière si propre à vous venger des « calomnies qu'ont intentées contre vous les ennemis de « la religion et du sacerdoce; vos vertus, en un mot, « vos travaux, vos succès, qui feront à jamais votre « gloire et votre apologie; tout cela me pénètre jusqu'au « plus intime de l'âme, tout cela se présente délicieuse- « ment à mon esprit, et ajoute de nouvelles consolations « aux douceurs dont le ciel daigne me favoriser dans le « lieu de ma détention.

« Si, dans les régions lointaines où je vais être trans- « porté, j'avais encore la consolation d'apprendre que « le Seigneur, qui, du haut du ciel, regarde vos travaux « d'un œil de complaisance, leur donne un accroisse- « ment plus propice, que le peuple fidèle dont vous cul- « tivez les heureuses dispositions avec tant de zèle, se « soutient dans la sainteté de sa vocation, que l'impie « même, vaincu par la force et les attraits de la divine « grâce, touché, encouragé par vos exemples et par vos « doctes instructions, renonce à ses erreurs et à ses éga- « rements, pour embrasser les saintes maximes de l'É- « vangile; que les lois de l'empire, réunies enfin à celles

[redacted]

« du sacerdoce, concourent d'un commun accord au « maintien de la religion, à l'observance des bonnes rè- « gles et à la réformation des abus, alors ma douleur « serait satisfaite, et je me croirai heureux, au milieu « des plus affreuses tribulations et du séjour inconnu où « je dois terminer ma carrière. Je reviendrai en esprit « auprès de vous, Messieurs, lorsque près des autels « du Seigneur vous lui rendrez grâce; je réunirai mes « chants d'allégresse aux accents de votre reconnais- « sance, et je le bénirai de toutes les facultés de mon « âme d'avoir fait éclater sur son peuple les merveilles « de sa puissance et l'immensité de ses miséricordes.

« Le temps viendra, Messieurs, où vous aurez cette « précieuse consolation; et ce temps, cet heureux temps, « peut-être n'est-il pas éloigné! Le Seigneur a des res- « sources qu'il n'est pas donné à de faibles mortels de « sonder. Il n'abandonnera pas son peuple; il lui a donné « trop de marques de sa protection, pour que nous ayons « à craindre qu'il l'ait rejeté jusqu'à la fin. Il se res- « souviendra d'Abraham et de Jacob. Les François de « Sales, les Jeanne-Françoise de Chantal, les bienheu- « reux Amédée et tant d'autres saints, qui, dans le ciel, « déposent leurs couronnes à ses pieds et lui demandent « grâce pour nous, feront tomber le glaive de ses mains. « Il aura aussi égard aux mérites de tant de fidèles, qui, « par leur foi et leur charité, ont soutenu ses élus au mi- « lieu des orages et des tempêtes qui agitent son Eglise « sainte; et, en faveur des justes, il pardonnera aux cou- « pables : tout criminels qu'ils sont à ses yeux, ils sont « encore ses enfants; ils les adopta dès le sein de leurs

« mères; il leur donna dès lors le droit de l'appeler leur « père, et de placer ce nom de tendresse et d'amour « filial à la tête de toutes leurs supplications. Il ne se re- « fusera pas à leurs prières, dès qu'ils reviendront à lui « dans les sentiments d'un cœur contrit et humilié; et ils « y reviendront, parce que vous ferez tant de vœux, que « le Seigneur, qui ne s'éloigne jamais de nous qu'à re- « gret, et qui ne demande qu'à pardonner, vous exau- « cera.

« Enfin, Messieurs, quelle que puisse être la suite des « événements, nous travaillerons de toutes nos forces à « l'œuvre à laquelle nous avons été appelés; vous, Mes- « sieurs, en combattant avec une ardeur sans cesse re- « naissante, pour vaincre les efforts de l'enfer conjuré « plus que jamais, contre le Seigneur et contre son « Christ; et nous[1], en élevant nos mains vers le ciel, « pour qu'il plaise au Dieu fort et puissant d'ajouter « quelque jour de nouvelles palmes à vos triomphes.

« Quant à moi, Messieurs, rien ne saurait égaler tout « ce que je ressens de tendresse et de reconnaissance « pour vous, ainsi que pour le peuple fidèle, qui, dans « les lieux divers que j'ai parcourus, m'a accueilli avec « des marques d'humanité et de charité, si dignes des « chrétiens de l'Église primitive. Que le Seigneur le lui « rende au centuple, même dès cette vie; qu'il bénisse « ses travaux, qu'il fasse tomber une rosée féconde sur « ses champs et ses vergers, qu'il fasse croître et multi-

[1] Je parle non-seulement en mon nom, mais encore au nom de mes compagnons de captivité.

« plier ses moissons, qu'il charge ses vignes de raisins; « que ce peuple, enfin, soit devant tous les peuples l'i- « mage du bonheur, comme il sait être envers les mi- « nistres de Jésus-Christ le modèle de la bienfaisance. « Et puisqu'un verre d'eau, donné au nom de ce Dieu de « bonté, ne sera pas, dans le ciel, sans récompense, que « n'auront-ils pas à espérer de ses miséricordes, ces « hommes précieux, qui ont reçu avec tant de généro- « sité ceux qui ont été envoyés par lui? Je vous sup- « plie, Messieurs, de me recommander à leurs ferventes « prières. »

Toute réflexion sur ces saintes pages serait superflue. Qui ne sent que l'esprit même des confesseurs et des martyrs guidait la plume de celui qui les a tracées? oh! pourquoi sont-elles si inconnues? pourquoi laissons-nous périr ces trésors?

Cette lettre est, comme nous l'avons vu, sous la date du 28 juin 1798. Le lendemain, M. Dubouloz en fit parvenir à M. Vuarin une seconde, destinée à assurer la régularité dans l'administration du diocèse. Il pourvoyait avec la plus grande précision à tous les besoins et à toutes les nécessités du moment, et en terminant il disait au fidèle exécuteur de tous ses ordres : « Promptitude, mon « ami, et exactitude comme à l'ordinaire, à faire connaî- « tre ces dispositions. Si vous ne pouvez faire cela tout « seul, industriez-vous pour trouver des copistes. » C'est encore par M. Vuarin qu'il communique aux missionnaires des instructions spéciales sur l'inobservance des dimanches et des fêtes, sur le changement des foires et des marchés, qui, fixés en ces saints jours, en occasionnent

la transgression [1]. Il est ferme dans ses décisions, et ne transige point avec les embarras de l'époque. « Si le « peuple pèche, dit-il, c'est un grand mal; mais n'ayons « pas à nous le reprocher... Ressouvenons-nous qu'en « morale, un sentiment ne doit pas être adopté par cela « même qu'il est commode, ni rejeté par cela même qu'il « renferme des difficultés. »

Après avoir réglé ce qui concernait les affaires du diocèse, M. Dubouloz songea aux siennes. C'est toujours à M. Vuarin qu'il eût recours; c'est lui qu'il rendit dépositaire de ses dernières volontés. Voici le préambule de ce testament, trop honorable à M. Vuarin, pour ne pas être cité : « Comme nous ne savons point le temps de notre « départ, et qu'on pourrait nous l'intimer au moment « où nous y penserons le moins, je viens, mon cher « ami, vous dire mes dernières dispositions, et vous « prier d'y tenir la main, lorsque le temps en sera venu; « je vous dois toute ma confiance, et je compte assez « sur votre amitié et sur votre cœur excellent, pour « m'assurer que tout ce dont je vous prie sera rempli « selon mes vues, avec prudence et exactitude. »

Toutes ces communications et beaucoup d'autres moins importantes, que nous passons sous silence, fidèlement transmises, tous ses ordres exécutés avec un dévouement et un courage au-dessus de tout éloge, entretenaient dans l'âme de M. Vuarin une impression de douleur profonde, par la pensée que cet homme de bien,

[1] M. Vuarin ne reçut ces dernières instructions qu'après le départ de M. Dubouloz et par l'entremise de M. de Génissiat.

ce prêtre, dont chaque jour d'épreuve lui révélait de plus en plus l'héroïque vertu, allait être enlevé à son affection si légitime, et surtout aux besoins si grands de la religion dans sa patrie. Son cœur et son imagination travaillaient de concert sur cette idée ; ils le conduisirent insensiblement à des projets de délivrance, qui ne tardèrent pas à prendre dans son esprit une forme positive. Il les embrassa avec son ardeur ordinaire, et, pour se mettre en mesure de les conduire à prompte et bonne fin, il en communiqua immédiatement le plan à M. Dubouloz. Quels étaient ces projets ? quels moyens devaient être employés ? A part un voyage à Chambéry, nous ignorons tout le reste. Dans les lettres que nous avons sous les yeux, il n'en est question que d'une manière vague ; on voit seulement qu'il s'agit d'un dessein étrange, aventureux, de quelque chose de hardi, de déterminé, comme un coup-de-main, un enlèvement, une introduction subreptice dans les prisons, etc. M. Dubouloz, instruit de ces témérités de jeune homme, s'en alarma d'autant plus, qu'il savait leur auteur parfaitement capable de les suivre jusqu'au bout. C'est ce qui amena le petit billet que voici : « Prenez garde, mon « cher ami, n'exécutez pas le projet que vous avez en « vue ; vous avez mille dangers à courir que d'autres « n'ont pas, l'âge, l'état, etc. ; dangers de dissimulation « et de mensonges, etc. ; il ne faut point d'imprudence ; « la pierre est jetée, le sacrifice est fait ; il faut suivre « les voies ordinaires de la Providence et subir le sort, « comme les autres et à la manière des autres ; s'il arrive « quelque chance favorable, on en profite ; sinon, on

« prend son parti, surtout quand la carrière est avancée. « Je suppose que j'aie à vivre jusqu'à l'âge de soixante « et dix ans, ce serait beaucoup dire, je n'aurais plus « que dix-huit ans à me traîner sur la terre. Vaut-il la « peine, pour dix-huit ans qu'il est probable que je ne « vivrai pas, ou que je passerai peut-être dans les in- « firmités, de se donner tant de mouvement, et de ris- « quer encore la liberté et la vie d'un jeune lévite, qui « commence sa carrière et qui peut, dans la suite, être « d'une utilité beaucoup plus grande que moi ? »

M. Vuarin ne se tint pas pour battu ; par une lettre du 2 septembre, il revint à la charge avec de nouvelles instances, et, à ce qu'il paraît, avec de nouveaux projets ; le refus de M. Dubouloz fut plus absolu encore que la première fois. « J'ai reçu la lettre, lui répondit-il, par « laquelle vous me découvrez l'extraordinaire dessein « que vous avez pris d'*aller faire un voyage au loin*. « Ne vous exposez pas, je vous en prie, jusqu'à ce « point. Vous savez ce que je vous ai dit ; tenez-vous en « là... Oubliez votre cœur. D'un autre côté, je ne veux « absolument aucune entreprise pour mon compte par- « ticulier, et si on ne tâche d'agir pour toute la bande. « Qu'on se souvienne que David ne voulut point de l'eau, « parce qu'il n'y en avait pas pour toute l'armée, et que « peut-être il aurait grandement péché, s'il n'en avait fait « le sacrifice. Mon refrain est et sera sans cesse que per- « sonne ne s'expose pour un être, qui, dans quelques « années, ne sera plus bon à rien. »

Tout était dit ; M. Vuarin renonça à l'idée de délivrer cet homme de Dieu, et le 20 septembre 1798, M. Du-

bouloz quittait les prisons de Chambéry, avec dix autres confesseurs, pour prendre le chemin de Rochefort. Nous avons de ce départ un touchant récit, un récit qui arrache des larmes, tracé par un témoin oculaire et adressé à M. Vuarin lui-même, comme une suprême consolation à sa douleur. Lecteurs, permettez-nous, de grâce, de tirer encore de nos trésors cette pierre précieuse; elle nous fournira l'occasion de remettre en lumière un nom vénéré autrefois dans le diocèse de Genève, et digne de subsister dans la mémoire des hommes.

« Votre précieux ami, écrit à M. Vuarin M. Monta-« gnier de Génissiat[1], est parti le 20 septembre avec « dix autres confesseurs de la foi, cinq de notre diocèse, « et les autres de Tarentaise et de Maurienne, tous di-

[1] M. Dubouloz rend à M. de Génissiat ce beau témoignage : « Il fait un bien étonnant parmi nos prisonniers; il paraît que « le bon Dieu l'a envoyé exprès ici; il nous édifie par sa haute « piété et sa tendre charité. » Du reste, pour avoir une idée juste de ce saint prêtre, il suffit de citer le passage suivant d'une de ses lettres, écrite des prisons de Chambéry à M. Vuarin : « C'est ici, mon cher confrère, que l'on ressent la vé-« rité de ce que nous a dit notre divin Sauveur, que *son joug* « *est doux et son fardeau léger*. Les prisons, les cachots, la « mort même, lorsqu'ils sont soufferts pour Jésus-Christ, ne « sont pas ce que nous les représente notre imagination ef-« frayée. Autant ils paraissent tristes, ténébreux et terribles à « notre faible nature, autant ils sont consolants aux yeux de la « foi. Dieu sait admirablement tout accommoder à notre fai-« blesse. Je suis détenu depuis près de six mois; j'ai parcouru « les cachots de haut en bas. Jamais je ne me suis mieux porté, « et jamais je n'ai eu moins d'ennui. »

« gnes de la belle cause qu'ils défendent. Il serait inutile « de vous parler de l'ensemble des vertus de ces véné- « rables ecclésiastiques; tout ce que je pourrais vous en « dire, serait bien au-dessous de l'idée que vous avez « pu vous en former par vous-même. Qu'il me suffise de « vous apprendre qu'au moment du départ, la joie était « peinte sur leurs visages, qu'ils ont donné le plus ad- « mirable exemple de douceur et de patience, flattant, « caressant leurs persécuteurs, leur serrant la main avec « amour et presque avec reconnaissance, se regardant « comme trop heureux de souffrir pour Jésus-Christ. « *O l'heureuse nuit!* disaient les uns; *ô quelle belle* « *nuit!* s'écriaient les autres. *Voici le plus beau jour* « *de ma vie!* me répétaient-ils en m'embrassant. *Nous* « *allons prier le Seigneur qu'il rétablisse la reli-* « *gion dans notre patrie,* dit notre respectable su- « périeur (M. Dubouloz), en entrant dans une cour où « les attendaient des fers très-pesants. Il ne s'agissait de « rien moins que de les attacher par les pieds deux à « deux avec des fers de vingt à trente livres, et de leur « faire parcourir ainsi les rues jusqu'à la porte de la « ville, où la charrette les attendait... La municipalité « s'opposa à cette barbarie inutile; on se contenta de « fouiller leurs sacs, de leur enlever leur argent, cou- « teau, montre, etc., de leur mettre les menottes deux à « deux, et à leur chef un collier où il y avait une chaîne « qui les tenait tous. Il était deux heures après midi, « quand ils montèrent sur les charrettes. J'ai su qu'ils « avaient été jusqu'à Lyon ainsi gênés. »

Si M. Vuarin assistait à ces tristes événements, le

cœur navré et l'âme désolée de ne pouvoir arracher à la persécution aucune de ses saintes victimes, du moins il n'y assistait pas en spectateur inactif. Il avait appris la profonde détresse dans laquelle se trouvaient la plupart des confesseurs de la foi, les privations de tout genre qu'ils avaient à souffrir; il savait qu'ils manquaient de lit dans leurs prisons, de linge et de vêtements de rechange, que l'insuffisante ration que la Nation leur distribuait tous les jours était le plus souvent détournée par la rapacité de leurs gardiens, qu'ainsi le supplice de la faim venait se joindre à leurs autres tortures. Ému d'une déchirante compassion en faveur des héroïques prisonniers, il résolut de leur venir en aide et d'apporter à la rigueur de leur sort tous les adoucissements possibles. A lui, jeune homme encore, et surtout nouveau prêtre, ne semblait point appartenir l'initiative des grandes mesures. Cette considération ne l'arrêta point; il sentait qu'en certaines graves circonstances, il faut savoir s'affranchir des règles ordinaires de la prudence et de la réserve, et que ce qu'il ne ferait pas lui-même, nul autre ne le ferait. Les natures fortes comme la sienne ont ce rare privilége de pouvoir tout oser, sans offenser personne. Leur ascendant s'impose comme un droit.

Pour conduire à bonne fin ses projets, il s'adressa à MM. les vicaires généraux, et leur proposa d'inviter les chefs de mission à faire, dans leur arrondissement respectif, une collecte en faveur des prêtres arrêtés, détenus dans les prisons ou déportés déjà sur une terre étrangère. Sa proposition fut accueillie avec la faveur qu'elle méritait; mais lui seul en poussa l'exécution. Il

fut secondé par le zèle des missionnaires disséminés dans les paroisses et par un grand nombre de pieux fidèles. L'œuvre sainte, bientôt connue, se répandit de toutes parts et s'étendit jusqu'aux diocèses de Chambéry, de Tarentaise et de Saint-Jean-de-Maurienne. La collecte se continua pendant que durèrent les besoins. Toutes les sommes recueillies dans le diocèse de Genève furent versées entre les mains de M. Vuarin. On peut juger de leur chiffre par ce fait qu'en dix-huit mois, il fit passer aux seuls détenus en l'île de Rhé, au nombre de vingt-deux, du diocèse de Genève, près de douze mille francs, comme il est facile de s'en convaincre par le compte-rendu que nous suivons du regard, en écrivant ces lignes, et qui contient les preuves les plus touchantes de la prudence, de la délicatesse, du désintéressement et de l'abnégation la plus complète de son auteur[1]. Qu'on juge par là de la valeur considérable des sommes recueillies et des secours distribués; car M. Vuarin fit parvenir la pieuse aumône à tous les confesseurs, quel que fût le lieu de leur détention, dans les prisons de Chambéry, de Grenoble, de Bourg; à Rochefort, à Oléron, à La Rochelle, à Saint-Martin-en-Rhé, et jusqu'à Cayenne. Il fut obligé de se donner beaucoup de mouvement pour trouver des correspondants sûrs et pour faire arriver les sommes à leur destination.

Il ne sera pas ici hors de propos de dire quelques mots sur la vie des prisonniers, afin de mieux faire com-

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note H.

prendre l'importance, ou plutôt la nécessité de l'œuvre si heureusement conduite par M. Vuarin.

La plupart étaient arrivés à l'île de Rhé, ou autres prisons de l'État, dépourvus de tout, ayant perdu en route leurs effets et leurs hardes, ayant dépensé leurs dernières ressources à se procurer leur nourriture et des moyens de transport, pour lesquels on les avait rançonnés sans pitié[1]. Une fois installés dans la citadelle, la *Nation* leur faisait distribuer à chacun une livre et demie de pain, une demi-livre de viande, et trois verres de vin par jour, avec un peu de sel et quelques légumes à chaque décade : subsides alimentaires, le plus souvent indignement gaspillés. Mais c'était tout; les prisonniers devaient se procurer, à leurs frais, la couchette, le bois, les ustensiles de cuisine, préparer eux-mêmes et à leurs frais leurs aliments, etc. Tous les objets de première nécessité, qu'ils avaient à se fournir eux-mêmes, étaient à des prix excessifs. Cet état arrachait aux premiers déportés, et avant l'arrivée des secours, des cris de détresse, douloureusement exprimés dans une lettre adressée à MM. les vicaires généraux des quatre diocèses, sous la date du 31 mai 1798. Après les premières distributions, leur situation devint tolérable, sans s'écarter cependant jamais de la plus stricte économie. Voici ce qu'en dit M. Dubouloz à M. Vuarin : « Il est juste,

[1] A quelques-uns on avait demandé jusqu'à 60 fr. pour quelques mauvais bagages, dans le passage de la Rochelle à l'île de Rhé, deux heures de navigation, et 9 fr. pour les décharger.

« mon cher ami, que je vous fasse connaître le régime « que nous tenons ici; nous nous bornons tous au pur « nécessaire dans notre dépense; nous avons même « supprimé le souper trois jours de la semaine, par rai- « son d'économie. Nous sentons tous la nécessité de vi- « vre sobrement et à très-peu de frais. Tous nos repas « sont d'un seul mets. Nous nous reprocherions de nous « permettre les plus légères superfluités, en profitant des « charités des fidèles, dont quelques-uns se sont privés « du nécessaire pour venir à notre secours. »

Rien de plus édifiant, du reste, que le genre de vie des prisonniers. Ils partageaient leur temps entre la prière, la récitation de l'office divin, des lectures édifiantes et instructives, et des conférences sur l'Ecriture Sainte et divers points de morale; à l'île de Rhé, ils en tenaient tous les jours, sous la direction de M. Guillet, ancien supérieur du séminaire de Chambéry, et de M. Cholleton, du diocèse de Lyon, ecclésiastiques distingués par leurs lumières, leurs vertus sacerdotales et leur piété exemplaire.

Les déportés furent touchés jusqu'aux larmes, de la générosité des fidèles et du dévouement de M. Vuarin. Celui-ci mérita d'être considéré par eux comme leur providence visible et leur ange protecteur; ils lui en exprimèrent leur reconnaissance de mille manières et dans les termes les plus vifs; M. Dubouloz fut toujours leur interprète. C'est par lui qu'ils firent parvenir aux fidèles l'expression de leurs remercîments, par une lettre datée du 16 juin 1799, lettre aussi belle par la foi qui l'anime que par les sentiments qu'elle exprime, lettre qui rap-

pelle saint Paul écrivant aux chrétiens de Macédoine et d'Achaïe pour les bénir, au nom du Sauveur, des subsides qu'ils envoyaient aux pauvres de Jérusalem, ou encore les magnifiques circulaires des Eglises de Smyrne et de Lyon, sur la mort et le triomphe de leurs martyrs. Elle fut imprimée par les soins de M. Vuarin, et transmise aux chefs de mission, et, par eux, aux fidèles; elle est devenue très-rare, et il serait difficile aujourd'hui de se la procurer [1].

Nous notons ici, en passant, une particularité qui peint le temps; il était permis aux détenus de correspondre librement avec le dehors, sous deux conditions : qu'ils ne diraient jamais rien, dans leurs lettres, de contraire à la République, et qu'ils se conformeraient exactement aux appellations et aux calendriers républicains; ce qui n'empêcha pas M. Dubouloz de prendre le pseudonyme de *J.-B. Pelloux,* et de faire parvenir à M. Vuarin ses lettres sous cette adresse : *Au citoyen Ramon, recommandé au citoyen Pittard, confiseur, en l'Ile, n° 23, à Genève, département du Léman.* D'autres lui arrivaient aussi sous le nom du citoyen *Tassin, recommandées au citoyen Argand, commis au magasin Niqueler, aux Rues-Basses.* On voit, par là, que M. Vuarin faisait de fréquentes apparitions à Genève; mais sa résidence habituelle était chez Mme Émilie N., qui pouvait être appelée la mère des confesseurs de la foi, et dont tous parlent avec une reconnaissance et une émotion profondes.

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note I.

Tant de fatigues avaient épuisé la santé, si vigoureuse d'ailleurs, de M. Vuarin; une ophtalmie rebelle résistait à tous les soins, et il semblait atteint d'une maladie de dépérissement et de langueur; il dut se résigner à quelque repos et à quelques précautions. Les conseils, pour ne pas dire les ordres de M. Dubouloz, l'y forcèrent; il fut d'ailleurs parfaitement secondé dans les précautions qu'il dut prendre par les personnes qui lui donnaient asile. M. Vuarin avait un de ces tempéraments, qui résistent à force d'énergie à tous les assauts, ou qui en surmontent les suites en se livrant aux excès d'un autre travail. C'est ce qu'il fit sur un nouveau théâtre, qui devait être le sien pendant tout le reste de sa vie. A l'époque où nous sommes, il était depuis plusieurs mois à Genève, en qualité de missionnaire et à résidence fixe. Ceci nous oblige à revenir sur nos pas, après toutefois avoir noté que la persécution était arrivée à son terme, que de radieuses espérances renaissaient avec le Consulat, que l'on entrevoyait, dans un prochain avenir, la réconciliation de la société civile avec l'Église, que les exilés de la foi rentraient successivement dans la patrie, les uns avec leur grâce facilement obtenue, les autres par une évasion discrètement favorisée, et que vers les premiers jours de juillet 1800, M. Vuarin avait eu le bonheur d'embrasser son vénérable ami, M. Dubouloz.

CHAPITRE V.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

Le Catholicisme à Genève avant M. Vuarin. — Les registres des divers Conseils genevois. — Intérêt qu'ils présentent. — Quatre faits saillants. — Établissement violent de la Réforme à Genève. — Elle triomphe non en faisant des protestants, mais par des protestants tout faits. — Haine contre les étrangers. — Persistance du Catholicisme après la Réforme. — Trois classes de gens attachés à la religion catholique. — Une visite de St François de Sales à Genève.

On croit généralement que le Catholicisme, proscrit à Genève en 1535 par la Réforme triomphante, n'y rentra qu'à la fin du XVIIIe siècle, à la suite de l'invasion française, débris exotique d'un culte naufragé, jeté par la tempête sur la terre de Calvin; c'est une erreur. Sans doute, ce ne fut pas l'un des miracles les moins étranges de la Providence, en ces temps *si fertiles en miracles,*

; de voir le drapeau français rapporter dans ses plis, ı Rome protestante, cette antique religion meurtrie ıdant dix ans, étouffée à son ombre et réduite, on le ›clamait du moins, à une obscure agonie. Mais enfin, ır être dans le vrai, il faut dire que le germe était neuré dans le sol, sans cesse refoulé, écrasé par la lence, mais ayant acquis, depuis cent ans déjà, un ·tain développement. Il y a là des origines auxquelles ıs ne pouvons guère, dans une histoire du rétablisse- ›nt du Catholicisme à Genève, nous dispenser de re- ›nter.

Le lecteur comprendra qu'il ne peut pas entrer dans tre plan de dire ici la manière dont la Réforme se ıintint pendant trois siècles à Genève. C'est une his- re qui trouvera une plume catholique [1]. Les matériaux ıt révélés déjà en grande partie, et, jusqu'à certain int, mis en ordre par des plumes protestantes. Grâce x révolutions politiques, les registres des différends ırps civils ou religieux ne sont plus ces trésors cachés, ces livres scellés, qui ne livraient, naguère encore, e discrètement et sous l'ombre, leurs mystérieux ar- ıes à des adeptes privilégiés et sûrs. Les délibéra- ns et les arrêtés des magnifiques Seigneurs sont sous ; yeux de tout le monde. Les *Actes* du Consistoire, ce ›rps qui joue un si grand rôle dans l'histoire de Genève formée, ont été en partie mis au jour par M. Cramer, ıi a fourni, sans s'en douter, d'excellentes armes au

[1] Elle a été faite en partie par M. l'abbé Magnin, supérieur lu grand séminaire, nommé aujourd'hui évêque d'Annecy.

Catholicisme, copiste plus zélé que prudent, dont on a cherché, mais trop tard, à faire disparaître les transcriptions compromettantes[1]. Les procès-verbaux de la Vénérable Compagnie, dont la visite amènerait sans doute des révélations curieuses, parce qu'en elle résidait la force motrice, mais le plus souvent souterraine et inconnue des événements, demeurent encore, il est vrai, fermés comme les portes du Japon. Mais les matériaux abondent d'ailleurs, et l'on peut, à la rigueur, se passer

[1] La collection des procès-verbaux des séances du Consistoire de l'Église de Genève existe en minutes ou copies, aux archives de ce Corps, depuis sa création jusqu'à nos jours, en cent dix volumes, embrassant une série de près de trois cents ans, avec quelques lacunes. Elle s'ouvre à la date du 16 février 1542, à la dixième séance de ce Corps qui venait d'être créé. Elle constitue une source importante pour l'histoire de Genève, surtout pour l'histoire religieuse. A peu près inconnus jusqu'à ce jour, inaccessibles encore à l'heure qu'il est au public, ils ont été révélés néanmoins dans quelques parties importantes, par des extraits de M. Cramer, membre de l'ancienne aristocratie genevoise, dans une brochure lithographiée en 1857, tirée à très-peu d'exemplaires, distribués avec discrétion et presque aussitôt enlevés à la juste curiosité du public. Ce volume important, de près de 400 pages et contenant la matière de près de trois volumes in-8° ordinaires, est aujourd'hui presque introuvable. Il commence par une introduction qui, sous forme d'apologie, contient les plus précieux aveux. M. Cramer a publié cette introduction sous le titre de *Coup d'œil* dans *les mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, mais en ayant soin de modifier et d'affaiblir les passages les plus compromettants de l'œuvre lithographiée, destinée à une publicité plus discrète.

des indiscrétions et des aveux que la Vénérable Compagnie n'a pas manqué de laisser glisser dans ses archives.

Rien d'intéressant, il faut le dire, comme cette étude sur les documents originaux, écrits au jour le jour, et au souffle des faits au moment même où ils s'accomplissaient, sans la prétention comme sans la crainte de prévoir que le récit en serait étalé plus tard sous les regards du public. A l'aide de ces rédactions naïves et fidèles, on entre dans les Conseils du temps, on écoute les délibérations de ces hommes de luttes et de passions ardentes, on les écoute, caché derrière la toile, sans qu'une présence, ignorée des acteurs, puisse arrêter sur leurs lèvres aucune indiscrétion. Leurs préjugés, leurs injustices, leur fanatisme et leur violence, tout se révèle, tout se déroule avec une vérité saisissante, comme dans un drame vivant; ce n'est plus l'histoire qu'on lit; ce sont des hommes qui agissent, qui se meuvent, qui parlent sous nos yeux et qui laissent discerner jusque sur leurs figures les pensées et les sentiments qui les animent; images daguériennes saisies au vol, et reproduisant avec une exactitude plastique les physionomies des personnages. Pour nous, à qui il a été donné de fouiller quelque peu dans ces trésors, où tant de secrets dorment ensevelis, quatre points principaux ressortent avec tout l'éclat de la plus incontestable vérité : 1° La Réforme n'a été établie à Genève que par la violence ; 2° elle n'a pu, même avec la violence, s'y implanter qu'à l'aide d'éléments étrangers; 3° elle y a été pendant un siècle, avec ses principaux fauteurs, de la part de la population indigène, l'objet de la plus énergique répulsion; 4° le Ca-

tholicisme, subsistant longtemps encore d'une manière assez sensible après la Réforme, n'a jamais été totalement éteint à Genève. De ces quatre points, nous toucherons assez rapidement les trois premiers, réservant plus de développement au quatrième, qui tient de plus près à notre travail.

L'introduction violente de la Réforme à Genève est aujourd'hui un fait acquis à l'histoire. On sait que la grande majorité de la population, si favorable, dans le principe, à la cause nationale, à l'indépendance, à la liberté et aux franchises de la cité, protesta avec énergie dès qu'elle vit que, sous des dehors politiques, il ne s'agissait de rien moins que de lui arracher la religion de ses pères; on sait que la résistance fut si opiniâtre, que, pour la vaincre, il fallut réduire la ville de moitié, expulser une partie de ses habitants, refaire peu à peu les couches populaires par une alluvion continue d'étrangers, écume de l'Europe, aventuriers de toute espèce, jetés sur ce sol par la tempête religieuse; on sait que, malgré ces recrues et grâce à la persécution la plus impitoyable, la ville devint bientôt presque déserte, et que le nombre des maisons abandonnées fut si grand, que l'on eut peine à trouver des gens pour les occuper; on sait que l'œuvre de destruction du Catholicisme demanda, pendant un demi-siècle, pour être accomplie, le sanglant appui des milices bernoises; que le sort des pays voisins ne fut pas plus doux que celui de Genève; que « tout le temps que la gendarmerie de Berne y de« meura, on ne fit que brûler, piller et saccager[1]; » que

[1] Froment, chap. LII.

l'on pouvait de loin suivre les traces de ces bandes farouches à la lueur de l'incendie qui dévorait les châteaux[1], les cures, les maisons, les villages entiers, « tant qu'il semblait par la fumée, dit un chroniqueur, « qu'il n'y eût que des nuées entre les montagnes et sur « le lac ; » on sait que le sang ruisselait sous leurs pas, que la terreur marchait devant leurs étendards ; que les habitants des pays menacés prenaient la fuite, comme autrefois les peuples de l'Empire romain aux approches des Barbares ; que, malgré les succès et la formidable oppression des nouveaux maîtres, partout les populations réclamèrent, et, pendant plusieurs années, vinrent à bout de maintenir la religion des ancêtres. Voilà ce que met, tous les jours, hors de doute l'histoire désormais impartiale, et surtout éclairée par la lumière inattendue des documents originaux ; aussi, lorsque son œuvre d'investigation sera achevée, tracera-t-elle de lugubres tableaux de ces temps d'oppression et de tyrannie, dont seules, à près de trois siècles de distance, peuvent donner une idée, les grandes et sanglantes scènes de la Révolution Française, avec lesquelles eurent d'ailleurs tant d'analogie celles de ces jours de calamité et de deuil. Elle dira qu'introduite par la violence, la Réforme ne se soutint que par la violence ; que les novateurs révolutionnaires,

[1] Il y eut cent quarante châteaux de brûlés. Nous ne parlons pas des églises, des couvents, des monuments religieux ; presque tout fut démoli. Aussi n'est-il peut-être aucune contrée en Europe qui présente si peu de souvenirs antérieurs à la Réforme que le bassin du Léman.

Calvin en tête, se virent obligés, pour dominer les débris de l'ancien peuple, et même le peuple nouveau, si bien disposé au joug, d'embastiller la ville, de l'entourer d'une ceinture de remparts, de l'isoler au milieu des pays d'enlentour, comme le Japon au milieu des mers, de vivre de crainte et d'inspirer la crainte, de tailler une espèce de république à l'antique, à la façon de Lacédémone, où tout était réglé par l'État, la vie, les mœurs, les costumes, les repas, etc., où la religion, livrée au magistrat, pendant que la magistrature elle-même demeurait à la merci de la Compagnie des ministres, et devenue partie principale de la constitution, — théocratie étroite et sans entrailles, — s'imposait par la force, sous peine du fouet, du carcan, de la confiscation, de l'exil, de la prison et de la mort; où toute abstention des actes du culte nouveau, tels que le prêche, la cène, etc., était assimilée à un crime de trahison à la patrie; où l'intérieur des familles et le foyer domestique lui-même étaient discrétionnairement abandonnés aux perquisitions les plus soupçonneuses d'un pouvoir ombrageux; où la foi, la moralité, la décence publique, même dans ce qu'elles pouvaient avoir de plus étranger à l'ordre et au bien de l'Etat, passaient du domaine de la conscience sous celui d'une censure inquisitoriale, et devenaient la matière de règlements de police empreints de ce rigorisme de sectaire, que la plus innocente expansion de la joie et des amusements populaires semble effaroucher[1]. L'histoire dira enfin que toutes ces tyrannies ont

[1] Tous ces faits sont implicitement avoués par les anciens

pu créer une espèce de pruderie apparente d'un type particulier, inconnue pendant trois siècles, partout ailleurs qu'à Genève, et qui tend heureusement à disparaître, mais qu'elles n'ont produit ni une plus grande pureté de mœurs, ni des croyances plus chrétiennes, ni une opinion plus éclairée, ni plus de tolérance, ni un caractère public plus élevé ou plus estimable, ni plus de bien-être, ni plus de savoir[1]. Ces jugements pourront paraître durs peut-être à quelques lecteurs; ils ne sont cependant que l'expression la plus juste de la rigoureuse et inflexible vérité. Il est temps qu'une voix catholique s'élève enfin pour oser les formuler à Genève, et prendre corps à corps les erreurs trois fois séculaires d'une histoire travestie par les passions ou les préjugés protestants.

L'instrument de ces tyrannies politiques et religieuses fut un Corps moitié laïque, moitié ecclésiastique, fondé par Calvin et appelé le Consistoire, qui ne peut être comparé qu'à l'inquisition espagnole, avec des attributions beaucoup plus odieuses et beaucoup plus étendues. Les hommes du Consistoire, disséminés dans chaque quartier de la ville, avaient pour mission de *veiller sur les scandales,* d'*admonester,* de *rapporter* ce qu'ils croyaient de leur devoir de faire connaître, d'*avoir l'œil partout,* de pénétrer dans l'intérieur des familles, accompagnés d'un ministre, de demander à tous, *servi-*

historiens de Genève; aujourd'hui ils ne peuvent plus être niés.

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note K.

teurs, chambrières, nourrices, gens étrangers, compte de leur foi, de leur assiduité *aux sermons, à la cène,* d'appeler les délinquants ou simplement les suspects devant ce tribunal de si étrange espèce [1]. Celui-ci (le Consistoire) était investi du droit de les *interroger,* de les *avertir,* de les *censurer,* de les *excommunier,* de les *livrer au magistrat,* qui se faisait presque toujours l'exécuteur docile et rigoureux des sentences de la théocratique assemblée.

Eh bien! le croirait-on? Cette compression inouïe, cette inquisition journalière furent impuissantes à enraciner la Réforme dans l'esprit et dans le cœur des anciens habitants, qui n'avaient pas suivi le torrent de l'émigration, ou subi les rigueurs de l'ostracisme. Les réformateurs ne purent assouplir à leur gré que les éléments nouveaux. Quant aux éléments indigènes, ils virent d'abord qu'il ne leur restait d'autre ressource que de les noyer dans ces flots d'étrangers poussés par le souffle de la tempête de tous les coins de l'Europe, mais surtout de la France, sur ce point qui fixait déjà tous les regards du protestantisme. C'est ce qui ressort manifestement des *Actes* du Consistoire pendant plus d'un siècle. M. Cramer lui-même, dont le témoignage ne saurait être suspect, ne peut s'empêcher de l'avouer, dans son *Introduction aux procès-verbaux :* « C'est « par l'agrégation de réformés tout faits, dit-il, que la

[1] Voir les ordonnances ecclésiastiques rédigées par Calvin et adoptées par les Conseils; elles sont comme les lois organiques du Consistoire et du pastorat à Genève.

« foi calviniste prit des racines à Genève... Les faits par-« lent, ajoute-t-il, et réfutent surtout cette opinion que « les réformes religieuses et les libertés publiques [1] eus-« sent pu se maintenir par les seules dispositions de la « population de Genève. » M. Cramer s'appuie sur ce fait pour établir que la contrainte était nécessaire, et il en fait un argument en faveur de l'habileté, de la sagesse et de la fermeté des réformateurs; étrange argument que l'on trouve toujours au service de toutes les tyrannies; c'est la logique de la souveraineté du but proclamée aussi de nos jours par la Révolution, toutes les fois qu'à force de crier liberté elle parvient à l'empire.

Pour se faire une juste idée de la quantité de sang protestant *tout fait* que l'on infusa ainsi dans les veines de la vieille et récalcitrante république, il suffit de se rappeler que dans le cours du seizième siècle, on admit à la bourgeoisie trois mille deux cent vingt-deux chefs de famille, parmi lesquels il n'y eut que seize natifs; ce n'est pas trop de regarder chaque chef de famille comme représentant au moins quatre individus; ce qui supposerait

[1] M. Cramer est véritablement amusant avec ses libertés publiques maintenues par Calvin et ses acolytes. La vérité est que toutes les libertés publiques furent confisquées par la Réforme, que le Conseil Général, qui représentait la volonté de tous, fut annulé, et que la constitution, de démocratique qu'elle était, devint une oligarchie exclusive et tracassière. C'est ce que M. Cramer ne peut ignorer, et cependant il est trop impartial pour dire ce qu'il ne pense pas. Qu'y a-t-il donc là? Empire des préjugés et des jugements tout faits sur les meilleurs esprits.

l'admission de près de treize mille étrangers, sur une population qui ne comptait pas, après la Réforme, plus de vingt-deux mille âmes. En 1565, trente ans après le changement de religion, il ne se trouve encore aucun nom genevois parmi les ministres; après la défaite des *Libertins*[1], les anciennes familles disparaissent des Conseils de la nation et sont remplacées par les nouveaux venus, qui forment dès lors cette aristocratie aux mains de laquelle le pouvoir devait désormais rester pendant trois siècles.

On peut se figurer avec quelle irritation et quel grand mécontentement le vrai peuple de Genève se voyait ainsi arracher sa patrie et se sentait peu à peu comme étranger à lui-même dans ses propres foyers. De 1540 à 1580, cette haine était à son comble. Elle s'exprime dans les conversations populaires par les termes les plus violents. *Les Enfants de Genève*[2] disent hautement que *si la guerre venait, il faudrait frapper plutôt sur ces Françoys et bannys que sur les ennemis; qu'il faudrait prendre tous ces Françoys pour les mettre en bateau et les envoyer par le Rôsne en aval*[3]; que *ces Françoys ne sont qu'hypocrites*, et qu'ils n'ont fait fleurir qu'*hypocrisie à Genève plus qu'en autre lieu au monde*[4]; que s'ils étaient *hom-*

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note L.

[2] C'est le nom que se donnent entre eux les indigènes.

[3] 3 mars 1547. Nous citerons les *Actes* du Consistoire, sous la date de leur délibération.

[4] 12 octobre 1560.

mes de bien, ils n'auraient pas laissé leur pays et renoncé leur Dieu[1]*;* que si l'on voulait pendre tout ce qui mériterait d'être pendu, il n'y aurait pas assez de citoyens à Genève pour serrer la dernière corde[2]; qu'on en avait assez, de tous ces étrangers; qu'ils avaient *assez mis le pied sur la gorge des habitants du pays*[3]*;* qu'ils n'avaient pas d'ailleurs *apporté à Genève toutes leurs oreilles*[4]*,* etc., etc. En vain le Consistoire traite-t-il tous ces propos comme acte de rébellion, et met-il à les réprimer et à les punir la plus grande énergie; ils éclatent à tout instant en plaintes amères et en malédictions contre les prédicants, qui viennent ici *prescher une loi qui ne vaut pas mieux que celle de la papauté,* et contre les Français, qui mettent *la cherté au pays,* et qui, dans leur bagage, *n'apportent guère que des vices.* La compétence du Consistoire est déclinée avec indignation non-seulement par les chefs du parti *Libertin,* mais par des hommes de la plus basse condition et par de simples femmes; tous réclament d'être interrogés et jugés par les magistrats de la ville, eux les enfants de Genève, et non par des étrangers, qui ne viennent que pour les gouverner et les piller, gens d'Eglise apostats, *canailles et moinailles*[5]*,* disent-ils dans leur brutal langage, attirés non par l'Evangile, mais par le besoin de satisfaire en paix leurs passions. Ils se servent, à ce sujet, de termes que

[1] 25 juillet 1555. [2] Ces paroles furent dites en Conseil Général, le 21 mai 1566. [3] Même date. [4] 21 mai 1560. [5] 13 novembre 1552.

nous n'osons pas reproduire, mais que les *Actes* du Consistoire ont conservés dans toute leur crudité native. Rien ne montre mieux la répulsion dont les réformateurs étaient l'objet, que ces naïfs procès-verbaux écrits par les réformateurs eux-mêmes, et relatant jour par jour les injures dont ils sont l'objet, et les châtiments qu'ils leur infligent, accusateurs et juges à la fois dans leur propre cause. Calvin recueille à lui seul la plus grande part de cette haine. Le peuple ne voit en lui qu'un maître orgueilleux, qui veut tout asservir à sa volonté de fer, les magistrats et les autres ministres, aussi bien que les plus obscurs citoyens, qui ne songe qu'à *se prescher lui-même* et non la saine doctrine, un homme vindicatif, qui ne pardonne jamais la moindre résistance à ses volontés, un homme cruel, qui fait impitoyablement exiler, torturer, mettre à mort ceux qui ont le malheur de ne pas être de son opinion[1]; un calomniateur, *de la conduite duquel plus de dix mille sont scandalisés*[2]. Une femme ose lui dire en face que « jamais elle n'a trouvé d'amour en lui, qu'elle n'en a « pu tirer un mot de consolation, qu'il est dur et sans « entrailles, et qu'*ainsi l'a toujours haïte,* » dit-elle[3]. On ne peut pas supporter sa suprématie religieuse; on ne comprend pas qu'après avoir détruit l'autorité du Pape et de l'évêque, il se prétende infaillible, il se *fasse pape et M. Abel*[4] *cardinal,* qu'il pousse l'orgueil jus-

[1] 4 juin 1563. [2] 25 décembre 1551. [3] 22 mars 1546, interrogatoire de la dame Grant.

[4] Un autre ministre, membre du Consistoire.

qu'à vouloir se *faire adorer*[1]. Claude Clérichet proteste « qu'il aimerait mieux qu'on le menât à Champel[2], « lui et ses enfants, que d'aller baiser la *pantoffle* de « Calvin[3]. » Le nom de *pantoffle* lui reste parmi le peuple, et il se trouve des ministres même qui se rendent l'écho de cette indignation publique et qui s'écrient « qu'eux non plus, ils ne baiseront pas la *pantoffle*[4]. » On va jusqu'à donner son nom à des chiens en signe de mépris[5]. On se dit tout bas que s'il y a *trois dyables en enfer, Calvin en est ung,* et que c'est là qu'on l'est allé quérir pour l'amener à Genève[6]; on le chansonne sur ce vilain thème[7]; quand il meurt, on regarde sa mort comme un châtiment du ciel; on prétend qu'*en sa dernière maladye, il invoquait le dyable*[8]*;* que les ministres ont furtivement soustrait son corps et n'ont enterré qu'une bière vide[9]. Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer toutes les injures contre Calvin, lesquelles s'émaillent en une mosaïque bizarre dans les *Actes* du Consistoire pendant vingt ans.

Théodore de Bèze hérite de cette haine[10]. A partir de 1565, les propos contre les ministres prennent un caractère plus outrageant. On ne respecte plus rien, ni leur doctrine, ni leur honneur. On dit fort hautement que « tels prescheurs feraient mieulx, s'ils preschaient

[1] 6 juillet 1553. [2] Lieu des exécutions. [3] Du 6 juillet 1553. [4] Entre autres un nommé Mathieu Essetier, ministre du Grand-Sacconnex, séance du 27 mai 1563. [5] 22 mars 1566. [6] 24 janvier 1555. [7] 2 novembre 1559. [8] 16 avril 1568. [9] 26 juillet 1565. [10] 14 septembre 1564, et ailleurs *passim.*

« simplement le texte de l'Escripture, comme il est cou-« ché, que d'user de tant d'interprétations, et que chas-« cung des ministres veult interpréter selon son sens et « que ce qu'en disent, ce n'est que pour se faire valloir[1]; « que tous les livres qu'ils font n'est que pour amuser le « monde[2]; qu'ils exercent la sorcellerie[3]; qu'ils sont « usuriers, ivrognes, livrés au libertinage[4], » etc. La gravité de l'histoire nous empêche d'entrer dans des détails plus précis et par là même scandaleux. Ce qu'on peut avancer à coup sûr, après avoir parcouru les registres du Consistoire, c'est que jamais ministère ecclésiastique ne jouît de moins de considération religieuse et morale que le pastorat de Genève après la Réforme, et qu'il ne puisa sa force que dans la révolution accomplie et dans la terreur qu'il vint à bout d'inspirer.

Il n'est pas inutile de remarquer qu'à partir de 1563, à tous les propos que nous avons relatés plus haut, vient se joindre un ton d'impiété brutale et cynique[5], qui va

[1] Du 13 juillet 1582. [2] Du 15 mai 1581. [3] Du 28 mai 1581.

[4] Du 31 juillet 1572 et 28 mai 1581, et ailleurs *passim;* rien de plus fréquent que ces accusations populaires contre les ministres, dès les premiers jours de la Réforme. Eux-mêmes n'en disconviennent pas toujours; *maistre Estienne, prédicant de Cessier* (Cessy), avoue à maistre Guillaume Germain, libraire, « que l'on avait baillé à garder les brebis au loup, que de l'a-« voir fait ministre (5 mai 1547); » et le Consistoire motive une condamnation par ce singulier considérant: « Encore qu'il y « ait un ministre sorcier et un autre *paillard,* cela NE PEUT PAS « être mis en avant. »

[5] Voir en particulier les citations devant le Consistoire, sous

grandissant d'années en années, et qui montre les progrès que, grâce à la Réforme, l'irréligion faisait à Genève. Il va sans dire que nous ne prétendons pas accepter comme exactes toutes les imputations que nous avons rapportées, et tant d'autres qui dorment de leur sommeil trois fois séculaire dans les archives du Consistoire; mais fussent-elles complètement fausses, elles établissent de la manière la plus indubitable le fait de l'aversion que soulevaient parmi la population indigène les prédicants du seizième siècle.

Il est facile de comprendre jusqu'à quel point cette opposition devait aigrir le caractère naturellement atrabilaire de Calvin et provoquer l'irritation des ministres. Il y faut chercher une explication des violences auxquelles le chef et ses acolytes se portèrent contre la religion catholique, et dont ils imprimèrent si fortement le sceau à toute l'œuvre de la Réforme[1]. « Un fait sail« lant des registres du Consistoire au seizième siècle, « qui se prolonge dans les suivants, dit M. Cramer[2], « tout en perdant un peu de sa roideur, c'est l'hostilité « guerroyante contre l'Eglise romaine. »

Que devint celle-ci à Genève, au milieu d'une persécution aussi âpre dans ses moyens, aussi obstinée dans sa durée? L'exposé que nous venons de faire nous permet de nous livrer désormais plus facilement à cette

les dates du 3 août, 12 septembre, 19 octobre 1553; il y en a une multitude d'autres du même genre.

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note M.

[2] *Introduction aux procès-verbaux.*

étude, et d'en mettre l'intelligence mieux à la portée de nos lecteurs; c'est ce qui nous justifie de l'avoir intercalé dans cette histoire. Les détails qui précèdent feront mieux comprendre ceux qui vont suivre.

La Réforme, qui n'avait demandé d'abord que la tolérance, s'était élancée d'un bond à l'empire et à la tyrannie, et, selon l'éternel usage de tous les schismes, de toutes les hérésies et de toutes les révolutions, elle avait alors impitoyablement refusé toute liberté au Catholicisme. Après quinze siècles de Christianisme, le temps des persécutions était donc revenu; les catholiques genevois, ainsi que ceux des catacombes, furent obligés de s'assembler en secret pour prier Dieu selon leur croyance; mais leur religion fut poursuivie jusque dans l'ombre et le sanctuaire des familles, où elle s'était réfugiée, comme dans un dernier asile. Le 26 décembre 1535, un dernier décret de bannissement expulsait les derniers prêtres demeurés fidèles. Toutefois, quelques-uns d'entre eux, se dévouant au salut de leurs frères, restèrent et parvinrent à se soustraire, pendant plusieurs années, aux poursuites et aux investigations des deux Conseils. Ils eurent la gloire, bien obscure devant les hommes, mais bien précieuse devant Dieu, de garder quelques étincelles de ce feu sacré qui ne devait jamais totalement s'éteindre à Genève, et qui était destiné à se raviver de nos jours avec de si belles lueurs.

Il est assez difficile de suivre d'une manière distincte la trace du Catholicisme à Genève; on la perd, on la retrouve; elle est interrompue, elle reparaît; mais elle a laissé en mille endroits son empreinte. Point de liaison,

point de suite dans ces vestiges épars, qui ne cherchaient qu'à se dérober, et dont nul œil humain n'a pu suivre la chaîne trois fois séculaire; mais ils sont, de distance en distance et en une multitude de circonstances, parfaitement évidents; semblables à ces traces légères laissées dans le désert sur la pointe des herbes par les pieds du voyageur, et si bien démêlées et suivies par le sens fin et exercé du sauvage. M. Cramer, que nous aimons à citer, parce qu'il a recouru aux sources de l'histoire de son pays, convient de cette vitalité persistante du Catholicisme. « Les premiers registres du Consistoire, dit-« il, montrent les pratiques de la foi catholique survivant « secrètement, mais pendant plus d'une génération [1], à « Genève, par l'empire de l'habitude et par le contact « avec les pays voisins... Malgré la difficulté du terrain, « ajoute-t-il, le prosélytisme catholique n'a jamais cessé « de faire des tentatives à Genève. Les registres du Con-« sistoire mentionnent des démarches des évêques suc-« cesseurs de François de Sales à Annecy, tant auprès « de divers membres du clergé de Genève, qu'auprès « d'habitants laïques [2]. »

Jusqu'en 1542, époque de l'établissement du Consistoire, le nombre des catholiques qui n'avaient parti-

[1] Nous allons voir que l'aveu de M. Cramer est incomplet. On peut constater, à l'aide des registres, que ces pratiques survécurent pendant plus d'un siècle dans une grande partie de la population indigène. Plus tard on retrouve les croyances catholiques d'une manière plus isolée, mais peut-être plus explicite.

[2] Cramer. *Introduction aux procès-verbaux.*

cipé en rien au culte protestant, et qui demeuraient entièrement fidèles à leur religion, fut très-considérable; ils n'assistaient ni au prêche, ni à la cène, se renfermaient dans leurs demeures, et, au péril de leur vie, se procuraient de temps en temps le bonheur d'entendre la sainte messe célébrée par quelques prêtres proscrits, dans quelque chambre obscure ou dans quelque cave humide. Mais, à partir de 1542, les investigations domiciliaires et personnelles commencèrent, et avec elles les interrogatoires sur la foi; tous les secrets du foyer domestique furent violés, tous les débris de l'ancien culte furent arrachés à la vénération des familles; des actes positifs de protestantisme furent exigés; les abstentions furent signalées comme suspectes; chaque année, quelquefois même plusieurs fois par année, les ministres pénétrèrent dans chaque maison et firent subir à chacun l'examen le plus minutieux sur ses croyances. On exigea moins la préparation à la cène que la participation à la cène; on y condamnait, comme en police correctionnelle on condamne à une amende, les gens les plus tarés[1]. Ce que l'on demandait avant tout, c'était un acte d'apostasie.

On peut dès lors diviser en trois catégories les adhérents à la religion catholique : ceux qui demeurent inexorablement fidèles à leur foi, et qui considèrent comme

[1] On peut parcourir, dans les *Actes* du Consistoire, les diverses citations des chefs du parti *libertin* et de Bonnivard, on y verra avec quelle facilité on se joue de la cène, on l'interdit ou on la commande, selon le besoin du moment.

équivalente à une abjuration toute participation, même indirecte et lointaine, au culte protestant; ceux qui croient pouvoir, en y prenant quelque part, en éluder les conséquences par certaines abstentions ou certaines restrictions; ceux enfin qui, par peur, s'y conforment, tout en conservant dans leur cœur de vifs regrets et une sympathie quelquefois assez peu dissimulée pour l'ancienne religion.

Que, malgré *les difficultés du terrain,* comme dit M. Cramer, il soit resté à Genève un certain nombre de catholiques de la première catégorie, c'est ce qui nous paraît incontestable. Dans les interrogatoires subis par devant le Consistoire, et si fréquents dans le premier siècle de la Réforme, on trouve les confessions de foi les plus explicites. Citons quelques exemples.

Le 30 mars 1542, la *dona* Jeanne Pétermann, interrogée sur sa foi, répond « qu'elle croit en Dieu et « saincte Eglise et n'a nulle aultre foy; qu'elle récite son « *Pater* et *Credo* en langue romagne; qu'elle croyt « ainsi que l'Église croyt; qu'elle croyt en la saincte « cène ainsi que Dieu a dit : Voici mon corps; et que la « parolle de Dieu est ici vray dite, qu'elle y veult vivre « et mourir, et que là use des sacrements, de la parolle « de Dieu et n'en a point d'aultre. » Au reproche qu'on lui fait de ne pas se contenter de la cène célébrée en *cette ville,* mais d'*aller aultre part,* elle répond « qu'elle « va où bon lui semble, qu'au reste Notre Seigneur a « annoncé qu'il viendrait *des loups ravissants;* pour « ce elle ne cognoist point ceulx loups ravissants les- « quieux se sont de faux prophètes... Qu'elle n'attend

« son pardon que par les mérites de Notre Seigneur, « qu'elle a mist toute sa fiance en Dieu, et qu'il la gar- « dera de tout danger et qu'elle ne sera jamais à aultre « qu'à Dieu ; qu'elle n'est pas *clergesse* comme eux ; « mais qu'elle n'est ni idolattre ni ypocrite ; que la Vierge « Marie est son advocate et qu'elle est amye de Dieu, à « la fois *fille* (vierge) et mère de Jésus-Christ... ; qu'elle « veult vivre en la foi de saincte Église, et que si le sieur « syndique est *hérèze*, elle ne le veult être... ; qu'elle « veult observer les jeusne et ne peut recevoir leur « cène[1]. »

Cette confession de foi, vraiment digne des premiers siècles, aussi remarquable par sa fermeté que par son exactitude dogmatique, est suivie d'un grand nombre d'autres.

Le 11 mai 1542, Jacques Simon ne fréquente point les sermons. « Il s'est bien trouvé de prier Dieu et la « Vierge Marie, il croit que la salutation angélique est « descendue du ciel et n'estime point qu'elle soyt ydo- « lattrie. »

Le 20 septembre 1542, Françoise la Droblière refuse de se présenter à la cène et demande « qu'on la laisse « en paix et qu'on ne la *perséquute* pas tant. » — Jeannette Pernet confesse que « la loy d'autre fois vallait bien « ceste ici, et que depuis que ceste loy est venue ici,

[1] Cette belle confession de foi est un peu déparée dans les *Actes* du Consistoire, par quelques réponses hésitatives en contradiction avec le reste, et qui, pour cela, nous paraissent avoir été altérées par le rédacteur de la pièce. 4 avril 1542.

« nous n'avons gayre gaigné. » La veille de Notre-Dame la Chandeleur « elle achète des cierges; elle veult vivre « en la religion. »

Rien de plus commun que l'observance des jeûnes, du Carême, des fêtes catholiques, et la persistance, par devant le Consistoire, à vouloir les observer.

En 1546, on trouve des femmes qui vont faire dire des messes à Annecy, chez « les moynes de Sainte-« Claire, qui prient saint Félix et jeûnent la veille de sa « fête, qui avouent devant le Consistoire qu'elles jeûnent « quand elles en sont ayses, et qu'elles prient les saints, « qui prient pour elles, qui s'obstinent grandement à ne « pas s'avouer en cela idolattres. » A la même date, on trouve des mourants qui rendent l'âme en criant: *Jésus-Maria!* malgré les plus importunes obsessions des ministres[1]. Il est des femmes qui persistent à garder des *Heures* papistiques et à les réciter, de connivence avec leurs maris, plutôt que d'aller au prêche[2]. Au Grand-Saconnex, presque tout le village demeure catholique[3]. En 1554, une femme affirme qu'il y a bien encore des *autels en cette ville*[4], et qu'il serait facile d'y ouïr la messe; les pratiques catholiques continuent surtout au chevet des mourants. On leur met à la main un cierge bénit, qui se conserve dans les familles comme un objet

[1] 23 septempre 1546. [2] 15 et 22 mai 1550. [3] 13 novembre 1550.

[4] Cette même femme s'élève violemment contre « cette *macquerellerie* d'évangile, et qu'elle aimeroist mieux que tous les « dyables l'eussent emportée, que de manger de la chair le « vendredi. »

sacré, on fait sur eux le signe de la croix, on invoque sur eux la Sainte Vierge et saint Michel, patron des agonisants[1]. En 1572, le seigneur Louis de la Grave est sévèrement admonesté pour souffrir en sa maison sa femme et sa servante *papistes*. En 1559, la femme de Pierre Corajod, bourgeois, reçoit la visite d'un prêtre, *qui est de Genève,* et qui lui remet des chapelets; elle fait tous ses efforts « pour *faire le service de la pa-* « *pauté,* » et elle répond obstinément que « quand elle « demeurerait cent ans ici, elle n'en ferait point d'aul- « tre. » Toute cette maison Corajod est « *papistique,* la « maîtresse, la servante, la nourrice, les enfants, qui « sont élevés catholiques; » elle est le refuge des prêtres, qui y célèbrent le saint sacrifice; elle est « comme « église papistique à Genève[2]. » C'est alors aussi qu'on voit une multitude de gens s'échapper le dimanche de Genève et aller entendre la messe dans toutes les paroisses catholiques environnantes, et en particulier à Monetier.

Ici vient se placer un fait du plus haut intérêt, et qui confirme pleinement les détails que nous venons de donner. On connaît les entrevues de saint François de Sales avec Théodore de Bèze. La première, après plusieurs tentatives inutiles, eut lieu à Genève même, le mardi de Pâques, 8 avril 1597. Elle n'eût pas seulement pour

[1] 15 novembre 1554.

[2] Ces curieux détails sont sous la date du 26 juin 1579 et du 19 novembre 1580. On sent que nous abrégeons; toutes ces citations, presque toujours informes, fatigueraient nos lecteurs.

résultat de mettre en rapport l'apôtre du Chablais avec le célèbre ministre qui avait hérité de la succession et de l'influence de Calvin. Elle apporta les consolations les plus précieuses à quelques catholiques de Genève. Nous laissons la parole au nouveau et élégant historien du saint évêque : « Il y avait dans cette ville infortunée, « dit-il, quelques catholiques, qui, ne pouvant s'absen- « ter [1], désiraient cependant faire la communion pascale. « Le saint apôtre leur avait promis de venir la leur don- « ner lui-même; et, en conséquence, il avait apporté « avec lui de Thonon cinq hosties consacrées dans la « boîte d'argent qui lui servait à porter le viatique aux « malades. Il ne fut pas plutôt arrivé à Genève, avec « Louis de Sales et son fidèle Rolland, qu'il eût une « occasion inattendue de faire usage du précieux trésor « qu'il portait dans son sein. Dès qu'il fut entré dans sa « chambre, à l'hôtel [2] où il était descendu, une vertueuse « fille, Jacqueline Coste, qui fut dans la suite religieuse « de la Visitation, vint le trouver, les larmes aux yeux, « et lui raconta qu'après avoir été pauvre fille de village « et bergère, elle était passée au service d'un riche cal- « viniste de Genève, qui avait mis tout en œuvre pour « la faire changer de religion; qu'elle était demeurée « toujours ferme, toujours fidèle à entendre la messe

[1] Ce qui suppose que ceux qui pouvaient s'absenter, allaient faire la communion hors de la ville.

[2] D'après les mémoires de la Mère de Chaugy, cet hôtel où servait Jacqueline Coste portait le nom de l'*Écu de France*. (*Vie des premières religieuses de la Visitation*, tom. II, p. 11.)

« dans le voisinage tous les jours de dimanche et de fête; « qu'enfin, elle avait quitté ce maître dangereux, pour « occuper la place de servante dans l'auberge qu'elle « occupait alors, *afin de pouvoir rendre service aux « catholiques, surtout aux prêtres et aux religieux « qui y venaient loger* [1]; que depuis qu'elle l'avait en- « tendu confondre le ministre Lafaye sur la place du « Molard [2], elle n'avait cessé de demander au ciel le « bonheur de lui parler, pour être agréable à Dieu. « François, à ce récit, admira les effets de la grâce dans « une âme simple et droite, l'affermit dans ses bonnes « dispositions, la munit de sages conseils, et après l'a- « voir confessée, il lui annonça qu'il allait lui donner la « communion. »

Ceci se passait avant l'entrevue avec Théodore de Bèze; le vieux ministre fut ébranlé, touché, mais non converti par la douce éloquence du saint.

Au sortir de cette conférence, François de Sales rencontra dans la rue un soldat des Allinges, et apprit par lui « qu'il se trouvait un catholique dangereusement ma- « lade dans la maison d'un hérétique nommé Abraham

[1] Ces détails coïncident admirablement avec ceux que nous avons donnés plus haut et que nous donnerons encore plus loin.

[2] Une conférence avait eu lieu à Genève même, sur la place du Molard, quelque temps auparavant, entre François de Sales et le ministre Lafaye. Cette conférence a été niée; mais les dépositions juridiques de François de la Pesse, de la Mère de Chaugy, de la Mère Jacqueline Coste, présente à la dispute, et autres témoins, ne peuvent guère laisser de doute à ce sujet.

« Joly; il partit à l'instant même pour lui porter les se-
« cours de son ministère, sans s'arrêter à la considéra-
« tion du péril que son action lui faisait courir. Arrivé à
« la maison indiquée, il demande la chambre du ma-
« lade, adresse à ce malheureux des paroles d'intérêt
« et de consolation, et dit à ceux qui étaient dans l'ap-
« partement de se retirer, parce qu'il avait besoin de
« parler seul à seul avec lui. Tous aussitôt, quoique hé-
« rétiques, obéissent à sa voix; personne ne songe ni à
« le troubler dans son ministère, ni à faire une dénon-
« ciation qui lui eût probablement coûté la vie, soit que
« son maintien majestueux les contienne dans le res-
« pect, soit que Dieu leur ferme la bouche[1]; et, dès
« qu'il se voit seul, il entend la confession du malade,
« lui administre le viatique qu'il portait avec lui. Le
« lendemain, il s'occupe à affermir dans la foi et la piété
« cinq catholiques résidant dans la ville; il entendit leur
« confession, leur donna la communion[2], et après avoir
« fait tout le bien que son zèle trouvait possible, il par-
« tit le jour suivant, le cœur gros de douleur, et ver-
« sant d'abondantes larmes *sur sa pauvre Genève,*

[1] L'historien que nous citons, peu au courant des mystérieuses annales dont nous dévoilons les secrets, n'a pas soupçonné la raison probable de ce silence. Il y avait à Genève une quantité de gens qui, quoique protestants, étaient dans le fond favorables au Catholicisme, et qui se seraient bien gardés de trahir ceux qui se livraient encore dans l'ombre à ses pratiques.

[2] Il avait partagé deux des cinq hosties qu'il avait apportées dans sa boite d'argent.

« comme autrefois Jésus sur sa chère et ingrate patrie [1]. »

Plus d'une fois Jacqueline Coste, l'humble servante de l'*Écu de France,* eut occasion de rendre service aux catholiques, comme elle se l'était proposé. Elle eut le bonheur de ramener à la foi sa maîtresse dont elle avait su gagner l'affection. Après lui avoir appris les prières de l'Église, elle lui fit abjurer l'hérésie en secret, et lui ménagea une entrevue avec un prêtre, pour qu'elle fît sa confession.

La néophyte étant tombée malade, Jacqueline alla trouver M. Henry Avrillon, curé d'Annemasse, et le pria de lui confier une hostie consacrée pour la présenter, dans un linge bien blanc, à sa chère maîtresse; ce qui ne put lui être accordé. Elle conjura alors le Seigneur de lui ménager quelque moyen de fournir à la malade cette suprême consolation.

La Providence permit qu'un ambassadeur français près la Confédération suisse vînt à passer à Genève et qu'il logeât précisément à cet hôtel. Parmi les gens de sa suite, se trouvait un aumônier; Jacqueline l'ayant reconnu à son costume, lui découvrit son secret, et lui proposa de vouloir administrer la pauvre malade, qui soupirait après le bonheur de recevoir le corps de Jésus-Christ.

Touché de cette demande, le bon ecclésiastique lui dit qu'il ne pouvait porter à la malade que des paroles de consolation, vu la défense absolue de dire la messe dans Genève.

[1] *Histoire de saint François de Sales,* par H. Hamon, tom. I, p. 229 et suiv.

Jacqueline raconta alors au prêtre étranger ce qu'elle avait fait déjà en mainte circonstance, et ajouta que rien n'était plus facile, que d'ériger dans une cave basse un modeste autel, où Notre Seigneur ne dédaignerait pas de descendre. Ce qu'elle avait proposé fut réalisé au milieu des ténèbres de la nuit. Un officier de la maison de l'ambassadeur fut mis dans le secret. Il se fit un bonheur de servir la messe. A l'issue de celle-ci, le prêtre prit la sainte hostie, qu'il avait consacrée, et la porta dans un corporal à la malade, qui, les yeux humides de larmes, reçut son Sauveur et son Dieu.

Il demeure bien établi, ce nous semble, que jusqu'en 1597, Genève continua à renfermer dans son enceinte, malgré la violence de la persécution religieuse, quelques vrais catholiques, qui n'acceptèrent jamais aucun compromis de conscience. Leur nombre dut être peu considérable; plus grand sans doute fut le chiffre de ceux, qui, sans renoncer à leur foi et à ses pratiques, crurent pouvoir faire quelques concessions aux exigences d'une situation terrible.

La présence de ces derniers à Genève est parfaitement constatée par les registres du Consistoire. Ils vont au sermon, à la cène par contrainte, et toutes les fois qu'ils trouvent un prétexte plausible, ils s'en abstiennent. On les remarque, on les signale, on les cite en Consistoire, on les censure; ils crient merci, font amende honorable et recommencent la série de leurs omissions. Lorsque, à partir de 1570 environ, la rigueur de l'inquisition genevoise, échappée à la ferveur de ses commencements, eût subi, comme toutes les choses humai-

nes, un affaiblissement, ils se hâtèrent de profiter de ces tempérances de persécution pour laisser le désert dans les temples. Les plaintes du Calvinisme ardent ne tarissent pas à ce sujet, toujours renouvelées, presque toujours stériles, malgré les sévérités de l'excommunication. Et dans la classe dont nous parlons ici, ce n'est pas résultat de l'indifférence religieuse, ou de l'impiété, ou d'une moralité facile ou légère, comme chez les *Libertins;* non; on la voit toute empreinte, au contraire, de sentiments religieux; elle regrette les fêtes, les cérémonies de l'ancien culte [1]; elle préfère les prêtres aux ministres [2]; elle professe la justice même à l'égard du Pape [3]. Elle se rappelle avec envie, et quelquefois avec larmes, Noël, les Rois, l'Ascension, la Fête-Dieu, ces vieilles joies de la famille, maintenant remplacées par un rigorisme inflexible et sans entrailles [4]. Les abstinences, les jeûnes, le Carême, les pèlerinages lui sont demeurés chers [5]. Elle invoque la Vierge avec amour [6], et les ignobles attaques dont sa perpétuelle virginité est l'objet de la part des hérétiques la font bondir d'horreur [7]. Elle aime ses vieux saints, en particulier saint Félix et saint Michel, et elle les invoque avec confiance [8]; elle récite les prières catholiques dans la langue de l'Église [9]; elle

[1] 22 mai 1550, et ailleurs *passim.* [2] 30 novembre 1542. [3] 31 août 1553; 9 mai 1557; 11 juillet 1557. [4] 28 février 1572; 27 novembre 1567; 17 avril 1568. [5] 22 mai 1543; 29 novembre 1543; 15 mai 1550; 5 avril 1569 et *alibi passim.* [6] 27 août 1559, et en une multitude d'autres qu'il serait trop long de citer. [7] 20 décembre 1554. [8] 31 août 1546 et ailleurs. [9] 30 novembre 1542; 3 novembre 1545 et ailleurs.

prie pour les morts[1]; elle conserve ses vieilles *Heures* et elle les lit; elle garde et dit ses chapelets[2]; elle cache dans quelque coin le crucifix des ancêtres, ou quelque nouveau Christ qu'elle a mystérieusement acheté dans une boutique qui n'est connue que des initiés; car tous ces objets se vendent encore à Genève, malgré les menaces du Consistoire et les terribles punitions des Conseils[3]. De temps en temps elle fait brûler un cierge bénit, qu'elle conserve depuis vingt ans au foyer domestique[4]. Enfin, tout ce qu'elle peut accomplir de la religion catholique, elle l'accomplit. Quelquefois, lorsque la crainte n'est pas trop forte, elle franchit l'embastillement genevois et ses portes de fer, et elle s'en va, libre enfin pour quelques heures et le cœur consolé, à la quête d'une messe dans les gaies et ombreuses campagnes d'alentour[5]. A Monetier, dans cette anfractuosité profonde entre le grand et le petit Salève, qui semble se prêter à des réunions furtives, plus de cent personnes de Genève se trouvent assemblées à la fois[6]. Quelques-unes portent à quelque saint, à saint Urbain, par exemple, dans l'église de Vétraz, leurs enfants à guérir[7]; d'autres les portent à baptiser[8]; à une seule chapelle et dans une seule année, le nombre s'élève à quarante[9]. Et que le lecteur veuille bien remarquer qu'il ne s'agit ici que des

[1] 15 mars 1548. [2] 19 octobre 1569. [3] 21 mai 1579; 19 octobre 1569; 24 juillet 1612. [4] 1er novembre 1554. [5] 18 septembre 1578; 11 septembre 1595; 29 mars 1613. [6] 13 novembre 1550. [7] 3 août 1640. Un exemple entre plusieurs autres. [8] 27 août 1627. [9] 27 août 1629.

faits venus à la connaissance du Consistoire, seul historien de ce Catholicisme des catacombes genevoises; mais combien d'autres faits ont dû lui être inconnus [1] !

Nous terminerons par un trait caractéristique ce qui concerne ces catholiques à compromis. Afin d'échapper à des apostasies que leur conscience réprouve, ils imaginent le singulier expédient que voici : ils vont à la cène; mais ils ne mangent pas le pain de la cène; après l'avoir reçu à la main, ils le cachent dans leur sein, croyant ainsi concilier leur sécurité et leur religion [2]. Le stratagème est découvert et le Consistoire avise.

A côté de ces deux classes, que nous venons de peindre à grands traits, et que l'on peut considérer comme appartenant réellement au Catholicisme, s'en trouve une troisième beaucoup plus nombreuse, et comprenant la majorité de la population indigène. C'est cette foule, qui a réellement abjuré en embrassant le Protestantisme par crainte, mais qui garde de vifs regrets de l'ancien culte, calviniste par nécessité, toujours catholique par conviction. C'est cette foule, qui dit que « la messe était meil« leure que la parolle que l'on presche à présent, laquelle « a esté controuvée par la teste de M. Calvin [3]; » qui espère et qui répète tout bas que « la messe reviendra « bien un jour; » qui dit sur le passage des ministres : « Dieu vous conduise! nous aurons la messe [4]; la cène « n'est qu'ivrognerie, et ce que les prescheurs preschent

[1] Voyez aux *Pièces justificatives* la note N.
[2] 5 mai 1547 et *alibi*. [3] Avril 1557. [4] 18 octobre 1550.

« n'est que fable[1]; » qui fait bonne litière de la liberté qu'on lui a apportée et qui trouve, ni plus ni moins, « qu'on est *ici contraint* d'aller au sermon, comme ail- « leurs d'aller à la messe[2]; » qu'elle n'a que faire « de « vivre en la foy des Françoys et en leur loi[3]; » qui, dépassant les bornes de la modération dans sa sympathie pour le passé, trouve que l'on fait bien de brûler les hérétiques à Chambéry[4], et que l'on ne ferait pas mal d'en débarrasser aussi le pays à Genève; qui déteste Calvin, ses acolytes et les étrangers, et qui « aimerait mieulx al- « ler au loup et entendre trois chiens japper, que d'aller « ouyr Calvin[5]; » qui, suivant au gibet un faux monnoyeur, s'écrie en branlant la tête : « Tiens, voilà ton « évangile[6]. » Nous pourrions remplir des pages de détails et de citations semblables. Tous ces sentiments nous paraissent avoir leur expression sublime dans cette mélancolique parole de Berthelier, qui, considérant avec tristesse son jeune enfant qui chantait, crime alors irrémissible à Genève, lui dit : « Vaz, mon enfant, tu sçaist « plus de bien et es plus sage que tous ceulx de Ge- « nève[7]! » Pauvre père! Le Consistoire en corps devait, pour ce cri d'angoisse paternelle, le citer devant les Conseils et réclamer d'inexorables sévérités[8].

Quelque soin que nous ayons pris d'appuyer nos assertions par des citations précises, empruntées aux sour-

[1] 22 mai 1550. [2] 10 septembre 1547. [3] 23 janvier 1556. [4] 8 décembre 1550. [5] 18 décembre 1554. [6] 13 novembre 1550. [7] 20 septembre 1584.

[8] Voir aux *Pièces justificatives* la note O.

ces les moins suspectes, elles sont d'une telle importance, que nous sentons le besoin de les fortifier par un témoignage qui ne puisse être récusé. Tout ce que nous venons d'avancer sur les tendances catholiques d'une partie considérable de la population indigène, M. Cramer l'avoue implicitement, quand il dit « que le Protes« tantisme ne put s'établir à Genève que par l'agrégation « de *réformés tout faits ;* que la résistance d'une par« tie de l'ancien peuple à la Réformation, est mise dans « un jour *très-net* par les registres du Consistoire ; que « c'est une opinion erronée que de croire que la réforme « religieuse aurait pu se *maintenir* par les seules dis« positions de la vieille population ; que les *documents* « *vrais* montrent *dans le gros de la nation,* à l'épo« que où Calvin arriva, un ébranlement des esprits qui « se rapproche de l'hésitation [1] ; que les pratiques de la « foi catholique survécurent secrètement pendant plus « d'une génération par l'empire de l'habitude [2] ; qu'au « milieu de la lutte violente qu'elle rencontra, on put « douter pendant plusieurs années si la milice de Calvin « ne reprendrait pas le chemin de l'exil [3] ; que le clergé

[1] Quelle hésitation de phrase pour éviter de dire que cette population ne voulait pas de la Réforme, et que, dans le fond, elle était catholique !

[2] Pourquoi pas de la conviction ?

[3] L'expulsion de Genève de la milice de Calvin n'eût pas été pour elle le chemin de l'exil, mais bien celui de la patrie. Elle était entièrement étrangère à Genève. Il faudrait cependant, en histoire, s'accoutumer à peser les termes ; cela importe plus qu'on ne croit à sa vérité.

« lutta avec une vigueur proportionnée aux obstacles, « pour établir la doctrine de Calvin; que les ministres « furent obligés d'instruire *un à un* chaque individu de « ce peuple de Genève à *col roide,* qui résistait à la « lumière nouvelle[1]. »

Telle était donc à Genève la situation de la religion catholique au seizième siècle, époque que nous n'avons guère dépassée que par quelques détails peu nombreux. Elle comptait quelques généreux fidèles vraiment dignes des catacombes; elle avait l'adhésion d'un certain nombre d'autres qui la professaient réellement, mais avec des compromis que leur conscience s'efforçait de ne pas regarder comme criminels, et enfin la majorité de la population indigène, protestante par le culte extérieur, lui demeurait dans le cœur profondément attachée. Les deux siècles suivants, par le progrès du temps et de la Réforme, étouffèrent-ils cette vieille racine, qui conservait ses rejetons et en poussait de nouveaux? Nous ferons voir, dans le chapitre suivant, qu'il n'en fut rien.

[1] Curieux!!

CHAPITRE VI.

Affaiblissement graduel des idées catholiques. — Progrès de l piété et de l'immoralité à Genève au XVII[e] siècle. — Chambre Mœurs. — Précautions prises pour empêcher le contact avec catholiques. — Ils reparaissent à Genève. — Missions des C cins dans le voisinage. — Leurs visites dans la ville. — Les Jé tes d'Ornex. — Divers efforts des prêtres des alentours. — E rapports des évêques d'Annecy avec les habitants de Genève. Quelques conversions. — Renouvellement des édits contre c qui retournent au Catholicisme. — Mouvement religieux à l'étı ger. — Il se fait sentir à Genève.

On ne peut guère douter, que dès le commencem du XVII[e] siècle, la persistance des pratiques et (croyances catholiques dans cette partie de la populati indigène, qui n'avait embrassé la Réforme que par cc trainte, et qui conservait des sympathies pour la religi des ancêtres, n'ait subi un graduel affaiblissement. C' la nature même des choses que la lumière va se dégr dant en s'éloignant de son foyer. Ici, les causes les pl puissantes devaient contribuer à ce résultat. Les souv nirs, n'ayant plus rien de personnel, disparaissaient p à peu; une éducation profondément calviniste jet chaque jour une couche transformée d'habitants sur

vieux sol de la patrie ; l'état politique et religieux actuel, seul connu des nouvelles générations, devenait naturel à leurs yeux et se faisait accepter par l'habitude, et ainsi le Protestantisme, cette plante exotique si difficile à acclimater dans cette terre de Genève, s'enracinait avec le temps. Tout cela était inévitable, et il est facile d'en suivre le développement, les registres du Consistoire à la main. Ainsi on entend moins, et bientôt on n'entend plus, dans cette foule, le sourd et permanent murmure d'autrefois ; les regrets de l'ancien culte, qui se font jour encore de temps en temps, demeurent comme un écho mourant des traditions de la famille, mais voilà tout ; la haine pour les ministres n'est plus cette passion ardente qui s'échappait en paroles amères [1], ou en sanglants outrages, ou qui, réduite au silence, rongeait son frein en frémissant. Elle passe, par des déteintes insensibles, au mépris, à l'indifférence, à une froide résignation, et, à la fin, à cette insouciante habitude, qui est le sceau consécrateur du fait accompli.

Mais, à mesure que s'effacent ces vestiges du Catholicisme, deux plaies gagnent au cœur cette population malheureuse, condamnée à abjurer une religion à la-

[1] Chose remarquable ! quand ces invectives reviennent, elles établissent immédiatement une comparaison entre les prêtres et les ministres, au détriment de ces derniers. Ainsi, un peintre du nom de Voarin, dit « qu'il aimerait mieulx avoir « à faire à des prêtres qu'à des ministres, et aimerait mieulx un « bon prêtre que les ministres, qui ne faisaient que chanter « des psaulmes *pour ennuyer le temps!!* » Et autres propos beaucoup moins inoffensifs. 21 février 1622.

quelle elle croyait et qu'elle aimait, et à professer un culte auquel elle ne croyait pas et qu'elle détestait. L'impiété et l'immoralité, deux produits nécessaires de cette triste situation, faisaient parmi elle de lamentables progrès, malgré les lois draconiennes de Genève contre l'hérésie et le libertinage.

En 1600, le premier mal était ancien déjà; il datait presque des commencements de la Réforme. On dirait une maladie contagieuse apportée par tous ces vagabonds, malsains d'esprit et de cœur, arrivés là de tous les recoins de l'Europe. Dès 1573, ainsi que nous l'avons énoncé déjà d'une manière générale et comme en passant, dans le précédent chapitre, on rencontre des blasphèmes que le XVIIIe siècle ne devait pas dépasser, par exemple : « Qu'il ne faut croire qu'en celui qui faict « germer les blez et qui florist les vignes; que l'escrip- « ture n'est que papier blanc; » que l'Incarnation est un mensonge impie; que les Juifs ont bien fait de ne pas vouloir du Dieu de Calvin; que le Crucifié du Calvaire n'a eu « que ce qu'il méritait; » que, s'il a subi son supplice, c'est « qu'il n'a pas été en son pouvoir de l'éviter; » que si « tous ceux qui ne croient pas en Jésus-Christ « étaient damnés, il doit y avoir *grande place* en pa- « radis. » Nous en omettons et des plus forts, exprimés avec un cynisme de langage qu'aucune plume, aujourd'hui, n'oserait reproduire [1].

Cette gangrène s'était prodigieusement étendue au commencement du XVIIe siècle. Assurément, chez au-

[1] 13 août 1553 et 26 octobre 1553.

cune nation catholique, à la même époque, on ne trouverait un pareil développement d'irréligion; ce qui est une preuve manifeste de la genèse de celle-ci. Elle vient du Protestantisme; le poids des principes l'emportait sur toutes les résistances[1].

Du reste, pour être juste, il faut convenir que le Consistoire lutta avec vigueur, et quelquefois avec une énergie sauvage, contre cette trop précoce efflorescence de l'incrédulité; mais il ne tarda pas à se lasser; à la fin, il fit semblant de ne rien voir et rien entendre. Il avait un ennemi plus dangereux à ses yeux, un ennemi capital: c'était le Catholicisme. Contre celui-ci et tout ce qui en rappelait le souvenir, il réservait ses principales, ses infatigables sévérités. La Réforme prenait ainsi, dès l'origine, ce caractère qui devait être, par la suite des temps, sa marque distinctive, de s'accommoder facilement avec toutes les négations du Christianisme, et de garder sans trêve et sans compromis, ses profondes et irréconciliables aversions contre une religion qui est la profession la plus étendue et la plus complète du Christianisme.

Le second mal que nous avons signalé, l'immoralité, marchait d'un pas égal avec l'irréligion. Peut-être même la précédait-il dans ses progrès. Le XVII[e] siècle et la première partie du siècle suivant présentent un con-

[1] Cette thèse historique serait des plus faciles à prouver, et elle n'a pas été assez abordée par les défenseurs du Catholicisme. Tous les précurseurs des philosophes du XVIII[e] siècle sortent de la Hollande et de l'Angleterre, ou autres pays protestants, Bayle, Hobbes, etc.

traste singulier; un luxe de rigueurs contre le libertinage et un libertinage toujours croissant; ce qui prouve une fois de plus que le rigorisme des lois, quand il s'exerce en dehors de la vérité des doctrines et des inspirations de la conscience, est d'une impuissance radicale. M. Cramer, qui convient du fait, en donne une curieuse justification, afin d'absoudre la Réforme. « Les registres du « Consistoire, dit-il, abondent en détails sur la tendance « à un libertinage licencieux. Mes notes *ont dû s'éten-* « *dre peu* sur ce point [1]; mais je puis affirmer que la « lecture des registres du Consistoire fait comprendre « la nécessité d'une répression dont l'énergie choque « aujourd'hui, mais sans laquelle la réforme des mœurs « était perdue [2]... Les querelles domestiques, les rixes,

[1] M. Cramer avoue ici qu'il n'a transcrit les registres, sur les points délicats, qu'avec une sobriété qui se comprend. Nous prions les lecteurs qui trouveront un peu forts les détails de ces trois chapitres, de se rappeler que nous n'écrivons que sur les notes de M. Cramer; que serait-ce, si nous avions les registres entiers sous les yeux?

[2] Quand on parle aujourd'hui de la *réformation* des mœurs par la *Réforme*, il faudrait prouver : 1° que les mœurs étaient plus mauvaises sous le régime catholique qu'elles ne l'ont été sous le régime calviniste; ce qui n'est pas établi le moins du monde; 2° que sous le régime calviniste, les mœurs se sont sensiblement améliorées; ce qui l'est encore moins, comme on peut s'en convaincre par les aveux de M. Cramer. Il demeure constant, au contraire, qu'elles ont suivi une décadence rapide, et que malgré cette *répression dont l'énergie choque aujourd'hui*, *la réforme des mœurs* n'en a pas moins *été perdue*. Le Concile de Trente a aussi entrepris, à la même époque, la réforme des

« les duels, les suicides, la passion des jeux de hasard, « se représentent en foule dans les registres... Quant au « libertinage, *qui est de tous les temps,* c'est, comme « on peut le supposer, le texte du plus grand nombre « des citations au Consistoire. Faut-il en conclure, ajoute « M. Cramer, à plus de licence dans les rapports entre « les sexes? Non, sans doute, et si, de nos jours, tous « les actes de séduction, toutes les infractions à la foi « conjugale étaient mis au jour avec une rigoureuse « exactitude [1], le nombre des registres qu'on en rem- « plirait ne serait *pas moindre* qu'aux siècles passés. » Hélas! M. Cramer sait aussi bien que nous que le siècle où nous vivons ne peut guère passer pour un modèle de moralité et d'innocence. Avouer que la Réforme, avec son inquisition, ses menaces et ses châtiments, n'a réalisé d'autre progrès moral que celui que nous voyons de nos jours, c'est avouer qu'elle n'a rien obtenu et rien empêché, et que ses inutiles sévérités n'ont été qu'une superfluité tyrannique, et, par conséquent, que ce qu'il y avait de mieux à faire, au XVI[e] siècle, c'était de se passer d'une réforme, qui, dans la réalité, n'a été qu'un nom menteur, et dont le crime a été de briser le faisceau de l'Europe chrétienne et de verser des fleuves de sang.

mœurs parmi les nations catholiques; il n'y a pas mis autant de sévérité, et il a eu un succès autrement important. Il a fallu tous les efforts de la philosophie, fille de la Réforme, pour détruire son œuvre.

[1] M. Cramer pense-t-il que le Consistoire ait tout connu, et par conséquent tout couché sur ses registres avec une rigoureuse exactitude?

Il est difficile de prononcer contre l'œuvre de Calvin une condamnation plus rigoureuse.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, le libertinage prend à Genève des proportions fabuleuses; des maisons abandonnées deviennent le théâtre d'épouvantables orgies, d'attentats publics à la pudeur[1]; les allées des Rues-Basses ne sont plus sûres dès le soir; il s'y passe des horreurs; les hommes y sont attaqués par des femmes et des filles; les étrangers se plaignent d'y être l'objet des plus révoltantes provocations; on est obligé de les faire fermer *une demi-heure après la retraite*, et d'en interdire absolument l'approche *aux filles, de quelque condition qu'elles soient*[2].

Pour remédier à de si grands maux, en 1673, on avait établi une chambre pour la réformation des mœurs; mais la besogne fut au-dessus de ses censures; quelques mois après, on la laissa mourir de sa belle mort. Le Consistoire lui-même se lassa tout à fait d'appeler, d'interroger, de punir, d'excommunier, si ce n'est de temps en temps, pour s'entretenir la main et pour ne pas laisser prescrire, quelques gens de rien, inoffensifs, ina-

[1] 15 février 1672, 2 avril 1672. Le modérateur demande au premier syndic de les faire fermer. L'une des principales raisons qu'il met en avant pour stimuler le zèle des magistrats, c'est *qu'il y a danger du feu*. Le Consistoire, sans doute, n'allègue ce considérant qu'à la dernière extrémité. Il sent lui-même avec douleur que les raisons morales et religieuses n'ayant plus guère de valeur auprès des magistrats, il est devenu nécessaire de faire appel aux motifs d'utilité publique.

[2] 24 septembre 1674. Voir aux *Pièces justificatives* la note P.

[redacted]

perçus, incapables de se plaindre[1]. Les choses allèrent désormais comme elles voulurent, sans aller plus mal. L'expérience de la Providence était achevée; la Réforme était impuissante à fermer les larges écluses qu'elle avait ouvertes à toutes les passions humaines.

Voilà par où alla se précipiter, avec les autres, cette intéressante et malheureuse population indigène dont nous avons dit les regrets pour le Catholicisme. Et, toutefois, il est juste de faire la réserve qu'elle s'y rua moins que les autres. C'est ce que constate l'historien Grégorio Leti, dans un tableau fort curieux de Genève au XVII[e] siècle. « L'humeur du peuple genevois est dif« ficile à connaître, parce qu'il est composé de toutes « sortes de nations... Néanmoins, ceux qui sont d'*an« cienne race genevoise* sont d'humeur tempérée, « courtoise, *et beaucoup plus enclins au bien qu'au « mal*[2]. »

L'ancienne race genevoise ne s'était donc pas tellement perdue dans l'amalgame de la Réforme, qu'elle ne conservât une certaine physionomie propre, et, parmi les traits qui servaient à la distinguer, un fonds de sympathie, vieux souvenir du berceau, et comme un reste d'attraction pour le Catholicisme. Les pratiques, sans doute, ont presque disparu entièrement[3]; mais le senti-

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note Q.

[2] Voyez *Genève*, par M. Gaullieur, p. 166. Leti est assez souvent suspecté de traiter légèrement l'histoire. Mais M. Gaullieur avoue, que dans son *Tableau de la société genevoise au XVII[e] siècle*, il est d'une parfaite exactitude.

[3] Nous disons *presque;* car on en trouve encore, dans le

ment de bienveillance et d'affection survit à tout pendant près d'un siècle encore. Nous en pourrions donner mille preuves. Quelques-unes suffiront. Saint François de Sales, dans un voyage à Turin, en 1596, ne craint pas d'assurer au duc de Savoie, que « sans la crainte de « la pauvreté, beaucoup de Genevois seraient disposés « à rentrer dans le sein de l'Église[1]. » En 1680, près de cent ans plus tard, à l'époque du rétablissement du résident français à Genève, la foule se pressa dans sa chapelle, malgré la surveillance exercée[2], et un habitant protestant avoue à des étrangers que « plus de la « moitié de la ville irait à la messe, si elle était libre de « le faire[3]. » C'est ce qui rend cette foule si avide de rassasier ses regards du spectacle des cérémonies catholiques dans toutes les paroisses d'alentour[4]. On voit que la crainte de ce contact est l'une des plus grandes tortures des ministres. Ils prennent les précautions les plus sévères pour empêcher la contagion de se répandre par là dans leur troupeau. Ils le gardent pour ainsi dire à vue, nous serions tentés de dire sous clef; car aux grands jours des fêtes catholiques, ils font fermer les

XVII[e] siècle, bien des vestiges dans le peuple, tels que le chômage des fêtes, et en particulier de la Fête-Dieu. Quatorze individus sont cités à la fois devant le Consistoire pour ce fait. 6 juillet 1666.

[1] Discours de saint François de Sales au duc de Savoie. *Vie du saint*, par M. Amon, tom. I[er], p. 212.

[2] 23 novembre 1679; 11 mars et ailleurs *passim*. [3] 2 septembre 1680. [4] 7 avril 1622; 26 avril 1666.

[redacted]

portes de la ville et défendre d'en sortir[1]; lorsque l'évêque d'Annecy vient faire, en 1671 et 1672, sa visite pastorale dans les paroisses qui avoisinent Genève, et notamment au Grand-Sacconnex, les ministres ne se contentent pas de recommander en public au peuple de ne point aller voir « ces actions suspectes d'ydolattrie; » ils obtiennent du Grand Conseil un décret qui condamne à dix écus d'amende quiconque se rendra dans les lieux où l'évêque sera de passage[2]. Les missions du Pays de Gex inquiètent bien davantage le Consistoire, et il fait défendre avec une grande sévérité d'aller entendre les missionnaires[3]. Les nombreuses visites des Capucins à Genève lui inspirent des terreurs[4], et il prend tous les moyens pour les empêcher; il redoute jusqu'au passage inoffensif, ou aux visites des pauvres filles de la Mission de Gex[5], et enfin, ce qui est caractéristique, le résident français s'étant mis à faire distribuer aux pauvres quelques aumônes et quelques secours, il voit là un essai de propagande plein de dangers[6]. A tout moment, on surprend le Consistoire à douter de la fidélité des siens. Manifestement, les appréhensions des chefs du Protestantisme n'auraient été ni aussi vives, ni aussi ombrageuses, s'ils n'avaient pas craint ce vieux levain de

[1] Saint François de Sales, traversant la ville de Genève, y demeura prisonnier pendant plusieurs heures, parce qu'étant entré par une porte, il trouva, à l'extrémité opposée de la ville, l'autre porte fermée, le moment des offices étant arrivé.

[2] 6 juin 1672; voyez aussi Grenus. [3] 16 mai 1664. [4] 31 décembre 1607 et *alibi passim*. [5] 7 juillet 1681. [6] 26 juillet 1682.

Catholicisme qui fermentait dans la masse. Quelques détails qui vont suivre, dans un autre ordre de faits, mettront ces assertions hors de doute pour les lecteurs les plus exigeants.

A mesure que l'œuvre de Calvin s'affermissait dans Genève, le petit noyau de vrais catholiques, bien loin de se laisser entamer, semblait se fortifier et s'accroître.

Constatons les faits pendant cette période.

Nous pourrions parler d'abord, puisqu'il s'agit des catholiques à Genève avant le XIX[e] siècle, d'un certain nombre d'étrangers de cette religion, dont la présence inquiète les ministres[1]. Ceux-ci avouent, sous la date du 13 mars 1617, que « la ville se remplit de gens pa« pistes venant du dehors[2]. » Mais ces détails iraient peu à notre but, qui est surtout de prouver que le Catholicisme a persisté dans la population indigène. Nous devons, toutefois, convenir que, parmi les faits nécessairement incomplets et mutilés qui nous révèlent l'existence des catholiques, il n'est pas toujours facile de distinguer si l'on a affaire à des étrangers ou à de vieux *enfants de Genève*.

Dès le commencement de ce siècle, les Capucins, les Jésuites et les curés d'alentour se glissent dans la ville, pénètrent dans les maisons, lient des relations intimes avec des habitants. Le Consistoire soupçonne qu'ils travaillent dans l'ombre à des conversions, qu'ils administrent les sacrements, qu'ils apportent aux mourants

[1] 11 mars 1613 et 20 août 1613.

[2] 13 mars 1617 et *alibi passim*.

les secours de la religion. Des documents venus d'ailleurs nous montrent combien ces soupçons sont fondés. Car, à côté des registres du Consistoire, nous avons en manuscrit le récit des missions des Capucins en Savoie, rédigé par le Père Chérubin de Maurienne : deux sources historiques partant de deux points opposés, inconnues l'une à l'autre, et nous présentant simultanément les mêmes faits. Il y a là les plus incontestables éléments de certitude. Ainsi le manuscrit des missions nous apprend qu'en 1604 environ, les Capucins commencèrent à aller à Genève, que « le Père Maurice, en particulier, y était « aimé et honoré, qu'il y voyait quelquefois Théo-« dore de Bèze lui-même, que les missionnaires recevaient à Genève des honnêtetés même parmi les huguenots[1]. » Or, sous la date du 31 décembre 1607, les registres du Consistoire nous apprennent que « depuis « *quelque temps en çà,* les Capucins vont et viennent

[1] *Missions des Capucins en Savoie,* par le Père Chérubin de Maurienne, liv. VII et VIII. Ce passage prouve ce que nous avons avancé plus haut, qu'une partie protestante de la population genevoise demeurait sympathique au Catholicisme. Nous trouvons dans le manuscrit du Père Chérubin le passage suivant, que nous nous faisons un plaisir de citer : « On ne peut « disconvenir, dit-il, qu'il n'y ait des religionnaires assez trai-« tables, civils, honnêtes, obligeants, à qui il ne manque que « d'être catholiques pour avoir les qualités des plus honnêtes « gens. » Ces paroles, qui prouvent que tout n'était pas mal à Genève, établissent aussi quel esprit bienveillant et empreint de tolérance animait les prêtres catholiques ; elles font un étrange contraste avec le ton constamment haineux des registres du Consistoire.

« en cette ville, s'insinuent, et à leur possible, entre les « gens simples, et qu'ils ont dit hardiment qu'ils en vou- « laient apprivoiser et qu'ils entrent dans les maisons. » Les deux documents se confirment évidemment l'un l'autre. L'histoire des missions certifie, sur le rapport du Père Fidèle de Talissieu, « qu'en 1628, il y avait à « Genève des personnes converties à la foi, mais secrè- « tes et connues de Dieu seul et du Père Diègue. » En 1629 (27 août), on rapporte au Consistoire un propos de M. Croison, capitaine à Seyssel, ayant dit en compagnie qu'il y avait à Genève plus de cinq cents papistes; le Consistoire ne regarde pas le propos comme dénué de fondement; il ordonne une enquête dans chaque dizain de la ville. Nous avons tenu à établir ce rapprochement et ce contrôle, afin de montrer à nos lecteurs avec quelle scrupuleuse exactitude nous recueillons, et quelle sévérité nous mettons à employer ces débris épars d'une histoire inconnue.

Suivons-en les traces par quelques indications de distance en distance.

En 1640, on continue à porter des enfants malades à saint Urbain à Vétraz; les exemples en deviennent très-communs[1]. En 1643, « beaucoup de gens sortent en « *troupe* de la ville, le samedi au soir, et se trouvent le « dimanche au monastère des Voirons, dont les moines « disent que ceux de la ville ont donné et donnent beau-

[1] 18 août 1640. M. Cramer cite la délibération de ce jour; mais il a soin d'ajouter que ce n'est qu'un exemple entre beaucoup d'autres.

[redacted]

« coup pour leur entretien [1], ce qui est, dit le Consis-
« toire, fort scandaleux. » Or, qu'allait faire au monastère des Voirons *cette troupe* de gens de la ville? Les registres nous apprennent que, « sous prétexte de pro-
« menade, ils allaient non-seulement à la messe, mais
« encore à confesse [2]. » Il faut remarquer que la première citation est de 1643, et la seconde de 1656, un intervalle de treize ans, par conséquent, avec la continuation des mêmes habitudes catholiques. A la même époque, on propose au Conseil de chasser des terres de la république les papistes qui y demeurent; le Conseil s'y refuse, pourvu qu'ils ne soient point réunis par famille [3]. L'année suivante, 1657, il est « représenté au
« Consistoire qu'on a compté jusqu'à quatre-vingts pa-
« pistes revenant de la messe, tous ayant l'épée [4]; » la plupart, il est vrai, sont étrangers; mais ils obtiennent dès lors assez facilement des permis de séjour.

En 1640, on soupçonne déjà que la messe est dite à Genève; on assure qu'elle a été chantée jusque dans la maison du syndic Sarrasin, et qu'il s'en est peu fallu qu'on n'ait saisi le prêtre [5]. Elle avait certainement été célébrée bien longtemps avant cette époque; mais depuis lors elle le fut habituellement. En 1659, le Consistoire en acquiert la certitude; on lui signale un autel caché

[1] Ce remarquable passage est textuellement extrait des registres du Consistoire, 16 juillet 1643.

[2] 1er mai 1656. [3] 28 février 1656. [4] 27 août et 29 octobre 1657. Ce qui est remarquable ici, c'est que le fait a lieu avant l'arrivée du résident français. [5] 23 avril 1640.

dans une maison située entre le Molard et la Fusterie [1].

Nous avons dit un mot déjà des visites des Capucins à Genève; pendant tout ce siècle, elles sont très-fréquentes. Ils vont partout; ils pénètrent dans les maisons; ils s'introduisent jusque dans les temples. Ils sont en relation avec les personnes les plus recommandables de la ville, et en général ils sont bien accueillis [2]. On peut citer parmi les familles notables dévouées à ces religieux et à la cause catholique, celle de Jérôme Lefaucheur, qui avait quitté sa maison de la Pélisserie, laquelle était trop en vue, pour en prendre une moins apparente au Cendrier, afin d'y recueillir plus facilement les Capucins, à qui elle servait d'asile. Dans le livre intitulé : *Motifs de la conversion de noble F.-Joachim Minutoli* [3], nous lisons ce qui suit : « Léonard « Baulacre [4], ministre, dit que ses ennemis lui ont « donné pour devise : *omnis homo,* parce qu'il ne « condamne aucune religion... Je commerce volontiers « avec Messieurs du clergé de notre voisinage, et je « pratique assez souvent les communautés religieuses, « où je prends plaisir à entendre leurs prédications. Je « les loue, les préconise en présence de nos bourgeois,

[1] 3 novembre 1659. [2] 16 octobre 1617.

[3] Nous donnerons plus bas quelques indications importantes sur ce livre, qui est devenu une rareté bibliographique.

[4] Ce Léonard Baulacre est-il le même que l'ancien bibliothécaire de Genève, dont M. Mallet a recueilli les œuvres? Quoiqu'il porte les mêmes nom, prénom et qualité, nous n'oserions pas l'affirmer.

« pour les tirer des préventions et des sentiments où ils « sont de croire que Genève seule a cet avantage par « dessus les villes de Hollande, d'Angleterre et même de « France, d'avoir les plus habiles prédicateurs[1] » (p. 136). Un homonyme de M. Baulacre, si toutefois ce n'est le même, ancien bibliothécaire de Genève, dont M. E. Mallet a édité les œuvres, dit (p. 297) « qu'il se trouvait « récemment dans un couvent de Capucins de son voi- « sinage... Il avoue aussi (p. 40) qu'il a des connaissan- « ces au couvent de Ripailles (Chartreux). Il engage un « de ses amis à s'y rendre avec lui, et il l'assure qu'on « leur fera une bonne réception. »

Ces fréquentations des Capucins en dedans et en dehors de la ville prennent, pendant ce siècle, de telles proportions, qu'il ne se passe pas d'année que le Consistoire n'adresse aux Conseils des plaintes à ce sujet. Les Conseils n'en paraissent pas tenir grand compte; — nous dirons plus loin pourquoi; — car les doléances recommencent toujours, et les visites des Capucins continuent. « Aussi, dit Leti, dans le *Tableau* que nous « avons déjà cité, laisse-t-on aller et venir les étrangers « en toute liberté, et fait-on même force accueil aux évê- « ques, abbés et autres religieux. On a vu même, ajoute

[1] On voit qu'à cette époque (l'ouvrage que nous citons a été édité en 1704) les bourgeois protestants de Genève, et surtout les ministres, avaient déjà la prétention de *faire* et de *dire* mieux qu'aucunes autres gens du monde. Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis. Le *Journal de Genève* est un type achevé de cette outrecuidance séculaire.

« le même auteur, le général des Capucins visité et ré-« galé par le sénat[1]. »

Il est à propos de se rappeler que saint François de Sales et ses successeurs avaient entouré Genève d'une ceinture de maisons religieuses, particulièrement de couvents de Capucins. Ceux-ci profitaient du voisinage pour s'introduire à Genève. Nous voyons, par leurs relations manuscrites, qu'ils y opérèrent un grand nombre de conversions.

Lorsque les Jésuites se furent aussi établis dans les environs, notamment à Ornex, ils leur vinrent en aide avec cette intrépidité et ce savoir-faire qu'ils apportent à tout. Ils ne tardèrent pas à lier d'excellentes relations avec les meilleures familles de la ville, lesquelles, dans l'occasion, s'empressaient de leur rendre service, quelquefois même leur faisaient des donations, « en considé-« ration, disaient-elles par cet acte authentique, de la

[1] Leti, cité par M. Gaullieur, *Genève*, etc., p. 166. Cette conduite du sénat peut paraître étrange de prime abord, et elle présente un frappant contraste avec l'intolérance habituelle du Consistoire. Mais il faut se rappeler que la petite république vivait de crainte et qu'elle avait intérêt à se ménager tout personnage de quelque influence, eût-il été le général des Jésuites. Nous pourrions citer à ce sujet de piquantes anecdotes, et en particulier la visite de l'évêque de Mondovi à Genève en 1560. Voir la notice de M. Gaberel sur ce point curieux d'histoire; elle a été insérée dans la *Bibliothèque universelle de Genève*. N'ayant point la collection sous les yeux, nous ne pouvons pas indiquer le numéro. Nous donnerons plus loin une autre raison plus grave encore.

« grande affection qu'elles portent aux Pères de la Mis-
« sion de la propagation de la foi catholique [1]. »

Mais les Jésuites n'aspiraient pas seulement à gagner de la considération, ils voulaient surtout sauver des âmes à Genève. Ils avaient des affidés dans la ville. Quand ils savaient un catholique chancelant dans la foi, un étranger exposé à se laisser séduire, ils le faisaient circonvenir et l'arrachaient presque toujours aux dangers de l'apostasie. Toutes les fois qu'ils le pouvaient, les Jésuites payaient de leurs personnes. C'est ainsi que l'un d'eux pousse l'héroïsme jusqu'à se faire ouvrier chez un cordonnier de la ville, pour être plus à portée de donner aux catholiques les secours de son ministère. Le Consistoire, fort inquiet de la présence de cet hôte étrange dans l'enceinte de Genève, charge M. Dupan, *commis des cordonniers,* d'aller à la découverte [2]. Les Jésuites ne s'épouvantent pas de cette surveillance; ils sillonnent dans tous les sens les terres de la république, pour porter les consolations de la religion et ses secours aux catholiques épars. On cite, en particulier, le Père Meynard, à cause de son intrépide sang-froid [3].

[1] 17 janvier, 26 janvier, 9 février et 2 mars 1721. Cette donation préoccupa beaucoup le Consistoire. Les donateurs aux Jésuites d'Ornex étaient Marc-Antoine Lombard et Etienne Noël, qui furent gravement censurés et ne se donnèrent guère de peine pour présenter leur justification. A près de deux siècles de distance, la main tyrannique de Calvin avait perdu ses ongles, ou du moins l'on avait trouvé le moyen d'en éviter les sanglantes égratignures.

[2] 1er mai 1646. [3] 18 août 1687.

Les curés du voisinage de Genève ne sont pas animés d'un moindre zèle pour le maintien et la propagation de la foi. Les évêques mettaient un soin particulier à les choisir; ils ne mettaient là que des hommes de zèle, de science et d'action. Le Consistoire les redoute beaucoup; il se plaint fréquemment de leurs visites. Il signale spécialement les curés de Mornex, de Chalex, les prêtres du Grand-Sacconnex, Pontverre, curé de Confignon[1]. « Ces Messieurs, est-il dit, dans une doléance à ce sujet, « vont et viennent, et se *fourrent* dans les maisons de « la ville oultre les hostelleries, et on craint qu'avec le « temps il n'y survienne quelque scandale, vu qu'on rap- « porte que *telles visites se font quand on est ma- « lade*[2]. » Le curé de Choulex porte publiquement le viatique à Chougny, sur le territoire de la république; il se permet d'admonester assez vertement quelques protestants, qui ne veulent pas se mettre à genoux au passage du Saint-Sacrement[3]. Celui de Versoix est surpris à Genthod au chevet d'un malade[4]. Ceux de Confignon et de Pesay « viennent souvent vers la tour d'Arve dans « des buts suspects[5]. » Nous indiquons quelques faits entre mille. Les documents originaux tendent tous, en

[1] Celui chez qui se retira Jean-Jacques Rousseau; on sait qu'il l'amena à la profession de foi de la religion catholique. On le croit auteur du livre que nous avons déjà cité : *Motifs de la conversion de noble F.-Joachim-Frédéric Minutoli*. C'est du moins l'opinion de Léonard Baulacre, édité par M. Mallet. Baulacre le traite d'ailleurs assez mal.

[2] 10 juillet 1617. [3] 8 novembre 1677. [4] 21 août 1710.

[5] 17 mars 1717.

effet, à nous démontrer que c'est sur ce point important, des secours à administrer aux malades, que se dirigent les principaux efforts des religieux et des curés. Nous sommes profondément convaincus que Dieu a gardé le secret de la conversion et du salut d'une multitude d'âmes réconciliées avec l'Église par ce ministère inconnu.

Dans les pays catholiques, on observait si attentivement la propagande catholique à Genève, on sentait tellement la nécessité de lui arracher ses proies, que nous voyons, en 1717, arriver d'Espagne un prêtre de l'Ordre de la Trinité pour le rachat des captifs, « afin de ramener à la foi catholique les prosélytes de sa nation, « qui sont entrés dans l'Église protestante [1]. » En 1656, on découvre un maître de langues, Italien, originaire de Rome, Francesco Roschio, « qui a de grands desseins « sur la ville, qui serait bien heureux, s'il en venait à « bout, et sur lequel on saisit des lettres du cardinal Bar- « barin, intendant de la Propagation de la foi [2]. »

Mais ce sont surtout les évêques résidant à Annecy, et portant encore le titre d'évêques de Genève, qui ont l'œil et le cœur sur la cité rebelle. Tous ont hérité du zèle et de la tendresse de saint François à son égard. Leurs sentiments sont empreints d'un cachet de bienveillance et de tolérance qui exerce parfois sur les ouailles égarées de l'ancien bercail la plus heureuse influence. Nous pouvons produire à ce sujet d'assez curieux détails. Nous les empruntons, selon nos habitudes, à des sour-

[1] 4 mars 1717. [2] 28 août et 2 septembre 1656.

ces opposées, afin de les contrôler les unes par les autres.

Un ministre, exerçant le pastorat à Genève, le sieur Isaac Sénoré, se met en rapport avec l'évêque d'Annecy, alors Mgr Charles-Auguste de Sales [1]; il va le trouver *de lui-même* pour conférer avec lui; le prélat l'engage à *examiner avec lui;* le ministre demande du temps pour réfléchir; à quoi l'évêque répond: « Vous êtes chez « vous, faites ce que bon vous semble. » Le prélat, en dehors de la discussion, lui parle en termes généraux « des bâtiments qui sont dedans, comme aussi de la Bi- « ble de feu M. Diodati. Il sait aussi bien les affaires qui « se faisaient dans la ville, comme aussi ceux qui sont « dedans; il aime fort le peuple de Genève; il désire fort « s'entretenir avec quelques-uns, comme il faisait avec « feu M. Diodati. » Ce bon M. Sénoré, catholique de conviction, n'eut pas le courage de pousser au bout; découvert et réprimandé, il fit amende honorable; mais le Consistoire n'osa pas le condamner à une rétractation publique, devenue, à l'époque dont nous parlons, compromettante dans un ministre. Ce fait n'est pas isolé. Nous pourrions en puiser à la même source beaucoup d'autres. M. Cramer les résume en ces termes, que nous avons mis déjà sous les yeux de nos lecteurs, mais qu'il est bon de reproduire ici: « Les registres du Consistoire, « dit-il, mentionnent les démarches des évêques, suc-

[1] Les *Actes* du Consistoire s'étendent fort longuement sur ce fait; 12 août 1652. Nous en donnons dans notre texte le fidèle résumé.

« cesseurs de François de Sales à Annecy, tant auprès « des divers membres du clergé de Genève, qu'auprès « des habitants laïques [1]. »

Voici maintenant les mêmes faits relatés par des documents d'origine toute différente.

« Quand notre évêque faisait ses visites auprès de Ge-« nève, beaucoup de personnes de qualité de l'un et de « l'autre sexe de cette ville, venaient entendre ses pré-« dications [2], et plusieurs ont souvent dit : S'il y avait « eu un évêque comme celui-ci au temps de notre chan-« gement, nos pères seraient restés avec lui. Notre « évêque avait un grand retour d'honnêteté et de bien-« veillance envers Messieurs de Genève, et il le leur « montrait par des effets dans les occasions. Ils s'adres-« saient librement à lui quand ils avaient des affaires « dans les tribunaux de Savoie, et il leur accordait vo-« lontiers ses bons offices auprès des magistrats. Mes-« sieurs de Genève lui rendaient aussi la pareille, quand « l'évêque leur recommandait les intérêts de quelque ca-« tholique qui avait des affaires à leur juridiction [3]. »

[1] Cramer. *Introduction aux procès-verbaux.*

[2] L'évêque dont il est ici question est Mgr d'Arenthon, nommé en 1660 et mort en 1695 ; ce passage prouve que les arrêtés rendus en 1671, sur la demande du Consistoire, pour empêcher les Genevois, sous peine d'une amende de dix écus, de se rendre dans les paroisses où l'évêque faisait ses visites, n'eurent pas grand effet.

[3] *Vie de Messire Jean d'Arenthon d'Alex,* évêque et prince de Genève, par le P. Innocent Masson, général des Chartreux. Liv. III, ch. 2.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces tentatives de prosélytisme ont constamment un caractère de zèle sage et modéré, qui respecte au suprême degré la liberté de la conscience humaine, et qui fait un contraste frappant avec les amères rigueurs du Consistoire. Ajoutons, à ce qui vient d'être dit plus haut à ce sujet, un exemple pris au hasard. Une demoiselle Falquet, d'une bonne famille de la ville, s'est retirée au couvent de Gex. « M. Trembley, conseiller d'État, est chargé par la « mère d'écrire à l'évêque d'Annecy, pour le prier d'or- « donner le renvoi de la jeune fille. Le prélat lui adresse « une lettre *ouverte* pour le doyen de Gex, afin que la « demoiselle Falquet soit interrogée sur ses sentiments, « en *présence de ses parents,* ajoutant dans sa lettre, « disent les *Actes* du Consistoire, qu'il n'y aurait pas « d'honneur pour la religion, d'y retenir les gens par « force [1]. »

Ces démarches des religieux, des curés, des évêques, si vaillamment soutenues par ce zèle d'action dont les pages précédentes nous ont présenté le tableau bien incomplet, ne demeurèrent pas stériles. Elles soutinrent les catholiques et multiplièrent de plus en plus le nombre des conversions. Plusieurs des nouveaux catholiques continuèrent à résider dans la ville, dissimulant leur religion et connus de Dieu seul [2]. Mais un certain nombre

[1] 3 janvier 1709.

[2] A la fin de ce siècle et dans le siècle suivant, ces dissimulations deviennent faciles ; la gangrène de l'indifférence a gagné toutes les classes ; les hommes ne fréquentent presque plus

crut devoir s'exiler; la maison de la Mission de Gex accueillit beaucoup de filles et de femmes appartenant souvent aux meilleures familles. Quelquefois la sympathie de leurs compatriotes les suit; ils assistent à la profession de celles qui deviennent religieuses; nous voyons des ministres se jeter à genoux et verser des larmes d'attendrissement au touchant spectacle de la prise d'habit ou de la profession des vœux. Nommons ici, en passant, le ministre Simond, gravement censuré par le Consistoire, pour un acte aussi indigne d'un pasteur préposé à la garde de l'héritage de Calvin [1].

Nous trouvons, parmi les convertis, des noms considérables de Genève, un membre de la famille De Candolle [2], un M. Diodati, Nicolas Bartholony [3], Des Berge-

la cène, et « personne ne tient plus compte d'aller au presche, « si ce n'est qu'on les châtie, » dit naïvement le Consistoire.

[1] 17 septembre 1778. Malgré nos efforts de suivre les événements autant que possible siècle par siècle, il nous est difficile de ne pas anticiper de temps en temps, afin de pouvoir grouper ensemble des faits du même genre. En voici un autre sur le même sujet, mais antérieur d'un quart de siècle. « M. le « modérateur rapporte que la semaine dernière un grand nom- « bre de personnes allèrent au couvent de Gex pour voir pren- « dre l'habit à une religieuse; que cette curiosité est d'autant « plus blâmable, que cette cérémonie devait être pour des « protestants un sujet d'affliction, sachant que cette religieuse « a abjuré notre religion. » 30 août 1753.

[2] 26 mai 1665.

[3] 7 et 21 octobre 1613. La conversion de ce M. Bartholony présente des particularités singulières. Il s'est retiré à Nissy (Annecy), dit le Consistoire, il y a obtenu « dispensation du

ries, bourgeois et membres du Conseil des Deux-Cents [1], Joachim-Frédérich Minutoli [2], M. Fremin [3], qui devint curé de Pregny et fondateur de la maison des religieuses de Saint-Vincent de Paul du Grand-Sacconnex. Le Consistoire en indique d'autres, qu'il ne désigne que par des initiales, tels que le sieur François S., fils de noble Théophile S., conseiller. La liste qu'on pourrait faire serait longue; nous n'avons pas sous la main les documents nécessaires pour la dresser.

Ces désertions jetèrent l'alarme dans le camp du Calvinisme; elles portèrent le Consistoire à demander le renouvellement de l'édit de 1609 contre les apostats, « portant que les citoyens et bourgeois, lorsque contre « leurs serments, ils auront changé de religion, seront

« Pape de chanter messe, comme il a déjà faict deux foys en « habit de moyne. » Sa femme, Judith Gayon, demande son divorce; elle produit trois lettres de Nicolas Bartholony, son mari, qui la met en liberté de se remarier. Voici la dernière, que nous citons comme curiosité historique : « Ma jadis femme, « salut par Jésus-Christ. Ayant entendu par personnes dignes « de foi que vous deviez vous marier, et pour je ne sais quels « empêchements, vous avez été arrestée de poursuivre à cette « fin, que cela ne se laisse de faire pour mon respect, je vous ai « voulu par ceste mienne escripte et signée de ma main, faire « foy et attester, que je vous mets en pleine liberté de vous « marier à qui le Seigneur vous adressera, étant incompatible « à ma vocation d'être sacerdot et marié. Faict à Nissy, le dou- « zième de janvier 1613, vieux style, n° 3. »

[1] Picot, tom. III, p. 71.

[2] Celui au sujet duquel nous avons déjà cité le livre intitulé : *Motifs de la conversion de noble Joachim*, etc.

[3] Il sera question plus bas de M. Fremin.

« déchus de tous leurs droits politiques et prérogatives « de la cité, et *bannis à perpétuité, sous peine de la « vie,* avec défense de les retirer dans notre ville et « terres d'i-celle, à peine de mille écus d'amende. » Et le même jour, ce bon Consistoire de Genève poussait des clameurs étourdissantes contre la révocation de l'édit de Nantes et la persécution des religionnaires en France[1]. Il ne se doutait probablement pas de son intolérance, plus odieuse et plus cruelle que celle dont elle se plaignait; tant il est difficile aux hommes d'être justes et conséquents!

Le mal paraît si grave à la vigilante assemblée, qu'elle se met en quête d'autres mesures plus sages que ces clameurs et ces arrêts de proscriptions. « Elle avise à « prendre quelques moyens de prévenir la révolte des « siens, ce qui arrive, dit-elle, par défaut d'instruction; « elle fait établir des écoles dans divers quartiers; elle « exige la présence de la jeunesse aux catéchismes, etc.[2] » Ceci était mieux que le bannissement sous peine de mort et les mille écus d'amende.

Ces efforts du Consistoire pour retenir une population, qui menaçait de lui échapper, luttaient contre un mouvement plus grave qu'on ne pourrait croire de prime abord. Il est incontestable que vers la fin du XVIIe siècle, il y avait dans les rangs éclairés du Pro-

[1] Cette délibération du Consistoire est du 26 novembre 1685, un mois et demi après la révocation de l'édit de Nantes, qui est du 22 octobre de la même année.

[2] 25 mai 1665.

testantisme un travail profond, qui faisait regretter la grande séparation du siècle précédent. La Réforme produisait ses fruits; elle abattait l'une après l'autre toutes les branches du Christianisme, et le réduisait à un tronc sans sève, sans feuillage et sans vie, tandis que le Catholicisme, rajeuni dans la lutte, se présentait, dégagé de tous les abus que les âges avaient accumulés, comme une rouille, sur ses vêtements du passé, et apparaissait aux yeux des peuples avec une éclatante auréole de science et de sainteté. De là, dans toutes les communautés protestantes, surtout en Allemagne, une vague attraction vers le Catholicisme, un besoin de se rapprocher. Le courant qui se produisait dans ce sens avait acquis, en 1671, époque où fut publiée l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet, une grande puissance, et déjà il avait ramené à la vérité une multitude des plus nobles intelligences de ce temps, si plein de vigueur, d'esprit et de méditations sérieuses. Grotius dissertait avec le Père Pétau; Leibniz avec Bossuet; l'un et l'autre inclinaient au Catholicisme. Les princes, les Universités, les théologiens d'Outre-Rhin se préoccupaient de la réunion des Eglises, et ils désignaient, pour opérer cette grande œuvre, le fameux abbé de Lokkum, Molanus, qui apportait à ce travail autant de savoir que de sincérité.

Ce courant se faisait sentir à Genève, surtout dans la partie intelligente de la population. Les Conseils de la république eux-mêmes étaient atteints; les préjugés tombaient, un esprit d'équité se faisait jour d'une manière sensible. C'est ce qui explique, presque autant

que l'antagonisme politique, l'opposition que rencontraient, à partir de cette époque, dans les Corps souverains de l'État, les motions religieuses du Consistoire.

Chose étrange ! les ministres n'avaient pas pu se soustraire à ce vol insaisissable des idées. Les pages qui précèdent nous ont fourni déjà quelques faits qui le prouvent. Mais à la fin du XVII[e] siècle, le mouvement parmi eux était considérable. Nous avons cité déjà le livre des *Motifs de la conversion de Joachim-Frédéric Minutoli*; l'auteur de ce livre, publié probablement à Genève par M. Pontverre, curé de Confignon, sous la rubrique de Modène, met en scène plusieurs membres du clergé genevois[1]; il fait parler ainsi Jean-Alphonse Turrettini, pasteur et professeur de théologie : « J'enseigne « dans mes leçons sur l'histoire ecclésiastique, qu'en l'an « 138 on parlait déjà du purgatoire aussi clairement et « aussi précisément qu'aujourd'hui; qu'en l'an 300, le « culte et la vénération des reliques régnaient dans l'É-

[1] Nous convenons avec M. Baulacre que le livre des *Motifs* n'a pas une grande autorité; mais il nous est difficile de croire que l'auteur eût pu s'exprimer publiquement sur des contemporains d'une manière entièrement contraire à la vérité; c'était s'exposer à de trop rudes épreuves.

Du reste, Minutoli appartenait à un famille distinguée de Lucques, qui existait il y a peu d'années, et qui existe peut-être encore. Un Minutoli était préfet de police à Berlin en 1848, et il était généralement aimé; un professeur Minutoli était l'ami et le correspondant de Bayle; un autre Minutoli était conservateur en chef des archives de Vienne en 1853. (*Débats*, 25 mai 1853.)

« glise; que les images, la confession, le Carême, les « vœux du célibat y étaient en usage, etc. La plupart de « mes auditeurs ont été surpris de m'entendre parler « ainsi; en sortant de l'auditoire, ils se disaient que je « n'avais parlé qu'en faveur des catholiques, qu'ainsi il « fallait se méfier de ma doctrine comme de celle d'un « homme qui n'a que les apparences de la religion [1]. »

Antoine Léger, pasteur et professeur en philosophie, dit « qu'il serait *lapidé* par le même peuple, s'il ne lui « annonçait pas que les bonnes œuvres sont nécessaires « pour le salut [2]. »

« Michel Léger doute de sa mission, loue la conduite « de celles de ses brebis qui désertent, et approuve leur « réunion à l'Église catholique, parce qu'elle reçoit les « articles fondamentaux de la religion chrétienne [3]. »

« Gamaliel Vautier, pasteur, ne veut plus prêcher, « depuis qu'il est revenu de Paris, que l'Église catholi- « que est idolâtre, que le Pape est l'Antechrist. Ses ser- « mons tendent seulement à la réformation des mœurs « et à la pratique des bonnes œuvres... Il espère que « Dieu le tirera des ténèbres [4]. »

Dans tous les détails que nous venons de donner, nous ne faisons presque que signaler une carrière nouvelle. Nous sommes convaincus, que sérieusement ex-

[1] *Motifs*, p. 32 et suiv.
[2] Id., p. 34.
[3] Id., p. 119. On voit ici un reflet des théories de Grotius, de Leibniz et de Molœnus.
[4] Id., p. 122 et 123.

plorée, elle amènera des découvertes intéressantes pour l'histoire de Genève. Il ne nous reste qu'un mot à ajouter pour mettre sous les yeux de nos lecteurs tout ce qui a pu venir à notre connaissance jusque vers la fin du XVII[e] siècle.

Nous avons déjà remarqué, que pendant le cours du siècle précédent, alors que la Réforme était dans toute sa ferveur, les objets du culte catholique se rencontraient encore, se vendaient et se fabriquaient à Genève. Ce fait devient très-commun pendant le XVII[e] siècle; on y trouve des croix, des médailles, des chapelets, des bannières, des *Missels,* des tableaux, des images, des cierges, qui gardent le privilége d'être fort recherchés, la veille de la Chandeleur, par une partie notable de la population et par les gens d'alentour[1]. Au grand scandale du Protestantisme, des livres catholiques se publient à Genève. En 1580, Henri Etienne est censuré et excommunié pour ses ouvrages et ses impressions anti-

[1] 24 juillet 1612; 30 avril 1621; 2 juillet 1640; 16 mars 1674; 1[er] janvier 1680. Les relations manuscrites des missions dans le pays de Gex, sont en parfait accord sur tous ces points avec les registres du Consistoire; elles mettent hors de doute que les objets du culte catholique étaient la matière d'un véritable commerce à Genève. Nous n'en citons qu'un exemple : Pendant la mission de Ferney, le chef de la mission engage les catholiques convertis à se rendre à Genève quelques jours avant la Chandeleur, pour achcter des cierges artistement façonnés et enjolivés avec des rubans et des dorures. Il leur annonce que ces objets se vendent publiquement et qu'il s'en fait un grand débit.

calvinistes; bientôt il est obligé de quitter cette ville que sa famille avait illustrée, et qui ne lui laissait plus cette liberté de conscience à laquelle il avait sacrifié sa vraie patrie. Le *Cavalier de Savoie* est édité subrepticement à Genève en 1605 et 1606, et attire sur son éditeur toutes les foudres du Consistoire [1].

Tel est le tableau, nécessairement décousu et incomplet, que nous avons pu nous faire de l'état du Catholicisme à Genève pendant le cours du XVIIe siècle.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1679 survint un grave événement, qui jeta l'effroi dans la cité de Calvin, ranima les espérances des catholiques et donna au Catholicisme une existence presque légale. Nous trouverons dans ce fait, et dans la survivance du Catholicisme à Genève pendant le XVIIIe siècle, la matière du chapitre suivant.

[1] Après le traité du 21 juillet 1603, qui réglait les conditions de la paix conclue entre le duc de Savoie et la république, une guerre de plume succéda à la lutte armée. Il parut en 1605, sous le titre de *Cavalier de Savoie*, un ouvrage de l'avocat Buttet, de Chambéry; il y soutenait les droits du duc. Le Conseil de Genève y fit répondre par un autre ouvrage ayant pour titre : Le *Citadin de Genève*. Le *Cavalier de Savoie* eut à Gevève deux éditions, dont la seconde y parut sous la rubrique de Bruxelles.

CHAPITRE VII.

Le résident de France à Genève. — Sa chapelle. — Mesures du Consistoire. — Progrès graduels du Catholicisme. — Principes de la Révolution Française. — Genève perd son indépendance.

Les rois de France avaient été, depuis la Réforme, malgré la différence de religion, les protecteurs de Genève; ils avaient constamment maintenu son indépendance contre les ennemis qui la menaçaient, et particulièrement contre le duc de Savoie[1]. C'est ce qui les avait amenés depuis longtemps à entretenir dans cette ville un chargé d'affaires; cette fonction avait été remplie jusque-là par un citoyen genevois. Mais le ministre Jean Favre, qui en avait l'exercice, étant venu à mourir au mois de mai 1679, Louis XIV manifesta l'intention de revêtir un de ses sujets d'un caractère public à Ge-

[1] Voyez à ce sujet un travail fort curieux publié dans les *Annales Catholiques de Genève*, numéro d'octobre 1859, sous le titre de : *Visite à Genève en 1600*.

nève, et de lui conférer le titre de résident de France, avec six mille livres d'appointement. La création de ce poste diplomatique jeta la consternation parmi les chefs de la Réforme. Le Consistoire et les magistrats de la république savaient que l'établissement d'un résident français emportait nécessairement l'exercice de sa religion, et, par conséquent, l'introduction de la messe. « Les ci« toyens fermement attachés à la doctrine de Calvin, dit « M. Picot [1], envisageaient ce fait sous le jour le plus « sombre, et ils étaient disposés à l'empêcher par toutes « sortes de moyens, et même, s'il était nécessaire, par « des sacrifices personnels [2]. On venait de défendre (c'est « toujours M. Picot qui parle), sous les peines les plus « sévères, de vendre des crucifix, des croix, des cha« pelets, et aux libraires d'avoir dans leurs magasins des « *Missels,* des *Heures,* des livres catholiques; com« ment s'accoutumer à l'idée d'une chapelle, de la « messe considérée par nos pères comme un acte d'i« dolâtrie, » qui allait souiller le sanctuaire même de l'évangélisme pur? Une crainte sourde et instinctive accroissait ces appréhensions; on touchait à la révocation de l'édit de Nantes; plusieurs symptômes, qui n'échappaient pas aux clairvoyants, annonçaient cette mesure suprême. Le Conseil agit sous main auprès de Louis XIV pour le faire revenir de sa résolution; mais il le trouva inébranlable; le roi prétendit que l'envoi d'un représentant à Genève était un honneur qu'il faisait à ce petit

[1] *Histoire de Genève*, tom. III, chap. 22.
[2] Voyez la note, page 149.

État. Cette innovation était pour la métropole du Calvinisme une révolution véritable; elle rompait le faisceau de ces lois iniques, qui proscrivaient avec une inexorable intolérance le Catholicisme et les catholiques. Nous comprenons qu'avec les idées et les passions du temps, les contemporains aient ressenti contre cette mesure une irritation violente; mais ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'à deux siècles de distance, après la marche des événements vers cette tolérance universelle, idole de nos jours, rejeton putatif du Protestantisme, dont celui-ci revendique si haut l'enfantement et l'éducation, ce que nous ne comprenons pas, c'est que cette répulsion, si contraire à la liberté de conscience, soit approuvée, glorifiée par les historiens protestants, pendant qu'ils n'ont pas assez d'anathèmes contre l'exclusivisme religieux de certains pays catholiques. Les faits demanderaient pourtant à être pesés dans une balance égale.

Du reste, l'établissement d'un résident français, et avec lui la résurrection du culte catholique, n'étaient pas vus avec la même horreur par toute la population genevoise; une partie notable accueillait tout cela avec indifférence; une autre partie avec sympathie et avec joie; celle-ci voyait dans cet événement un premier pas vers cette liberté de conscience, à laquelle elle aspirait. Les craintes que l'on eût bientôt à concevoir pour l'indépendance nationale, et le passage des nombreuses victimes de la révocation de l'édit de Nantes, ne tardèrent malheureusement pas à paralyser, sans les étouffer pourtant tout à fait, ces favorables dispositions.

Quoi qu'il en soit, Louis XIV nomma au poste diplo-

matique qu'il venait de créer, un homme à qui son rang devait immédiatement assurer une grande position; c'était M. de Chauvigny, parent de M. de Pomponne, alors ministre d'État. Les historiens de Genève ont tracé de M. de Chauvigny un portrait assez peu flatteur; ils l'ont représenté comme un homme opiniâtre, âpre dans ses procédés, inaccessible à toute idée de modération, toujours prêt à faire sentir la supériorité de la France et à blesser au vif les Genevois dans ce qu'ils avaient de plus cher, leur religion. Nous manquons des éléments nécessaires pour contrôler ce jugement. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Chauvigny mit sa gloire, dès les premiers jours après son arrivée, à installer, d'une main sûre et ferme, le Catholicisme dans la forteresse même du Calvinisme. Il y était encouragé par les ordres du roi, par les conseils de l'évêque d'Annecy et par les désirs bien connus des populations voisines. Il n'ignorait pas non plus, sans doute, que le Catholicisme n'était pas tout à fait mort à Genève, et que bien des opprimés y attendaient la délivrance de leur conscience et la liberté de leur foi. Leur venir en aide et mettre à leur portée les secours de la religion, était à ses yeux une mission grave et sérieuse qu'il voulait remplir à tout prix. Il était arrivé à Genève au commencement de novembre, et il s'occupa immédiatement de l'exécution de ses projets.

Le Conseil et le Consistoire, de leur côté, ne s'endormirent point; ils luttèrent d'abord contre l'ouverture de la chapelle; ils offrirent même au résident de le faire conduire, aux frais de l'État, avec un équipage de luxe, dans telle paroisse des environs de Genève qu'il lui plai-

rait de désigner[1], pour y assister aux offices de sa religion. Repoussés dans cette demande, ils s'efforcèrent d'atténuer le mal, « en prenant des précautions pour « que le culte ne se célébrât pas avec une ostentation « trop affligeante pour les citoyens[2]. » En conséquence, ils prièrent le résident de faire dire la messe dans son hôtel, sans éclat et seulement pour lui et ses domestiques. M. de Chauvigny se refusa d'entrer dans ces tempéraments. Il déclara hautement qu'il entendait que la chapelle de la résidence fût ouverte à tout le monde. Il en fallut passer par toutes les exigences de cette volonté inflexible. Conseil et Consistoire courbèrent la tête et se résignèrent avec un amer chagrin, qui a déteint en douloureuses paroles dans les divers registres. « Comme nous avons dégénéré de la vertu et modestie « de nos pères, dit le Conseil d'Etat, Notre Seigneur a « levé la verge pour nous réveiller de notre assoupisse- « ment, en permettant que le résident du roi très-chré- « tien ait introduit en son hôtel l'exercice de la religion « catholique (4 janvier 1680). Si l'établissement d'un « résident de France en cette ville, dit-il encore plus

[1] Voici ce que nous lisons dans les registres du Conseil d'Etat : « Noble J. Pictet propose, afin de prévenir l'établisse- « ment d'une chapelle catholique dans l'hôtel du résident, que « l'état entretienne un carosse à M. le résident de France, « pour qu'il puisse aller à la messe hors de la ville. Noble « Jean-Antoine Lullin et J. Calandrini offrent, le premier vingt « pistoles, et le deuxième quinze, à cet effet. » (8 octobre 1679.) La souscription s'éleva à deux mille livres par année.

[2] Picot, tom. III, p. 55.

« tard (2 janvier 1681), est un témoignage de la pro-
« tection de Sa Majesté, il n'est pas douteux que l'intro-
« duction *si surprenante* de la religion catholique dans
« son hôtel, a causé parmi nous *une grande frayeur*
« et consternation. »

L'hôtel en question était situé dans la Grand'Rue, où il a continué d'être la demeure du résident de France jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Une pareille position le mettait en évidence et était de nature à faire ressortir le nombre de ceux qui viendraient y prendre part aux fêtes et aux cérémonies de la religion romaine. M. de Chauvigny ne craignait pas cette mise en scène un peu audacieuse, afin de prendre pied, dès le principe, d'une manière imposante. Il fit une espèce d'appel aux catholiques du voisinage [1], et il annonça que l'évêque d'Annecy, qui prenait toujours le titre d'évêque de Genève, ne tarderait pas d'y venir officier. Plus de simplicité et moins d'appareil auraient mieux servi peut-être les intérêts catholiques. Quoi qu'il en soit, la chapelle fut ouverte le 30 novembre 1679, et pour la première fois depuis la Réforme, la messe fut publiquement célébrée au milieu d'une affluence considérable de fidèles. Sans doute le plus grand nombre se composait de Savoyards et de Français accourus de toutes les paroisses environnantes; mais les gens de Genève n'y manquèrent pas. Le Con-

[1] Sous la date du 2 mars 1680, le Consistoire accuse le résident d'avoir envoyé de toutes parts inviter à venir célébrer chez lui *Notre-Dame de Carême*, et les ecclésiastiques de Savoie d'obliger leurs pénitents à aller ouïr une messe à Genève.

sistoire et les Conseils en furent dans la stupeur[1]; ils prirent un arrêté « pour empêcher aux personnes de la « ville de se rencontrer au sermon que prétend faire chez « lui M. le résident, lequel invite à y assister tous ceux « qui lui rendent visite et à qui il en fait. » Les coupables ne tinrent aucun compte de la défense; car le 22 décembre, « il y eut chez M. le résident une grande as- « semblée, dans laquelle on a vu des personnes qui « demeurent en la ville[2]. » A chaque réunion, la foule augmente; on compte jusqu'à 1200 personnes en un seul jour de fête[3].

Ce spectacle excita jusqu'à la colère le parti calviniste exalté; l'annonce de la future apparition de l'évêque d'Annecy provoqua surtout une irritation violente; on regardait un acte semblable de la part du prélat comme une espèce de prise de possession subreptice de son ancien siége épiscopal. Des attroupements commencèrent devant l'hôtel de la résidence; une fraction assez considérable du peuple menaçait de se porter aux dernières extrémités; les Savoyards qui se rendaient à la chapelle étaient insultés, maltraités; les magistrats étaient dans des transes; ils ne voyaient sans doute pas de trop mauvais œil ces manifestations populaires, mais ils craignaient quelques excès, imprudents qui ne manqueraient pas de mécontenter le roi de France et d'amener, de la part d'un monarque aussi fier et aussi

[1] 4 décembre 1679. [2] 23 décembre 1679.

[3] C'est le nombre donné par M. Picot et reproduit par M. Gaullieur; nous sommes portés à le croire exagéré.

puissant, des mesures dangereuses pour l'indépendance de la république. Sur ces entrefaites, le 24 décembre de cette même année, le résident ayant fait venir chez lui plusieurs religieux étrangers, un particulier tira un coup d'arme à feu du côté de la galerie de sa maison[1], sur laquelle il passait avec ces religieux; coup inoffensif, tiré au hasard, peut-être[2], mais qui jeta le Conseil dans les plus vives alarmes. Celui-ci, après les plus humbles excuses adressées au résident, fit arrêter le coupable et quelques insulteurs, et il se disposait à tirer de l'attentat et des injures la plus éclatante justice, lorsque M. de Chauvigny *autorisa* le Conseil *à accorder grâce, au nom du roi, à ses prisonniers.*

Pendant les mois qui suivirent, ces scènes se renouvelèrent fréquemment; le Conseil se vit obligé de défendre les attroupements, sous des peines sévères, et pour prévenir de dangereux conflits, il établit un corps-de-garde devant la maison de la résidence. D'autre part, des notables se placèrent aux portes de la ville, pour veiller sur l'entrée des étrangers catholiques et leur défendre de faire dans l'intérieur des murs aucun exercice de leur religion; M. de Chauvigny fut invité de nouveau à ne plus admettre dans sa chapelle que ses gens. Ce

[1] Voyez Picot, tom. III, p. 56 et suiv. Il y a dans le récit de M. Picot une erreur de date; il fait tirer le coup d'arme à feu le 24 novembre; or, il conste, par les registres du Consistoire, que la première messe n'a été célébrée que le 30 novembre. Peut-être y a-t-il simplement faute d'impression.

[2] C'est au moins ce que chercha à établir l'instruction commencée à ce sujet.

ministre demeura inébranlable dans la résolution d'avoir à la résidence de France un culte public et libre. Il sortit de la lutte victorieux et maître, parce qu'il représentait le parti le plus fort.

Ces violences n'empêchaient pas le concours aux jours de dimanches et de fêtes; le Consistoire et les Conseils se démènent de toutes les manières pour arrêter le développement d'un fait si inattendu; « qui, disent-ils, « ne manquera pas, à l'avenir, de nous causer des mal« heurs et des désordres, s'il n'y est pourvu[1]. » Leurs efforts furent inutiles, et la foule qui se portait chez le résident devint si considérable et si assidue, qu'ils commencèrent à craindre sérieusement que celui-ci n'en vint à demander, au nom du roi, une église pour l'exercice du culte catholique. C'est ce qui amena la délibération suivante du Consistoire, que nous reproduisons tout entière, à cause de son importance. Nos lecteurs verront que la prévoyance s'élève quelquefois jusqu'à la hauteur de la prophétie. « A été représenté, dit le Consistoire[2], « qu'il serait bien à propos, *en ces temps fâcheux,* « que le temple Saint-Germain fût occupé par l'église « allemande ou italienne, ou bien y faire les presches « sur semaine, comme se pratiquait, pour ôter les appré« hensions qu'on a de M. le résident, qu'avec le temps « il ne vint à le demander pour s'en servir pour sa dévo« tion. » On sait que le temple de Saint-Germain, le

[1] 11 mars 1680.
[2] Ibid.

[redacted]

premier occupé par la Réforme en 1535, devint en 1803 la première église catholique à Genève [1].

Il y avait à peine quelques mois que M. de Chauvigny représentait la France sur les bords du Léman, qu'il s'était attiré la haine la plus franche de tous les vrais calvinistes. Ils ne désiraient rien tant que de s'en débarrasser. La chose ne tarda pas à devenir plus facile qu'ils n'auraient osé l'espérer d'abord. M. Trembley, ministre, s'étant rendu à Paris au mois de février 1680, pour féliciter le roi sur le mariage du dauphin, fut chargé d'agir sous main pour obtenir l'envoi d'un autre résident. M. de Pomponne venait de quitter le ministère M. Trembley, homme habile, insinuant, surnommé *Bouche-d'Or,* à cause de son éloquence, réussit; M. de Chauvigny fut rappelé et remplacé par M. Du Pré homme modéré, qui fut reçu à Genève avec de grandes démonstrations de joie. Il y arriva au milieu de juin [2] On lui donna des fêtes magnifiques, dont les descriptions sont consignées dans tous les mémoires du temps [3] et la bonne harmonie parut établie entre la résidence de France et les citoyens genevois.

[1] Le service allemand fut en effet établi à cette époque dans le temple de Saint-Germain ; mais à partir de 1703, il fut substitué, sur la demande du Consistoire et par arrêté du Conseil au temple de l'Oratoire, *qui était trop petit* (2 août 1703). Préalablement, et avant de le restituer au culte, le Conseil y avait fait faire d'assez importantes réparations.

[2] La première réception en Conseil eut lieu le 15 juin et la fête le 24.

[3] Voyez Picot, tom. III, p. 60 et suiv.

La position avait été emportée presque de vive force par M. de Chauvigny; M. Du Pré n'avait qu'à occuper et à conserver le terrain conquis; il le fit avec une prudence et une sagesse qui lui gagnèrent l'estime des magistrats, animés de plus d'esprit de conciliation que le peuple et les ministres; mais il ne manqua point pour cela de fermeté; aussi les mouvements excités par l'exercice du culte catholique se renouvelèrent-ils encore pendant plusieurs années et nécessitèrent-ils une surveillance très-exacte de la part du Conseil; il n'y eut cependant, grâce à la modération du résident et au soin qu'il apporta à amortir les chocs trop vifs, aucune scène fâcheuse.

Tous ces événements avaient poussé jusqu'à la susceptibilité la plus irritable le tempérament naturellement ombrageux du Consistoire; il voyait partout des fantômes de Catholicisme, et il prenait, pour les écarter, les mesures les plus mesquines, et par là même les plus inutiles. Nous n'en citerons que quelques exemples. M. Fremin, dont nous avons déjà parlé, s'était non-seulement converti, mais fait prêtre; il va dire sa première messe dans la chapelle du résident; le Consistoire, ne pouvant empêcher le fait, « advise de prendre garde qu'il n'aille « par la ville dogmatiser et *voir sa mère, y ayant or-* « *dre exprès de ne le laisser entrer*[1]. » Se trouve-t-il dans la garnison un soldat papiste, vite le Consistoire représente au Conseil que « c'est de dangereuse « conséquence *dans les circonstances du temps*[2]. »

[1] 27 décembre 1683. [2] 1er décembre 1681.

L'aumônier du résident est-il entré dans une maison de la ville, grande alarme. Le Consistoire lance immédiatement sur ses pas vingt argus pour épier ses démarches, et il a bien soin de faire planer sur sa conduite de mystérieux et flétrissants soupçons[1]. Une vingtaine de soldats valaisans étant venus à passer dans le périmètre de Genève, « près de la porte de Cornavin, » le Consistoire s'inquiète, et « il advise » de nouveau les Conseils de ce cas grave, « qui est, » selon son langage sacramentel pendant cette période, « de dangereuse conséquence « *en ces temps fâcheux*[2]. » Un chevalier de Malte loge aux *Trois-Rois ;* il a un valet, qui est de Fribourg et qui demeure avec lui « depuis trois mois en çà ; » ce valet est un espion : découverte du Consistoire et *advis* aux Conseils[3]. Si ce même Consistoire apprend « que « des femmes de la Mission doivent venir s'établir à « Gex, » il les voit d'avance se glisser dans la ville « pour y corrompre le monde, » et lorsque l'on a signalé leur apparition chez M. le résident, il n'est pas loin de croire tout perdu. « Elles vont attirer autant de person-« nes qu'elles pourront, dit-il, par promesses, argent « et autres pratiques, à la révolte ; il *advise* d'exhorter « le peuple, par de fréquentes visites dans les familles, « à se tenir sur ses gardes, » et (ce qui vaut mieux) de prescrire aux ministres « de travailler à son instruction[4]. »

[1] 10 juillet 1684. [2] 5 novembre 1685. [3] 11 mars 1687.

[4] 7 juillet 1681. Le Conseil, à cette fin, établit deux nouveaux ministres pour donner au peuple des instructions familières sur les principaux points qui séparent les réformés de

Bref, ce pauvre Consistoire n'entrevoit partout que des embûches, de sourdes menées, des espions, des propagandistes, des Jésuites, des capucins, des sœurs; les ombres romaines qui voltigent devant ses yeux lui donnent le vertige.

Au fait, pendant les six années qui s'écoulèrent entre l'établissement du résident et la révocation de l'édit de Nantes, le mouvement catholique paraît avoir été assez considérable. On cite le propos d'une personne qui a affirmé à des étrangers, que « *s'il était permis,* plus « de la moitié de la ville irait à la messe chez M. le ré- « sident[1]. » Exagération manifeste, mais qui sert à con-

l'Église romaine; ces ministres, qu'on appela catéchistes, furent aussi chargés de prêcher dans les temples sur des matières de controverse. Ce fait, après ceux que nous avons cités, achève de démontrer combien l'établissement du culte catholique à Genève inspirait d'appréhension. Il contribue aussi à faire voir qu'il n'était pas l'objet d'une répulsion universelle, qui n'aurait laissé à toutes ces mesures et à beaucoup d'autres aucun motif plausible. Du reste, la création des catéchistes et des prédicateurs n'était pas une superfluité à cette époque; les ministres, devenus depuis longtemps les maîtres incontestés du terrain, se donnaient passablement de loisir. Le Conseil fut obligé assez fréquemment de les vertement tancer sur leur négligence. Voici un fait assez curieux de l'année 1675, c'est-à-dire quatre ans avant le résident français : « Les petites « prières ne se faisant plus, la plupart du temps, au temple de « la Madeleine, *que par Madame Humbert,* qui est obligée de « les réciter tout hautement, advisé de renvoyer à la Compa- « gnie de Messieurs les pasteurs pour y être pourvu. » 14 janvier 1675.

[1] Délibération déjà citée. 2 septembre 1680.

stater le courant de l'opinion. Le Consistoire mentionne, à cette époque, plusieurs conversions importantes, en ayant bien soin de ne désigner les convertis que par des initiales [1]; il avoue, du reste, qu'il y en a bien d'autres, et c'est la crainte de ces apostasies, devenues fréquentes, qu'il allègue auprès du Conseil pour en obtenir des mesures sévères contre « ces *ecclésiastiques, jésuites* « ou autres qui s'introduisent en des maisons particulières, pour débaucher le monde, *comme on en voit ar-* « *river que trop souvent des exemples* [2]. » Quelquefois les convictions catholiques existent là où le courage manque encore pour revenir au bercail de l'unité. « M. le « pasteur Dassier, disent les registres du Consistoire, a « représenté qu'il avait eu quelques conversations avec « M. de Ch. V., au sujet de sa retraite, lequel lui témoi- « gna beaucoup de mécontentement et de plaintes au su- « jet de la religion, et jura que Dieu le damnât, s'il ne « changeait de religion, et qu'il n'y avait que madame sa « femme qui le retenait [3]. »

Les choses suivaient ce cours d'heureux présage pour l'avenir du Catholicisme à Genève, lorsque vint à éclater comme un coup de tonnerre l'édit du 22 octobre 1685, si célèbre sous le titre de révocation de l'édit de Nantes; son premier effet fut de jeter à toutes les frontières de la France une multitude de réformés, qui ne voulurent point embrasser la religion catholique par force. Genève devint le lieu de passage de ces bandes malheureuses

[1] 26 novembre 1685 et 13 août 1685. [2] 24 août 1683.
[3] 13 août et 23 septembre 1685.

d'exilés [1] ; elle aurait été leur refuge, si les circonstances politiques où la petite république se trouvait, ne lui eussent fait une nécessité de la plus grande circonspection et de la plus vigilante prudence. Le gouvernement français observait, avec une attitude qui ressemblait à de la menace, si la cité calviniste ne donnerait pas asile aux malheureux proscrits, et il y avait tout à craindre pour elle à s'exposer en ce temps-là au courroux d'un monarque parvenu au faîte de la puissance et de la gloire, et venant d'ajouter à ses Etats l'Alsace et Strasbourg, l'un des boulevards du Protestantisme. Aussi les magistrats évitèrent-ils soigneusement tout ce qui aurait pu les compromettre, et usèrent-ils même plusieurs fois de rigueurs contre ceux de leurs citoyens, qui favorisaient trop ouvertement l'émigration.

Néanmoins, il faut rendre justice à la population genevoise; elle fut non-seulement sympathique au malheur, mais elle lui vint en aide avec la plus grande générosité. Ce n'est, certes, pas nous qui blâmerons ces élans d'humanité à l'égard de malheureux fugitifs, qui, malgré la différence de croyance, n'en demeurent pas moins nos frères.

Lorsque l'étoile de Louis XIV commença à pâlir, et que Guillaume III, un prince protestant, eût reconquis, à force de génie et de persévérance, une espèce de prépondérance en Europe, Genève prit un peu plus de hardiesse, et elle donna l'hospitalité de ses murs à quelques réfugiés de France. Ceux-ci formèrent une couche nou-

[1] Picot.

velle de population étrangère, qui vint ranimer au cœur de la cité de Calvin la haine du Catholicisme, assoupie par un siècle et demi d'épuisement.

Quelques-uns avaient taxé de pusillanimité la condescendance des Conseils de la république pour Louis XIV. Pour nous, nous convenons qu'il leur eût été difficile, pour ne pas dire impossible, de faire davantage en faveur des réfugiés. Les magistrats furent, du reste, largement suppléés par le zèle des habitants. L'honneur et la considération de Genève avaient donc grandi dans ces tristes circonstances; heureuse la métropole du Calvinisme, si elle n'avait point, en même temps, flétri cette gloire par un décret de la dernière inconséquence! Au moment où elle s'élevait, avec une si violente indignation, contre la persécution qui éclatait en France et qui couvrait de malheureux proscrits toutes les routes de l'exil, le Conseil, sur la demande du Consistoire, le 26 novembre 1685, un mois après la révocation de l'édit de Nantes, remettait en vigueur l'arrêt de juillet 1609 contre les apostats, lequel portait que tous les citoyens et bourgeois qui changeraient de religion, seraient privés de tous droits, priviléges et prérogatives de la cité, et bannis à perpétuité, sous peine de vie, avec une amende de mille écus pour tous ceux qui leur donneraient asile[1]. Par ce décret, le Protestantisme genevois s'enlevait le droit de se plaindre des rigueurs de Louis XIV, et de plus, en rappelant l'édit de 1609, il établissait qu'il ne connaissait que l'op-

[1] C'est le même décret que nous avons déjà cité dans le chapitre précédent.

pression brutale des consciences, à une époque où la tolérance régnait au sein de la France catholique.

La révocation de l'édit de Nantes arrêta-t-elle le développement du Catholicisme à Genève? Fit-elle avorter dans son premier épanouissement un germe qui paraissait devoir être fécond? Les auteurs protestants le pensent généralement, et nous ne sommes pas éloignés de leur avis. Les tendances vers le Catholicisme, qui se manifestaient alors dans les intelligences élevées, à Genève et en Allemagne, furent arrêtées dans leur essort, et une réaction en sens inverse commença à se faire sentir, réaction dont la philosophie du XVIII[e] siècle devait tirer bientôt un si prodigieux parti, pour fausser les idées et les faits en religion et en histoire. Ce serait, toutefois, une grande erreur, de croire que cet événement produisit sur les contemporains la même impression qu'il produirait aujourd'hui sur nous. Il était admis alors que les gouvernements avaient le droit d'imposer par la force la religion de l'État. C'était un principe de droit public, qui n'était pas plus contesté par les protestants que par les catholiques, et qui avait été jusque-là appliqué par les premiers d'une manière plus générale et plus violente que par les seconds. Cette observation, qui est de la plus rigoureuse exactitude, devrait enfin conduire à une véritable impartialité historique, seul terrain désormais digne des hommes sérieux et exempts de préjugés.

Si la révocation de l'édit de Nantes fut un point d'arrêt pour le retour et la conversion à la religion catholique, il ne paraît pas qu'elle ait diminué à Genève le

nombre de ceux qui la pratiquaient. L'affluence était toujours très-considérable à la chapelle du résident; elle ne pouvait plus contenir la foule qui l'encombrait les dimanches et fêtes; c'est ce qui inspira à M. d'Iberville, qui, en 1688, avait succédé à M. Du Pré, la résolution de l'agrandir. Le Conseil ne négligea rien pour le détourner de ce projet; il était poussé par les ministres et par le peuple, mais surtout par les réfugiés français, qui voyaient avec peine qu'on exerçât dans la ville un autre culte que le culte protestant. Le résident déclina avec énergie l'intervention des magistrats; il déclara que sa maison et sa chapelle appartenaient au roi, qui avait seul le droit de connaître de ce qui s'y faisait[1]. Mais les premiers revers de Louis XIV, en 1696, le rendirent plus traitable, et les choses demeurèrent dans leur premier état.

La chapelle ne cessa point, pour cela, d'être l'effroi du Consistoire. Il en faisait observer les avenues; il faisait noter et compter ceux qui s'y rendaient ou en sortaient. Le 8 octobre 1704, il compta deux cents personnes, le 4 juillet 1720 trois cents, qui sortaient de messe de chez M. le résident. En 1711, « à la messe « minuit, il y avait une quantité de monde, notamm « plusieurs blanchisseuses de la ville[2]. » Le 2 mai 172 « M. Rabati voit un grand nombre de personnes sortir « chez M. le résident; cela vient, dit-il, *de la gran-* « *quantité de papistes qui demeurent en cette ville*

[1] Picot, tom. III, p. 98.

[2] Délibération du 14 janvier 1712. [3] 2 mai 1720.

e 13 juin de la même année, « le sieur Babas rapporte à son tour qu'il a compté trente et un catholiques en file allant à la messe, vers huit heures du matin, par la petite Pélisserie, et que l'un d'eux, voyant qu'il les comptait, lui dit d'*un ton arrogant :* Pourquoi nous comptez-vous? Vous autres protestants, vous allez au prêche, et nous autres à la messe[1]. » Le 30 décem-re 1762, le Consistoire n'est pas encore arrivé à des lées plus tolérantes; il reçoit la déposition de M. Ver-et, qui raconte avoir vu, « *encore cette année,* beau-coup de Genevois, qui étaient allés à la chapelle de M. le résident de France à la messe de minuit. » Ce ıême M. Vernet ajoute « qu'il conviendrait qu'on les connût, afin que ce scandale ne se renouvelle pas. » .e Consistoire en fait ses plaintes au Magnifique Con-eil, qui répond par l'organe de M. Rilliet, « qu'il voit aussi cela avec beaucoup de peine[2]. » Mais le Magni-que Conseil n'en fait rien de plus; tantôt il répond qu'il contribuera de tout son pouvoir pour y remé-dier[3], » tantôt « qu'il s'en occupera dans le temps le plus convenable[4]; » autant de fins de non-recevoir. Il :tait accoutumé à ces doléances, et il faut lui rendre cette ustice, que s'il les recevait toujours avec déférence, il eur laissait presque toujours aussi le stérile honneur de a sépulture dans ses cartons.

Vers la fin du siècle, la cour de Turin obtint aussi l'établissement d'un résident à Genève. Celui-ci eut sa

[1] 13 juin 1720. [2] 30 décembre 1702. [3] 30 décembre 1704. [4] 30 mai 1720.

chapelle ; ce qui donna aux catholiques de la ville et des environs plus de facilité encore pour assister aux offices divins. M. D'Espine, conseiller d'État, fut investi de ce titre jusqu'à la Révolution Française ; il eut pour aumônier M. Perrolaz d'abord, et ensuite M. d'Hérens, qui fut emporté au bout de quelques jours par la tourmente, avec la résidence et le culte catholique. Les deux résidences étaient considérées comme deux paroisses ; on y faisait le service religieux, on y administrait les sacrements, on y tenait des registres réguliers. Ceux de la résidence de Savoie commencent au 10 octobre 1784, et finissent au 25 septembre 1792, au départ même du résident. Revenons maintenant un peu sur nos pas.

Nous trouvons dans les *Actes* du Consistoire, sous la date du 20 septembre 1759, le dénombrement des catholiques « qui sont à Genève. » Ils en portent le chiffre à 227, non compris les gens de quatre ou cinq grandes familles, ce qui permettrait de l'élever à une trentaine de plus[1] ; mais quoique ce dénombrement ait été

[1] Nous donnons ici textuellement cette curieuse pièce : « Dénombrement dizaine par dizaine des catholiques qui sont « à Genève. Ils s'en est trouvé 150, non compris les dames de « May, d'Albertas, d'Epinay, MM. de Courbon, de Gauffnoyr « et leurs gens ; dans la banlieue 52, non compris la maison « de M. de Voltaire et ses gens, faisant 13 catholiques ro- « mains ! (sic.) Dans le nombre des catholiques romains de la « ville, on trouve 42 valets ou servantes ; dans les 52 catholi- « ques de la banlieue, 50 domestiques. Dizaines omises, rue « du Temple ou de la petite Ile, 12 catholiques, tous ou- « vriers. »

fait dizaine par dizaine, nous le croyons bien au-dessous du chiffre réel.

Le chiffre réel, quel était-il? Il n'est pas possible de le fixer absolument; toutefois, nous avons sous la main les éléments d'une solution très-approximative.

Nous verrons, en 1802, lorsqu'il sera question de la cession du temple de Saint-Germain, le nombre des catholiques à Genève s'élever à plus de trois mille, non compris la garnison. Il est manifeste que ce chiffre n'a pas pu être atteint brusquement et en quelques années, malgré l'immigration et la présence des employés français; les nouveaux venus ont dû se grouper autour d'un noyau fort considérable déjà avant la Révolution. Mais ce n'est encore là qu'une présomption qui n'a rien de précis. Voici qui devient plus positif.

Le culte catholique, avons-nous dit, s'exerçait à Genève dans les deux chapelles des résidences de France et de Sardaigne. Or, Mgr de Mérinville [1] nous apprend, dans un mémoire adressé à M. Portalis, que tel était le nombre des catholiques, que l'on avait été obligé de faire deux services dans chacune des deux chapelles, les jours de dimanches et de fêtes; ce qui n'aurait pas été nécessaire, évidemment, si les catholiques n'eussent été que deux cent cinquante. Précisons plus encore.

Les actes de baptême étaient tenus à la chancellerie des résidences française et sarde. Nous n'avons point

[1] Il sera question plus bas de Mgr de Mérinville, évêque de Chambéry, et du mémoire qu'il adressa à M. Portalis sur la cession de Saint-Germain.

sous les yeux les registres de la première; mais ceux de la seconde sont conservés dans les archives de la cure de Saint-Germain; or, ils donnent en moyenne dix-huit baptêmes par année. En supposant, ce qui n'est pas exagéré, que l'aumônerie de France en eût le même nombre, ce serait trente-six baptêmes par an. Cela conduirait, d'après les données de la statistique, au chiffre assez précis de onze à douze cents. Or, c'est précisément ce chiffre, qui est donné dans le mémoire plus haut cité de Mgr de Mérinville à M. Portalis[1]. Nous aurions pu, ce semble, en invoquant immédiatement ce dernier témoignage, nous épargner les longs circuits et la discussion des probabilités qui précèdent; mais quelques-uns de nos lecteurs, n'auraient pas manqué alors d'accuser Mgr de Mérinville d'exagérer à dessein le nombre des catholiques, afin d'obtenir plus facilement la cession d'un temple d'une certaine étendue; au lieu que par la voie que nous avons suivie, ils peuvent s'assurer par eux-mêmes que les documents confirment l'énonciation de Mgr de Mérinville, et que celle-ci précise les documents.

Au reste, nous devons au souci de la vérité, qui ne

[1] Voici le passage de ce mémoire : « Avant la Révolution, « le culte catholique s'exerçait à Genève dans les deux chapel- « les des résidences de France et de Sardaigne. Il se faisait « dans chacune de ces deux chapelles deux services religieux, « les jours de fêtes et le dimanche, et l'on évaluait de mille à « douze cents la communauté de catholiques qui s'y trou- « vaient. » (Mémoire de Mgr de Mérinville à M. Portalis. Le xx brumaire.)

nous a pas quittés un instant dans nos investigations patientes, une observation qui atténue un peu l'énorme disproportion, qui existe entre le chiffre auquel nous sommes arrivés, et celui qui est donné par le recensement du Consistoire. Ce dernier est de 1759, le nôtre de la fin du siècle; dans l'intervalle, le nombre des catholiques avait dû augmenter.

Nous devons ajouter que le dénombrement du Consistoire ne comprend pas les catholiques résidant sur les terres de la république, où ils étaient déjà nombreux en 1712, comme on peut s'en convaincre par un arrêt du Conseil du 30 juin, « ordonnant aux sujets de cette ville « demeurant dans les dites terres de ne plus tenir ni « fermiers, ni grangers, ni valets catholiques, et de « congédier ceux qu'ils ont actuellement[1]; » mesures d'ailleurs sans résultat, parce que dès lors la domesticité protestante ne pouvait pas plus qu'aujourd'hui soutenir la concurrence avec la domesticité catholique, malgré les avances d'argent que le Consistoire proposait de faire à la première sur le trésor public, et le monopole exclusif qu'il cherchait à lui assurer.

A la fin du siècle, un certain nombre de catholiques instruits s'établissent à Genève, « pour donner des le« çons de littérature française et latine, pour tenir des « pensions, donner par souscription des leçons aux de« moiselles[2], » etc.; un sculpteur catholique, nommé Jacquet, tente même de faire l'acquisition d'une maison

[1] 20 juin 1712. [2] 27 décembre 1788.

au Bourg-de-Four; mais il est reconnu sans droit à cet effet et débouté de sa demande.

C'est là tout ce que nous avons pu recueillir de l'obscure histoire du Catholicisme à Genève, depuis la Réforme jusqu'à la Révolution Française. Nous avons abordé là un sujet entièrement neuf, sur lequel nous serions heureux d'avoir appelé l'attention des hommes spéciaux. Si quelques erreurs nous avaient échappé dans ce rapide travail, ou par inadvertance, ou par défaut d'étude, ou par manque de documents, ils rendraient service non point à nous, mais à la vérité, en les relevant. Ils peuvent se tenir assurés d'avance de notre reconnaissance et de notre docilité. Il leur resterait, après ce bon office, une autre tâche à remplir, celle de combler les lacunes d'une esquisse nécessairement incomplète. Leur science consommée atteindra le but; la nôtre, novice encore, ne se réservera que l'honneur de l'avoir indiqué.

Après cette longue excursion à travers trois siècles de Protestantisme, il ne nous reste plus, pour revenir à M. Vuarin et à la renaissance définitive de l'Église catholique à Genève, qu'à jeter un coup d'œil à vol d'oiseau sur l'ensemble des événements religieux et politiques de cette période, afin de donner à nos lecteurs la facilité de relier au passé cette autre période que nous avons maintenant à parcourir.

Dans le cours du XVIIIe siècle, les mœurs avaient suivi à Genève une décadence plus rapide encore que dans le siècle précédent; l'antique simplicité s'en allait, le luxe prenait des proportions fabuleuses, que les lois

somptuaires n'avaient plus le pouvoir d'enchaîner[1], les excès de la débauche s'affichaient publiquement et allaient atteindre à leur source la santé publique elle-même et la vigueur des générations nouvelles[2]; l'autorité des pasteurs, les censures du Consistoire, les sentences d'excommunication, toute la discipline théocratique de Calvin étaient tombées dans un profond discrédit; les idées philosophiques et incrédules du temps pénétraient dans la population; les temples étaient déserts, et il fallait, à Pâques, une inspection minutieuse, un interrogatoire dans les familles pour conduire les fidèles à la cène. Il ne restait, chez la plupart, qu'une ombre de Christianisme; les dogmes les plus essentiels de la foi se couvraient tous les jours de plus épais nuages; la divinité de Jésus-Christ était contestée; le péché originel passait pour un mythe; l'éternité des peines

[1] Leti compare la chambre de la réforme aux intempéries de l'air dans le mois de mars, où l'on voit un jour plein de tempêtes, de tonnerres, de neige et de vent, et le lendemain calme, serein et tranquille; lorsqu'un nouveau procureur-général arrivait à cette chambre, elle exerçait pendant deux ou trois mois une grande rigueur et semblait, selon l'expression de Leti, vouloir changer toutes les dames en religieuses et les hommes en capucins; mais bientôt elle se fatiguait et abandonnait tout; elle faisait bien son devoir un mois dans l'année et mal les onze autres. (Picot, tom. III, p. 162.) Il en faut dire autant de presque toutes les autres lois répressives de Genève.

[2] Les registres du Consistoire sont pleins de désolants détails sur les maladies enfantées par la débauche, se multipliant outre mesure à Genève.

pour une croyance indigne d'une raison éclairée. Les lois, sans doute, la constitution de la république demeuraient chrétiennes, chrétiennes même avec un formalisme étroit et tyrannique, mais ce n'était là qu'une écorce apparente qui ne recouvrait plus que le néant des doctrines. Le corps des pasteurs était atteint plus que les autres citoyens peut-être par cette gangrène meurtrière. D'Alembert et Jean-Jacques Rousseau[1] avaient dévoilé aux yeux de l'Europe et du monde cette blessure profonde d'un ministère chrétien, qui ne pouvait plus affirmer aucune vérité chrétienne; tous les démentis donnés aux deux philosophes n'avaient servi qu'à constater la gravité du mal.

D'autre part, le XVIII[e] siècle tout entier avait été pour la petite république une époque d'agitation, de guerres intestines, de révolutions continuelles, de soulèvements du peuple contre l'aristocratie, d'essais de nouvelles formes sociales. L'esprit moderne procédait, par ces tempêtes dans un verre d'eau, aux grandes catastrophes de 89 et de 93. Elles avaient eu une grande influence sur le génie moitié politique, moitié rêveur de J.-J. Rousseau, l'homme qui devait être l'initiateur de ses contemporains dans les voies ardues et périlleuses de l'égalité, de la liberté et des droits publics et nouveaux jusque-là inconnus. Les yeux des réformateurs étaient fixés sur Genève; c'est à Genève que Montes-

[1] Le premier dans l'*Encyclopédie*, article Genève, le second dans ses *Lettres sur la Montagne*. Ces passages sont très-connus.

quieu faisait imprimer son *Esprit des Lois*. Le voisinage de Voltaire appelait sur elle l'attention; ses éloges la recommandaient, et les luttes même et les résistances que Genève osait se permettre contre ce roi de l'époque, l'honoraient devant les esprits méditatifs, qui ne se payaient pas de sarcasmes et qui avaient la prétention d'être sérieux dans un siècle frivole. On peut dire qu'il partait de Genève un courant invisible se mêlant à mille autres courants, qui traversaient dans tous les sens la société française et minaient sourdement tous les ossements qui la supportaient, tous les muscles qui la faisaient mouvoir.

La fermentation générale eut son explosion formidable à la Révolution Française. Genève ne fut abritée ni par ses frontières, ni par ses remparts. Ses idées lui revinrent tout armées. Elle eut ses révoltes, ses clubs, ses jacobins, ses constitutions démocratiques, ses proscriptions, ses échafauds; elle se traîna pendant des années dans l'ornière de désordre et de sang tracée par la France; toutes les secousses de Paris se répétaient chez elle par de violents soubresauts. Dès les premiers jours, sa nationalité fut en danger, et en 1792 elle ne dut qu'à la modération du général Montesquiou de prolonger quelque temps encore son existence indépendante. Enfin l'heure sonna où Genève ne devait plus être qu'un tronçon de la grande République et du grand Empire. L'action révolutionnaire, qui fait si facilement bon marché de la liberté et de la nationalité, au nom desquelles elle s'arme, avait préparé les voies à l'invasion. L'incorporation à la France fut demandée par une partie de la

[redacted]

population et accomplie, malgré l'autre, le 15 avril 1798. La cité qui avait levé si haut l'étendard de la révolte religieuse, tombait à son tour, par un juste jugement de la Providence, écrasée sous le joug de la domination étrangère. Une ère nouvelle commençait, qui allait, malgré le cours menaçant et hostile des événements, permettre au Catholicisme de s'enraciner et de fleurir sur ce vieux sol rebelle.

[redacted]

CHAPITRE VIII.

GENÈVE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS.

MM. Perréard, Neyre et Vuarin missionnaires à Genève. — Leur première chapelle. — Tracasseries suscitées au propriétaire de la maison où se célèbre le culte. — Nouveau local à la rue de la Croix-d'Or. — Émeute populaire. — Odieuses inculpations contre les missionnaires. — Troisième étape. — La chapelle du Manège. — M. Vuarin obtient un cimetière.

Les prêtres fidèles, qui fuyaient leur patrie pour échapper à la mort, avaient trouvé à Genève, pendant la tourmente révolutionnaire, un abri pour reposer en passant leur tête proscrite, et quelquefois de généreux secours[1], pour porter un peu plus loin leurs pas errants

[1] C'est le témoignage que rendent à Genève, dans leurs lettres, un grand nombre de prêtres réfugiés. « Ils furent bien ac- « cueillis à Genève, » dit l'un d'entre eux, M. Gervais, dans une

dans la douloureuse voie de l'exil. La crainte d'un gouvernement envahisseur, qui déjà enveloppait Genève d'une ceinture menaçante, qui la travaillait à l'intérieur par ses émissaires et ses doctrines, et qui guettait de près la petite république comme une proie, que le moindre prétexte pouvait lui donner le droit de saisir, put seule arrêter les élans d'une compassion d'autant plus honorable pour le clergé français, que là, comme en Angleterre, elle lui venait de ceux qui avaient été jusqu'alors ses adversaires les plus déclarés. Par moment, le gouvernement de Genève dut prendre des mesures contre les prêtres fugitifs; mais les particuliers n'en perdirent rien de leur sympathie en faveur des victimes de l'incrédulité triomphante. Ils ne leur disputèrent, malgré la différence de religion, ni leur estime, ni leur vénération, ni leur assistance. Il en résulta qu'il y eut presque toujours, de 1792 à 1798, des prêtres à Genève; ils passaient, s'arrêtaient, fuyaient, se remplaçaient les uns les autres sur cette terre meurtrière autrefois, maintenant hospitalière. Plus d'un, sans doute, y célébra à la hâte et en secret le saint sacrifice, et versa le sang de l'antique Victime dans la cité même de Calvin, pour la paix de l'Église et le règne futur de l'unité.

Nos lecteurs savent déjà, que pendant la Révolution, M. Vuarin avait fait de Genève son quartier-général,

relation sur la persécution dans le canton de Châtillon-de-Michaille, « et ils reçurent des secours pour aller plus loin. En « Suisse, ils reçurent le même accueil et furent protégés par « MM. les baillis. »

que c'est là qu'il recevait et de là qu'il envoyait, sous un couvert étranger et sous un faux nom, sa correspondance. Il ne se passait guère de semaine qu'il n'y vînt faire une apparition. Toutefois, à lui n'appartient pas l'honneur d'en avoir été le premier missionnaire. Les premiers actes officiels, conservés dans les archives de la paroisse catholique de Saint-Germain, et se reliant, à cinq ans et demi de distance, à ceux des légations sarde et française, dont nous avons parlé, sont signés par M. Perréard, sous la date du 18 janvier 1798, plus de trois mois avant l'entrée des Français. Cet homme de Dieu, généreux confesseur de la foi, l'un des plus intrépides compagnons de M. Vuarin dans ses courses périlleuses, vint-il à Genève avec une mission officielle, y résida-t-il d'une manière permanente? C'est ce qu'il nous est impossible de déterminer. Nous présumons qu'il n'y fit que de courts séjours, multipliés et intermittents, sans mission spéciale et sans affectation de résidence, distribuant en cachette les secours de la religion à quelques catholiques initiés à ce culte de la nuit et du mystère. Il fut presque constamment accompagné ou remplacé par M. Jean-François Bétens, autre prêtre héroïque de ces jours d'épreuve, récemment évadé des prisons de l'intérieur. Tous deux furent mêlés à la communauté catholique de Genève jusqu'en 1800, c'est-à-dire pendant deux années entières. Mais une aussi précaire situation ne pouvait plus suffire aux chefs du diocèse.

Lorsque la tempête, déchaînée par le coup d'État du 18 fructidor, se fût un peu calmée, et que la sécurité

[redacted]

renaissante leur eût permis de reprendre l'œuvre d
réorganisation religieuse, l'une de leurs premières p
sées se porta sur la ville de l'hérésie, chef-lieu nom
de leur juridiction, toujours cher, comme une pat
au cœur des successeurs de saint François de Sa
malgré une absence de près de trois siècles. Ils cru
que le moment était venu d'y essayer, sous la prote
encore douteuse du drapeau français, l'introductio
culte catholique. Peut-être était-ce acte de pruder
de profiter de cette éclaircie après l'orage, plutôt
d'attendre des temps entièrement sereins; ils espéra
que, dans cette espèce de pénombre, le Catholicism
glisserait plus facilement et sans être trop aperçu.
Directoire était tombé; avec le Consulat, la vie seml
renaître après une longue agonie; l'installation de l
ministration française avait doublé à Genève le n
bre des catholiques; l'autorité était plutôt sympathi
qu'hostile à une tentative religieuse; le préfet, M. d'
mar, quoique profondément imbu des doctrines phil
phiques, était disposé, par suite d'une inclination n
relle à la bienveillance, à laisser faire; l'opposi
protestante n'avait pas l'éveil; elle n'avait encore sc
ni à s'organiser, ni à circonvenir la domination ét
gère. Les circonstances ne manquaient donc pas d'
certaine opportunité. On était sur la fin de 17
MM. les vicaires généraux désignèrent pour ce p
d'honneur, avec mission de recommencer à Ger
l'œuvre violemment brisée en 1535, M. Neyre, réc
ment évadé de l'ile de Rhé, où il avait été le pieux c
pagnon de détention de M. Dubouloz. Il n'était er

pouvait être revêtu que du titre de missionnaire, qui n'annonçait qu'une prise de possession aventureuse et militante; mais il avait, ce qui vaut mieux qu'un titre régulier, un cœur d'apôtre et la conduite d'un saint. Parmi les hommes qui ont glorifié en si grand nombre, à cette époque, le sacerdoce et l'Église, M. Neyre tient l'une des premières places; c'est une noble et vénérable figure, austère et douce, et d'une angélique candeur, tout empreinte de la suavité et de la force que donne la foi confessée pour Jésus-Christ. Son souvenir doit revivre dans ces pages, puisqu'il fut l'un des restaurateurs du Catholicisme à Genève.

Ame vraiment digne des premiers temps de l'Église! lorsqu'il était devenu, à l'âge de 24 ans, le prêtre du Seigneur, on aurait pu baiser sa poitrine avec un religieux respect, comme autrefois Léonide baisait celle du jeune Origène; nul cœur n'avait abrité plus de pureté, ni d'innocence. Cette virginité de mœurs était même son caractère distinctif et comme le rayon lumineux de ses vertus. Les cœurs, qui, comme celui-là, ne se sont jamais penchés vers la terre et qu'aucun souffle des malsaines régions n'a flétri, s'ouvrent avec une facilité infinie à la pénétrante chaleur de la charité divine. M. Neyre aimait Dieu et Notre Seigneur Jésus-Christ avec une grande ardeur; aussi, lorsque éclatèrent les mauvais jours où les méchants voulaient renverser les autels et en arracher les âmes, n'hésita-t-il pas à vouer toute la puissance de son être à les défendre au péril de sa vie. Il fut du très-petit nombre de ceux qui ne connurent jamais le chemin de l'exil; demeuré caché dans les

montagnes d'Ugine, ou dans celles de Flumet, lieu de sa naissance, il distribua, à la faveur de la nuit, les secours religieux à des populations privées de leurs pasteurs. Telle était l'affection qu'il inspirait aux bons habitants de ces contrées, qu'ils le suivaient armés et lui faisaient une garde de sûreté contre les dangers de tous les jours; ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté en 1793 avec M. Joguet, le jeune et héroïque martyr de Cluse. Plus heureux, ou, comme il le disait plus tard, moins heureux que son saint ami, il parvint à s'échapper. Les circonstances qui lui sauvèrent la vie méritent une mention particulière. L'un des hommes de l'escorte, qui paraissait le plus acharné contre les deux confesseurs, ne se trouvait réellement là que pour les arracher à la mort. M. Joguet ne comprit point ses signes; M. Neyre les comprit, et profitant d'un moment favorable, il prit la fuite, poursuivi à outrance par son bienveillant ennemi. Toutes les fois que celui-ci était sur le point de l'atteindre et de mettre la main sur lui, un achopement du pied, un obstacle en son chemin le faisaient tomber d'une lourde chute, et, le corps et la tête en terre, il criait d'une voix à moitié étouffée au prêtre fugitif comme autrefois Jonathas à David : « Dirigez-vous à « droite; à gauche; ici; là; loin du danger; un peu d « courage, quelques efforts de plus et vous êtes sauf.

M. Neyre regretta toute sa vie cette évasion, qui l'a vait privé du bonheur de verser son sang pour Jésus Christ; il se la reprocha comme une criminelle lâcheté et, pour s'en punir, il s'imposa un supplice inouï jusque là dans les fastes de la mortification chrétienne, si fé

conde, cependant, à multiplier contre le corps les inventions de la douleur; supplice qu'il subit sans aucune interruption tout le reste de sa vie : il prit la résolution de se lever aussitôt qu'une cause quelconque viendrait, pendant la nuit, interrompre son sommeil; ce qui faisait que quelquefois, à peine couché, il sortait de son lit; c'était pour se mettre immédiatement au travail et surtout à la prière, qui était sa plus chère et plus douce occupation. Deux ans de captivité à Rochefort et à l'île de Rhé vinrent donner plus de ferveur encore à sa piété, plus d'énergie à sa foi.

Voilà l'homme que l'on envoyait à Genève pour ranimer les cendres du Catholicisme. On aurait dit quelque disciple des apôtres, ou des premiers grands évêques, un Nazaire, un Maxime, un Trophime, un Éleuthère apportant mystérieusement à quelque ville idolâtre des Gaules la doctrine du Christ. « Il montra, a dit un respectable prêtre honoré de son amitié, la sagesse d'un vieillard, l'humilité d'un saint et la pureté d'un ange[1]. » On conçoit qu'une pareille vie, soutenue d'ailleurs par l'étude et le travail, et par une merveilleuse douceur de caractère, dût suppléer abondamment à l'éloquence qui lui manquait.

A peine M. Neyre avait-il mis le pied à Genève, qu'un compagnon lui fut adjoint. Celui-là est connu de nos lecteurs; c'est l'intrépide champion de la foi, si longtemps à l'œuvre dans les jours difficiles, M. Vuarin, que nous sommes heureux de retrouver enfin après tant d'épiso-

[1] *Notice sur M. Neyre*, par M. Pioton, curé d'Alby.

des. Ses supérieurs avaient compris que le poste de Genève était fait pour cette grande et forte nature. Revêtu d'une mission qu'il regardait comme descendue du ciel, M. Vuarin entra dans cette ville avec des tressaillements de joie et le courage d'une foi invincible. L'un de ces pressentiments, qui ne trompent pas, lui disait que c'était là son champ-clos, sa carrière, le théâtre de ses travaux, le but de sa vie tout entière. Sa vue, qui faiblissait, une santé délabrée, n'ébranlèrent point son ardeur. Après s'être concerté avec son collègue, dont il était disposé à écouter la prudence et à suivre les conseils, il mit résolûment la main à la grande entreprise.

La tâche n'était pas facile; il fallait trouver un maison pour y résider, un lieu pour y établir le culte; réunir les catholiques de Genève, les amener dans un oratoire sans éveiller l'attention et le fanatisme des protestants; faire tout cela sans l'appui de l'autorité, sans ressource d'aucun genre, avec une fermeté inébranlable; il n'aurait guère été plus difficile d'aller s'établir au centre de quelque ville de la Cochinchine ou du Céleste Empire.

Ici commence une véritable odyssée religieuse, qui dura plus de trois ans, et dont le récit est palpitant d'intérêt.

M. Vuarin et M. Neyre louèrent d'abord une chambre dans la rue de Beauregard, dans une maison voisine de Saint-Germain; c'était au sommet de la Cité, au centre même de cette aristocratie genevoise, qui tenait par le fond de ses entrailles à trois siècles de Calvinisme. Mais à peine eurent-ils le temps d'y ériger un modeste oratoire; le propriétaire de la maison, ayant appris quels hôtes il

abritait sous son toit, et surtout que chez lui on venait de célébrer la messe, signifia avec horreur aux deux missionnaires, qu'ils eussent à déménager au plus vite. Première déconvenue. M. Vuarin ne se découragea pas.

Il trouva fort heureusement, dans les Rues-Basses, un autre appartement assez vaste, communiquant avec le dehors par deux avenues, l'une sur la Croix-d'Or, n° 30, l'autre sur la place du Molard. C'était un avantage, qui pouvait en faciliter l'accès; mais il présentait l'inconvénient d'être exposé à tous les regards d'un public soupçonneux et hostile. Les deux apôtres approprièrent à la hâte leur chapelle improvisée à sa nouvelle destination; un fragile autel, quelques chandeliers, une croix, une lampe pour brûler dans un sanctuaire aussi pauvre que l'étable de Bethléem, en formèrent l'ameublement. Ce fut la première église de Genève; elle ne ressemblait pas trop mal aux catacombes. Dieu devait la bénir, comme il avait béni les souterrains des premiers âges. Ce n'est pas sans une vive émotion que nous avons visité, il y a quelques jours à peine, cet humble berceau de la renaissance du Catholicisme sur la terre de Calvin. Il nous semblait entendre les chants pleins de joie et de larmes des premières assemblées, voir la foule pressée et avide s'entasser dans l'enceinte, encombrer les avenues; il nous semblait lire sur la figure des missionnaires les sentiments qui inondaient leurs cœurs. Quels jours que ces jours de résurrection! Lassé des orgies révolutionnaires, du spectacle hideux d'un culte sacrilége, dégoûté de blasphèmes et d'impiété, soulevé,

révolté par tant de sang répandu, le peuple avait faim et soif de vraie religion, d'autels, de fêtes, de cérémonies sacrées, de prêtres, de bénédictions, de sacrements ; il éprouvait un invincible besoin de se plonger tout entier, comme dans un bain réparateur, dans la vieille et consolante tradition catholique. Plus que d'autres, les catholiques de Genève étaient sous l'inexprimable poids de ces impressions. Depuis si longtemps ils ne servaient Dieu que dans la tribulation et la peine! Était-ce enfin l'aurore de jours meilleurs?

Aussi, quelle ne fut pas leur joie d'apprendre que dans Genève, le jour même de Noël (1799), une chapelle allait être publiquement ouverte pour eux! Ils s'y rendirent de tous les quartiers de la ville; l'affluence fut immense; l'enceinte de l'oratoire fut trop étroite; plusieurs stationnèrent dans les escaliers, dans les avenues, sur la place du Molard, dans la rue de la Croix-d'Or.

A cette vue, la stupéfaction des fervents calvinistes fut à son comble; non-seulement la religion catholique, après tant de meurtrissures, n'était pas morte, comme ils le croyaient, mais elle comptait à Genève tout un peuple de fidèles. Il faut convenir qu'il y avait là de dures révélations. Les principaux d'entre eux s'adressèrent au maître de la maison, lui firent de sanglants reproches, d'être de connivence avec les ambitieux empiètements de Rome, et, à ce sévère langage, ils ajoutèrent des menaces, s'il ne cessait immédiatement de donner un asile à un culte idolâtre. Le propriétaire résista d'abord; mais, après quelques mois, voyant à

quelles tracasseries, peut-être à quels dangers il s'exposait, il pria M. Vuarin et M. Neyre de chercher un autre local. Il leur fallut se résigner à ce second déménagement.

« Nous transportâmes alors nos tabernacles, dit M. Vuarin, à peu de distance de là, au bout de la rue de la « Croix-d'Or, dans une allée dite de la Tête-Noire. Nous « ne pûmes y faire une longue station. Le concours des « fidèles devenant plus considérable, les zélateurs protestants prirent l'alarme et provoquèrent contre la chapelle une émeute populaire. » Elle éclata le 1er juillet 1801. C'était un dimanche. Au moment où M. Neyre montait à l'autel, des cris tumultueux se firent entendre au dehors; une foule d'individus se précipita dans l'allée de la Tête-Noire, inonda une cour intérieure, se mit à jeter des pavés, des verres de bouteilles contre les vitres, contre les croisées de la chapelle, à enfoncer les portes, menaçant, avec de sinistres clameurs, de jeter au lac et au Rhône les prêtres et leurs autels. La situation devenait critique. Il ne fallut rien moins qu'un déploiement considérable de la force publique pour protéger les catholiques contre la violence, et peut-être pour épargner de grands malheurs. M. le préfet d'Eymar dut se transporter sur les lieux, accompagné du commandant Domenget, du chef de la gendarmerie et des commissaires de police Victor et Noblet. Il eut la plus grande peine à apaiser l'effervescence de cette populace, qui avait été séduite par des bruits mensongers.

C'est ici le lieu de raconter l'odieuse conspiration, qui souleva en peu de temps les passions populaires et fail-

lit amener les plus graves désordres. L'histoire doit recueillir soigneusement les faits de ce genre, parce qu'ils sont pleins d'utiles leçons et qu'ils montrent sous leur véritable couleur la modération et la bonne foi d'un parti, qui a sans cesse sur les lèvres les mots de justice et de tolérance, et qui s'en fait une arme contre la religion catholique. C'est la première fois que nous rencontrons sur notre chemin ce parti, avec lequel nos lecteurs auront le temps, dans le cours de ce récit, de faire la plus ample connaissance.

Les provocateurs du mouvement que nous venons de raconter, s'étaient mis depuis plusieurs jours à peindre sous les traits les plus noirs M. Vuarin et M. Neyre; leur but était d'éloigner ces deux prêtres, sous la pression de la menace et de l'indignation publiques. Ils s'étaient mis à insinuer tout bas et dans l'oreille, qu'il y avait à Genève deux hommes dangereux, deux ministres de l'Eglise romaine, qui nourrissaient et mettaient à exécution sans bruit, tout enveloppés d'ombre et d'obscurité, les plus infâmes projets; qu'ainsi, non contents d'introduire dans la ville un culte odieux et proscrit, ils se glissaient sournoisement dans les familles, enlevaient les petits enfants et les faisaient passer à des personnes affidées, en Savoie ou dans le Pays de Gex, pour y être élevés dans les principes de la religion catholique. Ils feignaient un air consterné, plein d'horreur, et afin de donner plus de créance à leurs mystérieuses révélations, ils précisaient les choses dans le détail, comme des gens parfaitement instruits du ténébreux et souterrain complot. « Quand la ruse ne leur suffit pas, disaient-

« ils, pour soustraire d'innocentes victimes de leur fana-
« tisme sans entrailles, ils s'adressent aux parents pau-
« vres; ils exploitent la détresse, la misère et la faim;
« ils font briller l'or à leurs yeux; leur habitude est de
« donner quatre louis par tête pour chaque enfant qu'on
« leur confie et qui ne reparaît plus. » La trame était mal ourdie et la corde était visible; car enfin, était-il si malaisé de se demander comment il pouvait se faire que des hommes, qui hier encore étaient proscrits, violemment dépouillés de leurs richesses, privés du plus strict nécessaire et réduits à tendre la main de l'indigence à toutes les nations de l'Europe; comment des hommes, aujourd'hui occupés à relever avec peine et sans aucune ressource leurs autels renversés; comment ces hommes étaient arrivés à trouver des monceaux d'or pour accomplir leur œuvre satanique? Mais tout est croyable à la passion populaire; l'absurdité même est un passeport. Cette grossière fable trouva des gens crédules; c'est elle qui avait précipité l'émeute sur l'inoffensive assemblée de la Tête-Noire. Pour faire tomber ces niaises imputations de la calomnie et de la haine, dont le bon sens public aurait dû faire justice, il ne fallut rien moins qu'une enquête de l'autorité, suivie d'une proclamation de M. le préfet d'Eymar, dans laquelle il était dit qu'après les plus minutieuses recherches, l'autorité elle-même avait constaté qu'il ne manquait depuis deux mois, à Genève, qu'un seul enfant, dont l'absence ne pouvait être attribuée qu'à un malheur, puisqu'on ne pouvait soupçonner personne de l'avoir soustrait à ses parents. La proclamation ajoutait que le bruit de ces

prétendus enlèvements par les prêtres n'était qu'une manœuvre indigne ourdie par des gens malintentionnés, que l'on poursuivrait sans ménagement, s'ils osaient recommencer.

Une conduite aussi loyale et aussi ferme fait honneur à M. le préfet d'Eymar. Il crut prudent néanmoins de conseiller à M. Vuarin et à son collègue de quitter momentanément Genève et d'attendre, pour y rentrer, que l'effervescence populaire se fût un peu apaisée. Le temps n'était pas venu, pour M. Vuarin, de tenir tête à l'orage. Il céda aux conseils d'ailleurs pleins de bienveillance du préfet. Par son ordre, il ferma sa chapelle, après l'avoir dépouillée de ses ornements, et s'éloigna. Telle fut la troisième station de M. Vuarin et de M. Neyre.

Les jours qui suivirent leur départ furent empreints d'une certaine sévérité; la police eut ordre de surveiller les mouvements des deux missionnaires et d'empêcher leur réapparition dans la ville, ce qui fit que par méprise on arrêta un prêtre vénérable, que l'on avait pris pour M. Neyre, M. Picollet, surnommé *le Petit;* il fallut l'intervention de M. Milliet[1], conseiller de préfecture, pour obtenir sa mise en liberté. Ce n'était là, toutefois, qu'un épisode insignifiant. Pendant ce temps, le culte ne fut point interrompu à Genève; mais il ne put être célébré qu'en secret, comme dans les mauvais jours. Cet état ne devait point durer.

[1] M. Milliet était de Saint-Julien; il était le bras droit de M. d'Eymar; après la mort de celui-ci, il devint sous-préfet de Thonon. C'était un homme de bien.

Nos deux intrépides apôtres, blottis à peu de distance de la ville, épiaient, l'oreille au vent et l'œil au guet, le moment favorable; ils allaient, venaient, se cachaient un peu, se montraient parfois; enfin ils louèrent un nouveau local, habitation et sanctuaire, où ils transportèrent une fois de plus leurs pénates et leurs autels. Ils avaient choisi un endroit fort écarté, une rue étroite et tortueuse, peu fréquentée et d'assez difficile accès pour les insurrections. Ils s'installèrent au rez-de-chaussée de la maison Grenus, près de la descente qui conduisait aux Barrières. Leur séjour n'y fut pas long; il fallut déménager encore, toujours par suite des mêmes incidents, moins toutefois les tumultes populaires, les vitres cassées et les portes enfoncées. C'était la quatrième étape de ces pérégrinations singulières.

M. Vuarin, comme un bon général obligé de battre en retraite, ne cédait que pas à pas, et n'abandonnait de terrain que ce qu'il ne pouvait conserver. Il descendit un peu plus bas, dans la même rue, immédiatement au-dessus de la rampe, et il ouvrit, dans une maison d'assez mince apparence, son cinquième oratoire. Il serait fastidieux de répéter au lecteur des tracasseries toujours les mêmes; l'attaque n'était ni savante, ni variée; plaintes et menaces au propriétaire; résistance et puis alarmes de celui-ci, et finalement signification de congé aux locataires compromettants. C'est ce qui arriva peu de temps après l'installation.

Malgré toutes ces déconvenues, il y avait un progrès pourtant; la population genevoise s'apprivoisait insensiblement avec l'exercice du culte catholique; le gou-

vernement français, rentrant peu à peu dans la voie religieuse, prêtait, par ses autorités, un appui plus sûr et plus efficace à l'œuvre des missionnaires; il s'appliquait à faire prévaloir, malgré de continuels tiraillements en sens contraire, les grands principes de la liberté de conscience. C'est dans ces circonstances que M. Vuarin ouvrit sa sixième chapelle.

Il s'établit, cette fois, dans le bâtiment de M. Pachoud, au plain-pied de la cour du Manége. Le culte y devint tout à fait public et régulier, non sans quelques entraves, cependant. « Ainsi, dit un témoin oculaire, dont « nous avons la relation sous les yeux, il arrivait à « M. Pachoud, lorsqu'il trouvait les réunions trop nom- « breuses, de fermer, pour les empêcher, les portes et « les avenues de l'appartement, qui cependant était loué « et fort bien payé [1]. » La paroisse catholique demeura au Manége jusqu'en 1803, époque de la cession de l'église de Saint-Germain. Ainsi devaient finir par une résidence fixe et assurée tous ces déménagements causés par la violence et la haine. Ils auraient découragé vingt hommes ordinaires; ils ne leur fut point donné de lasser et de vaincre la fermeté et la constance de M. Neyre et de M. Vuarin.

Nous devons ajouter ici une particularité digne de remarque; c'est que l'établissement du culte public dans ces différentes chapelles, ne mit pas fin à celui qui se célébrait dans les maisons particulières. Le grand nombre des catholiques et l'étroite enceinte des oratoires le

[1] Lettre de M. Michaud, curé de Samoëns, écrite en 1827.

rendirent nécessaire jusqu'à l'ouverture de Saint-Germain. MM. Perréard, Bétemps et Michaud furent les prêtres qui remplirent pendant cinq ans, successivement ou ensemble, ce ministère exceptionnel et obscur.

Nos lecteurs n'ont probablement pas manqué de se demander comment, en ces jours difficiles, les missionnaires pouvaient trouver les ressources nécessaires pour leur nourriture, leur entretien, les frais considérables de location, l'entretien du culte. Il n'y avait alors pour eux ni traitement de l'État, ni revenu, ni casuel, ni ressources régulières d'une nature quelconque. La charité des fidèles suppléa à tout; ceux de Genève étaient pauvres; mais leur foi fut grande et généreuse; ils ne laissèrent leurs prêtres manquer de rien. Deux hommes respectables, catholiques fervents, MM. Ribbaz et Dupuys, se chargèrent de faire les collectes. Chaque année, quelquefois même plusieurs fois par année, ils parcouraient les maisons; partout ils étaient bien accueillis. Chacun s'empressait de prélever sur son superflu et souvent sur son nécessaire, pour venir en aide à une œuvre de laquelle dépendait l'existence même du Catholicisme à Genève [1].

Nous avons raconté tout d'un trait les diverses migrations de M. Vuarin à travers les rues de Genève, pendant les trois années qui s'écoulèrent depuis son arrivée

[1] Il est bon de remarquer que ces quêtes se faisaient surtout dans les familles françaises des employés du gouvernement. Nous verrons plus tard ce qu'était la population subalterne catholique.

comme missionnaire en 1799, jusqu'à son départ en 1803, afin de ne pas séparer les uns des autres, dans notre récit, des faits dont la connexion est évidente. Mais ils n'avaient point seuls absorbé la prodigieuse activité de M. Vuarin. Cette existence précaire du Catholicisme ne le satisfaisait pas; il tenait à lui assurer une position solide, inattaquable et légale. Pour arriver à ce but, il saisissait toutes les occasions; nous allons en citer un exemple, qui prouvera qu'alors déjà il avait conçu ce grand système de toute sa vie, de mettre toujours, quand il le pouvait, un pied en avant, et de ne reculer jamais, bien convaincu qu'à Genève on ne lui donnerait que le terrain qu'il viendrait à bout de prendre.

Au commencement de 1803, il n'y avait encore point de cimetière pour les catholiques. Quand l'un d'entre eux venait à mourir, on l'emportait sans honneur, sans culte et sans prières, dans quelque paroisse du voisinage. C'est ainsi que jusque dans la mort on le traitait comme un étranger, ou plutôt comme un paria, et que l'on refusait à sa dépouille mortelle et à sa cendre la possession de quelques pieds de ce sol dont les lois lui défendaient d'acquérir une seule parcelle pendant sa vie. On aurait dit que les Genevois considéraient leur territoire comme une terre sacrée, qu'aurait souillée et profanée la sépulture de ce qu'ils appelaient avec une sorte d'horreur un *papiste*.

Sur ces entrefaites, le préfet d'Eymar vint à mourir. M. Vuarin s'empressa de profiter de cette circonstance pour demander au Conseil Municipal un lieu spécialement destiné à l'inhumation des catholiques. La demande

était habile d'un côté, embarrassante de l'autre. Le Conseil comprenait parfaitement qu'un refus avait quelque chose de trop odieux pour l'autorité, et qu'il s'exposait par là à des réprimandes, peut-être à des mesures sévères; d'autre part, il lui répugnait de reconnaître, par une concession de ce genre, des droits et une existence légale à l'Église romaine et à ses adhérents. Il fallut cependant se résigner; mais ce fut de mauvaise grâce; il octroya avec une mesquine parcimonie, à la communauté catholique, quelques toises de terrain entourées d'une méchante clôture en planches[1]. Cet étroit asile des morts n'était rien et était beaucoup; c'était un principe conquis. M. Dubouloz, ancien vicaire général du diocèse de Genève, en fit la bénédiction solennelle le 3 janvier 1803. M. Vuarin avait été heureux d'appeler à consacrer sa première conquête sur l'hérésie celui qui le premier l'avait guidé aux combats du Seigneur. Une autre conquête bien plus importante devait suivre celle-ci; nous avons besoin, pour la raconter, de prendre les choses d'un peu plus haut. C'est ce que nous allons faire dans le chapitre suivant.

[1] Le lieu affecté au premier cimetière catholique était un peu au-delà de la Porte-Neuve, sur la route de Carouge, à gauche en sortant de Genève, à trois ou quatre cents mètres des remparts, au point où le sol, se détachant de la plaine de Plainpalais, commence à s'arrondir, et où se trouve cette colline, qui porte aujourd'hui l'hôpital cantonal.

CHAPITRE IX.

Prudence des Genevois en 1798. — La Société Économique. — Le concordat de 1801. — Situation civile et religieuse à cette époque. — M. Vuarin sollicite un local pour le culte catholique. — Ses démarches pour obtenir le temple de Saint-Germain. — Difficultés qu'il rencontre. — On offre les greniers de Rive, ensuite le temple de l'Oratoire. — Décision de la Société Économique. — Résistance de Mgr de Mérinville et de M. Vuarin.

Les autorités françaises avaient été installées à Genève le 13 juin 1798, deux mois après l'occupation militaire. Il faut dire, à l'honneur de la petite république, que le patriotisme de ses citoyens n'alla pas s'éteindre, comme un flambeau mourant, dans la domination étrangère. Trois siècles de luttes extérieures et intérieures avaient imprimé à la constitution genevoise, mélange bizarre de théocratie, d'oligarchie et de démocratie, un caractère de vitalité dure et tenace, dont la violence et le temps même, qui use tout, ne devaient pas venir à bout facilement. Aussi les Genevois ne se laissèrent-ils fasci-

ner ni par l'éclat des chaînes dorées, ni par les gloires de la grande nation. Pour eux, l'invasion révolutionnaire, malgré les appels qui lui avaient ouvert les portes de la patrie et permis de se présenter avec un masque de délivrance, n'était qu'une conquête oppressive; elle commençait l'ère de la servitude, et la prospérité matérielle qu'elle leur offrait, comme un appât, n'eût jamais le privilége de détourner leurs regards d'un passé devenu l'objet de leurs regrets, et la silencieuse aspiration de leurs espérances. Aussi ne se laissèrent-ils pas, comme tant d'autres peuples, absorber dans la vaste unité française. Genève, pour eux, ne fut jamais la France; elle demeura Genève, la vieille et libre patrie. A quelque nation et à quelque culte qu'on appartienne, il faut savoir honorer, partout où il se rencontre, ce fier amour de l'indépendance, et les obstacles vivants et invincibles qu'il sait opposer à l'ambition des envahisseurs.

Mais ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que ce patriotisme des Genevois ne fut pas moins clairvoyant que vivace. Lorsqu'il se fut assuré qu'il n'y avait plus moyen d'échapper au joug, bien loin de s'abandonner à un découragement pusillanime, il s'occupa résolûment, au contraire, et avec une rare intelligence, de sauver du naufrage tout ce qu'il put des anciens droits et des libertés nationales. Dans l'acte même qui consacrait l'asservissement[1], il sut glisser des germes de vie latente et de délivrance future. C'est ainsi qu'il obtint que Ge-

[1] Traité de réunion à la France, 7 floréal an VI.

nève, chef-lieu du département du Léman, ne fût point assimilée aux autres villes de la République et de l'Empire. Il fit stipuler que les biens communaux continueraient à appartenir en toute propriété à la grande famille des citoyens, qui demeurait investie du droit d'en disposer à son gré [1]. Conformément à cette stipulation, une *Société Économique* et une *Société de Bienfaisance* furent instituées pour les administrer sans contrôle. Ces deux corps étaient destinés à devenir des foyers de résistance contre l'esprit niveleur de la centralisation impériale. Les corporations existantes conservèrent également la propriété et l'usufruit de tous leurs biens, sans avoir à compter avec la tutelle oppressive du gouvernement [2]. C'était là une grave dérogation à une législation ombrageuse, qui semblait avoir pris pour règle invariable de frapper aveuglément toute propriété collective. Elle ne fut pas la seule. Une partie des lois de l'ancienne république, celles qui concernaient les actes publics notariés et judiciaires, et les relations commerciales, furent conservées. Le Consistoire, lors de la réorganisation des cultes, fut maintenu avec toutes ses attributions, qui n'étaient pas tombées en désuétude; il en fut de même de la Vénérable Compagnie, de l'Académie, des principales institutions protestantes, des sociétés de bienfaisance, de physique, d'histoire naturelle, etc. Genève se constitua donc, au sein même de l'Empire français, dans un état d'exception, qui eut assez de force

[1] Traité de réunion, art. 5.
[2] Id., art. 6.

pour alimenter sourdement sa nationalité comprimée, mais non éteinte. On le voit, les institutions politiques avaient presque entièrement disparu; mais les institutions religieuses demeuraient debout. Or, celles-ci ont bien plus que les premières le privilége de conserver l'indépendance des peuples; elles sont le levain de la conscience, du devoir, des fermes caractères, des invincibles répulsions.

L'impartialité avec laquelle nous venons de décerner l'éloge, nous autorise maintenant à distribuer le blâme. Au fond, les Genevois appréhendaient bien plus de devenir catholiques que de devenir Français. Or la situation, sous ce rapport, acquérait de jour en jour beaucoup de gravité. Par le seul fait de l'occupation française, Genève cessait d'être la Rome protestante. Sans doute la religion catholique était encore proscrite; mais l'heure n'était pas éloignée où elle allait se relever rajeunie et victorieuse de la plus terrible des épreuves qu'elle eût jamais traversées; mille lueurs naissantes annonçaient ce jour désormais inévitable. En attendant, les autorités constituées à Genève étaient catholiques, une garnison catholique inondait son enceinte; les neuf dixièmes de la population du département dont Genève même devenait le chef-lieu, étaient catholiques. La liberté du culte catholique devait être la conséquence nécessaire d'un pareil état de choses. D'ailleurs, la tolérance, qui découlait logiquement des principes de la Réforme, avait passé dans les idées du temps. Les protestants genevois auraient dû entrer franchement dans une voie qui était désormais la voie de l'avenir; il n'en fut rien. Ils s'in-

féodèrent avec une immobile obstination à un esprit de Calvinisme étroit, ennemi de toute véritable liberté et de toute idée pratique de tolérance ; ils continuèrent à vouloir traiter les catholiques en ilotes ou en proscrits, et à leur refuser, comme deux siècles auparavant, *l'eau et le feu ;* manœuvre inhabile, parce qu'elle était inutile et qu'elle devait avoir pour résultat d'accélérer le mouvement qu'elle était destinée à rompre. L'aristocratie surtout fut coupable de cette injustice, plus encore que la Compagnie des Pasteurs, qui sut parfois échapper à ses préjugés pour se montrer impartiale et intelligente. L'aristocratie, sans doute par esprit de caste, confondit toujours, dans sa haine, la religion catholique et la domination étrangère. Le Consistoire et la Société Economique furent les deux principaux retranchements où elle chercha des points d'appui à ses opiniâtres résistances. Nous avons cru ces réflexions utiles à nos lecteurs, pour l'intelligence des longues luttes dont nous avons entamé le récit.

Pendant que la cité de Calvin subissait, par un juste châtiment de la Providence, l'invasion du courant révolutionnaire, qu'elle avait si puissamment contribué à déchaîner, l'Église catholique voyait s'accomplir dans son sein les plus graves transformations. Le concordat conclu le 15 juillet 1801, entre le Souverain Pontife Pie VII et le Premier Consul de la République française, Napoléon Bonaparte, et ratifié le 12 septembre, avait mis fin à la persécution et rétabli dans l'ancien et les nouveaux territoires la religion des ancêtres, dont la proscription violente avait coûté tant de larmes et tant de sang. Mais

ce triomphe n'avait pu être obtenu qu'au prix des plus douloureux sacrifices. Les évêques qui existaient encore, vénérables confesseurs de la foi, débris de l'exil et du martyre, s'étaient vus obligés de donner leur démission; le nombre des évêchés avait été réduit de plus de moitié; une nouvelle circonscription diocésaine avait brisé tout le vieux réseau de l'histoire catholique, et les traditions même que le temps avait incrustées dans le sol; le droit canonique avait été bouleversé de fond en comble et remplacé par un droit nouveau où le pouvoir civil avait mis subrepticement la main par les lois organiques; l'Église, en perdant ses biens, son rang, ses tribunaux, sa juridiction, perdait toutes les garanties de son indépendance, et n'en voyait pas moins conserver avec un soin jaloux, sous le nom de libertés gallicanes, toutes les chaînes qui la liaient à l'État autrefois chrétien, maintenant incrédule, ou tout au moins indifférent.

Dans un remaniement aussi radical, le diocèse de saint François de Sales avait disparu; il était allé se perdre, avec Genève, dans le vaste diocèse de Chambéry. Par sa lettre pastorale, datée de Turin le 4 février, Mgr Paget avait annoncé ces changements, et la démission qu'il avait respectueusement déposée entre les mains du Souverain Pontife. Ses paroles étaient empreintes d'une douleur calme, d'une résignation pieuse et d'une touchante abnégation. C'était bien le langage d'un évêque, qui s'oublie lui-même et qui n'hésite pas à se sacrifier pour le salut de son troupeau. Il ajoutait que le Saint-Siége lui maintenait provisoirement ses pouvoirs, avec le titre d'administrateur du diocèse de

Genève, jusqu'à l'installation de son futur successeur. Lui-même conservait dans leurs charges ses vicaires généraux, MM. Déthiolaz, Dubouloz et Bigex. Ceux-ci, par une circulaire datée de Genève, le 2 mai 1802, notifièrent au clergé la nomination à l'évêché de Chambéry, de Mgr René Desmoutiers de Mérinville, ancien évêque de Dijon. C'était un prélat d'une grande piété, d'une foi vive, d'un rare talent administratif[1], joignant à une parfaite modération une fermeté inébranlable dans les principes. En acceptant sa nouvelle dignité, il sacrifiait à l'amour de l'Église le besoin de repos qu'il éprouvait après tant d'orages. Mais avant de prendre possession de l'évêché de Chambéry, il fut chargé de la mission la plus importante, celle de réorganiser l'immense diocèse de Lyon, en attendant qu'il fût pourvu à cet archevêché, destiné à un parent du Premier Consul. Il en résulta que le provisoire se prolongea longtemps encore dans l'ancien diocèse de Genève. Telle était la situation civile et religieuse au mois de mai 1802.

M. Vuarin, l'héroïque champion des jours d'épreuves, avait salué avec des tressaillements de joie le retour de la foi proscrite, et il avait promis à Dieu de consacrer tout ce qu'il avait de force à relever les ruines du sanctuaire. A peine eût-il appris la conclusion du concordat, qu'avant même sa ratification et sa publication légale, il s'adressa au préfet d'Eymar, pour obtenir un local favorable à l'exercice du culte catholique, ou tout au

[1] On peut s'en convaincre par sa correspondance, que nous avons sous les yeux.

moins pour préparer les voies à cette grande œuvre de réparation et de justice. Sa demande coïncidait avec un intervalle de ces migrations périodiques qui se succédaient de mois en mois; cette circonstance donnait du poids à sa démarche; elle demeura néanmoins sans résultat. La question ne laissait pas que d'être soulevée; c'était quelque chose. Plus que personne, M. Vuarin savait que ces sortes d'affaires ne marchent jamais d'elles-mêmes; qu'il faut les introduire d'abord, contraindre l'indifférence ou la haine à s'en occuper, les pousser avec une tenacité prudente, mais inflexible, et attendre du temps et de la persévérance le succès.

Il ne devait pas tarder d'avoir une occasion de reprendre ses instances. La loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) détermina l'établissement d'une cure à Genève. La question d'une église revint alors tout naturellement sur le tapis. M. Vuarin, fort du point d'appui que la loi venait de lui donner, eut recours de nouveau à M. d'Eymar; il lui fit comprendre que l'érection d'une cure avait pour complément nécessaire la cession d'une église; qu'il était impossible au gouvernement de reconnaître d'un côté un droit, dont l'exercice demeurerait fatalement enchaîné de l'autre. Il demanda le temple de Saint-Germain, et il fournit au préfet des mémoires détaillés, qui étaient de nature à éclairer parfaitement l'autorité sur l'opportunité, la justice et la nécessité de sa demande.

M. Vuarin n'ignorait pas les obstacles qu'elle devait rencontrer; aussi comprit-il, dès le principe, que, pour en triompher, il avait besoin de faire jouer sous main

tous les ressorts de cette science diplomatique, où il devait être un jour un maître consommé. Il sut gagner à sa cause M. Milliet, conseiller de préfecture, l'œil et le bras de M. d'Eymar, qui était presque toujours malade, celui qui le remplaçait dans ses absences; il en faut dire autant de M. Girod de l'Ain [1], ancien membre des Assemblées législatives, résidant alors à Paris. Il mit également dans ses intérêts le général de brigade Séras, commandant les troupes du département du Léman. Celui-ci épousa même avec une chaleur toute militaire l'affaire de l'église catholique, et pesa souvent d'un grand poids dans les délibérations et les déterminations à prendre.

M. d'Eymar, qui avait apprécié la légitimité des considérations exposées par M. Vuarin, et qui, par là, obéissait plus encore à sa propre conviction qu'il ne subissait l'influence de quelques hommes considérables qui l'entouraient, adressa le 2 prairial an X (22 mai 1802), une lettre officielle à M. Maurice, maire de Genève, par laquelle il réclamait, pour l'exercice du culte catholique, l'une des églises de la ville, et, par détermination spéciale, l'église de Saint-Germain, comme étant la plus convenable. Il faisait valoir les motifs, « que les princi-« pales autorités étant catholiques, avaient besoin d'un « lieu où elles pussent décemment assister aux offices de « leur religion, qu'il en était de même pour la garnison,

[1] Il ne faut pas confondre M. Girod de l'Ain avec M. Girod, procureur impérial à Genève, qui fut aussi l'un des amis de M. Vuarin.

« catholique aussi en très-grande partie; que la popula-
« tion catholique de la ville s'élevait au chiffre considé-
« rable de 2800; qu'un si grand nombre de citoyens ne
« devait pas être privés de la facilité d'exercer leur culte
« conformément à leurs croyances; que le local, qui leur
« servait pour le moment à cette fin, était bas, étroit,
« manifestement insuffisant, inconvenant de toute ma-
« nière, qu'ils ne l'occupaient d'ailleurs qu'à titre pré-
« caire, avec de grands frais, et qu'ils pouvaient d'un
« jour à l'autre en être expulsés, comme cela leur était
« déjà arrivé plusieurs fois; qu'en cet état de choses, il
« y avait lieu de réclamer l'une des églises de Genève,
« que le temple de Saint-Germain paraissait le plus pro-
« pre à répondre aux vœux des catholiques et aux dé-
« sirs du gouvernement, sans froisser trop la population
« protestante, attendu qu'il n'était pas nécessaire au
« culte protestant, vu la proximité et la vaste étendue
« du temple de Saint-Pierre. » M. d'Eymar terminait en formulant la demande positive de l'église de Saint-Germain pour les catholiques.

Ni le maire, ni le Conseil Municipal ne pouvaient faire droit à une demande aussi nette. Nous avons vu que la Société Économique avait seule été, par le traité de réunion, investie de la propriété et de l'administration des biens communaux, parmi lesquels figuraient les édifices religieux. C'est à celle-ci que M. Maurice fit la communication officielle de la lettre du préfet.

Ici commence, de la part de la Société Économique, un système de temporisation, à l'aide duquel elle pensait sans doute venir à bout d'échapper à l'importune

réclamation qui lui était adressée. Par une délibération du 5 prairial (25 mai), elle renvoya la lettre du préfet à la commission permanente pour le culte, qu'elle avait nommée pour l'expédition courante de toutes les affaires religieuses; elle chargea en même temps celle-ci d'en référer aux membres du Consistoire et de la Compagnie des pasteurs, qui faisaient partie de la commission, afin d'avoir leur avis et de faire du tout un rapport en assemblée générale.

Pendant que la question de l'église s'engageait ainsi, l'évêque du diocèse était nommé, et M. Vuarin, se faisant appuyer par les vicaires généraux, qui, pour lors étaient à Genève, se mit immédiatement en rapport avec lui. Il se hâta de l'informer très-exactement de l'état des choses, et de le prémunir contre les sourdes influences qu'il pourrait avoir à subir. Il le priait en même temps d'agir de tout son pouvoir sur l'esprit de M. Portalis, conseiller d'Etat, chargé des affaires ecclésiastiques, de qui dépendait, en définitive, l'heureux succès de toutes les démarches faites jusque-là. Mgr de Mérinville entra tout d'abord dans les vues de M. Vuarin, et il mit à en poursuivre l'exécution un intérêt, qui ne tarda pas à devenir personnel. Il fallait tout cela; car dès le premier moment, la Société Économique avait chargé M. Diodati, qui se trouvait à Paris, de sonder l'évêque et même le Premier Consul, « lesquels, écrivait ce grave correspondant, n'avaient formé aucune demande précise, « mais avaient fait entendre qu'ils espéraient que les « Genevois se conduiraient *à cet égard d'une ma-« nière convenable et tolérante.* »

Le rapport de la commission fut présenté le 26 prairial (15 juin); il était conçu en termes embarrassés et déroulait péniblement. Il commençait par convenir ıe le local occupé par les catholiques était « plein d'inconvénients, vu surtout que les autorités et la garnison étaient catholiques; il contestait ensuite le nombre des catholiques de la ville, porté par le préfet à 2800, et par le maire à 600; il l'évaluait à 800; il avouait qu'il y avait lieu de leur procurer une église où ils pussent décemment faire leur service; il insinuait ensuite discrètement que le gouvernement français n'avait pas le droit de rien demander à la Société, qui était indépendante et qui administrait des biens réservés par le traité de réunion; que c'était à lui, s'il voulait établir le culte catholique, d'en prendre les frais à sa charge; que tout ce que la Société pouvait faire, c'était de seconder les vues du maire, qui consentait à accorder un local pour y bâtir une église catholique, et à laisser ouvrir, au besoin à seconder une souscription pour en faire les frais; que, parfaitement décidée à ne céder à aucun prix une église protestante quelconque, elle consentait cependant, à raison des circonstances, à prêter un édifice pour un temps court et déterminé; que le jeu-de-paume, proposé par quelques-uns, avait été écarté comme étant mal situé; qu'après mûr examen, la commission s'était arrêtée à louer pour trois ou quatre ans le temple allemand, jusqu'à ce que les catholiques se fussent mis en mesure de se pourvoir d'une église; que d'après une conversation qu'elle avait eue avec M. Milliet, conseiller de préfecture,

« elle avait lieu d'espérer que cette concession serait « agréée par les catholiques, assez divergents d'ailleurs « dans leurs opinions. »

Ces conclusions ne péchaient pas par excès de générosité; elles ne furent cependant pas du goût de la Société Economique. Celle-ci ajourna la question et chargea deux de ses membres de rédiger un projet de réponse « dans l'hypothèse où l'on prendrait la résolution « de ne pas accorder la demande du préfet[1]. » Elle ordonna de plus de consulter d'une manière directe le Consistoire et la Compagnie des pasteurs. Ces moyens dilatoires équivalaient à un refus; pour lui enlever ce qu'il pouvait avoir de trop irritant, un membre, pendant la semaine qui s'écoula avant une nouvelle réunion, eut l'idée de proposer aux catholiques les greniers de Rive.

Que nos lecteurs se figurent un vaste souterrain, une espèce de cachot profond, divisé en quatre compartiments par trois rangées de colonnes supportant des voûtes basses et humides, adossé au fond contre une éminence de terrain, surplombé à gauche par des bâtiments qui l'isolent, et donnant à droite et par devant seulement sur deux rues qui le cotoient et auxquelles il emprunte quelques avares rayons de lumière par une porte et quelques lucarnes; tel était le lieu qu'un membre ingénieux de la Société Économique s'était rappelé si à propos. Il ne manqua point de faire part de son heureuse découverte à quelques-uns de ses collègues.

[1] Nous prévenons nos lecteurs que tous ces détails sont fidèlement extraits des registres de la Société Économique.

Immédiatement ils dressèrent leurs batteries. Un faible mur en briques coupait le cachot en deux ; on l'abattrait, et l'on aurait ainsi une grande basilique capable de contenir 1500 personnes : il manquait de jour ; on ouvrirait une ou deux fenêtres sur la rue latérale, et, par cet expédient tout simple, on trouverait de la lumière : une porte vitrée donnerait d'autres lueurs à l'obscure enceinte ; ces lueurs et cette lumière, il est vrai, ne se prolongeraient peut-être jamais jusque dans les profondeurs de la prison, interceptées par les trois rangées de colonnes, étouffées par les voûtes basses, et dévorées par les ténèbres des deux autres parois latérales ; mais cet inconvénient devait être plus que compensé, pour les catholiques, par la douce chaleur qu'ils y ressentiraient en hiver et l'agréable fraîcheur en été. « Vous y serez dé« licieusement bien, » disait à M. Vuarin l'un des créateurs du projet. Tout cela est historique, et M. Vuarin l'a raconté avec sa verve ordinaire dans l'une de ses plus mordantes brochures [1].

On voit, par la parole que nous venons de citer, qu'on avait jugé à propos de s'aboucher avec lui ; car alors même qu'il n'avait aucun caractère officiel, on savait très-bien que c'était lui qui menait par dessous toute cette affaire. Il n'est pas difficile de juger comment il accueillit une pareille ouverture. Il n'en fut pas de même de la Société Economique ; elle trouva merveilleuse la découverte des greniers de Rive, et elle se

[1] Lettre sur la tolérance de Genève, p. 81.

chargea, par excès de bienveillance, d'obtenir de la commission des bâtiments l'autorisation de faire toutes les réparations nécessaires pour affecter le souterrain à sa sainte destination; elle arrêta de le prêter aux catholiques, s'ils le jugeaient convenable, à titre de location, et elle chargea « le citoyen Rigaud d'écrire à M. Portalis « pour le pressentir » à ce sujet[1].

Nous devons ici constater que le Consistoire et la Vénérable Compagnie avaient été consultés, comme il avait été prescrit par délibération du 25 mai. Ces deux corps avaient été d'avis de fournir un local aux catholiques pour l'exercice de leur culte, et de le faire « promp- « tement et de bonne grâce. » Le Consistoire avait opiné pour le refus de Saint-Germain, et proposé de céder à bail le temple allemand, autrement dit l'Oratoire. La Compagnie des pasteurs n'aurait pas voulu que le local cédé fût une église, mais l'hypothèse de la cession admise, elle avait été d'avis qu'il y avait moins d'inconvénients à remettre le temple de Saint-Germain que celui des Allemands. Était-ce impartialité? était-ce sentiment de justice? était-ce crainte du gouvernement français? Il nous est impossible de le dire. Quoi qu'il en soit, la Vénérable Compagnie persista dans son sentiment, et, un an plus tard, après tant de délais et d'avortements, la question n'étant pas encore tranchée, elle déclara qu'elle maintenait son opinion[2].

Avec tout cela, aucune décision n'était prise, et le

[1] Délibération du 3 et du 10 messidor.

[2] Délibération du 27 messidor an X.

préfet, qui était parti pour les eaux de Plombières, ne recevait aucune réponse à sa lettre. Soigneusement avisé de ce qui se passait par M. Milliet, il en écrivit une nouvelle très-vive, par laquelle il se plaignait d'un aussi long silence, et coupait court par un refus net à l'offre qu'il savait devoir être faite du bâtiment de Rive. Il demandait de plus une prompte décision. Cette lettre fut accompagnée de quelques menaces de la part d'un conseiller de préfecture, qui fit pressentir que si l'on n'entendait pas raison, il pourrait bien y avoir « quelque coup « d'éclat[1]. »

Pour parer à une explosion qui paraissait imminente, la Société Economique jugea à propos de battre un peu en retraite. Elle annonça que, de concert avec le maire, elle allait pourvoir à ce qu'un local fût immédiatement cédé et une souscription ouverte pour bâtir une église aux catholiques; que se voyant dans la nécessité de répondre par un refus à la demande du temple de Saint-Germain, elle consentait, par amour de la paix et par déférence pour les besoins des catholiques, à prêter à titre de loyer le temple allemand, sous toute réserve des droits de la diaconie allemande, qui en jouissait pour lors. La préfecture repoussa brusquement l'idée d'une souscription comme impraticable, ainsi que celle de la construction d'une église catholique, et elle laissa entendre que les catholiques seraient vraisemblablement dans le cas de conserver le local qui leur serait assigné.

Cet état de choses amena la décision du 27 messidor

[1] Délibération du 24 messidor.

(16 juillet), par laquelle la Société Économique arrêtait:

« 1° Qu'il y avait convenance à ce que le culte catholique s'ouvrît plutôt dans le temple allemand que dans le temple de Saint-Germain, et qu'en conséquence il y avait lieu d'entrer en négociations pour louer le temple allemand, moyennant un prix annuel et pour un temps déterminé.

« 2° D'autoriser la commission à faire le bail avec qui il appartiendrait.

« 3° D'y stipuler que les contributions relatives au temple loué, demeureraient à la charge de la Société, comme propriétaire.

« 4° De charger la Société de traiter du loyer annuel et de le fixer de manière à ce qu'il ne fût pas inférieur au loyer stipulé dans la location aux Allemands.

« 5° De mettre à la charge des catholiques les frais qui seraient occasionnés par le déplacement de l'orgue. (Cet orgue appartenait à la diaconie des Allemands.)

« 6° De remettre le temple allemand aux catholiques tel qu'il se trouve, à la charge par eux de le rendre dans le même état, à la fin de la location, et, pour cet effet, de faire prendre avant la remise un état exact du dit temple, lequel serait joint à la location.

« 7° De permettre aux catholiques de faire dans l'intérieur du dit temple, les réparations et constructions nécessaires à leur culte, sans nuire à la solidité de l'édifice. »

Nous avons reproduit *in extenso* cette délibération, pour montrer à nos lecteurs un échantillon de cet esprit étroit et de cette mauvaise humeur qui présidaient à ces

concessions insuffisantes. Du reste, ce qui révèle beaucoup mieux encore quel souffle inspirait cette tactique, c'est l'observation suivante faite dans l'un de ses rapports par la Société Économique : « Relativement à la « manière de traiter, on ignore, dit-elle, celle qui sera « employée; on ne croit pas qu'un particulier (sans « doute M. Vuarin), puisse avoir qualité à cet effet, *ni* « *que les catholiques soient habiles à nommer des* « *commissaires.* » Les conclusions aboutissent donc, en définitive, au refus formel de Saint-Germain et à l'offre, à titre de location et pour un temps très-court, du temple allemand.

Suivons maintenant, sur une autre ligne, la marche des négociations. Nous avons dit que dès les premiers temps de sa nomination à l'évêché de Chambéry, dont faisait partie Genève, Mgr de Mérinville avait été mis au courant de la situation par M. Vuarin. Celui-ci, comprenant parfaitement qu'il trouverait dans l'évêque son point d'appui le plus sûr, apportait le plus grand soin à lui faire suivre avec exactitude toutes les phases de la question, les démarches de la préfecture, les délibérations de la Société Économique, ses projets, ses concessions, ses résistances, les intrigues souterraines; il lui communiquait des mémoires détaillés sur chaque matière qui se présentait, lui suggérait les motifs les plus puissants à faire valoir, etc. Mgr de Mérinville, dans sa correspondance avec la préfecture et le ministère des cultes, rend plusieurs fois hommage à ce zèle, sans prononcer néanmoins le nom de M. Vuarin. Avant de quitter Paris et de se rendre à Lyon, en sa qualité d'admi-

nistrateur provisoire, ce qui eut lieu vers la fin de mai, il s'aboucha avec M. Portalis et le Premier Consul, qui lui donnèrent de bonnes paroles. Prévenu par le préfet du Léman, il s'associa à sa démarche, afin de réclamer l'église de Saint-Germain; il fit valoir auprès du conseiller d'État, chargé de tous les cultes, les mêmes motifs, mais à un point de vue plus religieux et en leur donnant plus de développements. Il insista surtout, comme point capital, sur le nombre des catholiques avant la Révolution et sur leur augmentation depuis lors, et il donna à ce sujet les détails les plus précis; il les portait, pour la première période, à plus de douze cents, pour la seconde à plus de deux mille, sans y comprendre la garnison, qui était de trois mille, et presque toute catholique. Il offrait d'établir ce chiffre par un recensement ecclésiastique, fait maison par maison. La lettre de l'évêque était du 1er messidor (20 juin). M. Portalis, par sa lettre du 19 du même mois (8 juillet), l'assura de son concours, pour procurer aux catholiques de Genève un local convenable à l'exercice de leur culte.

Mais nous avons vu, dans les délibérations de la Société Economique, la marche tortueuse que suivait l'affaire. M. Vuarin en informa l'évêque; il lui annonça l'offre qui allait être faite des greniers de Rive, et lui fit pressentir que malgré cette offre dérisoire, on s'arrêterait en définitive à concéder l'Oratoire; il l'engagea à rester ferme dans le refus de ce local; selon lui, il valait mieux demeurer dans le provisoire. En acceptant le temple allemand, on se fermait la voie à toute réclamation pour l'avenir; en demeurant dans le *statu quo,* on était sûr,

plus tard, d'avoir Saint-Germain; le temps et la force des choses y conduiraient. Toutes ces circonstances motivèrent une seconde lettre de Mgr de Mérinville à M. Portalis[1]; il y démontrait ce qu'avait d'injurieux pour le culte de la majorité des Français, pour le culte qui était professé par les premiers magistrats de la République, dans le chef-lieu même d'un département français, la concession d'un ignoble souterrain, sans air et sans lumière, que l'on n'aurait pas osé offrir comme prison; puis, passant au temple allemand, dont il indiquait la cession par la Société Economique comme probable, il déclarait ne pouvoir pas l'accepter; enfin, après avoir résumé les principaux motifs précédemment allégués en faveur de l'église de Saint-Germain par le préfet du Léman et par lui, il ajoutait que le temple allemand ne pouvait convenir en aucune manière à la destination à laquelle on prétendait l'affecter; qu'il était à peine capable de contenir six cents personnes; que c'était là un espace manifestement insuffisant pour la population catholique de Genève, alors même que l'on ne tiendrait pas compte de la garnison, qui cependant réclamait, par l'organe de son général, M. Séras, ses droits religieux; que cet édifice n'avait rien qui le distinguât extérieurement d'un édifice profane; que par sa position surtout, il présentait les plus graves inconvénients; que les hommes sages, les magistrats de la République devaient aviser, dans une ville comme Genève, à prendre les précautions qui pouvaient contribuer à as-

[1] 24 messidor an X (13 juillet 1802).

surer la tranquillité publique; que le soulèvement des passions religieuses était, plus que tout autre cause, de nature à l'altérer; que la proximité de l'Oratoire de l'ancienne église cathédrale de Saint-Pierre, devenue le temple principal de Genève, dont il n'était séparé que par la largeur d'une rue; que son voisinage avec l'édifice du cours des belles-lettres, où se réunissait habituellement une bouillante jeunesse protestante, mettraient chaque dimanche, peut-être chaque jour, les catholiques face à face avec leurs adversaires religieux, irrités de leur présence, tout imbus de préjugés, et, dans ces derniers temps surtout, excités par un fanatisme haineux, que l'on ne croyait plus de cette époque; qu'en cet état de choses, des conflits devaient être inévitables; que les magistrats seraient peut-être souvent obligés d'intervenir, et, qu'en tout cas, il fallait plutôt s'appliquer à prévenir l'interruption des bons rapports, qui devaient régner entre les deux confessions, que d'avoir à la rétablir par des sévices toujours odieux; qu'il y avait là des raisons plus que suffisantes pour exclure l'Oratoire et pour persister invariablement dans la demande de l'église de Saint-Germain.

Ces motifs étaient graves, et ils durent faire impression sur l'esprit pratique et bienveillant de M. Portalis.

CHAPITRE X.

Continuation des négociations. — Offre de l'Oratoire. — Le préfet d'Eymar est gagné par les protestants ; ses propositions. — Intrigues à Paris. — Démarches de Mgr de Mérinville auprès de M. Portalis. — Intervention de l'abbé Fesch. — Mémoire de Mgr de Mérinville. — Ajournement de la solution. — Conférence du 17 mai 1803. — Lettre de M. Portalis. — La Société Économique cède. — Location de Saint-Germain. — Nomination de M. Lacoste. — Ouverture de Saint-Germain. — M. Vuarin, secrétaire de l'évêché de Chambéry. — Manière dont il s'acquitte de son emploi. — Entrevue avec Pie VII.

L'affaire en était là, lorsque intervint l'arrêté du 27 messidor, par lequel la Société Économique consentait à louer aux catholiques le temple allemand. L'extrait de la délibération fut immédiatement envoyé, par le conseiller de préfecture Milliet, à l'évêque diocésain, au préfet d'Eymar, qui, comme nous l'avons dit, était à Plombières, et à M. Portalis. M. Milliet insistait auprès de ces diverses autorités pour refuser l'Oratoire et maintenir la demande de Saint-Germain ; mais il le faisait d'une manière assez molle. Effrayé des tracasseries qu'il

prévoyait, et subissant, malgré ses bonnes dispositions, jusqu'à un certain point, l'influence prépondérante à Genève et puissante à Paris d'une coterie protestante, il était sur le point de fléchir, lorsqu'il fut ranimé par les conseils de l'évêque, de M. Vuarin et du général Séras. Il s'entendit alors avec Mgr de Mérinville, pour écrire de nouveau au ministre des cultes, en appuyant conjointement avec lui sur les mêmes motifs. Le général leur vint en aide en réclamant lui-même avec beaucoup de vigueur auprès de M. Portalis. M. Girod de l'Ain fut aussi chargé de surveiller de près l'affaire à Paris. Tous ces points d'appui étaient nécessaires.

Le 7 thermidor (26 juillet) M. Milliet notifia à M. Smidt, délégué de la Société, les inconvénients que le gouvernement trouvait à l'offre du temple allemand, inconvénients qui étaient céux que nous avons énumérés en analisant la lettre de Mgr de Mérinville à M. Portalis, et il annonça que la préfecture persistait dans sa première demande. M. Smidt, au nom de la commission permanente, déclara très-nettement que « la Société ne devait « rien, que c'était par pure générosité qu'elle venait au « secours des catholiques, en leur offrant le temple al- « lemand, que Saint-Germain était absolument néces- « saire au culte des Genevois, qu'elle refusait l'église de « Saint-Germain par devoir, et qu'elle était inexorable « dans sa détermination. » En vain M. Milliet répondit-il qu'il trouvait très-fâcheuse cette résolution extrême, qu'il en écrirait au maire. Il ne put rien obtenir de plus.

Pendant ce temps-là, un autre jeu se jouait sous table. La Société, d'accord avec le maire, avait écrit au

préfet, peut-être l'avait-elle envoyé visiter; elle avait fait valoir auprès de lui l'esprit de tolérance des Genevois, qui consentaient à se dessaisir momentanément d'un immeuble qui leur appartenait, les exigences déraisonnables de quelques mauvaises têtes catholiques, que rien ne pouvait satisfaire, et enfin les droits de propriété que leur assurait le traité de réunion. M. d'Eymar, affaibli par la maladie, fatigué par cette affaire et les interminables embarras qu'elle menaçait de lui susciter, avait hâte d'en finir; il goûta ces raisons, fut heureux de trouver une issue par la cession de l'Oratoire, et, passant à Paris, avant de rentrer à Genève, il pressa le conseiller d'État chargé de tous les cultes, de trancher la question par l'acceptation de cet édifice.

De retour à Genève, il s'empressa de visiter les lieux avec le maire de la ville, et il put se convaincre par ses propres yeux que les inconvénients signalés existaient réellement, et que, conformément au rapport même de l'ingénieur Duval, il y avait la moitié moins de surface intérieure à l'Oratoire qu'à Saint-Germain. Il crut obvier tout en proposant : 1° de condamner la porte de Saint-Pierre, qui ouvrait sur le temple allemand; 2° de faire chaque dimanche deux offices catholiques à l'Oratoire; il trouvait ce dernier moyen d'autant plus expédient, que Saint-Germain lui-même se trouvait petit, si l'on se bornait à un seul office; c'était avouer le nombre considérable des catholiques. Il fit, en conséquence de ces observations et de ces réserves, son rapport à M. Portalis.

Les Genevois, qui avaient si habilement tourné le préfet à leur manière de voir, n'agissaient pas avec moins

d'adresse à Paris; ils ne négligeaient aucune occasion de contrôler par leurs émissaires les premières relations de la préfecture, et surtout celles de l'évêque, de les taxer d'exagération, d'en insinuer la fausseté; c'est ainsi, pour ne citer que cet exemple, qu'ils avaient fait insérer dans le *Journal des Débats* un article par lequel ils cherchaient à faire croire que les catholiques ne formaient pas la *quarantième partie* de la population totale de Genève.

M. de Mérinville s'efforça de déjouer cette trame par une lettre au ministre des cultes[1], lettre pleine de fermeté épiscopale, dans laquelle il réclamait vivement contre l'ostracisme religieux qui frappait les catholiques de Genève, et mettait à nu les odieuses menées de l'intolérance protestante. Il révélait à M. Portalis que la délibération du 27 messidor, de la Société Économique, coïncidait jour par jour avec l'expulsion brutale du culte catholique du pauvre oratoire qu'il occupait aux Barrières, immédiatement au-dessus de la rampe, que cette expulsion avait été ménagée par la Société, afin de contraindre les catholiques, privés de leur dernier asile religieux, à accepter plus facilement l'offre décevante qui leur était faite. Il terminait en disant que, devant se rendre prochainement à Genève pour y travailler à l'organisation de son diocèse, il serait bien humiliant pour la religion et pour le caractère épiscopal dont il était revêtu, d'être réduit, comme il ne manquerait pas de l'ê-

[1] Cette lettre est du 22 thermidor.

tre, à célébrer le saint sacrifice de la messe dans un hôtel. M. Portalis, sans rien laisser entrevoir sur la nature de sa décision, se contenta d'annoncer à l'évêque et au préfet qu'il trancherait cette grave question, au moment où il déterminerait l'organisation du culte protestant, ce qui n'irait pas à plus de deux mois. Il est probable qu'il l'eût tranchée dans un sens défavorable aux catholiques, si un nouveau personnage ne fût, d'une manière bien inattendue, intervenu dans l'affaire.

M. l'abbé Fesch, oncle maternel du Premier Consul, venait d'être nommé à l'archevêché de Lyon. Sa qualité lui donnait une grande influence auprès du gouvernement. Mgr de Mérinville, qui administrait en ce moment même son futur diocèse, et qui avait par là le droit de se faire entendre, le conjura d'user de cette influence en faveur de sa chère Eglise de Genève. « Permettez-moi, « Monseigneur, lui disait-il, dans sa lettre de félicitation « sur sa nomination toute récente, de vous demander « une grâce pour mon pauvre diocèse; il est de votre « métropole; aucun de ses intérêts n'est étranger à vo« tre zèle. Daignez user de votre crédit auprès du Pre« mier Consul et du conseiller d'État chargé de tous les « cultes, afin d'obtenir une église convenable pour nos « pauvres catholiques; j'ai demandé celle de Saint-Ger« main... Si j'ai pu, lui disait-il ailleurs, faire quelque « chose pour votre diocèse, si je dois lui continuer quel« ques services, je vous prie de me donner en cette « circonstance une marque signalée de votre dévoue« ment pour le mien... Le succès de cette affaire est ce « qui soulagerait le plus ma sollicitude sur mon absence « prolongée de mon diocèse. »

Non content de ces pressantes instances, Mgr de Mérinville adressa à M. Portalis et à l'archevêque de Lyon un mémoire très-détaillé sur la question. Il y reprenait l'affaire à son origine, en déroulait toutes les phases, récapitulait toutes les raisons qui avaient été données précédemment, et s'appliquait surtout à réfuter pas à pas le rapport du préfet d'Eymar, favorable à l'acceptation du temple allemand. Nous nous contentons d'en signaler deux points, dont la connaissance importe à l'étude historique, que nous avons à cœur de traiter ici à fond. Entre autres considérations, M. d'Eymar avait avancé qu'il n'y avait aucun moyen légal de contraindre les Genevois de céder une église; que leur droit de propriété sur tous les édifices religieux était absolu et avait été garanti par le traité de réunion, et qu'ils avaient fait preuve d'un véritable esprit de tolérance, en consentant à louer l'Oratoire. Relativement au chef de propriété, l'évêque aurait pu répondre qu'on ne s'était pas montré aussi délicat à l'égard des catholiques, dont l'État s'était adjugé les biens dans toute l'étendue de la République; il aurait pu ajouter qu'en ce moment-là même le gouvernement n'hésitait pas, dans toutes les villes mixtes en France, de prendre d'anciennes églises catholiques pour les adjuger aux protestants. A cet argument, il n'y aurait rien eu à répondre. Il répugna à la conscience de Mgr de Mérinville. Il se contenta de dire que la loi de germinal assurait une église aux catholiques de Genève pour l'exercice de leur culte, que c'était au gouvernement à y pourvoir, que cette église devait être, par son étendue, proportionnée à leur nom-

bre, que Saint-Germain satisfaisait à cette condition essentielle; qu'il respectait autant que le préfet le droit de propriété, mais « que dans tous les États il était de « droit public qu'une propriété, si elle n'était pas d'un « besoin indispensable pour son possesseur, comme c'é- « tait ici le cas, pût être affectée, sauf indemnité, à un « usage public auquel elle serait jugée nécessaire; qu'il « avait pu et dû se reposer sur la justice du gouverne- « ment, dans l'application de cette maxime à la demande « de Saint-Germain. » L'éloge de la tolérance genevoise dressé par le préfet était plus facile encore à renverser. L'évêque n'eût pas de peine à démontrer que le parti représenté par la Société Economique avait toujours confondu dans la même haine la domination française et la religion catholique, que cette haine éclatait à tout instant dans l'enseignement et dans la pratique, que c'était elle qui attisait le feu de tous les vieux préjugés, qu'elle avait poursuivi les catholiques dans toutes les migrations successives de leur culte, par des tracasseries de tout genre, par des insultes, par la violence et finalement par la révolte et l'insurrection, qu'enfin à l'heure même, elle les tenait privés, depuis plus de trois mois, de tout lieu de réunion, obligés de vivre, seuls déshérités de la grande famille française, sans culte et comme sans Dieu!

Ce mémoire, qui porte la date du 20 brumaire an XI (11 novembre 1802), fortement appuyé par Mgr Fesch, fit une grande impression au ministère des cultes. Il n'amena pas cependant encore la solution tant désirée; il en écarta seulement pour le moment une défavorable.

Il serait fastidieux pour nos lecteurs de suivre tous

les détails de ces interminables négociations. L'affaire traîna ainsi en longueur, avec des phases diverses, pendant tout l'hiver de 1803, inclinant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant la nature du poids qui pesait tour à tour dans la balance gouvernementale. En somme cependant, l'opinion favorable aux catholiques prévalait; mais on aurait voulu arriver au résultat sans trop froisser les protestants. C'est cette idée de conciliation qui amena la petite conférence du 17 mai 1803 (27 floréal an XI).

M. de Thiolaz, vicaire général, se transporta à Genève par ordre de son évêque; et, par les soins du préfet, il eût, en présence de ce magistrat, une entrevue avec le maire et M. Michéli, membre de la Société Économique, lequel n'avait consenti à assister à cette réunion qu'à titre particulier et qu'autant qu'il serait accompagné d'un autre membre, M. Dassier. Nous ne mentionnerons point les arguments employés par M. de Thiolaz; ils furent les mêmes que ceux qui avaient été précédemment présentés par M. Vuarin et Mgr de Mérinville; il les fit valoir avec beaucoup de force, et insista d'une manière particulière sur le droit qu'avaient les catholiques de Genève, conformément à la loi sur les cultes, de jouir d'une église convenable et d'une capacité proportionnée à leur nombre. Il démontra ainsi qu'il ne pouvait pas accepter, au nom de l'évêque, le temple allemand, et que les raisons les plus graves et les plus légitimes autorisaient les catholiques à réclamer Saint-Germain[1].

[1] Ces détails sont en partie extraits du compte-rendu des séances de la Société Économique, 27 floréal an XI.

Quelques-unes des réponses qui furent faites à M. de Thiolaz par le maire, M. Maurice, et par M. Michéli, présentent un caractère un peu nouveau, et méritent à ce titre une mention particulière. Ainsi, le maire contestait le chiffre des catholiques donné par l'autorité ecclésiastique, et il assurait qu'un recensement tout récent n'en élevait le nombre qu'à 1106; c'était un progrès; la même statistique, dix mois auparavant, ne le portait qu'à 600. Il ajoutait que le quartier du temple allemand était un quartier paisible, où le culte catholique serait moins exposé que partout ailleurs à être troublé, que la condamnation d'une porte latérale au temple de Saint-Pierre ferait éviter facilement la rencontre des membres des deux communions, que le quartier de Saint-Germain, au contraire, était un quartier très-populeux, que la proximité des maisons était telle, que des appartements voisins on pourrait entendre tout ce qui se ferait à l'église. M. de Thiolaz n'eût pas de peine à détruire ces arguments; mais il était en face d'un parti pris. M. Michéli déclara que la Société Économique « était déterminée à refuser Saint-Germain, que sa résolution était invariable, comme étant fondée sur le vœu et l'intérêt des Genevois, et les convenances de la chose. »

Les voies de conciliation étaient épuisées; car il était manifeste que la réserve faite par M. Michéli, « qu'il ne parlait ici que comme particulier, qu'il n'avait aucun ordre de la Société, » n'était qu'un faux-fuyant que l'on se ménageait dans la prévision de certaines éventualités à craindre. Au fait, c'était bien là le dernier mot de la Société, à moins qu'elle ne se trouvât en face d'une contrainte physique ou morale.

L'on était las de ces mauvais vouloirs dans les régions gouvernementales, où un parti était aussi définitivement arrêté. C'est ce qui amena, le 26 juillet, de la part de M. Portalis, une lettre à la Société Économique et des instructions spéciales au préfet du département du Léman.

Dans sa lettre à la Société, M. Portalis demandait officiellement que l'église de Saint-Germain fût cédée provisoirement aux catholiques, moyennant indemnité, et dans ses instructions au préfet, il l'engageait à réunir le Conseil Municipal de Genève, afin d'obtenir de lui qu'il autorisât le maire à traiter avec la Société Economique pour la location de cet édifice; il l'informait qu'il n'y avait plus à revenir sur la cession du temple allemand, qui était définitivement refusée, pour des raisons d'intérêt public; il terminait en précisant que le gouvernement ne demandait le temple de Saint-Germain qu'en location et à titre purement provisoire et temporaire, jusqu'à la construction d'un édifice destiné au culte catholique. Par ces mêmes instructions, le préfet était prié d'agir avec prudence, mais aussi avec fermeté et décision.

Ces pièces furent communiquées à la Société par le maire, et la jetèrent dans un complet désarroi. Sous les formes honnêtes de la diplomatie, elle n'eût pas de peine à démêler une volonté impérative, d'autant plus que les commentaires ne s'étaient pas fait attendre. Dans des conversations privées, le préfet et M. Girod[1], pro-

[1] Il s'agit ici de M. Girod de Thoiry, et non de M. Girod de l'Ain, dont il a été question plus haut. Ce M. Girod de l'Ain

cureur-général à Genève, n'avaient plus parlé de la cession de Saint-Germain à titre de convenance, mais bien à titre de nécessité; le dernier n'avait pas dissimulé qu'il y avait des voies légales pour arriver au but que l'on se proposait, et qu'il n'hésiterait pas à y recourir. La situation s'assombrissait pour la Société Economique; elle aurait bien voulu s'appuyer sur la Compagnie des pasteurs; mais celle-ci, après avoir donné dès le principe, ainsi que nous l'avons dit en son lieu, un avis favorable à la cession de Saint-Germain, déclarait persister dans sa manière de voir et désirer ne plus être consultée de nouveau à cet égard. La Société, isolée, forcée dans ses derniers retranchements, se trouvait donc réduite à la dure nécessité de céder, ou de résister ouvertement. Ce dernier parti n'était ni prudent, ni même possible. C'est ce qui amena la délibération du 5 août (17 thermidor an XI). La mauvaise humeur y perce à toutes les lignes. En voici le sommaire :

« Le devoir de la Société l'appelle à conserver aux « Genevois la jouissance des biens qui leur ont été ré« servés par le traité de réunion; ceux-ci tenant beau« coup à la jouissance de Saint-Germain, elle ne pourra « jamais se déterminer à faire un acte qui les en dépos« sède pour un long temps; tout ce qu'elle croit pou« voir faire, c'est de le prêter pour deux ou trois ans, « sous la condition qu'il sera strictement restitué au bout « de ce terme; elle entend être à l'abri de toute dépense

était le père de M. le général Girod, encore vivant. Tous les deux ont rendu des services à la cause catholique à Genève.

« pour raison de frais ou indemnités quelconques; elle « demande des garanties sérieuses qui lui assurent l'exé- « cution de ces conditions; enfin, pour conclusion, elle « charge les membres de la commission permanente de « rédiger un rapport sur ces bases et de le lui présenter « à la prochaine séance. » Onze jours plus tard, elle autorisait la même commission à traiter avec le maire au terme de cinq ans pour la durée du bail de location. La préfecture, informée de cette détermination, témoigna combien elle était satisfaite, et elle autorisa à son tour le Conseil Municipal (16 septembre) à délibérer sur la désignation d'un local convenable pour la construction d'une église catholique. On sait que ce projet, souvent mis en avant, ne devait pas recevoir d'exécution.

Dans la discussion des conditions, il fut soulevé encore bien des questions incidentes, qui firent traîner l'affaire en longueur; le gouvernement en prit de l'humeur, et la préfecture fit savoir qu'il était temps d'en finir. Il y avait urgence, en effet, de sortir d'un état intolérable; les catholiques occupaient un local étroit, inconvenant, ressemblant plutôt à quelque mystérieux refuge d'un culte proscrit, qu'à une église de cette religion catholique, qui était celle de la majorité des Français; le curé de Genève était nommé; il avait hâte d'exercer la mission qui lui était confiée par l'Église et par l'État. La Société Économique comprit alors qu'il fallait s'exécuter tout à fait, et elle le fit avec une certaine bonne grâce. Elle déclara qu'elle se contentait de la garantie du maire et du préfet, pour la restitution de Saint-Germain et le terme de ce dépôt; elle ne visa plus, dans la location,

qu'à maintenir le principe de propriété, et elle le réduisit à la somme fictive d'un louis par an, qui d'ailleurs ne fut jamais payé. Il faut noter que ce loyer était à la charge de la commune, le Conseil Municipal étant, aux termes de la loi, obligé de fournir aux catholiques un local pour l'exercice de leur culte, et ayant eu seul qualité pour traiter des conditions avec la Société Economique. Toutes les clauses étant définitivement arrêtées, il en fut dressé un acte en bonne et due forme, le 18 octobre 1803. Déjà le 16, l'église de Saint-Germain avait été ouverte au culte catholique, et le saint sacrifice y avait été célébré. Nous avons besoin de retourner ici sur nos pas, afin de consigner dans cette histoire quelques détails qui lui appartiennent.

Le curé de Genève avait été nommé dès le commencement de juillet; le choix de Mgr de Mérinville était tombé sur l'un des prêtres de son ancien diocèse de Dijon, homme d'un mérite fort distingué, M. Philibert-Augustin Lacoste. Celui-ci joignait à une modération naturelle de caractère des manières affables, conciliantes, des formes pleines d'aménité et le désir de vivre en paix avec tout le monde. Il avait de la science, et il s'était acquis dans la chaire une réputation justement méritée. A toutes ces qualités, il joignait de la piété et du zèle. Tout semblait annoncer que c'était bien là le pasteur destiné par la Providence à relever les ruines du Catholicisme à Genève et à lui donner une nouvelle vie. Il ne devait pas en être ainsi[1].

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note R.

M. Lacoste n'avait d'abord travaillé lui-même à Genève avec ses prédécesseurs qu'avec le titre de missionnaire; ce n'est que sous la date du 6 août que nous le voyons signer dans les registres avec celui de curé. Presque aussitôt après son installation, il obtint, grâce à l'intervention du préfet, un supplément de traitement[1] pour lui et ses deux vicaires. Mais là n'était pas la question difficile. Tout annonçait la solution prochaine de l'affaire de Saint-Germain. Il fallait se mettre en mesure de trouver les ressources nécessaires à la réintégration du culte catholique; elles manquaient entièrement.

Saint-Germain était une vieille église de Genève épiscopale, antérieure par conséquent à la Réforme, d'une médiocre étendue, d'une architecture sans caractère, formant un seul vaisseau, avec quelques chapelles latérales d'un seul côté. Elle avait été livrée à la Réforme en 1535, la première des églises de Genève, par son curé Pierre Vandel, qui avait eu la triste gloire de donner le signal de l'apostasie. Par l'un de ces traits qui servent à la Providence de jeu, et, si je puis m'exprimer ainsi, de dérision contre les œuvres des hommes, elle devait être la première aussi à faire retour au vieux culte qu'elle avait si longtemps abrité sous ses voûtes.

Le Protestantisme la livrait dans un état de nudité complète. Tout le mobilier religieux était à fournir, autels, confessionnaux, bancs, ornements sacerdotaux. Le Conseil Municipal vota, pour l'acquisition de ce mobilier, une somme de 4615 fr., somme bien insuffisante, qui

[1] 1200 fr.

dût être complétée par la charité des fidèles. Heureusement, quelques secours arrivèrent de loin. C'est ainsi qu'une dame pieuse de Paris donna 1620 fr.[1]. A l'aide de ces fonds, on fit l'acquisition de l'autel de la Chartreuse de Ripaille et de quelques boiseries de son église conventuelle; on obtint de la commune un autre autel, qui se trouvait déposé, nous ne savons trop comment, dans une salle de la préfecture, et Mgr de Mérinville reçut du gouvernement quelques tableaux, qui avaient été primitivement destinés au musée de Genève, et qui avaient été refusés par la commune.

Les choses s'acheminaient ainsi tout doucement. Il arriva, dans l'emménagement même de l'église, un fait des plus curieux, que nous aimons à mentionner ici. En cherchant chez un marbrier une pierre qui pût servir à façonner un bénitier, on trouva gisant dans un coin de son atelier une grande conque en marbre, qui avait la forme de ces conques marines que François I[er] avait fait placer à Saint-Sulpice trois cents ans auparavant. On sait qu'après la découverte des Indes, il devint assez de mode de placer à la porte des églises ces immenses coquilles[2], qui prirent de l'usage même auquel elles

[1] Nous lisons dans le *Dictionnaire historique, statistique et littéraire de la Savoie,* de M. le chanoine Grillet, que le Premier Consul contribua de ses propres deniers aux réparations de la nouvelle église catholique, et fournit la sacristie de vases sacrés et d'ornements précieux.

[2] Nous signalons l'origine de ces bénitiers, parce que nous pouvons induire la conclusion que celui-ci avait été placé à Saint-Germain peu de temps avant la Réforme.

furent destinées le nom de *bénitier*[1]. Celle-ci, qui ne leur ressemblait que par la forme, et non par la matière, fut portée à Saint-Germain. En démolissant une saillie de maçonnerie, près de la porte d'entrée, on trouva une place vide dans laquelle elle s'encadrait parfaitement. C'était le lieu même où elle était avant la Réforme; souvenir bien inattendu, qui reliait à travers trois siècles de distance la foi renaissante du présent à celle d'un passé qui paraissait à jamais évanoui.

Le dimanche 16 octobre, ainsi que nous l'avons dit déjà, M. Lacoste fit la bénédiction de Saint-Germain, en présence des autorités et d'une affluence de peuple, qui s'entassait avec peine dans une enceinte devenue trop étroite dès le premier jour.

Tous nos lecteurs comprennent la gravité d'une pareille cérémonie. Après trois siècles d'exil, la religion catholique rentrait enfin dans Genève, non plus ainsi qu'un culte proscrit, mystérieusement et dans l'ombre, mais avec le droit de bourgeoisie et une existence légale. La Rome protestante était entamée, et de ce jour-là on pouvait prédire la décadence de sa suprématie religieuse. La vieille cité des évêques semblait sortir de sa tombe, victorieuse de deux arrêts de mort, la Réforme du XVIe siècle et la Révolution du XVIIIe, portant encore sur le front de ses ministres les glorieuses cicatrices des combats, mais pleine de jeunesse et d'avenir, et

[1] C'est le *Trydacne Gigantesque; Cama Gigas* de Linnée. On en trouve dont un seule valve pèse jusqu'à deux cents kilogrammes.

entourée de l'estime et de la vénération des peuples. Les spectateurs n'échappèrent pas à ces impressions, et quand, devant l'adorable Victime des autels, ils courbèrent leurs têtes sur le pavé d'une église, où pendant trois cents ans avait cessé le saint sacrifice, ils sentirent que la religion catholique enfonçait de nouveau ses racines dans le sol, et que désormais rien ne l'en pourrait arracher.

Ce n'était là cependant qu'un acte préliminaire. Le jour de la Toussaint, Mgr Paget, évêque démissionnaire du diocèse, vint à Genève, donna à l'église de Saint-Germain une bénédiction solennelle, et célébra les saints mystères devant un peuple qui n'en croyait pas ses yeux et qui avait peine à contenir les émotions de son cœur. Pour lui, c'était le dernier acte de son ministère; il l'accomplissait dans cette chère Genève, où, comme saint François de Sales, il avait tant désiré rentrer, et il déposait sa houlette pastorale, fatiguée par tant de tempêtes, sur le siége même de son pontificat, qu'il n'avait jamais occupé pendant qu'il était évêque. Après cette belle journée, le saint vieillard avait assez vécu; il se retira dans la solitude à Saint-Julien, sa patrie, d'où, sept ans après, il s'en alla au au ciel [1].

Afin de compléter tout ce qui concerne Saint-Germain et de n'avoir pas à y revenir dans le cours de cette histoire, nous croyons devoir insérer ici par anticipation, quelques détails assez importants qui s'y lient. Le bail,

[1] Il mourut le 23 avril 1810, et il fut enterré dans une chapelle latérale de l'église. Voir aux *Pièces justificatives* la note S.

avons-nous dit, n'avait été conclu que pour une durée de cinq ans, qui expiraient en octobre 1808. De plus, la commune n'avait jamais payé le prix de location qu'elle avait considéré comme purement fictif. Au mois d'août de cette même année, la Société Économique avisa aux moyens de faire une double réclamation à ce sujet. Mais au moment même où elle la présentait au préfet et au maire, et où ceux-ci regardaient comme parfaitement légitime la réclamation du loyer et déclaraient nécessaire la continuation de la location, il survint un incident qui devait inopinément amener les choses à un état définitif. M. Vuarin demanda comme urgentes à l'église de Saint-Germain des réparations qui, ne pouvant point être considérées comme locatives, incombaient au propriétaire, et par conséquent à la Société Economique. Celle-ci se récria à juste titre; elle prétendit que, n'ayant plus la jouissance de Saint-Germain et n'en tirant aucun loyer, il serait absurde de lui imposer les réparations; que celles-ci devaient tomber à la charge de la commune. De quelque part qu'elles vinssent, cela était tout à fait indifférent à M. Vuarin. La Société Économique prit alors une délibération (4 octobre 1808), « par laquelle elle proposait de céder à titre gratuit la « jouissance de l'église de Saint-Germain, pour servir « au culte catholique aussi longtemps que cela serait né- « cessaire, sous la condition qu'on soignerait, réparerait « et entretiendrait en bon état la dite église, et que l'on « paierait la contribution foncière, de quoi la Société « Économique demeurerait déchargée complètement « pendant cette jouissance. » Après quelques difficultés

venant de la mairie, ce projet fut adopté et définitivement arrêté le 3 mai 1809. Ainsi la jouissance de Saint-Germain perdit pour les catholiques son caractère précaire.

M. Vuarin n'avait pas vu ces grandes réparations qu'il avait si habilement et si péniblement préparées. Un ordre de son évêque l'avait appelé à Chambéry. Mgr de Mérinville, qui avait été à même d'apprécier le mérite de ce jeune prêtre, avait des vues sur lui, et il tenait à le rapprocher de sa personne. Ce vénérable prélat s'était plu, dès le commencement de son administration, à s'entourer des ecclésiastiques les plus éminents de son diocèse, de saints, de savants, d'hommes d'action et de parole, des vétérans du sacerdoce blanchis dans l'exil ou dans les fers, et des jeunes et intrépides confesseurs de la foi, mûris de bonne heure au feu de la persécution; M. Bigex, M. de Thiolaz, M. de la Palme, M. de Maistre, M. Guillet, M. Dubouloz, M. Rey, M. Vuarin, la plupart devenus évêques dans la suite, et dont la sainte mémoire est toujours vivante dans les diocèses de Chambéry et d'Annecy. Telle était la pléïade d'hommes d'élite que Mgr de Mérinville avait su grouper autour de lui, et auxquels M. Vuarin allait se trouver mêlé. Il dut se rendre à son nouveau poste dès les premiers jours de mai; car le dernier acte signé de lui dans les registres de la cure est du 17 mars 1803. Le compagnon de ses migrations religieuses et de ses luttes, M. Neyre, demeura quelque temps encore à Genève comme vicaire de M. Lacoste. Il devint plus tard curé de Thonon et supérieur du grand séminaire d'Annecy.

A peine M. Vuarin fût-il arrivé à Chambéry, que son évêque l'appela au secrétariat de l'évêché. Mgr de Mérinville avait pu reconnaître, lorsqu'il était à Genève, sa rare aptitude aux affaires, et il sentait qu'en ces temps difficiles, un homme de cette trempe lui serait d'une immense utilité. C'est qu'en effet, rien ne pouvait se présenter de plus embarrassant et de plus épineux que la situation ecclésiastique à cette époque. De l'administration épiscopale, il ne restait que de la poussière, et c'est à peine si l'on pouvait en recueillir quelques fragments épars. Dans un immense diocèse, qui comprenait le territoire de quatre anciens évêchés, la Savoie, la Maurienne, la Tarentaise, Genève et le Pays de Gex, une nouvelle circonscription des paroisses était à faire, chaque poste était à pourvoir d'un prêtre, malgré la pénurie qu'avaient amené les moissons de l'échafaud, de la captivité et de l'exil; il fallait réconcilier avec l'Église les prêtres assermentés convertis, écarter les constitutionnels indociles, il y avait à recueillir tous les vestiges égarés d'un ministère occulte pendant dix ans, les actes de mariage et de baptême accomplis dans l'ombre, il fallait reconstruire les registres des paroisses avec des pièces en lambeaux, et, avec elles, que de nullités à revalider! que de décisions à donner! Le droit canonique étant anéanti, il fallait s'accoutumer avec un droit nouveau, qui n'avait souvent d'autre racine qu'un traité gouvernemental, et d'autre détermination qu'une volonté arbitraire; à tout instant, il fallait établir ou sauvegarder la ligne, qui séparait les concessions nécessaires et légitimes de la religion et de la conscience, des pusil-

lanimes défaillances de la faiblesse et de la peur, devant les usurpations d'un pouvoir laïque. A ces difficultés morales, se joignaient d'autres difficultés matérielles, églises, chapelles, presbytères à relever ou à reconquérir, écoles à fonder; nos lecteurs ont pu voir, par l'histoire de Saint-Germain, quels embarras entraînaient les négociations de ce genre. On conçoit que la tâche dût être rude pour le jeune secrétaire.

M. Vuarin débuta comme un homme consommé dans sa partie; il était infatigable au travail, avait l'esprit d'ordre et de suite, saisissait avec promptitude les difficultés et leur solution, savait se démêler à travers les affaires les plus embrouillées, et à toutes ces qualités précieuses, il joignait le don d'une rédaction facile, précise et claire, et celui d'une exactitude scrupuleuse sans minutie, et d'une régularité constante sans exclusion. On aurait pu craindre peut-être que son caractère fort et entier ne mît dans ses rapports avec les prêtres du diocèse des formes quelquefois roides et cassantes. Il faut bien que cet inconvénient ne se soit pas trop fait sentir, puisqu'il sut dans ces fonctions se concilier l'estime et l'affection de tous. Le vieil homme s'échappa bien de temps en temps néanmoins, abrité sous le manteau de la foi, comme nos lecteurs en pourront juger par le trait suivant, que nous racontons ici par anticipation, leur laissant, du reste, tout à fait le soin de l'apprécier.

On sait que les bulletins des victoires impériales étaient à cette époque publiés avec beaucoup de pompe. Quelques préfets, dans l'ardeur de leur zèle, n'avaient trouvé rien de mieux que d'en demander la lecture le

dimanche dans l'église, devant le peuple assemblé. Tel fut le préfet du Mont-Blanc. Après la bataille d'Austerlitz, il s'adressa à Mgr de Solle et le pria de bien vouloir ordonner à ses prêtres de donner au gouvernement impérial cette marque de dévouement, et au succès des armes françaises cette preuve de sympathie. L'évêque fit voir l'inconvenace d'une lecture aussi profane dans la chaire de vérité; par condescendance pourtant, il consentit à ce qu'elle fût faite par tous les curés des paroisses de son diocèse, l'office terminé, devant la porte de l'église. En conséquence, il fit appeler M. Vuarin, lui dicta une circulaire, et le chargea de la faire imprimer et expédier. Le dimanche suivant, point de lecture; le préfet ne tarda pas à s'en apercevoir. Il s'en plaignit vivement. Surprise de l'évêque, qui fit comparaitre M. Vuarin et lui demanda s'il n'avait pas envoyé sa circulaire. — « Non, Monseigneur, » répliqua brièvement celui-ci. — « Et qu'en avez-vous donc fait? — Pour votre « honneur et celui de la sainte Église, je l'ai brûlée, » répondit froidement l'indomptable secrétaire. Mgr de Solle ne se formalisa point trop de cette audacieuse liberté. « Il est heureux qu'il ait de la piété, se contenta-« t-il de dire; autrement il serait intraitable. » Nous connaissons d'ailleurs peu de détails dignes d'intérêt sur cette période de la vie de M. Vuarin.

Ses fonctions ne l'absorbaient pas tellement, que, malgré leur poids journalier, il ne se ménageât du temps pour l'étude et pour des travaux, dont la religion, objet de ses préoccupations constantes, recueillait les fruits. Pendant qu'il était secrétaire, il continua sa

collaboration à une importante publication qu'avait fondée M. Bigex, et que lui-même avait soutenue dès le principe avec le plus grand dévouement ; nous voulons parler des *Étrennes religieuses,* alors si répandues dans les campagnes et si utiles au maintien et au rétablissement de la foi. Elles formaient une petite brochure de 150 à 200 pages, qui paraissait chaque année sous forme d'*Almanach*, et qui était comme telle distribuée de toute part, à milliers d'exemplaires. Sa publication avait commencé à Genève en 1798, au milieu même du feu de la persécution, et elle ne fut interrompue qu'en 1809, lorsque d'autres jours d'épreuve se levèrent sur l'Église, et que la liberté de la défense fût étouffée sous le baillon de la force. Ces petits volumes sont un véritable arsenal d'instruction populaire. Les dangers actuels de l'Eglise y sont signalés, les fausses doctrines démasquées, l'objection qui a cours et qui porte l'effigie du temps y est saisie corps à corps et mise en déroute avec les armes du bon sens et de l'esprit. Les traits d'histoire y viennent à propos, apportant toujours une leçon de circonstance. Nous ne connaissons pas d'écrits de ce genre, aujourd'hui même, où ils sont devenus si à la mode, qui soit aussi intéressant et aussi profitable, également éloignés d'une science hors de propos et de cette vide faconde de l'ignorance que le peuple repousse, parce qu'elle ne lui donne rien. Il y aurait là un excellent modèle pour une œuvre semblable, plus nécessaire encore aujourd'hui qu'en ce temps-là. On reconnaît les articles de M. Vuarin à leur forme incisive, mordante, inattendue, à leur sobriété de développements, aussi

bien qu'à leur plénitude de pensée. Presque tous ceux qui ont trait au Protestantisme, et particulièrement au Protestantisme genevois, sont sortis de sa plume. Il préludait ainsi à sa grande polémique de l'avenir.

C'est avec le zèle et l'intelligence que nous venons de signaler, que M. Vuarin servit Mgr de Mérinville jusqu'à sa démission, qui fut notifiée au chapitre de la cathédrale le 7 février 1805. Ce prélat pliait sous le fardeau d'un diocèse immense, d'un accès difficile et dont la visite, premier devoir d'un évêque, devenait impossible à sa vieillesse. Il aima mieux se retirer que de laisser l'œuvre de Dieu souffrir. Il fut remplacé par Mgr Irénée Ives de Solle, évêque de Digne. Celui-ci prit possession de son nouveau siége le 10 avril, et maintint M. Vuarin dans ses fonctions. Six jours après, avec son vénérable prédécesseur, il recevait l'empereur Napoléon, qui s'échappait rapidement du sacre de Paris pour courir à Milan placer sur sa tête la couronne de fer. M. Vuarin put voir ainsi de près le redoutable conquérant. Il est probable qu'il n'en subît guère la fascination; car il n'éprouva jamais une bien vive attraction pour cet homme des batailles, qui ne relevait l'Eglise d'une main que pour l'opprimer de l'autre, et qui se servait de ses canons pour jeter sur toute la surface de l'Europe la semence de la Révolution, aujourd'hui mûre sous nos yeux, comme la moisson inévitable, quoique probablement imprévue, de la mission qu'il avait de détruire l'ancien monde.

M. Vuarin ne devait pas tarder à se rencontrer à une autre entrevue plus douce à son cœur de prêtre. Pie VII

revenait de Paris, où l'avait appelé la cérémonie du sacre. En regagnant la ville éternelle, il passa à Chambéry le 20 avril, quatre jours après le départ de Napoléon. Avertis de son passage, les deux évêques, à la tête de leur clergé et d'un peuple innombrable, l'attendaient à la porte de la cathédrale; mais la voiture qui conduisait le Souverain Pontife se dirigea vers l'hôtel de Bellegarde, à peine reposé de la bruyante hospitalité qu'il avait donnée à l'Empereur. M. Vuarin fut député auprès du Saint Père pour le prier de se rendre aux vœux des deux prélats, de plusieurs centaines de prêtres et des milliers de fidèles des catholiques contrées de la Savoie, avides de recevoir sa bénédiction et de saluer en lui le Vicaire de Jésus-Christ : pieuse et honorable mission, dont M. Vuarin garda toute sa vie le souvenir. De quelle émotion, en effet, ne dut pas battre son cœur, lorsque lui, l'homme de foi, il déposa ses lèvres sur l'anneau du Pêcheur, lorsqu'il courba sa tête sous la main paternelle du chef de l'Eglise, lorsque de sa bouche il lui adressa la parole, lorsqu'il lui fut donné de contempler face à face et comme dans un entretien personnel ses traits révérés! Ah! sans doute, il aurait pu dire, comme M. Rey, son saint ami, en cette même circonstance : « En voyant Pie VII, un Turc deviendrait catholique. Je « l'ai vu de bien près, longtemps et à mon aise. Oh! quel « homme que le Vicaire de Jésus-Christ! Le cœur me fit « presque perdre la tête. »

Après ces grandes scènes, M. Vuarin reprit auprès de Mgr de Solle, avec son ardeur accoutumée, son infatigable travail. Il accompagna son évêque dans les vi-

sites pastorales qu'il fit au mois de septembre 1805 dans la Tarentaise. Les procès-verbaux dressés à Beaufort, l'Hôpital, Conflans, Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice, sont signés par lui. Ils portent l'empreinte de cette concision et de cette clarté que nous avons signalées et que l'on aime à trouver dans les actes de haute administration. Il remplit quelques mois encore ses fonctions de secrétaire, et fut nommé à la cure de Genève le 4 février 1806. Nous dirons, au commencement du chapitre suivant, quelles graves circonstances amenèrent cette détermination inattendue de la part de Mgr de Solle.

CHAPITRE XI.

Ministère de M. Lacoste à Genève. — Projet d'un établissement scolaire. — Association de quelques dames. — Troubles à la messe de minuit. — Peines de M. Lacoste. — Il donne sa démission. — Nomination de M. Vuarin à la cure de Genève. — Sa prise de possession. — Son portrait. — Son caractère. — Ses premières démarches. — Agrandissement du cimetière. — Traitement du curé de Genève. — Ses ressources. — Première visite pastorale. — Etat de la paroisse.

Par ses manières pleines de distinction et de bienveillance, et par cet ascendant naturel, que donne le talent à ceux qui le possèdent et qui en savent faire un légitime et prudent usage, M. Lacoste n'avait pas tardé à s'acquérir l'estime et la confiance de la population catholique; il s'était surtout concilié les sympathies de ces nombreux fonctionnaires publics, que l'occupation avait jetés à Genève avec leurs familles. Ceux-ci ne s'y acclimataient que difficilement, et ils s'y considéraient plus ou moins comme sur une terre étrangère. Entre eux et

les Genevois de vieille roche, qui formaient l'aristocratie du pays, la fusion ne s'opérait pas. Chose singulière d'ailleurs! et qui cependant s'est assez souvent rencontrée, ils y devenaient meilleurs et moins éloignés de Dieu, qu'ils n'eussent été sur le sol natal. Le souvenir de la patrie et la vue de ce culte froid et desséché du Protestantisme, si différent du culte gracieux et parfumé de leur enfance, dissipaient insensiblement, par une double et salutaire réaction, leurs préjugés philosophiques et les rapprochaient à leur insu de la religion de leur berceau. Français et catholiques devenaient peu à peu synonymes dans leur esprit. Aussi ce curé à la grave démarche, à l'affable et douce physionomie, ce curé dont la présence à Genève était à elle seule un phénomène si étrange, leur allait-il. Ils aimaient à retrouver en lui cet heureux mélange de dignité, de sévérité et de douceur, souvenir de quelque figure sacerdotale entrevue dans leur jeunesse, et qui était demeuré dans leur mémoire comme le type idéal du prêtre. M. Lacoste n'avait donc à attendre de ce côté que des égards et de l'affection.

Il ne se flattait pas, sans doute, de rencontrer les mêmes sentiments auprès des diverses classes de la population calviniste; mais il s'était imaginé qu'il n'aurait guère de peine à vivre avec elle en bonne intelligence; tout au moins ne doutait-il pas de rencontrer auprès des administrations protestantes de l'impartialité et de la justice. Il se sentait animé d'un esprit de tolérance si vraie, qu'il lui semblait impossible de ne le point croire partagé par des hommes en qui, malgré la

différence de religion, il se plaisait à reconnaître de la science, du mérite, des sentiments élevés. Il s'appliqua à les visiter, à les prévenir et à lier avec eux les meilleurs rapports, sans rien sacrifier néanmoins de cette indépendance et de cette fermeté de principes, qui loin de nuire aux relations d'estime et de considération réciproques, en demeurent toujours entre gens sérieux, une condition essentielle. Il recueillit de bonnes paroles, de la politesse, beaucoup de formules obligeantes. Il crut avoir réussi. C'était une illusion. Il ne devait pas tarder à s'apercevoir que sous ces beaux dehors, se cachait une répulsion profonde, et que sa seule présence à Genève était, aux yeux des vieux disciples de Calvin, une anomalie intolérable et un scandale à repousser. Tout ce qu'il demandait lui était refusé, tous ses projets étaient contrariés ou barrés dès leur apparition, par d'insurmontables obstacles. Mais il n'y avait là que des tracasseries; or, l'opposition prenait quelquefois un caractère plus accentué; elle s'élevait jusqu'à l'insulte et la violence. Ne pouvant point entrer ici dans tous les détails, nous allons citer deux exemples, pris dans l'un et dans l'autre ordre de faits.

Dès les premiers jours du ministère de M. Lacoste, le spectacle du triste abandon auquel était réduite la jeunesse catholique, avait frappé ses regards et navré son cœur de prêtre. Dans la population ouvrière, qui formait la presque totalité de son troupeau, l'éducation de famille était nulle; le travail de chaque jour et les nécessités de la vie dévoraient tous les instants; aussi point de prière au foyer domestique, point de ces enseignements

maternels, qui ouvrent de bonne heure à l'enfance les horizons divins et demeurent pendant le reste de la vie comme une trace lumineuse de la foi et du devoir. Les mariages mixtes étaient nombreux, et la presque totalité des enfants issus de ces unions dangereuses étaient élevés dans le Protestantisme. L'indifférence religieuse ayant fait pendant la Révolution d'immenses ravages, on en trouvait de huit à dix ans qui n'avaient point été baptisés, comme on peut s'en convaincre par la compulsion des registres de cette époque. Du reste, point d'école catholique. Ceux à qui leurs parents tenaient à donner quelque instruction, étaient obligés de fréquenter les écoles protestantes, où ils étaient exposés au danger de perdre la foi et de recevoir dans le sol encore neuf de leur intelligence et de leur cœur tous les germes de l'hérésie. Car là tout était bien protestant, l'enseignement, les livres, le catéchisme, la Bible et l'histoire. On n'avait pas encore inventé le système, si illusoire d'ailleurs et si fort prôné de nos jours, de la neutralité religieuse de l'instruction. Les enfants catholiques n'étaient, à raison de leur culte, l'objet d'aucune exception, ou plutôt ils ne devenaient que trop souvent celui d'une attention perfide.

M. Lacoste entreprit de remédier à une situation aussi funeste. Il l'exposa au préfet, M. de Barante; celui-ci entra dans les vues du curé de Genève et tomba d'accord avec lui de créer une école pour les jeunes filles catholiques de la ville, et de mettre à sa tête trois religieuses de l'ordre de Saint-Charles. Il fallait l'assentiment de l'administration du Bureau de Bienfaisance, qui

disposait des fonds affectés à l'instruction publique. M. le préfet lui présenta à cette fin une proposition; mais il rencontra le refus le plus net, accompagné des formules les plus désobligeantes. M. Lacoste en fut réduit à former une association de pieuses dames ou demoiselles, qui se chargeaient de recevoir alternativement chez elles les jeunes filles de la paroisse et de leur donner au moins l'instruction religieuse[1].

L'autre trait, qui nous reste à citer, met dans tout son jour l'intolérance protestante de cette époque. Privé de la liberté du culte en dehors de l'église, ne pouvant paraître dans les rues avec aucun des insignes de son ministère, condamné à administrer en cachette les mourants, comme dans une mission de la Chine, M. Lacoste pensait du moins que le sanctuaire de Saint-Germain était un asile inviolable, où il était libre de célébrer, à l'abri de la violence et conformément aux règles catholiques, les solennités religieuses. C'était dans les premiers temps de son administration. Il avait encore les oreilles pleines des assurances multipliées que lui avaient données toutes les autorités de leur volonté bien déterminée de vivre en paix avec les catholiques, comme avec des frères, citoyens de la même patrie. Les fêtes de Noël approchaient. M. Lacoste n'hésita pas à annoncer la messe de minuit. Mais quel ne fut pas son étonnement,

[1] L'une de ces dames était Mme Angelin, qui devint depuis maîtresse de pension à Chêne, où elle a formé toute une génération de jeunes filles pieuses, soit par ses exemples, soit par ses douces leçons.

l'heure de l'office arrivée, de voir la tribune et le bas de l'église envahis par une troupe de perturbateurs, qui frappaient, criaient, sifflaient, insultaient le prêtre et les cérémonies catholiques? Il crut que la majesté de l'office, à cette heure si solennelle, et la grandeur des souvenirs qui s'y rattachent, en imposeraient à cette foule avide de scandale. Il monta à l'autel; mais les cris devinrent des vociférations, les insultes des menaces. Le tumulte fut bientôt à son comble. On vit reparaître quelques-unes de ces bouffonneries sacriléges, qui avaient éclaté aux premiers jours de la Réformation dans le sanctuaire de Saint-Pierre, lorsqu'une poignée de factieux vint en chasser le chapitre et y outrager nos plus saints mystères. M. Lacoste fut obligé de suspendre le sacrifice à l'offertoire et de reculer ainsi, malgré la protection de la loi, contre l'émeute organisée jusque dans l'inviolable enceinte de son église. Cette scène se passait le 25 décembre 1803. Elle peut servir de pendant à celle qui, trois ans plus tôt, expulsait le culte catholique renaissant de l'inoffensive chambre de l'allée de la Tête-Noire.

Du reste, M. Lacoste faisait du bien dans sa paroisse; ses prédications surtout étaient goûtées; elles attiraient une foule nombreuse, et ranimaient la connaissance si obscurcie alors des vérités de la religion[1]. Il était par-

[1] M. Lacoste a laissé deux ouvrages imprimés :

1° *Plans d'instructions pastorales*, 3 vol. in-12, qui embrassent tout l'ensemble des dogmes et de la morale. Ce sont d'excellents canevas pour des prônes.

2° *Preuves de la Religion*, ouvrage écrit dans le genre de

faitement secondé par ses deux vicaires, MM. Baillard et Michaud, le premier surtout, qui a laissé, comme curé de Chêne, une mémoire vénérée[1]. M. Lacoste eut la consolation, le 6 septembre 1804, de recevoir Mgr de Mérinville, qui venait faire sa visite pastorale à Genève. Nous regrettons de n'avoir sur cet acte important aucun détail. Mgr de Mérinville était le premier évêque, depuis la Réforme, paraissant dans cette ville avec un caractère reconnu.

Néanmoins les contrariétés succédaient aux contrariétés, et les difficultés semblaient grandir avec le temps; les embarras financiers, l'insuffisance des ressources venaient aggraver encore la situation morale. M. Lacoste, dont le caractère manquait de force et était empreint d'une certaine mollesse, qui se fatiguait bientôt et tournait facilement à l'inconstance, ne tarda pas à sentir tout le poids de cette vie de lutte et à la prendre en dégoût. Il commit de plus l'erreur de croire qu'il n'était pas assez soutenu par son évêque, ne prenant point garde que celui-ci, malgré son incontestable bonne volonté et l'intérêt non douteux qu'il portait à Genève, était trop souvent impuissant et ne pouvait lui offrir qu'un insuffisant appui. Le curé de Genève devait être un soldat sur la brèche, ayant à défendre un pénible et glorieux poste, seul, ne pouvant compter que sur lui-même,

celui d'Abbadie, avec une logique exacte, mais un peu sèche. Il n'était pas vraiment janséniste, mais il en avait la touche.

[1] M. Baillard vint à Genève comme missionnaire le 28 août 1802; vicaire sous M. Lacoste, il quitta Genève le 30 août 1803.

sans un instant de défaillance et avec un invincible courage. M. Lacoste avait eu peine à comprendre cela ; du reste, à cette rude mission, le zèle, la piété, la science ne suffisaient pas ; il fallait une énergie exceptionnelle et toute virile. M. Lacoste, ainsi que nous l'avons dit, n'en était point doué. Il se lassa et envoya sa démission à son évêque. Elle fut acceptée par Mgr de Solle, le 28 août 1805. Il avait été nommé curé le 6 juillet 1803. Ainsi il était resté à Genève moins de deux ans. Il paraît qu'il regretta toute sa vie la détermination qui l'en avait éloigné.

La vacance de la cure fut longue, elle dura plus de neuf mois. MM. Neyre et Michaud remplirent l'*intérim*. Mgr de Solle n'hésita pas dans son choix ; le poste était délicat et demandait les qualités les plus éminentes. Il jeta les yeux sur M. Vuarin. Il savait tout ce qu'il y avait d'habileté, de ressources, et surtout de fermeté dans ce caractère de bronze, et il était bien assuré que celui-là ne reculerait pas devant la lutte, et qu'au milieu des combats il saurait se faire sa place. Mais la difficulté était de faire agréer sa nomination par le gouvernement impérial ; outre que ce gouvernement n'aimait pas beaucoup les hommes tout d'une pièce, surtout en religion, il rencontrait contre M. Vuarin des préventions toutes faites, que des mains prudemment hostiles lui glissaient sous les yeux avec une perfide habileté. A peine, en effet, l'aristocratie genevoise avait-elle eu vent de cette nomination, qu'elle en avait ressenti un véritable effroi. Elle connaissait M. Vuarin, elle l'avait vu à l'œuvre ; elle savait parfaitement que c'était lui qui avait arraché Saint-

Germain, et elle prévoyait tout ce qu'il ne manquerait pas de lui arracher plus tard. C'était plus qu'il n'en fallait pour lui inspirer des regrets des tracasseries suscitées au débonnaire M. Lacoste. Mais le mal était fait; il fallait parer à ses suites. Elle fit jouer tous les ressorts auprès du ministre des cultes, afin de mettre opposition à un choix qui n'était guère de son goût. Humainement parlant, elle devait réussir. Mais la Providence avait ses vues. Mgr de Solle parvint à déjouer toutes les démarches, et il eut la consolation de voir un décret impérial ratifier la nomination canonique de M. Vuarin à la cure de Genève. L'un et l'autre portent la date du 24 février 1806. Sans perdre de temps, M. Vuarin se rendit immédiatement à son poste. Avant de quitter son évêque, il avait courbé sa tête sous sa bénédiction paternelle, et en se relevant, il lui avait dit avec confiance : « *In verbo* « *tuo laxabo rete*[1]. » M. Rey, son ami et son successeur au secrétariat de Chambéry, l'avait accompagné à son départ. En se séparant de lui, M. Vuarin lui avait laissé pour adieu ces paroles prophétiques : « Mon ami, « quand on est nommé curé à Genève, on y va, on y « reste et on y meurt. » Il fut mis en possession le 2 mars, par M. Martin, curé de Chêne, délégué à cet effet par Mgr l'évêque de Chambéry.

Mais arrêtons ici quelques instants nos lecteurs, pour leur faire connaître, s'il nous est possible, la figure de l'homme illustre que nous allons suivre désormais pas à pas jusqu'à sa tombe dans ses travaux, ses luttes et

[1] A votre ordre, je jetterai le filet (Luc, V, 5).

ses triomphes; apostolat de trente sept ans, l'un des mieux remplis et des plus féconds que puisse présenter au respect des peuples une vie sacerdotale.

M. Vuarin était d'une taille élevée; il avait le buste plein, la poitrine saillante, les épaules larges, tous les membres nerveux et bien pris; on remarquait en lui plutôt des muscles et la vigueur du sang que de l'embonpoint. Son extérieur annonçait l'un de ces hommes d'élite à qui la nature a départi avec une sorte de prodigalité, la beauté, la santé, la force et ce juste équilibre dans les puissances de la vie, qui, pour les facultés intellectuelles elles-mêmes, est un aide si puissant et un élément presque indispensable. *Mens sana in corpore sano.* Son front grand et amplement développé, sans plis, sans rides, même dans la vieillesse, uni et presque blanc comme le marbre d'une statue antique, portait l'empreinte de la méditation et de la pensée. Ses sourcils noirs, énergiquement arqués, formaient jusque sur son front une saillie anguleuse, qui révélait la fermeté d'un caractère indomptable. Son regard perçant, scrutateur, mais non fixe, dépourvu même de cette pointe, qui plonge et qui fatigue quelquefois dans les personnages supérieurs, interrogeait rapidement les hommes et les choses, et, la lumière recueillie, se repliait paisiblement en lui-même. Mais lorsque quelque grave préoccupation le dominait, qu'il se trouvait engagé au cœur même de quelques-unes de ses grandes luttes, alors ses épais sourcils se fronçaient et laissaient entrevoir, à travers les flammes d'un œil resserré dans son orbite, le spectacle d'une majestueuse tempête intérieure. La résistance

donnait à cet œil des éclairs. Par un contraste qui ne manquait pas de singularité, il avait une voix grêle, faible, d'un timbre flûté et presque féminin; mais un ton bref, saccadé, sentencieux, impératif, pincé sur les finales, accentuait cette phonation argentine et semblait relever cet instrument monté comme en désaccord avec la volonté, qui le faisait mouvoir. Toute sa physionomie était pleine de distinction et empreinte d'un air imposant, qui décelait au prime abord et faisait accepter la supériorité. Il possédait au plus haut degré cette gravité de maintien, qui convient si bien au ministre des autels. Du reste, rien de guindé, ni de sec, dans sa démarche. Les personnes, qui ne le connaissaient pas, induites en erreur par sa réputation, s'attendaient à trouver en lui de la fierté et de la roideur, et elles étaient étonnées de ne rencontrer qu'une figure ouverte et d'affables manières; nous ne pouvons dissimuler toutefois, que, lorsque la lutte était engagée, on aurait aimé à trouver en lui plus de douceur et de suavité, moins de brusquerie, plus d'huile enfin à travers ces vigoureux rouages.

Nous n'ajouterons pas à cette peinture physique de l'homme l'esquisse des traits de son caractère moral. La suite de ce récit les mettra suffisamment en relief, et, dessinés çà et là, saisis au vol et dans l'action, ils ressortiront mieux peut-être en donnant au tableau du ton, de la chaleur et de la variété.

Nous distinguons dans la vie de M. Vuarin comme curé, deux périodes fort distinctes; la première, depuis sa nomination jusqu'à la restauration de la république de Genève; la seconde, depuis cette époque jusqu'à sa

mort. La première est plus humble, plus obscure, plus silencieuse; mais elle est active, féconde, créatrice; elle fouille le sol pour y déposer les germes de l'avenir. Elle n'est pas sans luttes néanmoins, mais ces luttes sont plus modérées, plus restreintes, et, s'il est permis de se servir de cette antinomie, plus pacifiques. La seconde période produit M. Vuarin au grand jour; elle attire sur lui les regards et lui donne, par l'importance des événements, un rôle public à jouer; elle le constitue à Genève le représentant sans cesse éprouvé, mais toujours militant du Catholicisme; elle est pleine, par conséquent, de conflits, d'attaques, de résistances; elle respire l'ardeur des combats sacrés. Nous entrons ici dans la première période.

M. Vuarin était précédé à Genève par une réputation d'homme de fer, que l'on ne briserait pas aisément, ou avec lequel, du moins, il faudrait toujours compter. Ce fut une raison pour lui de mettre beaucoup de mesure dans ses démarches, de prudence dans ses rapports, de modération dans ses demandes. On est étonné, en lisant les nombreux mémoires et les pétitions, qu'il rédigea à cette époque, d'y trouver ce ton calme, conciliant, insinuant même, ce langage pondéré et administratif, qui les caractérise sans les énerver néanmoins, ni leur enlever ce ton ferme et convaincu, qui convient à la défense de la vérité et à l'inexorable inflexibilité des principes. Il ne tint pas à lui de conserver avec les protestants les meilleurs rapports; il les visita, accepta parfois leurs invitations, et ne se retira, on peut le dire, que de guerre lasse et après avoir constaté par une longue expérience l'inutilité de ses avances.

Ces qualités n'étaient pas chez lui, comme il n'arrive que trop souvent en quelques natures fortes, mais communes, un entêtement aveugle et une orgueilleuse opiniâtreté; ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est qu'elles étaient accompagnées de cette sagesse discrète, qui sait discerner de loin le but, et de cette patience tenace, qui le poursuit sans se fatiguer, ni se rebuter jamais. Il mûrissait longtemps ses projets, leur préparait indirectement les voies, les mettait insensiblement en avant, savait reculer à propos, se retirer même en apparence; mais sa volonté n'en demeurait pas moins déterminée à les exécuter. En temps opportun, il revenait à la charge, écartait l'un après l'autre les obstacles, puis, lorsqu'il avait en quelque sorte miné le terrain ennemi tout autour, il livrait l'assaut et emportait la place de haute lice et pour ainsi dire de vive force. Du reste, ce serait une grande erreur de croire qu'il n'y avait en lui qu'un esprit guerroyant. Nul n'était plus habile dans l'art de la diplomatie, et nous n'avons aucun doute qu'il n'eût brillé, sous ce rapport, sur le plus grand théâtre; il y avait en lui l'étoffe d'un homme d'État. Il savait à merveille s'insinuer adroitement, se ménager des protections, découvrir et déjouer les menées de ses adversaires. Mais dans cet art, aussi délicat que difficile, il porta constamment une loyauté, une probité et une délicatesse de conscience, qui étaient inséparables de la sainteté de la cause qu'il défendait. Il y a là une rectification du caractère de M. Vuarin, réclamée par l'impartialité de l'histoire. L'habitude de ne le considérer que comme le champion intrépide et quelque peu batailleur du Catho-

licisme, a altéré sa physionomie véritable; elle en a ou tré et par là même un peu faussé les traits. Il y avait en lui plus de modération et plus de mesure qu'on ne croit, et lorsqu'il poussait la fermeté jusqu'à la roideur, c'est qu'il jugeait qu'il n'avait plus d'autre moyen d'atteindre son but.

Du reste, au risque de nous répéter, nous revenons sur cette observation, parce qu'elle nous paraît importante; il n'arriva pas à une ligne de conduite inflexible par emportement de nature ou par système préconçu. A son début à Genève, il est loin d'apparaître avec ces allures de combattant, qui marquèrent les dernières années de son ministère. Il s'efforça pendant longtemps de se maintenir dans une voie pacifique. Mais les obstacles qu'il rencontra l'engagèrent insensiblement et de plus en plus dans la lutte; il se sentait capable de la soutenir. Acceptée dans le principe comme une nécessité, il l'aima dans la suite comme un besoin. Cela se comprend et sert à expliquer, sinon à excuser quelques-unes des exagérations de la seconde moitié de sa carrière. Nous n'aurons pas de peine à les avouer quand nous les rencontrerons; car nous prévenons, une fois pour toutes, nos lecteurs, que nous n'écrivons pas ici un panégyrique, mais une histoire. Nous les prions, toutefois, de ne pas perdre de vue l'observation importante qui va suivre.

Dès son arrivée à Genève, M. Vuarin se considéra comme une sentinelle avancée du Catholicisme. Résolu à tout, excepté à trahir les intérêts de la religion, qui lui étaient confiés, sa conduite eut un mobile invariable, et par là même elle fut clairement dessinée dès le premier

jour. Ne connaissant pas le système des concessions, il déclara nettement quels étaient ses principes et quelle marche il entendait suivre. L'Église catholique et ses droits, tel fut le drapeau qu'il arbora et porta haut jusqu'à son dernier soupir. En demandant le respect pour ses croyances et son culte, il promit qu'il ne serait jamais le premier à l'attaque; mais que si l'on venait à porter la main à l'arche sainte, il se trouverait toujours là debout et tout armé pour la défendre, sans reculer ni devant les menaces, ni même, s'il le fallait, devant la mort. Un seul mot résume tout : M. Vuarin fut constamment l'homme du devoir; c'est là le fil maitre de toute sa vie. Reprenons maintenant notre récit.

Malgré toutes ses résolutions, il eut presque à commencer par la lutte. C'est en 1808 qu'il se vit obligé de l'engager, bien à contre-cœur, non point seulement par devoir de conscience, mais par raison et par humanité, sur l'un de ces terrains neutres, où tous les partis devraient abdiquer leurs passions, pour n'arborer que le drapeau de la tolérance et du respect; nous voulons parler de la demeure même des morts, du cimetière.

Nous avons vu qu'au commencement de 1803 M. Vuarin, simple missionnaire, avait habilement profité de la mort du préfet d'Eymar, afin d'obtenir un lieu pour l'inhumation des catholiques. Mais la terre, où devaient dormir leurs cendres, leur avait été mesurée avec une avare parcimonie, ensorte que, leur nombre ayant plus que doublé par l'occupation française, elle ne suffisait plus à dévorer assez vite leurs linceuils et leurs chairs, avant que le hoyau du fossoyeur ne vint demander,

à ses entrailles fatiguées, de nouvelles places et de nouveaux tombeaux. A chaque sépulture, un spectacle horrible s'offrait aux regards; les catholiques se retiraient indignés et le cœur brisé, en se demandant si c'était un lieu de repos ou une voirie et un charnier que la municipalité de Genève avait accordés à leurs morts. Après les plus vives instances et les plus pressantes démarches, M. Lacoste avait obtenu un insignifiant agrandissement. En 1808, M. Vuarin dut revenir à la charge. Il fallut pétitions sur pétitions, rapports sur rapports à la préfecture, à la mairie pour faire prendre en considération une affaire, qui parlait d'elle-même et qui n'avait, ce semble, qu'à se montrer pour être accueillie avec faveur. Le curé de Genève arracha comme il put une étroite zône de terrain, qui elle-même, au bout d'un an, toute labourée de cadavres, laissa les choses en même état. M. Vuarin alors les prit à cœur, et il résolut de les pousser à une solution définitive. Il montra au préfet, M. de Barante, ce qu'avait d'horrible une pareille situation, ce qu'avaient d'insultant pour les catholiques ces concessions mesquines, qui disputaient à leurs dépouilles mortelles quelques misérables pieds de terre; il dut recourir, la rougeur au front, à des arguments de salubrité publique. Le préfet pesa vivement sur le Conseil Municipal. Celui-ci fit alors l'offre incroyable de transporter le cimetière dans l'un des fossés les plus écartés de la ville; on pouvait prendre cette proposition pour une insulte; c'était reléguer les restes des catholiques comme d'ignobles immondices, loin de tous les regards et dans le lieu le plus vil. M. Vuarin signala ce

projet comme une humiliation, et le combattit comme une flétrissure que l'on voulait infliger à une partie de la population, flétrissure qui ne tendait à rien moins qu'à la faire considérer comme une caste errante et vagabonde exclue, de droit, de tous les bénéfices de la famille commune. Le croirait-on? cette affaire donna lieu à des négociations et à une multitude de conférences, qui n'aboutirent à peu près à rien[1]. Voyant la résistance du maire et l'indécision du préfet, M. Vuarin déclara qu'il allait en référer à son évêque, et que, son devoir accompli, et las d'une lutte incroyable, il s'en rapporterait à sa décision et à la sagesse du gouvernement. « J'ai rem- « pli, écrivait-il à M. de Barante le 29 mars 1809, j'ai « rempli ma mission en déposant dans votre sein les ob- « servations qui m'ont paru justes et convenables; il ne « me restera qu'un devoir à remplir, celui d'informer « mon évêque de la résolution qui sera prise et d'atten- « dre pour la bénédiction du cimetière. Depuis trois ans « que je suis ici, j'ai déjà été trois fois dans le cas de « provoquer un agrandissement destiné aux inhuma- « tions; chaque fois il a été fait par parcelles. Depuis un « an je sollicite un agrandissement suffisant et définitif. « M. le maire a manifesté un plan, qui s'éloigne entiè- « rement des vues des catholiques et des considérations « que j'ai pris la liberté de soumettre à votre prudence. « Votre autorité et votre sagesse décideront. »

L'urgence était trop évidente et les raisons apportées

[1] Il y eut dans l'intervalle deux nouvelles, mais tout à fait insuffisantes concessions de terrain.

par M. Vuarin trop fortes, pour que le préfet ne les appuyât pas. Aussi M. de Barante ne tarda-t-il pas à recevoir du maire l'avis d'une concession nouvelle faite provisoirement, jusqu'à ce que des fonds nécessaires à un agrandissement définitif pussent être alloués par la ville.

L'accomplissement de cette promesse se faisait attendre depuis deux ans, lorsque M. Vuarin, à la suite d'une visite générale de sa paroisse, qu'il fit en 1811, articula, sur le nombre des catholiques, le chiffre de 4031, qu'il rendit irrécusable par les détails de la statistique la plus précise, ce qui lui donnait, pour les trois dernières années, une moyenne de 124 décès. On pouvait à peine en croire ses yeux à la mairie; mais l'évidence était là; il fut impossible de reculer; les fonds furent votés. Les deux autorités se concertèrent alors, et l'on décida un agrandissement de quarante-cinq pieds dans toute la longueur du cimetière.

Lorsqu'il fut question d'en clore l'enceinte, on vit recommencer de nouveaux débats. M. Vuarin demandait, conformément aux prescriptions canoniques, sinon un mur, du moins une clôture assez solide et assez élevée pour qu'on ne pût pas aisément la franchir et faire des incursions dans le champ du repos. Or, les fermiers de l'hôpital, qui se trouvaient à peu de distance de là, avaient un droit de passage sur la parcelle nouvellement concédée. Ils refusèrent d'y renoncer ou de se retirer de quelques pas. Evidemment la passion s'en mêlait. L'autorité communale aurait pu procéder à l'expropriation, pour cause d'utilité publique; elle refusa de le faire, et

si le cimetière catholique demeura grevé d'une servi-e, qui en faisait un lieu de passage. Ce fut là, pendant ıf années, une source de désagréments et de plaintes tout genre.

Après cet épisode du cimetière, qui ne se rattache à ı et que nous avons raconté d'abord, pour ne pas ›ir à briser plus tard le fil de notre récit, nous allons ser à d'autres entreprises ou d'autres actes bien plus ›ortants de M. Vuarin.

Il est bon, avant d'en entamer le récit, de constater n au juste quelle était sa position au commencement son ministère à Genève.

Il recevait, comme curé de première classe, la somme 1500 fr. du gouvernement français, et 1200 fr. pour ıx vicaires, nourriture et appointements compris; le nseil Municipal avait ajouté une somme de 600 fr. à e de supplément, qui chaque année lui était avare-nt disputé, et qui même était quelquefois supprimé [1].

[1] « En 1807, M. le préfet avait, par je ne sais quelle consi-ération, biffé ce supplément, quoique voté par la municipalité rotestante. Sur une lettre du ministre de l'intérieur, il avait ıgé convenable de le rétablir. Dans le projet du budget de 808, la municipalité de Genève a supprimé le supplément e 600 fr. M. le préfet, par contre, a proposé de le rétablir. ette versatilité, dont je ne sais point apercevoir de motifs ;gitimes, rend l'existence du curé très-précaire. Encore sur e supplément de 600 fr., l'on me retient cette année (1808) 32 fr. pour dédommagement de frais de logement, que la ommune devrait supporter, et l'on prétend me retenir cha-ue année sept louis pour cet objet (ce qui fut fait, comme ous le disons dans le texte), tandis que les vues du gouver-

Il donnait de plus 600 fr. pour les frais de logement du curé et de ses vicaires; encore, dès l'année même de l'installation de M. Vuarin, réduisit-il ce dernier chiffre à 800; il devait plus tard, en 1824, l'abaisser jusqu'à 600.

Telles étaient les seules ressources fixes du curé de Genève. Rien d'éventuel ne venait s'y joindre; car il ne fallait pas compter sur un casuel dans une paroisse presque entièrement composée d'une population nécessiteuse; le peu qu'on en tirait parfois suffisait à grand'peine à assurer une modique subvention aux deux vicaires.

Voici maintenant quelles étaient ses charges. Loyer d'une maison très-cher à Genève, et pour lequel, à raison de son titre de curé de Genève, on ne manquait pas de le faire composer; traitement et entretien de ses vicaires; entretien de son ménage et de lui-même; entretien de son église, de sa sacristie et frais du culte. Mais voici le point surtout par où le fardeau était plus écrasant : il comptait une population d'environ 3500 catholiques; or, si l'on excepte quelques familles d'employés, et quelques petits commerçants, qui, à force de travail et d'industrie, s'étaient acquis une modeste aisance, tous étaient des domestiques ou des ouvriers étrangers, quelquefois des gens ruinés par de mauvaises affaires et réduits à la dernière détresse, affluant à Genève comme dans une ville de ressources, et n'y trouvant ordinairement qu'une plus profonde misère. Leur refuge

« nement sont que les curés et les desservants soient logés par « les communes. » (Note de M. Vuarin au sujet d'un mémoire manuscrit qu'il avait adressé à M. de Barante.)

naturel alors était le curé. Comment et avec quoi suffire à des nécessités, qui se renouvelaient tous les jours? Du reste, pour les pauvres catholiques, il n'y avait point d'hôpital, et ils ne pouvaient guère compter sur le Bureau de bienfaisance. L'hôpital était exclusivement réservé aux indigènes, et si les catholiques avaient un droit reconnu aux secours du Bureau de bienfaisance, ce droit était, en fait, presque illusoire. Tous ses membres étaient protestants; le curé même en était exclu; il fallait un an de domicile pour avoir part à ses aumônes. Aussi, sur onze cents individus, qui étaient secourus en 1807 par le Bureau de bienfaisance, ne comptait-on que cent sept[1] catholiques, soit vingt familles environ, et cependant les catholiques formaient, de l'aveu de tout le monde, la partie la plus pauvre de la population. Nous avons vu qu'ils n'avaient à leur service aucune école, ni de l'un, ni de l'autre sexe. La seule chose qui ressemblât à une institution était l'association de dames et de demoiselles fondée par M. Lacoste, pour l'instruction religieuse des jeunes filles.

M. Vuarin comprit qu'il fallait avant tout se mettre en quête de secours; que tous ses efforts, sans cela, n'aboutiraient qu'à bâtir sur le sable et demeureraient frappés d'impuissance ou menacés d'avortement. Il fit appel au dévouement de ses amis et de ses connaissan-

[1] Il est remarquable que dans l'affaire des Sœurs, dont nous allons parler, le Bureau de bienfaisance ait eu le triste courage d'invoquer ce chiffre pour arguer du petit nombre de catholiques et pour justifier ses systématiques oppositions.

ces; il n'hésita pas à s'adresser dans tous les pays aux personnages les plus éminents, qu'il savait engagés par leurs affections, leur état ou leur position, à patroner ou à défendre la cause religieuse; il vint à bout ainsi, dès le principe, de créer pour Genève de petites sources d'aumônes, qui, par leur multiplication successive et leur réunion, finirent, à force de zèle et d'industrie, par devenir d'abondants ruisseaux. Nous donnerons plus loin quelques détails à ce sujet.

Les ressources étant sinon assurées, du moins préparées, M. Vuarin travailla avec ardeur à acquérir la connaissance de sa paroisse. Ce fut son souci du premier jour; il saisissait toutes les occasions pour se mettre en rapport avec tous les membres de son troupeau; les visites officielles, le soin des malades, les relations avec les parents par les catéchismes, l'église, les diverses fonctions du ministère, étaient pour lui autant de moyens d'arriver à s'instruire des noms, de la position, des besoins de chacun d'entre eux. Mais il ne recueillait par là que des notions vagues et sans liaison entre elles; il n'arrivait pas à des vues d'ensemble. Il résolut de faire une visite générale. C'était une entreprise difficile et qui demandait plus que du dévouement et du courage. Pour la commencer, il fallait presque de l'audace; pour l'achever, une héroïque persistance. Les catholiques étaient disséminés dans les maisons protestantes, dans les ateliers de la ville, dans les mansardes et les réduits les plus obscurs; il fallait les y chercher, les y découvrir, les y poursuivre à travers les rires moqueurs de l'hérésie ou de l'incrédulité, les outrages ou les insultes des

préjugés, les malices calculées de la haine, quelquefois les dangers même de se compromettre. Ces considérations n'arrêtèrent point le pasteur intrépide; il voulait connaître ses brebis et en être connu. Il se mit en course avec son premier vicaire, l'abbé Magnin, le 4 mai 1808, et ne termina cette tournée pastorale que le 8 juin, ayant consacré trente-cinq jours, sans interruption, à cette opération importante.

La paroisse catholique de Genève se composait 1° de toute la ville; 2° en dehors de la Porte-Neuve, de la commune de Plainpalais; 3° en dehors de la porte de Rive, de la commune des Eaux-Vives et de quelques maisons de la commune de Cologny, qui sont en deçà du ruisseau de Frontenay; 4° du côté de la porte de Cornavin, d'une portion de la commune du Petit-Sacconnex, savoir : Saint-Jean, les Délices, Montbrillant, Château-Banquet, les Pâquis.

« Dans chaque visite, dit M. Vurarin lui-même, je « me suis présenté à toutes les portes, depuis le rez-de-« chaussée jusqu'au dernier étage. Je demandais : « Y « a-t-il ici quelques catholiques? » Si l'on répondait : « Non, » je me retirais. Lorsque la réponse était affir-« mative, j'entrais, j'inscrivais sur mon registre tous les « individus catholiques, qui faisaient partie du ménage. « Je remplissais pour chacun les douze cases suivantes : « *Noms..... Prénoms..... Age..... Lieu de nais-« sance..... Profession.... Nom de la rue.... Nu-« méro..... Étage.... Époque de la première com-« munion.... Observations.... S'il sait lire.... Con-« fesseur....* Je mettais prudence et réserve dans les

« questions que je faisais pour connaître l'état moral de « la famille; j'évitais avec soin tout ce qui aurait pu « compromettre l'époux et l'épouse entre eux et les pa- « rents à l'égards des enfants; je m'informais aussi des « besoins temporels que les familles pouvaient éprou- « ver. »

Il distribua, dans cette visite, d'abondantes aumônes, et laissa presque dans chaque demeure un crucifix, un bon livre, une image; il agit de même dans toutes les visites suivantes, et les frais qu'il fut obligé de faire pour l'acquisition de ces petits objets, s'élevèrent parfois jusqu'à 800 fr. Il est vrai que rien n'était plus à propos que la distribution de ces signes religieux; à cette époque, on n'en trouvait à peu près point de vestige dans les maisons; les murs enfumés des cuisines ou des chambres à coucher étaient tapissés, pour toute décoration, de quelque représentation hideuse d'une scène révolutionnaire ou de quelque barbouillage de batailles enluminées.

Pour mener à bout son entreprise, M. Vuarin, ainsi qu'il l'avait prévu, eût à surmonter bien des répugnances et à braver bien des obstacles. La haine poussa quelquefois l'outrage et la brutalité jusqu'aux derniers excès; elle alla jusqu'à couvrir d'ordures, jusqu'à faire rougir au feu les loquets des portes, par où il devait entrer. Ces faits cependant furent rares; il en imposait à tous par sa dignité, son grand air, son allure noble, et surtout par l'aisance avec laquelle il exécutait ce qu'aux yeux de tous il savait montrer comme l'accomplissement d'un devoir. Dans la plupart des maisons protes-

ntes, il fut reçu avec civilité, mais avec froideur; ıns quelques-unes pourtant, l'accueil fut bienveillant, ›rdial; on se laissa aller avec lui à quelques épanche- ents intimes, et on fut heureux de recevoir quelques ges conseils. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'on ıercha peu à le tromper; en général, il parvint à voir s catholiques, ou du moins à constater leur présence.

Ceux-ci l'accueillirent avec bonheur, comme un pro- cteur et un père; ils sentirent, en le voyant dans leurs digents réduits, qu'ils n'étaient plus des pauvres aban- ɔnnés à la merci d'une population hérétique, que dé- ›rmais ils avaient un centre pour se grouper, un point 'appui, une défense. Il y eut, entre le pasteur et ses uailles, bien des scènes de consolation, de douleur, de ꞓpentir, bien des promesses de retour à la vertu, bien es encouragements à persister dans sa pratique.

Et cependant il revint de cette campagne pastorale ꞓ cœur brisé; il avait rencontré presque partout une ıisère spirituelle immense, déchirante. Nous n'avons oint le tableau de la population catholique, dressé à la uite de cette première visite; lui-même nous apprend u'il a été égaré; nous savons néanmoins d'ailleurs que ꞓ chiffre s'en élevait à 3500 environ, non compris les épôts militaires. Il trouva 942 enfants nés de pères et mè- es catholiques, 225 issus de mariages mixtes, la plupart on reconnus par l'Église. Ces derniers étaient presque ɔus élevés dans le Protestantisme. Les uns et les autres 'ailleurs, ou ne fréquentaient aucune école, ou fréquen- aient les écoles de l'hérésie, au péril incessant de leur ɔi, ensorte que, si ce train continuait, il pouvait prévoir

l'époque où sa pauvre Église naissante irait s'abîmer dans les gouffres de la Réforme. Un si lamentable tableau dans le présent et une si triste perspective dans l'avenir, l'affligeaient profondément. Encore devons-nous ajouter ici qu'il ne vit point, du premier coup, toute l'étendue du mal. Il ne découvrit, dans cette première visite, qu'une partie des mariages mixtes, qui cherchaient avec soin à se dérober à ses regards. Dans sa visite de 1811, sur une population catholique de 4035, le nombre des mariages mixtes s'élevait à 359, sur lesquels 29 seulement étaient faits avec dispense. Sur 437 enfants provenant de ces mariages, il n'y en avait que 41 qui fussent élevés dans la religion catholique[1]. Est-il difficile, après cela, de comprendre que M. Vuarin ait consacré les plus grands efforts de sa vie à combattre

[1] La visite de 1816 à 1817, par suite du départ de toutes les familles qui tenaient au gouvernement français, ne donnait plus que 3000 catholiques; sur ce nombre :

Mariages mixtes faits sans dispense.	330
Enfants protestants.	396
Mariages mixtes faits avec dispense.	29
Enfants catholiques.	41
Religion incertaine.	33

Dans la visite de 1824 à 1825, la population catholique s'élevait au-dessus de 5000.

Mariages mixtes.	388
Enfants nés de ces mariages.	654
Sur ce nombre élevés protestants.	559
Catholiques.	91
Religion incertaine.	4

les mariages mixtes, ce fléau destructeur des âmes dans les contrées protestantes, et à procurer à la jeunesse une éducation véritablement religieuse. C'est par ce dernier point qu'il commença; sa visite n'avait pu, en effet, que le confirmer dans la résolution qu'il avait prise dès son arrivée à Genève, de poursuivre le projet de M. Lacoste, dont lui-même préparait déjà depuis huit mois l'exécution. Nous allons raconter cette grande entreprise, si heureusement, mais si difficilement menée à bien.

CHAPITRE XII.

Négociations pour l'établissement des Sœurs de Charité auprès du gouvernement français, de la supérieure générale, du préfet, du maire et du Conseil Municipal. — Les Sœurs sont refusées. — Subsides votés pour les écoles catholiques. — Tentatives auprès des Sœurs de Besançon. — La congrégation de Saint-Vincent de Paul consent à se charger de l'établissement de Genève. — Nouvelles difficultés. — Installation.

Le désir de M. Vuarin était d'avoir dans sa paroisse, pour faire l'école aux enfants, pour assister les pauvres et pour soigner les malades, des Sœurs de la Charité; l'institut de Saint-Vincent de Paul lui paraissait seul, par son esprit de foi, de piété, de dévouement, par son admirable régularité et sa sévérité flexible, qui s'accommode à tout, répondre pleinement au but qu'il se proposait. « Connaissant, dit-il lui-même, l'opposition, qui « régnait dans Genève contre tout ce qui pouvait accré- « diter la religion catholique, et en particulier contre l'é- « tablissement des Sœurs de la Charité, je jugeais de « prime abord qu'il ne pourrait jamais avoir lieu, si on

« ne le formait sans le concours et même à l'insu des « autorités locales... Les deux points essentiels, ajoute-« t-il, étaient d'obtenir trois sœurs de la supérieure gé-« nérale de Paris et de pourvoir aux frais d'établissement « et d'entretien. Pour le premier article, j'écrivis direc-« tement et fis écrire dans le courant de juillet 1807, par « Mgr l'évêque de Chambéry, à Madame Deschaux, su-« périeure générale de l'institut. Elle répondit, sous la « date du 1er août, même année, que la pénurie de sujets « la privait de la consolation de pouvoir coopérer à cette « œuvre intéressante sous tous les rapports. » Nous verrons plus loin les causes, les détails et les suites de ce refus, qui affligea M. Vuarin, sans le décourager.

« Pour le second article (c'est toujours lui qui parle), « je m'adressai à M. Portalis fils, faisant les fonctions de « secrétaire-général près le ministre des cultes. Il écri-« vit à M. le préfet, sous la date du 31 octobre 1807, « pour lui exprimer avec quel intérêt le gouvernement « verrait l'établissement, à Genève, de quelques Sœurs de « la Charité, et le prier de lui indiquer si, par les reve-« nus de la ville ou par tout autre moyen, il serait pos-« sible d'en assurer le sort d'une manière tranquilli-« sante. »

Nous avons vu que, dès le temps de M. Lacoste, M. de Barante s'était montré favorable à une création de ce genre à Genève. Toutefois, M. Vuarin n'avait pas jugé à propos de s'adresser directement à lui. Il pensait avec raison que l'impulsion, venant des régions gouvernementales, serait plus efficace que la sienne; il avait de plus ainsi l'avantage de paraître demeurer en dehors

d'une initiative, qui n'aurait pas manqué de faire naître certains ombrages.

On pourrait être étonné de l'empressement avec lequel M. Portalis prit cette affaire à cœur; mais il y aura moins lieu de l'être, lorsque l'on saura que M. Vuarin était venu à bout de mettre dans ses intérêts des personnages très-influents, M. Girod de l'Ain, qui montra dans cette affaire autant de dévouement que dans la cession de Saint-Germain, M. Emery, qui lui consacra tout le zèle de l'amitié la plus vive, M. de Boulogne, aumônier de l'Empereur, depuis évêque de Troyes, et M. de Voisin, vicaire-général de la grande aumônerie, nommé évêque de Saint-Flour, qui furent tous deux pleins de bonté et de complaisance. C'est par ces voies indirectes que M. Portalis avait été prévenu d'une manière favorable. Il avait écrit, en même temps qu'à M. le préfet, à M. le curé de Genève une lettre fort encourageante, par laquelle il lui promettait son appui, sans lui dissimuler toutefois les difficultés qu'il aurait à surmonter.

La démarche de M. Portalis auprès de M. de Barante, ne manqua pas de produire à Genève une certaine sensation, surtout parmi les personnes, qui avaient des vues contraires à l'établissement. Elle mit M. Vuarin dans le cas de conférer de cet objet avec le préfet et avec le maire. Le premier ne dissimula point sa sympathie; le second, qui était toujours M. Maurice, Genevois protestant, fut très-froid; toutefois, pour ne point trop laisser paraître son mauvais vouloir, il exprima le désir d'avoir sur cette affaire un mémoire motivé, qu'il pût mettre sous les yeux des administrateurs du Bureau de bienfai-

sance, et, selon l'occurence, des membres du Conseil Municipal.

Nous extrayons de cette pièce remarquable un passage, qui met dans tout son jour la situation désolante du curé de Genève. Celui-ci, après avoir tracé le tableau de sa détresse personnelle et de la misère physique de sa paroisse, ajoute : « La population catholique « établie à Genève avant la Révolution et avant la réunion « de cette ville à la France, n'y avait été attirée que par « l'espoir et la facilité d'y mener une vie indépendante, « nulle sous le rapport religieux, et, pour le moins, « équivoque du côté des mœurs. Les individus et les « familles, qui, depuis la réunion, abandonnent le « domicile de leur naissance, dans l'espoir de trouver « des ressources d'industrie ou de bienfaisance à Ge- « nève, sont en général des personnes, qui ne jouissent « pas de la confiance et de l'estime là où elles sont mieux « connues, et ne viennent pas ici pour contribuer à l'é- « dification publique... La classe misérable du menu peu- « ple est chargée d'enfants de l'un et de l'autre sexe. Ces « enfants ne trouvent auprès de leurs parents ni leçons, « ni exemples de bonne conduite, et peuvent être con- « sidérés comme abandonnés. La classe des soldats vé- « térans, casernés ici, nous fournit aussi beaucoup d'en- « fants de cette espèce. Ces enfants, sans le secours « d'une école gratuite de charité, formeront une géné- « ration détestable, dont Genève ressentira la funeste ac- « tion et connaîtra mieux le grand nombre dans quinze « à vingt ans. » Il n'était pas difficile, avec un pareil état de choses, de faire sentir la nécessité d'établissements d'éducation pour les garçons et pour les filles.

M. Vuarin communiqua ce mémoire au préfet, en y glissant quelques modifications sur les dangers que présentait pour les enfants, au point de vue catholique, la fréquentation des écoles protestantes, et il en adressa une ampliation à Madame Mère et au ministre des cultes et de l'intérieur. Madame Mère fit écrire au préfet, par le secrétaire de ses commandements, qu'elle désirait qu'il se prêtât de tout son pouvoir à la formation de l'établissement des Sœurs de la Charité à Genève.

M. de Barante avait déjà, à la date du 16 décembre 1807, informé M. Vuarin qu'il avait entretenu le maire de Genève de l'objet qui lui tenait si justement à cœur, et que celui-ci lui avait répondu que, tout en regardant les préventions contre l'établissement des Sœurs comme bien affaiblies, il craignait néanmoins que, si le Conseil Municipal s'occupait de cette affaire avant que la collecte pour le Bureau de bienfaisance fût terminée, il n'en résultât une différence entre la recette de cette année et celle des années précédentes; que cette considération l'avait déterminé à différer la convocation du Conseil Municipal. L'intervention de Madame Mère et les nouvelles recommandations du ministre des cultes amenèrent le préfet à insister d'une manière plus pressante auprès du maire et à mettre officiellement le Conseil Municipal en demeure, dans sa cession du 16 mai 1808, de délibérer sur cette question et sur l'indication des fonds nécessaires pour former à Genève l'établissement de trois Sœurs de la Charité. Déjà le Bureau de bienfaisance avait été consulté et avait répondu par un arrêté, qui était un refus formel. Le maire ne mit cette affaire sur le tapis que par

force et de mauvaise grâce; au lieu de donner lecture de la dernière lettre du préfet, qui était vive et pressante, il n'en produisit qu'une plus ancienne, qui était à peu près insignifiante. Il n'eut pas de peine à diriger la délibération dans un sens négatif. Toutefois, il fit nommer une commission de quatre membres, deux protestants et deux catholiques, chargés d'examiner de plus près cette question des écoles et d'en faire un rapport. Les commissaires étaient, du côté des protestants, MM. Dupan et Viollier, et du côté des catholiques, M. Montagnier et M. l'avocat Balleydier. C'est par ce dernier, qui était en même temps membre du conseil de fabrique, que M. Vuarin fut tenu parfaitement au courant de ce qui se passait. La commission se partagea, comme il fallait s'y attendre, et le rapport dût se borner à constater les raisons de part et d'autre [1].

Le Conseil Municipal fut de nouveau convoqué le 1er juin; ses dispositions furent les mêmes que le 16 mai. Il n'y avait pas de doute que l'établissement ne fût rejeté. Les deux membres catholiques, qui avaient été d'avis de l'admission, demandèrent la représentation d'une lettre du préfet, qui leur avait été communiquée au sein de la commission, afin que le Conseil en put peser les moyens et raisons; mais il ne fut pas possible de l'obtenir. Des paroles offensantes vinrent même se joindre à ce mauvais vouloir. « La révolution du XVIe siè-« cle, s'écria avec humeur un conseiller, nous a heureu-« sement débarrassé des *nonnes;* nous ne voulons pas

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note T.

« rétrograder et les rappeler dans nos murs au XIXe. » L'édilité genevoise, par un vote négatif, crut en avoir fini avec cette importune demande, qui avait troublé son sommeil.

Cependant, pour éviter le reproche trop évident de malveillance, elle s'occupa immédiatement d'un secours à accorder pour la création de deux écoles catholiques pour les enfants des deux sexes. Le préfet avait réclamé un subside de 3000 fr. La plupart des membres ne voulaient accorder que 600 fr. pour chacune; le maire trouvait même que c'était assez de 300 fr. L'état de la population catholique fut communiqué par un membre, pour démontrer qu'elle était très-considérable. On révoqua en doute cet état; on prétendit qu'il était enflé et qu'il y avait erreur; l'exactitude en fut soutenue; enfin, le Conseil Municipal vota 1200 fr. pour les deux écoles à créer; de plus 200 fr. pour les frais d'installation et 400 fr. pour les pauvres passagers.

Tout semblait donc fini pour l'établissement des Sœurs. M. Vuarin lui-même eut l'air de faire le mort et de renoncer à son projet; il n'en était rien cependant, comme nous allons le voir; au fond, il n'était pas aussi battu qu'il le paraissait. Il avait obtenu l'appui moral et l'approbation du gouvernement; c'était pour lui l'essentiel; de plus, il avait arraché pour deux écoles un subside de 1200 fr.; c'était encore autant d'acquit; et il y avait, dans cet acte (ce qui n'était pas sans importance), la reconnaissance des droits des catholiques à avoir leurs écoles distinctes. Il est évident que le parti protestant avait fait un pas.

M. Vuarin, que l'on a représenté si entier dans ses desseins, n'était cependant pas de ces hommes qui ne veulent rien accepter, parce qu'ils n'ont pas tout obtenu. Il s'emparait au contraire avec empressement de la moindre concession; il s'occupait immédiatement de lui donner des bases solides, et il partait de là pour en conquérir d'autres. Aussi s'empressa-t-il de fonder les deux écoles; il trouva pour les filles une bonne et pieuse maîtresse, et confia celle des garçons à un prêtre modeste et dévoué. Il fut obligé, faute de local, d'ouvrir cette dernière dans les combles même de l'église, où elle devait rester bien longtemps. Plus de cent vingt enfants de l'un et de l'autre sexe fréquentèrent immédiatement chaque classe. C'était un grand progrès. Mais il ne suffisait pas pour M. Vuarin. Il suivit désormais son projet mystérieusement et sans rien dire à personne, résolu de créer à Genève une école libre de Sœurs, s'il ne pouvait arriver à leur faire assurer une subvention par la ville.

La persévérance était une de ses qualités; la discrétion ne l'était pas moins; il ne parlait guère de ses desseins qu'à ceux qui étaient absolument nécessaires à leur exécution. Cette réserve a été prise plusieurs fois pour de la méfiance. On n'a pas pris garde que la prudence, à Genève, lui en faisait un devoir. Entouré d'ennemis fins et déliés, qui épiaient toutes ses démarches, il était lui-même obligé à mettre tout en jeu pour dépister ses espions. C'est ainsi que lorsqu'il quittait Genève, il prenait presque toujours un passeport *pour toutes les capitales de l'Europe,* afin de ne pas laisser soupçonner vers quelle contrée il dirigeait ses pas. Reprenons

maintenant sur une autre ligne notre récit d'un peu plus haut.

La demande qu'avait présentée M. Vuarin à la supérieure générale des Sœurs de la Charité, et qu'il avait fait vivement appuyer par M. Emery, M. de Voisin et M. de Boulogne, avait inspiré à sœur Deschaux un vif intérêt, et lui avait rendu pénible le refus dont nous avons parlé plus haut. Le motif de la pénurie de sujets, qu'elle avait allégué, n'était que trop réel. Quoique la congrégation eût, par un privilége unique, éclatant hommage rendu par l'incrédulité à la vertu de ses membres et au génie chrétien de son fondateur, traversé, sans être dissoute, la tourmente révolutionnaire, les vocations avaient été nulles pendant cette période néfaste, la mort avait fait dans ses rangs des vides, qui allaient s'élargissant tous les jours; les nouvelles recrues n'étaient pas encore formées et elles étaient insuffisantes. De plus, là comme ailleurs, le fléau de la guerre faisait sentir son effroyable contre-coup. A tout moment la congrégation était obligée d'expédier des colonies entières de ses pacifiques filles, pour aller panser les débris des hécatombes humaines qu'immolait sur tous les champs de bataille de l'Europe une ambition sans entrailles. C'est ainsi que, lorsque arrivait à Paris la lettre de M. Vuarin, trente d'entre elles partaient en poste pour la frontière d'Espagne, où tous les hôpitaux regorgeaient de blessés, qui ne touchaient guère le sol de la patrie que pour y rendre le dernier soupir. Nous voyons dans une lettre de M. Emery, que dans le seul hôpital de Bayonne, il en mourait jusqu'à 150 par jour.

Une autre raison se mêlait au refus de sœur Deschaux, la crainte fort légitime assurément d'aventurer de pauvres sœurs dans une ville comme Genève, sans ressources assurées et à la merci de la charité publique. Elle n'en avait rien laissé percer à M. Vuarin; mais M. Girod avait eu soin de l'en informer. Le curé de Genève se hâta, en conséquence, d'écrire à la supérieure générale, pour lui donner l'assurance qu'indépendamment de tout ce qu'on pourrait obtenir de la commune et du gouvernement, il prendrait à sa charge tout ce qui concernerait les sœurs. Elle fut ébranlée et laissa entrevoir des espérances pour l'avenir. Ceci se passait à la fin de janvier 1809.

Sur ces entrefaites survinrent des événements, qui anéantirent ces faibles lueurs d'espoir. La congrégation de Saint-Lazare, de laquelle dépend l'institut des Sœurs de la Charité, fut brutalement dissoute, et celui-ci fut, par un arrêté du ministre des cultes, mis tout simplement sous la direction des évêques. C'était un bouleversement complet des constitutions. Il en résulta, dans l'intérieur de l'Ordre, des tiraillements pénibles, et en particulier la démission de sœur Deschaux : véritable perte pour M. Vuarin ; il la crut irréparable et il désespéra de réussir de ce côté. Nous avons vu que Madame Létitia, mère de l'Empereur, s'intéressait à son projet; elle lui fit conseiller, par M. de Voisin, de se procurer des *Sœurs de la Sagesse,* ou de *Saint-Charles,* lui promettant de s'occuper elle-même de faire assurer leur dotation. Le curé de Genève attachait un prix particulier à avoir des Sœurs de Charité de l'institut de Saint-Vincent de Paul,

« soit, dit-il, à raison des établissements de cet Ordre, « qui existent à Gex et au Grand-Sacconnex, soit à cause « du bon esprit, qui, depuis sa fondation, a toujours « animé ses membres. » C'est alors que le cardinal Fesch, avec qui il était depuis longtemps en relation et qui lui avait procuré son appui dans toute cette affaire, lui conseilla de s'adresser à la supérieure de l'institut de Charité fondé à Besançon depuis une douzaine d'années. Le temps marchait, car on était au mois de juin; ce qui nous prouve que tout ce qui s'était passé à Genève n'avait pas arrêté M. Vuarin. Le cardinal étant venu aux eaux d'Aix dans le courant de juillet 1808, M. Vuarin se rendit auprès de lui pour conférer de vive voix sur son cher projet. Il fut accueilli avec la plus grande bienveillance. Le cardinal lui recommanda de ne se tenir attaché que pour la forme à la filière gouvernementale, de tenter l'établissement sous les auspices de la Providence, par les ressources que pourraient lui procurer les personnes zélées et charitables, et il lui donna l'espérance que l'établissement une fois formé, il saurait bien lui-même venir à bout de lui procurer une existence assurée; il lui renouvela le conseil précédemment donné de s'adresser à Besançon pour en obtenir trois sujets. De retour à Paris, le cardinal Fesch fit écrire par le ministre des cultes, à l'archevêque de Besançon, pour le prier de proposer à la supérieure de donner trois Sœurs pour la paroisse catholique de Genève. La réponse fut affirmative, et la supérieure elle-même étant venue à Saint-Claude, dans le courant de l'hiver de 1809, se transporta à Genève, pour savoir si M. Vuarin persistait

dans l'intention que le cardinal Fesch lui avait fait exprimer.

Nos lecteurs ont pu voir, par les dates, qu'une double négociation se suivait ainsi simultanément avec les Sœurs de Paris et de Besançon. M. Vuarin ne renonçait aux premières qu'à contre-cœur; néanmoins, vers la fin de février, convaincu de l'inutilité de ses efforts de ce côté-là, il était entré sérieusement en négociation avec la communauté de Besançon; et, après de nouveaux et assez longs délais, au commencement de juillet 1809, tout paraissait terminé, les conditions étaient arrêtées, il ne manquait plus à la conclusion de l'affaire que les signatures; Madame Mère, le cardinal Fesch étaient intervenus et avaient déjà adressé à la préfecture leurs recommandations, lorsque M. Vuarin se sentit pris d'une hésitation nouvelle. Il venait d'apprendre que les Sœurs de Besançon, quoique censées appartenir à l'institut de Saint-Vincent de Paul, s'étaient en réalité séparées de la maison-mère. Cette particularité l'inquiétait. Un invincible instinct le poussait de plus en plus à n'implanter à Genève que des rejetons de la véritable famille du grand apôtre de la charité. Quelque engagé qu'il fût, il lui vint en pensée d'essayer à Paris, à toute aventure, une nouvelle tentative, qu'il fit appuyer par M. Emery. Quel ne fut pas son étonnement de recevoir peu après, sous la date du 1er septembre 1809, la réponse suivante : « Notre mère « Deschaux avait réellement votre œuvre à cœur; mais « les circonstances la forcèrent à un délai, auquel il ne « nous est pas encore facile de mettre fin. Cependant, « malgré la pénurie de sujets, où nous réduisent les per-

« tes multipliées que nous avons faites, et qui nous for-
« cent à refuser nombre d'établissements qu'on nous
« sollicite d'accepter, nous vous promettons de vous en-
« voyer les trois sœurs, que vous demandez dans le cou-
« rant de décembre, et au plus tard de janvier, désirant
« seconder le zèle qui vous anime et les instances de
« M. Emery, qui veut que nous fassions *ce plaisir à*
« *saint François de Sales*. »

M. Vuarin bondit de joie en recevant cette lettre. La Providence se prononçait enfin en sa faveur à la dernière heure et d'une manière inespérée. Il ne laissait cependant pas que d'être embarrassé. Il fallait se dégager vis-à-vis des Sœurs de Besançon sans froisser la mère de l'Empereur, ni le cardinal. Il le fit avec adresse, et sut se ménager en eux, pour l'exécution de son projet, de nouvelles assurances de protection.

Ces obstacles écartés, il s'empressa de faire les démarches nécessaires pour louer un appartement. Il n'eut malheureusement ni la possibilité, ni même la pensée de retenir une maison entière, dans laquelle les Sœurs fussent absolument indépendantes. Ce fut la source de nouvelles épreuves, qui faillirent encore une fois tout compromettre. La supérieure générale, informée par une des lettres de M. Vuarin, que le corps de bâtiment dans lequel logeraient les Sœurs, et particulièrement l'escalier, leur seraient communs avec d'autres locataires, qui habitaient dans la même montée, lui fit savoir que leurs règles s'opposaient d'une manière *absolue* à un arrangement de ce genre, que les Sœurs devaient être seules sous le même toit, et que s'il ne trouvait pas un

expédient pour rendre l'escalier, au moins, absolument indépendant, il fallait renoncer à l'établissement projeté et attendre des circonstances plus favorables. C'était échouer au port. En vain M. Vuarin fit-il les plus vives instances, en s'appuyant sur la position exceptionnelle de Genève, sur les frais qu'il avait faits déjà; en vain fit-il soutenir ses réclamations par Mgr de Solle, qui était pour lors à Paris, et par M. Emery, dont il avait tant de fois expérimenté le crédit et le dévouement; rien n'y fit, la supérieure demeura inflexible. Elle déclara que s'il n'y avait pas moyen d'arranger les choses, elle retirait la parole qu'elle avait donnée, et qu'elle allait renvoyer les 600 fr. que M. Vuarin lui avait déjà fait parvenir pour les dépenses du voyage et l'habillement des trois sœurs.

Malgré sa tenacité et son ingénieuse fécondité à trouver une issue aux situations les plus embarrassantes, M. Vuarin désespérait presque de pouvoir lever cet obstacle, lorsque la Providence lui vint inopinément en aide, en lui mettant comme sous la main une nouvelle location, celle d'une maison située dans la Grand'Rue, n° 11, dans le voisinage de l'église. Il conclut à la hâte ce nouveau bail, moyennant la somme annuelle de 600 francs, et s'occupa de suite de faire faire les réparations indispensables, et de préparer tout le détail du mobilier et de l'ameublement, conformément à une note que la supérieure générale lui avait adressée. Par une autre bonne fortune, il trouva à passer à de secondes mains le premier local, qu'il avait retenu.

M. Vuarin s'était engagé par acte authentique, avec

la supérieure, à fournir aux Sœurs une maison meublée à leur usage, à leur assurer à chacune un traitement de 450 fr., à mettre à leur service, à ses frais, une domestique pour les gros ouvrages, à payer leur voyage, etc. Une sœur devait être chargée de l'école des petites filles, et les deux autres du soin des pauvres et des malades. Il est clair qu'à M. Vuarin incombait encore la nécessité de trouver des ressources pour ces diverses œuvres de charité. C'était là de bien lourdes charges, et il fallait toute sa confiance en la Providence et son activité prodigieuse, pour en assumer la responsabilité.

Tout étant conclu, on annonça l'arrivée des Sœurs pour le commencement de mars 1810. Mais divers incidents, dont le détail serait inutile à notre récit, causèrent de nouveaux retards. Enfin, au commencement de juillet, M. Vuarin reçut de la supérieure générale une lettre qui l'informait du départ des Sœurs de Paris. Elles arrivèrent à Genève le 13 juillet. Le choix avait été très heureux. La supérieure était sœur Benoît, femme de tête et de cœur, d'un courage et d'un dévouement à toute épreuve, bien digne de commencer cette grande œuvre. Par une coïncidence singulière, elle venait de Noyon, la patrie de Calvin, d'où elle avait dû s'échapper de nuit pour se soustraire à l'affection et à la reconnaissance de la population [1]. Les compagnes de sœur Benoît étaient sœur Julienne (Jeanne Chambret), tirée de l'une des maisons de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, et sœur Joséphine (Dubois) de Sédan, précédemment char-

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note U.

gée de l'école de Tougin, près Gex, et désignée pour les mêmes fonctions à Genève. Nous éprouvons un indéfinissable bonheur à tirer de l'oubli ces noms modestes et inconnus. Saintes filles, elles n'ont jamais aspiré qu'à se dérober à tous les regards, sous les plis épais d'un manteau d'obscurité et d'humilité; mais le parfum de leur charité et de leurs vertus les a souvent trahies, et elles méritent de revivre dans les souvenirs des catholiques de Genève.

Les pieuses filles de Saint-Vincent de Paul avaient été précédées par les recommandations les plus puissantes, et le préfet avait été spécialement invité à leur prêter le plus efficace concours et le plus bienveillant appui. Aussi furent-elles parfaitement accueillies de ce côté-là; il n'en fut pas de même de la part de l'autorité municipale. Lorsqu'elles se présentèrent chez le maire, M. Maurice, pour lui faire leur visite d'arrivée, ce magistrat ne se contenta pas de les recevoir avec un froid glacial, il leur demanda sèchement ce qu'elles venaient faire à Genève, où il y avait déjà une école catholique pour les filles, une Société de Dames de la Maternité pour les pauvres, et où, par conséquent, leur intervention ne pouvait être qu'inutile, sinon dangereuse. La supérieure, sœur Benoît, lui répondit avec beaucoup de dignité, qu'en se présentant auprès de lui, elle remplissait un devoir de civilité, qu'elle avait bien l'espoir de conquérir son estime et même sa protection, qu'au reste, elle le priait de prendre connaissance de deux lettres qu'elle lui présentait, et qui lui expliqueraient mieux qu'elle ne pourrait le faire elle-même, la nature

et l'utilité de sa mission. M. Maurice brisa les sceaux et trouva au bas de l'une la signature du secrétaire des commandements de Madame mère de l'Empereur, et à la fin de l'autre celle de Sa Majesté elle-même. Cette découverte le radoucit tout à coup et modifia son ton d'une manière fort amusante.

Ce fut une petite scène de comédie, qui n'échappa point à une malice féminine, bien légitime en pareille circonstance; le reste de l'entretien fut plein de courtoisie, et les bonnes Sœurs se retirèrent toutes charmées des gracieux saluts de Madame Maurice, qui leur avait d'abord tourné le dos, et des dernières politesses de Monsieur le maire, qui les accompagna jusqu'à la rampe de son escalier.

Le bruit de l'arrivée de trois Sœurs de la Charité à Genève n'avait pas tardé à se répandre; à leur première apparition, ce fut un immense étonnement. Ces robes de bure grise, ces longues cornettes blanches, cette attitude si religieuse, si modeste, mais en même temps si ferme et presque si fière, tout cela, dans la ville de Calvin, paraissait étrange et presque fantastique; les nouvelles venues étaient l'objet de toutes les conversations; tout le monde les suivait du regard dans les rues comme des bêtes curieuses. Pas d'insultes, néanmoins; chez le peuple, il n'y avait guère que de la curiosité; il ne pouvait pas se résoudre à s'effrayer de ces pauvres filles, qui lui paraissaient si gracieuses et si bonnes; mais l'aristocratie calviniste éprouvait un amer dépit, qui devait, dans la suite, se traduire par bien des actes d'opposition. Mais, pour le moment, elle jugea prudent de

dissimuler[1]. A la fin, après avoir supporté gaîment les indiscrétions de l'hérésie, les Sœurs passèrent dans les habitudes et ne se firent plus guère remarquer que par leurs bienfaits et leurs vertus.

[1] Nous pouvons juger de l'effet que produisit dans Genève l'arrivée des Sœurs par la note suivante, tirée des *Actes* du Consistoire, du 19 juillet 1810 :

« Avis de l'arrivée des Sœurs de la charité à Genève, avec recommandation du secrétaire des commandements de Madame mère de l'Empereur et de Sa Majesté elle-même, à M. le maire de Genève.

« On annonce que des particuliers de marque leur assurent des fonds, qu'elles sont au nombre de trois; que le but apparent de leur œuvre est la fondation d'une maison d'éducation catholique. Le Consistoire nomme une commission, pour informer dans le cas, où elles chercheraient à faire des prosélytes. »

CHAPITRE XIII.

Subvention accordée à l'école des Sœurs. — Heureux résultats. — Abandon religieux des jeunes garçons. — École pour leur instruction ; vigilance de M. Vuarin sur les écoles ; ses rapports avec les enfants. — Sa sollicitude pour les catéchismes. — Tentative de M. Vuarin pour obtenir une école de Frères de la Doctrine chrétienne. — Ses démarches auprès de M. le grand-maître de l'Université. — Arrivée des Frères à Genève ; leur départ. — État de la paroisse.

L'œuvre que M. Vuarin venait de fonder à Genève, après trois années de luttes et d'opiniâtres efforts, n'était guère moins importante que la conquête de Saint-Germain. Il pouvait se féliciter enfin d'avoir implanté une institution catholique dans l'exclusive et intolérante cité de Calvin. L'acte de 1803 avait donné à l'ancienne religion, jusque-là proscrite, le droit et la possibilité de vivre; l'acte de 1810 commençait à étendre dans le sol quelques-unes de ces racines, qui recueillent et apportent la sève même de la vie.

Toutefois, ce n'était pas assez d'avoir fondé; il fallait entretenir. L'établissement des Sœurs n'avait qu'un ca-

tère privé, par conséquent qu'une existence précaire. r une heureuse coïncidence, l'école catholique communale des filles venait de recevoir un supplément de 00 fr., destiné à défrayer une nouvelle institutrice; vec les 600 fr. précédemment alloués, c'était une omme annuelle de 900 fr., que M. Vuarin guettait du oin de l'œil, sans oser encore y toucher. Il manœuvra habilement pour la faire arriver aux Sœurs, qui venaient d'ouvrir leurs classes; sans supprimer l'école laïque, en lui payant même un juste tribut d'éloges, il s'appliqua, dans ses avis à ses paroissiens, à faire ressortir la supériorité nécessaire de l'éducation donnée par une congrégation religieuse. En quelques jours, la nouvelle école fut remplie, l'ancienne fut déserte. C'est ce qu'attendait le curé de Genève. Il demanda au préfet de transférer aux Sœurs l'allocation de 900 fr. votée par le Conseil Municipal et devenue sans emploi; grâce à l'appui des ministres de l'intérieur et des cultes, la chose ne souffrit pas trop de difficulté. En 1813, M. le baron Capelle y fit ajouter une somme de 300 fr. C'était 1200 fr. de subvention annuelle assurés à l'établissement des Sœurs, modique et insuffisante ressource, que l'actif et entreprenant protecteur de l'œuvre sût compléter en frappant à toutes les portes de la charité européenne.

M. Vuarin se hâta de demander à la nouvelle institution tout ce qu'il en pouvait raisonnablement espérer pour le bien de sa paroisse et le salut des âmes, but suprême de ses efforts. Après lui avoir donné un règlement, qui atteste à la fois sa sagesse, sa prudence, son dévouement, son infatigable persévérance, il lui imprima la plus énergique activité.

Le zèle et l'inaltérable vigilance du pasteur furent couronnés d'un succès qui dépassa ses espérances; les jeunes filles se transformèrent à vue d'œil entre les mains des humbles et pieuses institutrices, et quelques années s'étaient à peine écoulées, que cette partie si intéressante de son troupeau n'était pas reconnaissable. Le cœur de M. Vuarin était consolé. Mais, d'autre part, il demeurait navré d'un triste et douloureux spectacle.

Les jeunes garçons étaient bien plus abandonnés, bien plus exposés encore que les petites filles. Pressés par la détresse et quelquefois par l'avide appât du gain, les parents les jetaient, dès leur bas âge, en qualité de commissionnaires, dans les ateliers et les cabinets d'horlogerie, sans aucune notion religieuse, sans instruction chrétienne et sans moyens de se la procurer. Ces pauvres enfants passaient ainsi presque du berceau à des écoles d'immoralité sans nom et d'impiété brutale, et lorsque, à l'âge de douze ou treize ans, ils se présentaient devant le curé de la paroisse pour solliciter leur admission à la première communion, qui demeurait encore dans les mœurs comme une formule obligatoire, ils lui arrivaient gangrenés jusqu'à la moëlle des os, et flétris dans la fleur même de leur jeunesse, victimes infortunées des vices d'autrui et d'une perversité précoce. Leur bagage religieux alors était nul; pas un mot de prière ni de catéchisme, pas une ombre des habitudes ni des pratiques de la vie chrétienne; le pauvre prêtre aux mains de qui ils tombaient avait tout à faire, et, par surcroît de misère, le temps lui manquait pour cultiver ces terres incultes et sauvages, trop heureux quand il

pouvait arracher quelques heures à des occupations mercenaires, sans trève et sans repos, afin de leur glisser à la hâte les connaissances absolument indispensables.

Pour lutter contre de si grands maux, M. Vuarin n'avait qu'une pauvre école laïque, modiquement rétribuée, tristement installée, dès 1809, dans les combles même de son église; inconvénient très-grave, sans doute : « J'y trouvais toutefois un avantage, dit-il; les « enfants étaient sous ma surveillance journalière, sur- « veillance qu'il eût été difficile d'exercer dans un quar- « tier éloigné, où ils auraient d'ailleurs trouvé des « occasions de dissipation, qui n'auraient fait qu'aug- « menter la pente naturelle, qui, dans cette ville, les en- « traîne plus qu'en aucun autre pays à la légèreté. »

L'intrépide curé aurait bien voulu pour cette œuvre des Frères des écoles chrétiennes; il y songeait, et si le moment n'était pas venu, déjà il s'occupait en secret de préparer les voies. En attendant, il s'appliqua à tirer de son école tout le parti possible; lui-même il s'en constitua le directeur et le surveillant assidu [1].

Il veilla à ce que la religion fût l'âme de l'éducation et de l'enseignement. Tous les jours, les enfants étaient obligés d'assister à la messe; après la classe, ils

[1] L'admission aux écoles fut toujours gratuite, sauf une modique rétribution pour le chauffage et le loyer. En 1825 seulement, il se rendit à la sollicitation de quelques parents, qui répugnaient à envoyer leurs enfants aux écoles de charité, et fonda une classe payante. Il n'en tira jamais d'ailleurs que de très-faibles ressources.

faisaient une visite au Saint-Sacrement; ils récitaient en commun la prière du matin et celle du soir, lentement et avec respect; avant toute autre étude, devait passer l'étude du catéchisme et des matières qui constituent une solide instruction religieuse.

Le curé de Genève savait inculquer aux maîtres et aux maîtresses l'art de développer à propos dans de jeunes cœurs les sentiments chrétiens, qui doivent être la sauvegarde de la vie. Lui-même était, sous ce rapport, le premier et le plus zélé instituteur. Tous les lundis, il visitait ou faisait visiter les écoles; il s'informait de l'assiduité des enfants à les fréquenter pendant la semaine précédente; il voulait savoir s'ils avaient fréquenté, le dimanche, les offices du matin et ceux de l'après-midi; il se faisait rendre compte des irrévérences à l'église, de la bonne ou mauvaise tenue pendant la visite au Saint-Sacrement; aucun de ces petits détails ne lui paraissait indigne de son zèle et de sa sollicitude pastorale. Cela fait, il encourageait les uns, réprimandait les autres, distribuait des récompenses et s'efforçait d'inspirer à tous des sentiments de foi, de piété et de soumission. Il ne se retirait jamais sans adresser quelques mots en forme d'instruction familière, sur quelques points de morale chrétienne, « par exemple, dit-il lui-« même, sur la crainte de Dieu, sur les consolations et les « avantages que procure la sagesse, sur les motifs d'aimer « et de servir Dieu, sur la nature et les qualités de la véri-« table piété, sur l'importance de se préparer à la pre-« mière communion dès la plus tendre enfance, sur les « dispositions à la confession, sur les marques d'une véri-

« table contrition, sur les péchés capitaux, etc. » Il insistait sur l'amour du travail, et plus encore sur l'indispensable nécessité de l'obéissance[1], vertu de l'enfance et seul principe de son heureux développement. Mais son thème favori, c'était le respect dû à la maison du Seigneur. Sur ce point, il ne tarissait pas. Il se faisait un plaisir d'apprendre lui-même aux petits enfants la manière de prier Dieu. C'était un touchant spectacle, de voir ce prêtre vénérable, objet, on peut le dire, de l'estime et du respect de l'Europe, s'abaisser jusqu'à eux, bégayer avec eux le langage de l'enfance, leur enseigner à joindre les mains, à baisser les yeux, à répéter lentement l'oraison dominicale et la salutation angélique, et lorsqu'ils avaient un peu réussi, leur passer la main sur la joue en forme de caresse. Les pauvres petits s'en allaient heureux et tout fiers conter à leurs mères ce dernier bonheur, tout pleins du désir d'être bien sages, afin d'en mériter une autre fois le renouvellement. Il est peu de catholiques à Genève, qui n'aient gardé le souvenir de ces précieuses visites et de ces leçons, si douces et si austères tout à la fois, qu'elles ont laissées profondément gravées dans leur âme. M. Vuarin ne se lassa jamais de ce ministère modeste de l'école; il le continua, malgré toutes ses nombreuses occupations, jusqu'à la fin de sa vie.

Le catéchisme, cette simple mais sublime école de la foi, fut l'objet de la plus vive sollicitude de M. Vuarin.

[1] Il enseignait quelquefois, en s'égayant, ce qu'il appelait l'alphabet des enfants : O B I C (*obéissez*).

Chaque année il obligeait les parents, dont les enfants devaient se préparer à la première communion, à se présenter chez lui, à l'époque de la Toussaint, pour les faire inscrire sur un registre spécial. « Mon but, en éta« blissant cet usage, dit-il, a été de me ménager un « moyen de plus de connaître la physionomie morale « de chaque famille. Je profite de cette occasion pour « donner aux parents les avis dont ils ont besoin. » Depuis le commencement de novembre jusqu'à la première communion, qui se faisait fort tard, il y avait chaque jour, le dimanche excepté, trois catéchismes, le premier à onze heures pour les petites filles, le deuxième à quatre heures pour l'ensemble des garçons, le troisième à six heures pour ceux d'entre eux qui n'étaient pas libres d'assister au catéchisme de quatre heures, et pour ceux encore, qui, étant déjà grands, auraient eu de la répugnance à y venir. M. Vuarin n'en abandonnait pas entièrement le soin à ses vicaires; souvent il les faisait lui-même, toujours il les surveillait et il exigeait qu'ils fussent préparés avec le plus grand soin.

Afin de n'avoir point à revenir, dans cette première période de la vie de M. Vuarin à Genève, sur ce qui concerne l'éducation de la jeunesse, nous allons raconter ici brièvement ses premières tentatives infructueuses pour l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne. L'idée lui en était venue en 1807, dans le temps même, où il commençait à s'occuper de l'établissement des Sœurs. Ces deux œuvres lui paraissaient corrélatives; en poursuivant l'une, il touchait à l'autre toutes les fois que l'occasion s'en présentait, familiarisant ainsi

peu à peu les hommes du gouvernement avec ce projet audacieux, dont la réalisation à Genève paraissait impossible. Il y avait gagné M. de Barante; M. le baron Capelle, qui succéda à ce dernier dans la préfecture du Léman, fut plus sympathique encore. Fort de cet appui, M. Vuarin lança résolûment son ballon d'essai. Le 23 décembre 1811, à peine échappé aux embarras d'installation des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, sans presque se donner le temps de respirer, il adressa à M. de Fontanes, grand-maître de l'Université, une supplique en faveur de l'établissement de trois Frères de la Doctrine chrétienne dans la paroisse catholique de Genève; il lui exposait l'insuffisance d'un seul régent, très-médiocrement rétribué, pour 120 enfants qui fréquentaient l'école, et l'avantage de stabilité, de dévouement et d'aptitude que présenteraient les disciples éprouvés du bienheureux Lassale. Il lui demandait un secours sur les fonds de l'Université, destinés à venir en aide aux besoins les plus pressants de l'instruction publique. « J'ose « supplier Son Excellence le Grand-Maître, disait-il, de « daigner étendre la sollicitude et l'activité de son zèle à « la jeunesse de la pauvre et naissante Église de Genève. « Il est impossible de trouver des ressources locales pour « doter l'établissement de trois Frères de la Doctrine « chrétienne, et je n'ouvrirais pas mon âme à l'espérance « de le voir se former, si la munificence de l'Université « ne me donnait confiance. L'entretien de trois Frères « de la Doctrine chrétienne exigerait une somme an- « nuelle de 1800 fr. Si Son Excellence daignait assurer « cette dotation sur les fonds de l'Université, je me char-

« gerais de subvenir à tous les frais de premier établisse- « ment. Les 600 fr. que le Conseil vote annuellement « suffiraient d'ailleurs pour la location d'une maison « destinée à loger les Frères. La stabilité et la perfection « de cette école primaire est d'une importance majeure « pour la population subalterne catholique. Si les chefs « de famille indigents n'ont pas sous la main cette res- « source gratuite pour l'éducation de leurs enfants, ils « se laisseront entraîner par la perspective des ressour- « ces, que leur offriront les écoles protestantes, et les « générations nouvelles se trouveront insensiblement « acheminées vers le Protestantisme. » M. Vuarin touchait, par ces dernières paroles, à un danger grave, le plus grand peut-être de tous ceux, que lui présentait la défense des catholiques confiés à sa sollicitude. Nous reviendrons plus loin sur ce douloureux sujet. Le baron Capelle ne se contenta pas d'appuyer la supplique du curé de Genève; dans un voyage qu'il fit à Paris, il la mit lui-même sous les yeux de M. de Fontanes, et il déploya beaucoup de zèle à la faire accueillir; il insista surtout sur l'heureuse transformation qu'opérait à vue d'œil l'institution naissante des Sœurs, et il chercha à faire comprendre qu'un établissement de Frères n'amènerait pas de moins bons résultats. Malgré cette influence, la demande ne fut point agréée; on répondit que des subventions du genre de celles qui étaient réclamées, ne pouvaient être accordées qu'aux communes pauvres et dénuées de ressources, ce qui n'était assurément pas la condition de Genève[1]. M. Vuarin fit une fois de plus

[1] La ville de Genève jouissait alors d'un revenu de 140,000

l'expérience que les œuvres qu'il projetait ne devaient pas être subordonnées aux faveurs gouvernementales, mais confiées aux soins de la Providence.

Il ne s'était pas jeté en avant sans s'être assuré du concours de la congrégation des Frères. Le supérieur de l'établissement de Lyon, à qui il s'était adressé, lui promettait trois sujets, à condition qu'il garantirait à chacun d'eux un traitement de cinq cents francs, somme modique sans doute, mais grand embarras pour M. Vuarin. Quelles lourdes charges ne pesaient déjà pas sur lui? Pouvait-il, sans tenter la Providence, et sans s'exposer imprudemment à des conséquences funestes, s'aventurer davantage dans les voies précaires d'une mendicité européenne? Il hésita, ou plutôt il chercha des expédients; en fin de compte, il avisa à un moyen qui peint l'homme que rien ne déboute de ses projets.

Le supérieur lui fournirait seulement deux Frères; le premier cumulerait les fonctions d'organiste, de maître de chant et d'instituteur; le second celles de suppléant de classe et de sacristain. Avec cette combinaison, l'organiste et le sacristain tomberaient à la charge de la fabrique, et l'instituteur et le suppléant passeraient gratis pour le service des enfants pauvres. Heureuse découverte, qui n'eut qu'un tort. M. Vuarin comptait, comme

francs, non compris les ressources des diverses caisses confiées à la Société Économique. Mais on sait que ce fleuve d'or ne roulait, en faveur des catholiques, que quelques rares paillettes soustraites, depuis peu, à l'avare courant, par une nécessité impérieuse.

on dit, sans son hôte. Les règlements des Frères s'opposaient formellement à une combinaison de ce genre; il y fallut renoncer. Ce ne fut pas pour battre en retraite; mais pour se jeter en avant, en s'affranchissant des pusillanimes prévoyances de la sagesse humaine. Cette marche convenait au curé de Genève. Cet homme ne se sentait à l'aise que lorsqu'il naviguait contre vents et marées, sans autre boussole que sa foi, sans autre appui que Dieu et son indomptable persévérance. Il revint à la charge auprès du supérieur des Frères, acceptant toutes ses conditions, fit tous les frais de premier établissement, dépensa 4000 fr. à cette fin, et s'étant assuré de l'assentiment tacite du baron Capelle, il invita les trois religieux à venir prendre possession du poste, non pas comme Frères de la Doctrine chrétienne, mais à titre de citoyens français, munis d'un passeport et usant de leur droit de se fixer sur tel point, qu'il leur plairait, du territoire de l'Empire.

Ils arrivèrent à Genève le 31 octobre 1813. Une invasion de Turcs ou de Tartares n'eut pas produit dans le parti protestant une émotion plus désagréable. Dès le jour de l'arrivée des Frères, l'air fut plein de clameurs; on s'abordait en se communiquant la nouvelle avec une horreur mêlée d'effroi; les députations se succédèrent auprès du maire; on lui demanda s'il était disposé à tolérer un pareil scandale, lui, le dernier défenseur des droits mourants de la patrie. M. Maurice se hâta de se rendre chez le préfet, pour implorer sa protection et toute la force de son autorité contre le *nouveau malheur* qui venait de fondre sur la ville de Genève. Il le

conjura d'abord, puis le pressa de renvoyer ces hommes, dont la seule présence était un outrage à un passé de trois siècles. Enfin, il le menaça d'une insurrection populaire. « Si les Frères restent, lui dit-il, je ne réponds « pas de la tranquillité publique. » Il n'est pas défendu de présumer que le maire n'élevait aussi haut la voix, que parce qu'il commençait à respirer de loin la poudre autrichienne. Le préfet résista d'abord aux instances du représentant de l'édilité genevoise; mais à la fin il dut fléchir. Il n'enjoignit pas au curé de renvoyer les Frères; il le lui demanda comme une grâce. Les trois religieux avaient passé au presbytère le jour de la Toussaint; le lendemain ils regagnaient la ville de Lyon, emportant un rare souvenir de cette tolérance protestante, qu'il était de mode alors comme aujourd'hui d'opposer aux aveugles rigueurs du fanatisme catholique[1]. Si M. Vuarin cédait à la force, il se promit bien d'avoir sa revanche.

[1] *Réponse à M. l'avocat Cougnard*, p. 43 et 44.

CHAPITRE XIV.

Amour de M. Vuarin pour les pauvres. — État où il trouva sa paroisse. — Causes de la misère. — Mariages mixtes. — M. Vuarin combat les nombreux arrivages des catholiques pauvres à Genève. — Secours fournis par M. Vuarin à ses pauvres. — Moyens qu'il emploie pour se créer des ressources. — M. Vuarin nommé membre du Bureau de bienfaisance. — Basses accusations portées contre lui. — Réponse pleine de fermeté. — Son zèle auprès des malades.

A ce zèle si intelligent et si actif pour l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, seul moyen de créer dans la paroisse de Genève les couches successives d'une population véritablement catholique, M. Vuarin joignait un amour non moins ardent pour les pauvres et les malades. Nous avons à donner sur ces deux points de précieux détails; mais pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier à sa juste valeur, à ce sujet, le rôle magnanime du vénérable curé de Genève, il est nécessaire de reprendre les choses d'un peu plus haut et de sonder une triste et douloureuse situation aujourd'hui peu connue.

La population catholique de Genève était loin d'être, comme on serait tenté de le croire, une population pieuse, éprouvée par la contradiction et la lutte, et d'autant plus ferme dans ses croyances. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre garde comment cette population se formait. Elle n'était pas, à cette époque, une agglomération indigène, mais une alluvion exotique jetée, par les causes les plus diverses, dans cette ville réputée hospitalière, ou passant du moins pour un séjour plein des ressources, que procurent l'industrie et le travail. On y accourait des campagnes voisines et quelquefois des lieux les plus lointains, ouvriers, domestiques, petits commerçants, dont les affaires n'allaient pas au mieux dans leur pays, et qui espéraient trouver à Genève de faciles moyens de les refaire; le vice s'en mêlait quelquefois; la misère presque toujours. Sans doute il y avait des familles honorables, même dans la classe la plus pauvre; les fonctionnaires du gouvernement impérial composaient une catégorie respectable, au sein de laquelle s'était généralement conservée la pureté de la foi et des mœurs; mais il n'en est pas moins vrai que tels étaient, en majeure partie, les éléments de la paroisse catholique de Genève aux premiers jours du ministère de M. Vuarin. Il n'est pas difficile de comprendre quelle faible prise ils présentaient à son action sacerdotale. La foi était bien affaiblie, l'ignorance était profonde, les pratiques religieuses avaient presque entièrement disparu pendant la longue interruption du culte; le contact habituel avec les protestants avait amené l'indifférence; chez quelques-uns, il préparait ou consommait l'apos-

tasie, dénouement funèbre, terme trop souvent fatal de ces migrations inconsidérées, qui jetaient à Genève une masse de catholiques faméliques.

Deux causes surtout contribuaient à ce triste, mais fréquent résultat : la misère et les mariages mixtes.

Au lieu de trouver à Genève le bien-être qu'ils avaient rêvé, les nouveaux venus n'y rencontraient d'ordinaire qu'une détresse profonde, qui les exposait à mourir de faim. Tous les établissements charitables, tels que l'hôpital général, la Chambre des tutelles et des curatelles, les Bourses Française et Allemande [1], étaient exclusivement réservés aux protestants. Le Bureau de bienfaisance, qui était d'institution française, était seul accessible aux catholiques, et encore savons-nous avec quelle parcimonieuse réserve il leur mesurait les secours. Dans leur détresse, ceux-ci se trouvaient donc exposés à toutes les tentations de l'hérésie, qui leur montrait ses aumônes et parfois ses largesses au bout d'une abjuration.

Les mariages mixtes présentaient un danger plus grave encore. Les visites pastorales de M. Vuarin nous en ont fait connaître le chiffre, qui paraîtrait fabuleux, s'il ne reposait pas sur son irrécusable témoignage. En 1816, la population catholique avait été réduite de 5000 à environ 3000, par suite du départ des Français. Or, sur ces 3000, il y avait 359 mariages mixtes. Cinq ans plus tôt, c'est-à-dire en 1811, époque de la seconde visite pastorale, le nombre des catholiques était d'un tiers plus considérable, et l'action du curé et des

[1] Voir aux *Pièces justificatives* la note U.

établissements qu'il avait fondés n'ayant pas encore eu le temps de se faire sentir, le chiffre des mariages mixtes devait s'élever plus haut. On peut donc, sans crainte de se tromper, porter au tiers de la population catholique les personnes engagées dans ces alliances, qui le plus souvent n'etaient pas reconnues par l'Eglise, ainsi que nous en avons la preuve irrécusable dans la statistique même dressée par M. Vuarin. Il constate que sur ces 359 mariages, dont il a été question plus haut, 29 seulement avaient été contractés avec dispense. Au point de vue religieux, c'était là une situation lamentable et propre à navrer le cœur. Et nous n'avons pas tout dit.

Que de fois la partie protestante n'entrainait-elle pas la partie catholique à la profession de l'hérésie? Et si ce malheur n'arrivait pas, si la défection n'était pas consommée par une apostasie positive, l'indifférence n'en était pas moins la conséquence de ces unions que l'Église réprouvait, par cela seul qu'elle ne les avait pas bénies. Aussi tous les enfants étaient-ils élevés dans le Protestantisme. M. Vuarin nous apprend qu'en 1816, sur 437 enfants issus de ces mariages, 41 seulement avaient été baptisés dans l'Église catholique. Peut-être qu'antérieurement à cette époque, il en échappait encore moins aux filets partout tendus de l'hérésie.

Ces faits, ces chiffres, ces documents nous conduisent à une conclusion douloureuse, qu'il nous est pénible de tirer, mais que l'inflexible autorité de l'histoire ne nous permet pas de repousser : c'est que l'émigration des catholiques à Genève était, pour l'Église, beaucoup plus une perte qu'un gain. Il se passait là, en petit, ce qui,

pendant un demi-siècle, s'est produit en grand aux États-Unis d'Amérique, où des flots de catholiques sont allés se perdre dans une profonde population catholique, laissant à chaque alluvion un accroissement à l'Église, mais, par une triste compensation, emportant de son sein d'immenses dépouilles d'âmes.

M. Vuarin ne s'y trompait pas. Il combattit toute sa vie ces arrivages du dehors; il les regardait comme un malheur. Nous avons sous la main de longs mémoires qu'en divers temps, et notamment de 1826 à 1830, il adressa tout à la fois ou successivement, à toutes les autorités civiles ou religieuses de la Savoie; aux évêques de Chambéry, d'Annecy, de Saint-Jean-de-Maurienne, d'Aoste et de Tarentaise, à l'intendant de Chambéry, pour les conjurer d'employer toute leur influence à éclairer leurs populations, à les guérir de la maladie de l'émigration, et, s'ils ne pouvaient les en détourner, à les diriger au moins sur tout autre point que sur Genève.

Nous espérons que les catholiques d'aujourd'hui, dont la situation, par certains côtés, n'est pas sans analogie avec celle d'alors, mais se trouve, sous d'autres rapports, si prodigieusement et si heureusement différente, ne s'offenseront pas de notre franchise à parler des misères de leur berceau. C'est leur gloire et celle de leurs conducteurs spirituels, après de pareils commencements, d'être aujourd'hui ce qu'ils sont. Nous aurions craint, en jetant un voile sur leur origine, de couvrir leur gloire elle-même.

Telle est donc la matière sur laquelle avait à travail-

ler M. Vuarin, tels les éléments qu'il trouvait sous sa main pour en faire une paroisse. M. Lacoste avait fui découragé devant cette redoutable tâche. M. Vuarin ne recula pas. Il aima tous ces pauvres gens, plus à plaindre qu'à blâmer, avec toute la passion d'un noble cœur. Non-seulement il ne désespéra pas d'eux, mais il eut, contre toute espérance, la conviction qu'il viendrait à bout, Dieu aidant, de trouver en eux le principe d'un grand triomphe pour l'Eglise. Et s'il les aima, il les aima surtout dans la pauvreté, et il fit des prodiges pour leur venir en aide. Nous avons dit, nous dirons encore les industries, les luttes, les dévouements, les saintes obstinations, les opiniâtretés sublimes de son zèle pour subvenir à leur pauvreté spirituelle; il n'est question ici que de leur indigence matérielle.

L'un des buts, qu'il s'était proposé en fondant l'établissement des Sœurs, était l'assistance des pauvres. Par l'intermédiaire de ces admirables ouvrières de la charité, qui ne parlent jamais d'eux qu'en disant : *Nos seigneurs les pauvres,* il connut toutes les misères et leur prodigua les plus abondants secours. De l'année 1810 à l'année 1835, il fit distribuer par leur ministère la somme de 122,022 fr., chiffre énorme, exactement constaté par le registre des aumônes[1]. Cela n'empêchait pas la cure de demeurer toujours le rendez-vous des indigents et des nécessiteux. L'un venait demander un viatique pour retourner dans son pays, un autre un

[1] Voyez la *Lettre à Messieurs les rédacteurs du Fédéral,* par M. Vuarin, p. 102 et 103.

secours pour sa femme et ses enfants malades; un pauvre honteux se hasardait à révéler à cette porte discrète sa détresse ignorée; rarement ils se retiraient les mains vides; le vice obstiné seul était accueilli avec un visage sévère et d'austères leçons, et si, après quelques essais infructueux d'une charité compatissante, il n'abandonnait point ses voies, il pouvait se tenir assuré d'être vigoureusement éconduit, malgré ses menaces de passer à l'hérésie, qui se montrait, elle, beaucoup moins délicate dans ses exclusions, surtout quand il était question des brebis fugitives du troupeau catholique [1]. On se ferait difficilement une idée des sommes que M. Vuarin dépensait ainsi jour par jour; nous pensons qu'elles durent s'élever aussi haut, pour le moins, que celles qui étaient distribuées par les Sœurs. Et ce n'est pas tout; presque toutes ses autres dépenses, si considérables et si multipliées, avaient les pauvres pour objet; c'est pour le service des pauvres qu'il fonda, entretint, subventionna annuellement l'établissement des Sœurs de Charité, et leur acheta une maison; pour les pauvres qu'il institua, à ses frais, des écoles de jeunes gens, et mit plus tard à leur tête les Frères de la Doctrine chrétienne; pour les pauvres encore qu'il créa un orphelinat catholique, etc. Qui pourrait dire l'argent qui passa ainsi des mains de M. Vuarin dans le sein des pauvres [2]? Les protestants eux-mêmes en étaient étonnés et

[1] *Lettre à Messieurs les rédacteurs du Fédéral*, p. 102.

[2] Il faut joindre à ces sources de dépenses le paiement des vicaires, l'entretien de la cure, l'impression des brochures, les

ne pouvant expliquer ces générosités intarissables, ils leur supposaient une origine compromettante. Ils répandirent le bruit et firent répéter par leurs journaux qu'il retirait des pensions considérables du nord au midi, de l'orient à l'occident; ils cherchèrent même, à l'aide de quelques-unes de ces fables absurdes qui prennent créance si aisément dans la populace, à ameuter contre lui quelques gens sans aveu : « Vous recevez, « leur disaient-ils, de votre curé, quatre francs, cinq « francs, six francs, de faibles et misérables sommes; « qu'est-ce que cela, pour un homme tout cousu d'or par « les rois de l'Europe? » Nous, qui sommes loin de partager ces préjugés de la haine, nous nous étonnons

frais des correspondances, des voyages; nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité, en présumant que les dépenses de M. Vuarin pour sa paroisse s'élevèrent, dans le courant de sa vie, à près d'un million. Ce fait peut servir de réponse à une objection bien souvent jetée, de nos jours surtout, à la face des catholiques. On oppose les sommes énormes recueillies par les associations protestantes, aux modiques recettes des associations catholiques, et l'on en tire un argument en faveur du zèle du protestantisme contre l'indifférence qui gagne au cœur le Catholicisme et le rend impuissant. Ceux qui soulèvent cet argument ne prennent pas garde que les aumônes catholiques aiment le silence et les aumônes protestantes la renommée; que les premières ne s'écrivent pas, mais se cachent; que les secondes s'écrivent et se produisent au grand jour, à son de trompe. Le Père, qui lit *dans le secret*, tient registre des largesses, qui s'épanchent *dans le secret*, et nous sommes convaincus que les additions de ses livres mystérieux se closent en équilibre pour le moins avec les prodigieux quotients des comptes-rendus bibliques.

comme eux. Il nous a fallu dépouiller toute la correspondance de M. Vuarin, pour trouver le mot de l'énigme. A partir de 1807, il commença des relations, qui ne firent que se développer avec les années, pour solliciter dans tous les coins de l'Europe des secours en faveur de sa pauvre et chère Église de Genève. Aucune démarche ne lui coûta; il ne recula devant aucune répugnance[1]. Quelquefois rebuté, le plus souvent, il faut le dire, il rencontra un sympathique et généreux concours; la liste des bienfaiteurs serait un curieux monument; papes, empereurs, rois, cardinaux et évêques, nobles et puissants seigneurs, noms illustres de la politique et des lettres, y figureraient côte à côte avec l'ouvrier et l'humble servante, et quelquefois une somme de deux ou trois mille francs, donnée par un simple ouvrier[2], y coudoierait rudement une centaine d'écus jetés avec de grands airs par quelque tête couronnée. La France surtout et l'Italie furent généreuses pour M. Vuarin. Mais il porta plus loin sa sébille. C'est ainsi qu'en 1829, par exemple, il adressa un long mémoire au prince

[1] *J'ai endossé honorablement la besace,* dit M. Vuarin lui-même, dans un mémoire adressé à M. le baron de Krudener, *et me suis constitué frère quêteur.* (*Réponse à M. l'avocat Cougnard,* p. 86.)

[2] Comme cela arriva en 1810, à l'occasion de l'établissement des Sœurs; deux pauvres ouvrières de Lyon lui donnèrent chacune deux mille francs. Nous signalons surtout parmi les bienfaiteurs des catholiques de Genève la famille de Cavour. Le jeune comte lui-même s'était fait quêteur pour M. Vuarin. *Quantum mutatus!*

Alexandre Rudnay de Rudna, primat de Hongrie, et que celui-ci, cédant aux pressantes sollicitations du curé de Genève, intéressa à son œuvre tous ses suffragants et recueillit d'abondantes aumônes. Dans le mémoire dont il vient d'être question, M. Vuarin lui-même nous apprend que « dans tout ce qu'il a réussi jusqu'à ce « jour à faire pour sa paroisse, il a été secondé par la bienveillance des Souverains Pontifes Pie VII et Léon « XII[1], de LL. MM. les empereurs d'Autriche et de Rus- « sie, des rois de Sardaigne et des Deux-Siciles, par « plusieurs cardinaux et évêques, par quelques princes « et princesses, et par diverses familles de France, d'I- « talie, de Pologne, de Saint-Pétersbourg, dont la foi « et le zèle, ajoute-t-il, ont apprécié la position intéres- « sante et difficile de la pauvre et naissante Eglise de « Genève. » On conçoit que ces magnifiques largesses, aussitôt distribuées que reçues, aient à la fin créé à M. Vuarin une grande position, et lui aient donné sur son troupeau une influence hors d'atteinte. Ce n'est que graduellement cependant, il faut le dire, et après 1815, qu'il arriva à ces abondantes ressources; auparavant, il fut souvent réduit à la plus rude détresse; mais sa confiance en la Providence ne l'abandonna jamais.

M. le baron Capelle, qui avait avec lui de fréquentes relations, était frappé du vif intérêt qu'il portait aux pauvres catholiques de sa paroisse, et de la connais-

[1] Il avait, en effet, reçu de ces deux grands pontifes, outre les secours pécuniaires, deux brefs qui attestaient l'intérêt que le Saint-Siége daignait prendre à l'Église de Genève.

sance intime et approfondie qu'il avait de leurs besoins. A chacune de ses visites, il avait remarqué que leur soulagement était le but de toutes ses démarches; il en avait conclu que nul n'avait mieux que lui le droit de siéger au Bureau de bienfaisance; il l'en nomma membre en 1812, dans un moment où lui-même allait partir pour Paris. M. Vuarin avait réclamé quelquefois cette prérogative; il paraissait naturel, en effet, que les catholiques étant assistés par le Bureau de bienfaisance, ils y fussent représentés; et qui pouvait mieux les représenter que leur curé? En France, dans les paroisses mixtes, les ministres n'étaient-ils pas appelés, conjointement avec les curés, dans les Bureaux de bienfaisance, à la répartition des aumônes? L'intolérance protestante n'eut pas cette équité. A peine cette nomination fut-elle connue, qu'elle souleva toute une tempête; l'indépendance de Genève sembla compromise; le maire donna le mot d'ordre à tous les cercles, aux dizainiers des quartiers, à tous les membres du Bureau de bienfaisance, de la Vénérable Compagnie, du Consistoire, pour faire de l'agitation[1]; lui-même se mit à agir avec la plus grande vigueur, pour obtenir la révocation de ce terrible arrêté; il adressa une dépêche à Paris, pressa le conseiller de préfecture faisant les fonctions de préfet, d'unir ses instances aux siennes, et il alla jusqu'à suspendre la collecte habituelle qui se faisait vers Noël, afin que le comité n'eût pas occasion de se rassembler. M. le baron Capelle, indigné de ce mauvais vouloir, maintint sa nomination,

[1] Réponse de M. Vuarin à M. Cougnard, p. 46.

M. Vuarin parut aux séances du comité, au milieu des figures allongées des vieux Genevois. Pour lui, c'était un succès; il se faisait ainsi reconnaître en dehors de son église, dans la société civile et comme citoyen, un droit légal; cela contrariait l'aristocratie municipale, qui s'obstinait à ignorer le curé de Genève et à le considérer comme n'existant pas. Aussi jura-t-elle de lui faire expier cet inoffensif triomphe.

Déjà depuis un an elle l'accusait d'attirer, à prix d'argent, les bandes faméliques des pauvres de la Savoie, afin d'augmenter à Genève le nombre de ses coreligionnaires et d'arracher par là à l'administration concessions sur concessions. « Cette tactique du curé, « ajoutait-elle, est aussi préjudiciable aux intérêts des « indigents catholiques qu'à ceux de la cité; elle dé- « vore les ressources de la commune, aux dépens « de ses habitants et au profit d'étrangers vagabonds, « pour satisfaire l'insatiable esprit de domination d'un « seul homme. » Rien n'était plus contraire à la vérité. Nous avons vu que nul n'était plus opposé que lui à l'arrivée à Genève des étrangers catholiques. Du reste, il répondait par un argument péremptoire. Les moyens coercitifs n'étaient pas entre ses mains, il n'était pas chargé de la police; il n'avait pas les attributions des passeports ou des cartes de séjour; par conséquent, il ne pouvait rien au mal qu'on lui imputait[1]. Les meneurs le savaient bien; mais ils savaient aussi que de la calomnie, il reste toujours quelque chose; ils étaient

[1] *Lettre à Messieurs les rédacteurs du Fédéral*, p. 101.

venus à bout, par ces pratiques peu loyales, d'ameuter contre lui quelques-uns de ses pauvres, qui s'étaient crus frustrés de tout ce qu'ils n'avaient pas obtenu. L'accusation aurait pu nuire au ministère de M. Vuarin; c'est ce qui l'avait amené à écrire au président du Bureau de bienfaisance, sous la date du 12 avril 1812, la lettre suivante[1] : « M. le président, j'ai l'honneur de vous « adresser quelques observations, que je vous prie de « communiquer, dans l'assemblée d'aujourd'hui, à Mes- « sieurs les membres du Bureau. Il est important que le « Bureau s'occupe des moyens d'arrêter et de diminuer « l'affluence des pauvres étrangers, qui se jettent dans « cette ville. J'ai eu l'honneur de faire des observations « réitérées à M. le maire et à M. Noblet[2], sur cet objet. « Pour seconder les mesures que l'on jugera convenable « de prendre, j'offre, pendant toute l'année 1812, un « viatique aux individus et familles catholiques pauvres, « que l'on fera sortir de la ville et des communes de « Plainpalais, des Pâquis, des Eaux-Vives, de Mont- « brillant. Je règle le viatique comme suit :

« Pour une famille qui aura plus de quatre enfants, 10 fr.

« Pour une famille qui aura quatre enfants, 8 fr.

« Pour une famille qui aura plus d'un enfant, 6 fr.

« Pour une famille qui n'aura qu'un enfant, 5 fr.

« Pour un mariage sans enfants, 3 fr.

« Pour un individu, 2 fr. »

[1] Cette lettre est conservée aux archives du Bureau de bienfaisance de la ville de Genève.

[2] Chargé de la police.

Nous ne savons quel sort eut une lettre si digne et si généreuse ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne fit pas tarir la source des calomnies. Le parti protestant exagéré en avait mis, depuis quelque temps, une nouvelle en circulation. Il profita de l'occasion pour la réchauffer. Cette tactique demande quelques détails.

En même temps que l'on accusait M. Vuarin d'attirer des flots d'étrangers à Genève, par la contradiction la plus piquante, on s'appliquait à faire peser sur lui l'odieux de leur renvoi. C'est ainsi que lorsque la police et la Chambre des étrangers expédiaient hors de la ville des individus ou des familles, ils manquaient rarement de leur dire : « Voyez, nous sommes désolés de la sévé-
« rité qui pèse sur vous ; mais si nous agissons ainsi,
« c'est sur la demande de votre curé ; c'est de lui qu'il
« faut vous plaindre [1]. »

Ces odieuses insinuations avaient commencé à avoir cours six mois environ avant l'admission de M. Vuarin comme membre du Bureau de bienfaisance. Or, dans la première réunion à laquelle il assista, le curé de Genève, qui venait de faire la visite de sa paroisse [2], afin de faire comprendre dans quelles proportions les catholiques devaient être secourus, articula, au sujet de leur nombre si souvent contesté, le chiffre de 4035, sans y comprendre les dépôts militaires. Il n'y avait pas moyen, cette fois, de s'inscrire en faux ; les noms, prénoms, profession, le nom de la rue, l'étage, la demeure de

[1] *Lettre à Messieurs les rédacteurs du Fédéral,* p. 101.

[2] Celle de 1811, dont nous avons parlé.

chaque individu figuraient dans d'inexorables colonnes et formaient une statistique inattaquable. Le parti protestant, ne pouvant plus nier l'évidence, s'empara du fait lui-même et s'en servit pour appuyer tour à tour, et souvent en même temps, la double trame des calomnies précédemment mises en circulation et leur donner un certain air de vraisemblance. Il ne dédaigna pas de recueillir, et au besoin de faire naître, dans les bas-fonds de la population, les contes les plus absurdes.

M. Vuarin garda d'abord le silence du mépris; mais lorsqu'il vit le maire lui-même se faire le patron officiel de ces honteuses menées, le citer en quelque façon à sa barre, lui demander des explications sur les imputations misérables d'un *porte-faix;* lorsqu'il vit l'honneur même de son ministère engagé, il répondit par une lettre où perce la plus légitime indignation. « Monsieur, lui disait-il, j'ai eu l'honneur de répondre « de vive voix, samedi dernier, dans l'assemblée de la « Société maternelle, à la lettre que vous m'aviez adres- « sée sous la date de ce jour. Je n'ai rien à changer « dans la réponse que je vous ai faite. Lorsqu'un pasteur « remplit son devoir dans les vues du bien et sans s'é- « carter des règles du bon ordre, ni des principes de son « ministère, il ne doit pas s'attendre à être contrarié par « un homme aussi sage que vous, Monsieur. Je n'ai pu « voir qu'avec une surprise extrême, la prédilection avec « laquelle vous avez étayé un porte-faix sans conduite et « sans religion, qui se permet des propos insolents et « qui fait des contes absurdes, que des personnes hon- « nêtes devraient rougir de répéter dans les cercles de

« la bonne société. Il me semble que les gens animés « d'un *certain esprit,* qui n'est ni celui de la justice, ni « celui de la tolérance, dont le mot est toujours sur les « lèvres sans être dans les cœurs, doivent être satisfaits « par les propos ridicules et puérils, propagés et ac- « crédités l'année dernière à l'occasion de mon entrée « dans le Bureau de bienfaisance et du tableau de la « population catholique, que j'ai dressé en faisant la vi- « site de ma paroisse. » Cette lettre est du 6 février 1813.

Si M. Vuarin rencontra quelques actes d'odieuse ingratitude de la part de quelques catholiques dégradés, il faut dire que ces faits furent rares et exceptionnels. Ses paroissiens, les pauvres surtout, furent touchés de son zèle; par intérêt d'abord, par reconnaissance et par conviction ensuite, ils se groupèrent autour de lui et se montrèrent dociles à ses vœux. Peu à peu, il dissipa leur ignorance et leurs préjugés, il les éclaira et les rapprocha de la religion; il les amena à l'église, au confessionnal, à la fréquentation des sacrements; le noyau fut petit d'abord, mais il s'accrut chaque année, et il devint, au moment des grandes luttes de 1818 à 1835, cette belle paroisse de Genève, qui fut, par sa foi et sa piété, l'admiration des étrangers et la consolation du pasteur. Ce résultat, le plus digne d'une ambition sacerdotale, est la gloire et la couronne de M. Vuarin. Nous n'hésitons pas à dire qu'il le dût à son amour et à son dévouement infatigable pour ses pauvres.

Le temps seul pouvait amener cette transformation; vingt années d'incroyables labeurs devaient y être employées; mais il y avait une autre moisson qui ne pou-

vait pas attendre, qui demandait à être cueillie à la hâte, pour être déposée dans les greniers du père de famille[1]; nous voulons parler des malades et des mourants. Il fallait les sauver à la dernière heure, en réveillant en eux la foi de leur enfance, en les excitant à des sentiments de repentir et en les préparant à une bonne mort. Or, dans les premières années de son ministère, M. Vuarin avait la douleur d'en voir disparaître un grand nombre sans secours religieux. Pendant la Révolution, l'indifférence avait jeté de profondes racines; la longue absence du prêtre avait accoutumé à vivre et mourir sans son assistance; à Genève, l'entourage des pauvres malades ne songeait pas même à le faire appeler, et souvent le curé n'avait de leurs nouvelles que lorsqu'il fallait les ensevelir. M. Vuarin avait l'âme désolée de ces funestes dénouements d'une longue vie de négligence et peut-être de crimes. Ce fut l'une des raisons principales, qui lui fit désirer et poursuivre l'établissement des Sœurs. Celles-ci, appelées auprès des malades par intérêt matériel d'abord, afin de veiller auprès d'eux et de leur apporter des secours, avaient mille moyens de s'insinuer dans leur confiance et de préparer les voies au ministre de la religion. Tout au moins leur était-il donné de l'avertir. Toujours au courant des malades par elles-mêmes ou par des personnes pieuses, qui dans chaque quartier leur servaient d'éclaireuses, à leur tour elles tenaient le prêtre au courant. Ce fut là un bien immense pour la paroisse de Genève. Combien d'infortunés lui

[1] Matth., III, 12.

durent le salut éternel de leur âme! M. Vuarin avait si fortement à cœur de maintenir exclusivement les Sœurs dans ce précieux ministère, qu'il leur interdit par ses règlements « de rendre leurs services aux personnes riches. »

Du reste, aussitôt qu'il était prévenu au sujet d'un malade, il s'empressait de le voir ou de le faire visiter, et il lui prodiguait tous les soins du zèle le plus tendre et le plus paternel. Et ainsi, comme le bon pasteur, il pouvait dire avec vérité : « *Père, de tous ceux que* « *vous m'avez donnés, je n'en ai perdu aucun, si-* « *non le fils de perdition*[1], qui s'est volontairement « obstiné à périr. »

[1] Joan. XVII, 12.

CHAPITRE XV.

M. Vuarin au presbytère et à l'église. — Sa foi et son amour pour l'Église. — Sa piété. — Ordre dans sa maison. — Son exactitude. — Amour du travail. — Sa science. — Ses relations avec ses vicaires, ses paroissiens, les étrangers.

Nous avons suivi M. Vuarin dans sa vie administrative, dressant en dehors de l'enceinte sacrée ses batteries pour réduire les âmes, et multipliant tous ses efforts pour les enlacer dans les liens industrieux de sa charité et de son zèle. Il nous reste à l'aborder de plus près et à le considérer dans sa vie sacerdotale.

Celle-ci s'exerça sur un double théâtre, le presbytère et l'église; le presbytère, où le cœur et l'âme du prêtre, après leur expansion extérieure, quelque féconde qu'elle soit, ont besoin de se recueillir, comme dans une solitude, et de se retremper, chaque jour, sous l'œil de Dieu, dans l'obscurité, le sacrifice, la prière et le travail; l'église, où ils s'épanouissent en des rayons de lumière et en des

traces de feu pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. Nous allons révéler à nos lecteurs les secrets et les gloires de cette double scène, après leur avoir fait toutefois connaître les deux mobiles, qui en ont suscité et dirigé toutes les actions. Ces deux mobiles furent constamment la foi et la piété.

La foi fut incontestablement en M. Vuarin la vertu maîtresse, qui donna le branle à toutes les autres. Il croyait comme les apôtres et les premiers fidèles, avec cette force de conviction, qui livre tout, jusqu'à la vie, en témoignage de la vérité. Cette foi animait toutes ses actions; elle suscitait toutes ses démarches, elle éclatait dans toutes ses œuvres, elle suintait, s'il est permis de se servir de cette expression en un si grave sujet, par tous ses pores. C'est elle qui le pressait dans ses entreprises; elle qui le soutenait dans ses luttes; elle qui lui communiquait l'ardeur de l'action; elle qui préservait son courage de la défaillance.

Une foi aussi ferme lui inspirait un amour passionné pour l'Eglise. Aussi l'Eglise, le triomphe de l'Eglise, et en particulier du Saint-Siége, telle était son invariable pensée[1]. Il s'en regardait comme le soldat; soldat ardent, infatigable, toujours prêt à la servir de la tête, du cœur et de la main. Il était humilié de ses humiliations, il souffrait de ses douleurs, il tressaillait de joie de ses victoires. Si parfois, dans la résistance, il lui arriva de

[1] Lors de son voyage à Rome, en 1824, un membre éminent du Sacré Collége lui disait devant une réunion des plus distinguées : « Le curé de Genève aime le Saint-Siége à la passion. »

dépasser le but et d'outrer la défense, c'est que sa foi et son amour pour l'Église l'entraînèrent; comme on voit quelquefois, sur les champs de bataille, les plus virils courages se laisser emporter au souffle immodéré des combats.

A cette invincible foi, M. Vuarin joignait une piété profonde; personne n'était plus persuadé que lui que, dans le ministère des âmes, le prêtre ne donne que de sa plénitude, et que son premier devoir, par conséquent, est de travailler d'une manière sérieuse et constante à sa propre sanctification. Sa piété était sérieuse, convaincue, intérieure; elle inondait jusqu'à la moëlle de ses os; elle était austère et toujours prête à se traduire en actes de dévouement et d'abnégation. Et ce qui paraîtra surprenant à plusieurs, c'est que, par un touchant contraste, elle était simple comme celle d'un enfant. On a rencontré souvent ce caractère dans les plus généreux confesseurs de la foi; peut-être est-ce un don que Dieu leur fait, en récompense de leur témoignage. On ne pouvait guère douter qu'il n'en fût ainsi chez M. Vuarin, lorsqu'on le voyait tous les jours, à genoux à la table de la communion, réciter son bréviaire, avec un profond respect et ce recueillement qui révèle l'onction intérieure et les impressions de la grâce. Pour entretenir cette piété, il ne négligeait pas les pratiques ordinaires, la prière, la méditation, les lectures ascétiques, la visite au Saint-Sacrement. Malgré ses nombreuses occupations et son travail infatigable, il savait se réserver du temps pour cette part individuelle de la piété, que les fonctions même les plus saintes du ministère ne suppléent pas.

Voyons-le maintenant dans sa cure.

L'étranger, qui pénétrait pour la première fois dans son presbytère, et qui y séjournait quelques jours, était frappé tout d'abord de l'ordre parfait qui y régnait. Il savait *présider à sa maison*[1]; il avait l'œil à tout; aucun détail ne lui échappait; sa cuisine, ses dépenses, sa table, son ménage, subissaient fréquemment l'inspection du maître et le contrôle d'une comptabilité personnelle très-minutieuse. Il évitait ainsi ces frais désordonnés et parasites, qu'entraînent toujours la négligence et le laisser-aller. Point de luxe dans son ameublement, mais partout la propreté et la convenance; sa table était tenue avec une sage économie, également éloignée de la prodigalité et de l'avarice. Il ne connut jamais la splendeur ruineuse et peu ecclésiastique des grands repas. Sa toilette, toujours irréprochable, était exempte de toute affectation. Du reste, il y avait de la grandeur dans ses manières, dans sa tenue, quelquefois et en temps opportun, dans sa dépense. C'est ce que l'on peut remarquer, surtout dans la seconde moitié de sa carrière à Genève. S'il parut déroger en cela à la simplicité de goût et de mœurs, qui était dans sa nature, il ne le fit que pour sauvegarder la considération qu'il s'était acquise, et pour en imposer à des adversaires trop disposés à ne lui accorder d'autre valeur que celle dont ils avaient pour ainsi dire sous les yeux l'enseigne matérielle et visible.

Cette parfaite organisation de sa maison n'était,

[1] 1 Tim. III, 5.

chez M. Vuarin, qu'un reflet de son amour pour l'ordre, l'une de ses plus précieuses qualités. Il faisait tout avec poids et mesure; chez lui, tout avait sa place et son temps; tout était fixé et déterminé d'avance. Le trait le plus frappant de son amour pour l'ordre, c'est celui-là même dont aujourd'hui nous recueillons les fruits et qui nous a permis d'écrire cette histoire. Il tenait des notes exactes de tout ce qui lui arrivait, dressait et conservait des mémoires sur tout ce qui concernait sa paroisse, sur chaque événement, sur chaque lutte, sur chaque conquête; il réunissait tous les documents originaux, rapports, pétitions, lettres diverses; toutes les pièces importantes, qui ne demeuraient pas entre ses mains, étaient transcrites et certifiées conformes. Il groupait ensuite tous ces matériaux, les coordonnait et les faisait relier avec un titre, qui mettait aisément sous la main tous ceux qui avaient trait à la même affaire ou au même ordre de choses. Il en est résulté une mine très-riche, où l'on trouve les plus précieux trésors; les autographes des principaux personnages de l'Europe, religieux et politiques, pendant près de quarante ans, y abondent et contiennent parfois les révélations les plus piquantes. A toutes ces pièces, il joignait ordinairement un résumé, un récit abrégé, qui peut servir de fil conducteur. Il n'est aucune action importante de son ministère à Genève, qui n'ait été l'objet d'un pareil travail. Il faut joindre à cela les règlements les plus précis, les instructions les plus minutieuses sur tout ce qui concernait sa paroisse, prédications, catéchismes, offices divins, écoles, heures et ordre des offices, soins des ma-

lades, rapports avec les pauvres, visites générales, etc. On voit que tout a été l'objet de l'examen le plus sérieux et des déterminations les plus sages.

Pour faire tant de choses, M. Vuarin avait un secret, c'était l'amour du travail. Il serait difficile, sous ce rapport, de trouver une vie mieux employée que la sienne. Le comte de Maistre, qui l'a connu dans l'intimité, et auquel personne ne refusera le don de juger les hommes, a écrit de lui à une grande dame, qui se rendait à Genève[1] : « J'espère que *notre vénérable curé de Ge-*
« *nève* vous plaira beaucoup, Madame la duchesse. *C'est*
« *un inconcevable personnage en activité,* en zèle et
« en persévérance. Quand je le vois agir, il me donne
« l'idée des succès apostoliques. Mais le nombre de ces
« hommes diminue tous les jours, et ce sont mes héros.
« A quoi servent tous nos beaux discours, qui se rédui-
« sent à oui ou à non? A quoi sert le beau parlage?
« comme quelqu'un disait chez vous. Parlez-moi des
« hommes qui *opèrent* et qui persuadent. » Nous n'avons pas besoin de donner des détails sur cette *activité inconcevable;* ils se pressent en foule sous notre plume à travers ce récit. Qu'il nous suffise d'ajouter qu'après le temps donné à ses exercices de piété, aux soins les plus minutieux de sa paroisse, qui pour lui étaient sacrés, à sa nombreuse correspondance, qui le mettait en rapport avec les hommes les plus considérables de son époque, à la rédaction de ses mémoires et de ses écrits,

[1] Madame la duchesse Des Cars. (*Lettres inédites* du comte de Maistre. 18 août 1819.)

[redacted]

qui avaient pour but ou la création d'œuvres nouvelles, ou la répulsion d'attaques sans cesse renouvelées, à ses nombreux voyages, tous entrepris dans l'intérêt de sa paroisse, ou pour le succès de quelque grande entreprise, après tant de choses enfin qui auraient plus qu'absorbé la vie d'un homme ordinaire, il trouvait encore le moyen de se réserver bien des heures pour l'étude, aussi essentielle au prêtre, selon lui, que la piété elle-même. Mais comme il était, avant tout, homme d'action, la science pour lui n'était pas un but; elle n'était qu'un moyen, et n'avait de valeur, à ses yeux, qu'autant qu'elle tendait à l'édification. Aussi ne le vit-on jamais voltiger, avec l'inconstance des hommes superficiels, d'une science à une autre, aujourd'hui littérateurs, demain théologiens, un autre jour philosophes, astronomes, mathématiciens, chimistes. Il eut, du cycle scientifique de son temps, cette teinture générale, qui entre dans toute solide instruction; mais il sut concentrer toute l'application de son esprit dans l'étude sacrée de la religion et dans les matières, qui touchaient plus spécialement à son ministère à Genève. C'est ainsi qu'il fut très-versé dans la controverse philosophique et protestante, et qu'il connut à fond la législation fort compliquée d'ailleurs de sa patrie adoptive. On ne peut pas dire qu'il ait été un théologien consommé, surtout en casuistique; il avait conservé de Saint-Sulpice et de la Sorbonne ces opinions sévères, qui lui furent communes avec presque tous nos vénérables confesseurs de la foi. Il était plus versé dans la connaissance du dogme. Du reste, rien ne donne de lui, sous le rapport de ses étu-

des, une idée plus exacte que l'immense et magnifique bibliothèque qu'il a laissée; rien ne peint mieux son esprit, son travail, ses goûts, ses recherches, sa science, que cette grande collection, où il n'y a pas un livre, qui n'ait la religion et l'Eglise pour objet. Cette bibliothèque est un trésor de savoir ecclésiastique; l'Écriture Sainte, la patrologie, la théologie dogmatique, la morale, le droit canonique, l'histoire de l'Église, l'agiographie y sont représentés par les ouvrages maîtres et les plus belles et les plus rares éditions. Il sut profiter avec habileté des facilités que l'on rencontrait à les recueillir, après la tourmente révolutionnaire, lorsque tous les coins et recoins du sol étaient en quelque sorte couverts des épaves des couvents dévastés. Il dut néanmoins y consacrer des sommes considérables. Aujourd'hui, une pareille collection n'a pas de prix. Ce qui nous a le plus frappés en secouant ces nombreux et lourds in-folios, c'est le soin minutieux avec lequel il a amassé tous les ouvrages, qui pouvaient lui être utiles pour la polémique contre le Protestantisme, et en particulier contre le Calvinisme genevois. Là, plus que partout ailleurs, on voit l'homme qui a un but et qui fait tout converger vers ce but, terme suprême de ses efforts.

Nous aurons occasion plus tard de parler de M. Vuarin comme écrivain.

Après ces quelques traits de l'*homme personnel* dans son intérieur, un mot sur ses relations avec ses vicaires, ses paroissiens, les étrangers.

Il exigeait de ses vicaires une application constante à toutes les fonctions de leur ministère; prédications, ca-

téchismes, emplois divers, tout était par lui inspiré, contrôlé, censuré au besoin. Quelques-uns d'entre eux durent même, avant de monter en chaire, lui soumettre quelquefois leurs instructions, assujétissement qui n'était point stérile, mais qui se terminait par des observations pratiques fondées sur une connaissance approfondie de l'auditoire de Genève. On lui a reproché d'avoir apporté dans ses rapports avec ses vicaires des manières impérieuses et une réserve excessive, qui ressemblait à de la défiance ou de la dissimulation. Nous ne disconvenons pas qu'il ne puisse y avoir du vrai dans le premier reproche. M. Vuarin avait de mauvais jours. Lorsque les tracasseries auxquelles il était en butte dépassaient l'ordinaire mesure, lorsqu'il avait sur les bras quelque affaire épineuse, quelque grave résolution à prendre, il se montrait avec un visage abstrait, préoccupé, soucieux, prenait peu garde à ce qui se passait autour de lui, parlait peu, répondait d'une manière brève et sèche. C'était là un effet presque inévitable de sa vie militante. On conçoit du reste très-bien qu'il eût quelque chose d'impératif vis-à-vis de ses vicaires. Il avait à Genève sa voie tracée; c'était une nécessité, pour lui, de l'imposer à ses subalternes, sous peine de voir briser à tout moment l'unité de ses plans et compromettre les résultats les plus précieux. Au fond, M. Vuarin avait parfaitement raison de ne pas laisser des volontés individuelles et inexpérimentées se substituer à la sienne. Nous pensons, toutefois, qu'un peu plus de suavité dans l'application aurait utilement tempéré ce que sa position, souvent très-difficile, avait d'absolu. Quant à sa réserve,

nous en avons plus haut indiqué la cause; le secret le plus rigoureux et la discrétion la plus sévère étaient une loi à laquelle il se voyait obligé de plier tous ses projets. Peut-être, l'habitude de ne rien communiquer à son entourage, dans les choses essentielles, avait-elle déteint quelque peu sur la manière de traiter les indifférentes ou les communes. Il n'y aurait, en cela, rien que de fort naturel. Il n'est guère d'homme en ce monde, qui n'outre pas un peu son rôle.

Du reste, on se tromperait, si l'on croyait que M. Vuarin n'aimait pas ses vicaires. Il avait pour eux une véritable et forte affection, lorsqu'il sentait qu'ils lui étaient attachés, et que d'ailleurs il trouvait en eux de la piété, du dévouement et une docilité raisonnable. Il souffrait, au contraire, lorsqu'il *ne rencontrait,* comme il le dit lui-même, *que des figures de ferblanc,* et il s'en plaignait avec un accent de tristesse qui dénotait les douleurs d'une sensibilité refoulée. Voici, à ce sujet, un passage touchant d'une lettre adressée à l'évêque de Lausanne, sous la date du 24 décembre 1831, à l'effet de demander pour vicaire M. l'abbé Marilley; il insiste sur cette demande, « parce que, dit-il, il a une piété sincère « et un bon caractère. J'attache beaucoup de prix à ces « deux qualités; à la première, pour l'édification de ma « paroisse; à la seconde, pour ma consolation person- « nelle. A mon âge et dans la position peu agréable où « je me trouve, il est assez naturel que je désire ne pas « être environné de cœurs de glace et d'esprits étroits. » Aussi s'attache-t-il de cœur à M. Marilley, « qui remplit « ses fonctions, écrit-il à son évêque, avec un zèle in-

« comparable, » et forme-t-il des vœux « pour qu'il « prenne racine dans la paroisse de Genève. » Cette affection va jusqu'à donner au jeune prêtre un empire de raison sur l'indomptable vieillard. Dans l'annonce de l'ouverture de l'orphelinat, M. Vuarin avait glissé quelques mots amers. « Ne gâtez pas votre œuvre, » se permit de lui dire M. Marilley. — « Eh bien, M. l'abbé, « lui répliqua le curé de Genève, changez ce que vous « voudrez. » Ce qui fut fait.

Ce ne sera pas trop sortir du presbytère de M. Vuarin, que de dire un mot, en passant, de ses relations avec ses confrères du canton ou du voisinage, en France ou en Savoie. Sans doute, il exerça constamment sur les premiers un immense ascendant, et il leur servit constamment de guide écouté et obéi dans toutes les questions délicates, que fit naître la nouvelle situation religieuse du canton de Genève après 1815; mais il aima à entretenir avec eux de bons rapports, et il compta dans leurs rangs quelques-uns de ses meilleurs amis. L'un de ses plus grands bonheurs était de se dérober, à certains jours, aux soucis de son foyer domestique et au fardeau de ses fonctions, et d'aller s'asseoir à leur table hospitalière. Il n'y avait pas alors de plus gai, ni de plus joyeux convive. Quand il avait déposé au seuil de l'amitié le manteau solennel du curé de Genève, il se livrait sans gêne à tout l'abandon d'une trop rare liberté, et à toutes les saillies d'un caractère jovial et presque folâtre. Là, sa conversation s'animait et prenait une teinte pittoresque des plus amusantes; les plaisanteries, les traits d'esprit, les réparties les plus spirituelles se suc-

cédaient avec une verve intarissable. Il ne faisait pas seulement de l'esprit, il aimait à provoquer celui des autres. La seule chose qu'on pouvait avoir à regretter, c'était parfois, dans ces causeries pétillantes et dans la familiarité de quelques amis de choix, de lui voir côtoyer de trop près les limites de la trivialité, comme cela lui est arrivé, d'ailleurs, dans plusieurs passages de ses écrits.

Nous avons parlé déjà des rapports de M. Vuarin avec ses paroissiens; nous avons ici peu de chose à ajouter. Il leur donnait habituellement audience dans son salon, d'une heure à deux heures; il leur faisait un accueil plein de bonté; mais, en homme qui sait la valeur du temps, il répondait à leurs demandes en termes concis, allait droit à la question, et *le pouce et l'index,* comme il disait lui-même, terminaient souvent des conversations qui, sans cette éloquence persuasive, auraient pu se prolonger au-delà de la mesure. Il tenait à être au courant de sa paroisse et de tout ce qui concernait ses paroissiens. Mais nul n'était plus ennemi que lui de ces commérages de bas étage, qui assiègent quelquefois le presbytère et qui sont l'un des fléaux les plus redoutables du ministère ecclésiastique.

La cure de Genève était presque constamment fréquentée par des étrangers de distinction. Les noms les plus illustres venaient frapper à sa porte; les Montmorency, les de Maistre, les Lamennais, les Châteaubriant; ambassadeurs, évêques, cardinaux, personnages diplomatiques. Avec tous, il était admirable d'aisance, de dignité, de grandeur; les plus hautes conversations le

trouvaient à leur niveau. C'est par tous ces hommes distingués qu'il s'initiait de près à toutes les grandes affaires de son temps, et il est plusieurs d'entre eux à qui il fut uni par les liens d'une grave et solennelle amitié.

Du presbytère suivons M. Vuarin à l'église, ce dernier asile du prêtre, terme suprême de sa vie, source de ses inspirations et théâtre de son zèle.

Il y portait cet esprit d'ordre et de suite que nous avons remarqué dans sa maison. Rien n'y était abandonné à l'arbitraire, tout y était prévu, fixé, déterminé d'avance de la manière la plus précise; l'heure et la suite des offices pour les fêtes, les dimanches, les simples jours de la semaine; ce qui concernait les confessions, les communions, l'administration des sacrements et en particulier du saint viatique; les catéchismes, les confréries, les réunions de piété; la tenue de la sacristie, des autels, des ornements sacrés; les premières communions des enfants, les funérailles; la police de l'église, la propreté et la décence, qui y doivent régner. On trouve encore à la cure de Genève un volumineux registre où sont consignées, dans le plus minutieux détail, les règles les plus exactes et les plus sages à ce sujet. Précieux recueil, qui pourrait servir de manuel à tous les pasteurs des grandes paroisses. Nos lecteurs nous permettront de n'en point mettre sous leurs yeux l'inventaire, aride d'ailleurs et fastidieux comme tous les règlements. Il ne leur apprendrait rien de plus sur le rôle et les qualités de M. Vuarin.

Tout cela, du reste, n'était pour lui qu'un cadre et une forme; il n'oubliait pas d'y faire entrer la vie; et la

vie, à ses yeux, c'était la piété et l'instruction religieuse, dont la prédication est le souffle et l'aliment.

Nous avons parlé de la piété de M. Vuarin ; il est naturel qu'elle dût avoir dans le saint lieu et dans la demeure même du Seigneur, son plus complet épanouissement. Elle se traduisait surtout par la dignité et la gravité des divins offices, et par ce profond respect, qui révèle la profondeur et l'intime conviction de la foi ; pour lui, Jésus-Christ, présent dans l'Eucharistie et renouvelant sur nos autels l'adorable sacrifice de la croix, méritait, dans tous les sanctuaires du monde, ces graves et austères hommages ; mais il regardait comme un devoir plus inviolable encore de les lui rendre à Genève, en face d'une population protestante, qui n'aurait pas mieux demandé qu'à surprendre, dans l'ombre même d'une irrévérence, la faiblesse ou l'absence des croyances.

Le ministère de la parole fut toujours mis, par M. Vuarin, au nombre de ses premières et plus importantes occupations. Il le remplissait lui-même autant qu'il le pouvait. Il n'a pas laissé une réputation d'orateur ; la faiblesse de son organe s'opposait en lui aux mouvements et aux grands effets de l'éloquence. Nous croyons cependant que sa réputation comme prédicateur est restée au-dessous de son mérite. Ses instructions, parfaitement préparées, ordinairement écrites, étaient solides et pleines d'enseignement ; il traitait souvent et à fond les matières de controverse ; c'était là son véritable terrain, celui où il s'engageait et triomphait en maître. Il avait l'art de les semer de traits piquants, qui fixaient

qui avaient pour but ou la création d'œuvres nouvelles, ou la répulsion d'attaques sans cesse renouvelées, à ses nombreux voyages, tous entrepris dans l'intérêt de sa paroisse, ou pour le succès de quelque grande entreprise, après tant de choses enfin qui auraient plus qu'absorbé la vie d'un homme ordinaire, il trouvait encore le moyen de se réserver bien des heures pour l'étude, aussi essentielle au prêtre, selon lui, que la piété elle-même. Mais comme il était, avant tout, homme d'action, la science pour lui n'était pas un but; elle n'était qu'un moyen, et n'avait de valeur, à ses yeux, qu'autant qu'elle tendait à l'édification. Aussi ne le vit-on jamais voltiger, avec l'inconstance des hommes superficiels, d'une science à une autre, aujourd'hui littérateurs, demain théologiens, un autre jour philosophes, astronomes, mathématiciens, chimistes. Il eut, du cycle scientifique de son temps, cette teinture générale, qui entre dans toute solide instruction; mais il sut concentrer toute l'application de son esprit dans l'étude sacrée de la religion et dans les matières, qui touchaient plus spécialement à son ministère à Genève. C'est ainsi qu'il fut très-versé dans la controverse philosophique et protestante, et qu'il connut à fond la législation fort compliquée d'ailleurs de sa patrie adoptive. On ne peut pas dire qu'il ait été un théologien consommé, surtout en casuistique; il avait conservé de Saint-Sulpice et de la Sorbonne ces opinions sévères, qui lui furent communes avec presque tous nos vénérables confesseurs de la foi. Il était plus versé dans la connaissance du dogme. Du reste, rien ne donne de lui, sous le rapport de ses étu-

des, une idée plus exacte que l'immense et magnifique bibliothèque qu'il a laissée; rien ne peint mieux son esprit, son travail, ses goûts, ses recherches, sa science, que cette grande collection, où il n'y a pas un livre, qui n'ait la religion et l'Eglise pour objet. Cette bibliothèque est un trésor de savoir ecclésiastique; l'Écriture Sainte, la patrologie, la théologie dogmatique, la morale, le droit canonique, l'histoire de l'Église, l'agiographie y sont représentés par les ouvrages maîtres et les plus belles et les plus rares éditions. Il sut profiter avec habileté des facilités que l'on rencontrait à les recueillir, après la tourmente révolutionnaire, lorsque tous les coins et recoins du sol étaient en quelque sorte couverts des épaves des couvents dévastés. Il dut néanmoins y consacrer des sommes considérables. Aujourd'hui, une pareille collection n'a pas de prix. Ce qui nous a le plus frappés en secouant ces nombreux et lourds in-folios, c'est le soin minutieux avec lequel il a amassé tous les ouvrages, qui pouvaient lui être utiles pour la polémique contre le Protestantisme, et en particulier contre le Calvinisme genevois. Là, plus que partout ailleurs, on voit l'homme qui a un but et qui fait tout converger vers ce but, terme suprême de ses efforts.

Nous aurons occasion plus tard de parler de M. Vuarin comme écrivain.

Après ces quelques traits de l'*homme personnel* dans son intérieur, un mot sur ses relations avec ses vicaires, ses paroissiens, les étrangers.

Il exigeait de ses vicaires une application constante à toutes les fonctions de leur ministère; prédications, ca-

CHAPITRE XVI.

Difficulté d'opérer des conversions à Genève. — Manière de voir de M. Vuarin à ce sujet. — Conversion de mademoiselle Louise Grenus. — Ce qui la décide à faire son abjuration. — Elle reçoit le sacrement de confirmation. — Vexations auxquelles elle est en butte dès ce moment. — Une autre conversion. — Mademoiselle Eugénie de Treytorens. — Son caractère, ses luttes et ses recherches. — Elle vient à Genève. — M. Vuarin l'envoie à Chambéry. — Son dilemme. — Elle abjure. — Madame la princesse Brunicka Sangusko. — Sa douleur profonde. — Elle arrive à Genève. — Elle éprouve le besoin de vivre dans l'unité catholique et s'adresse à M. Vuarin. — Il prépare sa conversion. — Cérémonie de l'abjuration. — Sa correspondance. — Quelques fragments de ses lettres.

Les catholiques, qui n'ont point fréquenté Genève et observé de près sa physionomie et le caractère intime de la vieille cité de Calvin, s'imaginent d'ordinaire qu'un prêtre instruit, zélé, suffisamment prudent, doit opérer dans cette ville d'innombrables conversions. N'a-t-il pas toutes les lumières de la vérité dans sa main? ne doit-il pas lui suffire de l'ouvrir pour les déployer, de les déployer pour les faire briller à tous les yeux, et, s'il a soin de les accompagner d'un peu de charité et de mansuétude, peuvent-elles manquer de lui revenir victorieuses de bien des intelligences et de bien des cœurs?

C'est là un optimisme, qui, pour être fort commun au dehors, n'en est pas moins naïf. Quand il est question de conversion, les catholiques ne se figurent pas assez quel est, sur leurs frères séparés, l'empire de la naissance, de l'éducation, des préjugés, de la famille, de l'entourage; de la fortune, des difficultés de tout genre à surmonter pour rentrer dans le sein d'une Église honnie, bafouée, représentée sans cesse comme une école d'absurdités, d'erreurs monstrueuses et de pratiques ridicules; ils ne savent pas assez quelle influence exerce sur les meilleurs esprits et sur les plus sincères, cette calomnie, qui ne se tait ni jour ni nuit, depuis l'adolescence jusqu'à la mort, dans les conversations, la prédication, les livres, les brochures, les journaux, l'air qu'on respire, et qui représente la religion catholique sous les plus fausses couleurs, comme la dernière religion du monde, justement digne, en effet, si elle était telle qu'on la peint, du mépris des hommes sensés, et ne méritant pas, ainsi que n'a pas rougi de l'avancer un homme considérable du Protestantisme, « un quart « d'heure d'examen[1]. » Le retour d'un protestant au

[1] M. de Gasparin. Celui-ci n'a pas le droit d'invoquer l'ignorance pour excuse de cet incroyable jugement. Il écrit; son devoir est d'étudier. Au reste, quand on traite avec cette outrecuidante légèreté une religion qui compte dix-huit siècles d'existence, qui embrasse encore aujourd'hui plus de la moitié des peuples civilisés et chrétiens, qui a été professée et défendue par les plus grands génies, propagée, aimée, pratiquée par les plus grands saints, saint Augustin, saint Bernard, saint Thomas, Bossuet, Fénelon, Pascal, saint Vincent-de-Paul, etc.,

« comparable, » et forme-t-il des vœux « pour qu'il « prenne racine dans la paroisse de Genève. » Cette affection va jusqu'à donner au jeune prêtre un empire de raison sur l'indomptable vieillard. Dans l'annonce de l'ouverture de l'orphelinat, M. Vuarin avait glissé quelques mots amers. « Ne gâtez pas votre œuvre, » se permit de lui dire M. Marilley. — « Eh bien, M. l'abbé, « lui répliqua le curé de Genève, changez ce que vous « voudrez. » Ce qui fut fait.

Ce ne sera pas trop sortir du presbytère de M. Vuarin, que de dire un mot, en passant, de ses relations avec ses confrères du canton ou du voisinage, en France ou en Savoie. Sans doute, il exerça constamment sur les premiers un immense ascendant, et il leur servit constamment de guide écouté et obéi dans toutes les questions délicates, que fit naître la nouvelle situation religieuse du canton de Genève après 1815; mais il aima à entretenir avec eux de bons rapports, et il compta dans leurs rangs quelques-uns de ses meilleurs amis. L'un de ses plus grands bonheurs était de se dérober, à certains jours, aux soucis de son foyer domestique et au fardeau de ses fonctions, et d'aller s'asseoir à leur table hospitalière. Il n'y avait pas alors de plus gai, ni de plus joyeux convive. Quand il avait déposé au seuil de l'amitié le manteau solennel du curé de Genève, il se livrait sans gêne à tout l'abandon d'une trop rare liberté, et à toutes les saillies d'un caractère jovial et presque folâtre. Là, sa conversation s'animait et prenait une teinte pittoresque des plus amusantes; les plaisanteries, les traits d'esprit, les réparties les plus spirituelles se suc-

cédaient avec une verve intarissable. Il ne faisait pas seulement de l'esprit, il aimait à provoquer celui des autres. La seule chose qu'on pouvait avoir à regretter, c'était parfois, dans ces causeries pétillantes et dans la familiarité de quelques amis de choix, de lui voir côtoyer de trop près les limites de la trivialité, comme cela lui est arrivé, d'ailleurs, dans plusieurs passages de ses écrits.

Nous avons parlé déjà des rapports de M. Vuarin avec ses paroissiens; nous avons ici peu de chose à ajouter. Il leur donnait habituellement audience dans son salon, d'une heure à deux heures; il leur faisait un accueil plein de bonté; mais, en homme qui sait la valeur du temps, il répondait à leurs demandes en termes concis, allait droit à la question, et *le pouce et l'index,* comme il disait lui-même, terminaient souvent des conversations qui, sans cette éloquence persuasive, auraient pu se prolonger au-delà de la mesure. Il tenait à être au courant de sa paroisse et de tout ce qui concernait ses paroissiens. Mais nul n'était plus ennemi que lui de ces commérages de bas étage, qui assiègent quelquefois le presbytère et qui sont l'un des fléaux les plus redoutables du ministère ecclésiastique.

La cure de Genève était presque constamment fréquentée par des étrangers de distinction. Les noms les plus illustres venaient frapper à sa porte; les Montmorency, les de Maistre, les Lamennais, les Châteaubriant; ambassadeurs, évêques, cardinaux, personnages diplomatiques. Avec tous, il était admirable d'aisance, de dignité, de grandeur; les plus hautes conversations le

comme une dangereuse étrangère, de domicile en domicile, n'abritait qu'à grand'peine ses autels voyageurs sous un toit hospitalier. Quelques autres suivirent. Il y en eut d'assez considérables et d'assez remarquées, pour soulever contre M. Vuarin des tempêtes et le faire accuser d'un zèle inconsidéré et de tentatives de prosélytysme dignes d'une sévère répression. Telles furent les abjurations de MM. Voullaire père et fils [1], de M. Gaudard, de mademoiselle Grenus. Nous allons raconter avec quelques détails deux ou trois de ces admirables conversions : touchants épisodes de notre long récit, fleurs cueillies en courant, dont la beauté et le parfum réjouiront nos lecteurs, et nous consoleront nous-mêmes de la nécessité où nous sommes de laisser dans l'oubli la plus grande partie de cette riche moisson.

Mademoiselle Marie-Louise Grenus appartenait à l'une des familles les plus distinguées de l'aristocratie genevoise. Elle s'était fait remarquer de bonne heure par un esprit droit, sincère, et par un grand fond de piété. Elle avait une instruction aussi solide que variée. Sa vie s'était écoulée au sein des joies et des affections domestiques, qui, pour elle, étaient pleines de charmes, et dont elle n'était guère distraite que par le plaisir qu'elle éprouvait à faire du bien. Mais un secret malaise s'était

[1] M. Voullaire père passait à Genève pour un habile professeur de langues étrangères. Il en donnait des leçons dans diverses familles. Aussitôt que sa conversion fut connue, toutes les portes lui furent fermées, et en moins d'une semaine il perdit tous ses élèves.

vie, à ses yeux, c'était la piété et l'instruction religieuse, dont la prédication est le souffle et l'aliment.

Nous avons parlé de la piété de M. Vuarin; il est naturel qu'elle dût avoir dans le saint lieu et dans la demeure même du Seigneur, son plus complet épanouissement. Elle se traduisait surtout par la dignité et la gravité des divins offices, et par ce profond respect, qui révèle la profondeur et l'intime conviction de la foi; pour lui, Jésus-Christ, présent dans l'Eucharistie et renouvelant sur nos autels l'adorable sacrifice de la croix, méritait, dans tous les sanctuaires du monde, ces graves et austères hommages; mais il regardait comme un devoir plus inviolable encore de les lui rendre à Genève, en face d'une population protestante, qui n'aurait pas mieux demandé qu'à surprendre, dans l'ombre même d'une irrévérence, la faiblesse ou l'absence des croyances.

Le ministère de la parole fut toujours mis, par M. Vuarin, au nombre de ses premières et plus importantes occupations. Il le remplissait lui-même autant qu'il le pouvait. Il n'a pas laissé une réputation d'orateur; la faiblesse de son organe s'opposait en lui aux mouvements et aux grands effets de l'éloquence. Nous croyons cependant que sa réputation comme prédicateur est restée au-dessous de son mérite. Ses instructions, parfaitement préparées, ordinairement écrites, étaient solides et pleines d'enseignement; il traitait souvent et à fond les matières de controverse; c'était là son véritable terrain, celui où il s'engageait et triomphait en maître. Il avait l'art de les semer de traits piquants, qui fixaient

trouvaient à leur niveau. C'est par tous ces hommes distingués qu'il s'initiait de près à toutes les grandes affaires de son temps, et il est plusieurs d'entre eux à qui il fut uni par les liens d'une grave et solennelle amitié.

Du presbytère suivons M. Vuarin à l'église, ce dernier asile du prêtre, terme suprême de sa vie, source de ses inspirations et théâtre de son zèle.

Il y portait cet esprit d'ordre et de suite que nous avons remarqué dans sa maison. Rien n'y était abandonné à l'arbitraire, tout y était prévu, fixé, déterminé d'avance de la manière la plus précise; l'heure et la suite des offices pour les fêtes, les dimanches, les simples jours de la semaine; ce qui concernait les confessions, les communions, l'administration des sacrements et en particulier du saint viatique; les catéchismes, les confréries, les réunions de piété; la tenue de la sacristie, des autels, des ornements sacrés; les premières communions des enfants, les funérailles; la police de l'église, la propreté et la décence, qui y doivent régner. On trouve encore à la cure de Genève un volumineux registre où sont consignées, dans le plus minutieux détail, les règles les plus exactes et les plus sages à ce sujet. Précieux recueil, qui pourrait servir de manuel à tous les pasteurs des grandes paroisses. Nos lecteurs nous permettront de n'en point mettre sous leurs yeux l'inventaire, aride d'ailleurs et fastidieux comme tous les règlements. Il ne leur apprendrait rien de plus sur le rôle et les qualités de M. Vuarin.

Tout cela, du reste, n'était pour lui qu'un cadre et une forme; il n'oubliait pas d'y faire entrer la vie; et la

vie, à ses yeux, c'était la piété et l'instruction religieuse, dont la prédication est le souffle et l'aliment.

Nous avons parlé de la piété de M. Vuarin ; il est naturel qu'elle dût avoir dans le saint lieu et dans la demeure même du Seigneur, son plus complet épanouissement. Elle se traduisait surtout par la dignité et la gravité des divins offices, et par ce profond respect, qui révèle la profondeur et l'intime conviction de la foi ; pour lui, Jésus-Christ, présent dans l'Eucharistie et renouvelant sur nos autels l'adorable sacrifice de la croix, méritait, dans tous les sanctuaires du monde, ces graves et austères hommages ; mais il regardait comme un devoir plus inviolable encore de les lui rendre à Genève, en face d'une population protestante, qui n'aurait pas mieux demandé qu'à surprendre, dans l'ombre même d'une irrévérence, la faiblesse ou l'absence des croyances.

Le ministère de la parole fut toujours mis, par M. Vuarin, au nombre de ses premières et plus importantes occupations. Il le remplissait lui-même autant qu'il le pouvait. Il n'a pas laissé une réputation d'orateur ; la faiblesse de son organe s'opposait en lui aux mouvements et aux grands effets de l'éloquence. Nous croyons cependant que sa réputation comme prédicateur est restée au-dessous de son mérite. Ses instructions, parfaitement préparées, ordinairement écrites, étaient solides et pleines d'enseignement ; il traitait souvent et à fond les matières de controverse ; c'était là son véritable terrain, celui où il s'engageait et triomphait en maître. Il avait l'art de les semer de traits piquants, qui fixaient

qui avaient pour but ou la création d'œuvres nouvelles, ou la répulsion d'attaques sans cesse renouvelées, à ses nombreux voyages, tous entrepris dans l'intérêt de sa paroisse, ou pour le succès de quelque grande entreprise, après tant de choses enfin qui auraient plus qu'absorbé la vie d'un homme ordinaire, il trouvait encore le moyen de se réserver bien des heures pour l'étude, aussi essentielle au prêtre, selon lui, que la piété elle-même. Mais comme il était, avant tout, homme d'action, la science pour lui n'était pas un but; elle n'était qu'un moyen, et n'avait de valeur, à ses yeux, qu'autant qu'elle tendait à l'édification. Aussi ne le vit-on jamais voltiger, avec l'inconstance des hommes superficiels, d'une science à une autre, aujourd'hui littérateurs, demain théologiens, un autre jour philosophes, astronomes, mathématiciens, chimistes. Il eut, du cycle scientifique de son temps, cette teinture générale, qui entre dans toute solide instruction ; mais il sut concentrer toute l'application de son esprit dans l'étude sacrée de la religion et dans les matières, qui touchaient plus spécialement à son ministère à Genève. C'est ainsi qu'il fut très-versé dans la controverse philosophique et protestante, et qu'il connut à fond la législation fort compliquée d'ailleurs de sa patrie adoptive. On ne peut pas dire qu'il ait été un théologien consommé, surtout en casuistique; il avait conservé de Saint-Sulpice et de la Sorbonne ces opinions sévères, qui lui furent communes avec presque tous nos vénérables confesseurs de la foi. Il était plus versé dans la connaissance du dogme. Du *reste,* rien ne donne de lui, sous le rapport de ses étu-

des, une idée plus exacte que l'immense et magnifique bibliothèque qu'il a laissée; rien ne peint mieux son esprit, son travail, ses goûts, ses recherches, sa science, que cette grande collection, où il n'y a pas un livre, qui n'ait la religion et l'Eglise pour objet. Cette bibliothèque est un trésor de savoir ecclésiastique; l'Écriture Sainte, la patrologie, la théologie dogmatique, la morale, le droit canonique, l'histoire de l'Église, l'agiographie y sont représentés par les ouvrages maîtres et les plus belles et les plus rares éditions. Il sut profiter avec habileté des facilités que l'on rencontrait à les recueillir, après la tourmente révolutionnaire, lorsque tous les coins et recoins du sol étaient en quelque sorte couverts des épaves des couvents dévastés. Il dut néanmoins y consacrer des sommes considérables. Aujourd'hui, une pareille collection n'a pas de prix. Ce qui nous a le plus frappés en secouant ces nombreux et lourds in-folios, c'est le soin minutieux avec lequel il a amassé tous les ouvrages, qui pouvaient lui être utiles pour la polémique contre le Protestantisme, et en particulier contre le Calvinisme genevois. Là, plus que partout ailleurs, on voit l'homme qui a un but et qui fait tout converger vers ce but, terme suprême de ses efforts.

Nous aurons occasion plus tard de parler de M. Vuarin comme écrivain.

Après ces quelques traits de l'*homme personnel* dans son intérieur, un mot sur ses relations avec ses vicaires, ses paroissiens, les étrangers.

Il exigeait de ses vicaires une application constante à toutes les fonctions de leur ministère; prédications, ca-

« trêmement d'avoir fait cette démarche à Genève ; ils « prétendaient que c'était braver tous les égards que je « devais aux ministres protestants et à une nombreuse « famille, dont j'étais tendrement aimée et dont plusieurs « membres partageaient cette opinion que la clameur « publique ne faisait qu'accroître.

« On aurait voulu que je me fusse expatriée pour « quelques mois, et peut-être aurait-on cherché à me « faire différer mon retour pendant un long espace de « temps, sur les motifs spécieux que l'opinion était en- « core trop prononcée contre moi, mais, dans le fond, « pour intimider, par cette espèce d'exil, ceux qui pour- « raient être portés à suivre mon exemple. On faisait « des compliments de condoléance à mes parents, « comme s'il leur fût arrivé quelque grand malheur.

« Mais c'est surtout dans le voisinage, où j'ai passé « environ vingt ans de ma vie, chez des parents d'un « grand mérite, qui m'aimaient comme leur enfant, que « l'impression de douleur a été plus vive et plus pro- « longée. »

On fit intervenir le pasteur du lieu, qui, dans une lettre de sept pages, lui reprocha d'avoir trahi des engagements qu'elle avait pris, dans sa réception, à l'âge de seize ans, à la communion protestante, et de n'avoir pas cherché à dissiper ses doutes auprès des ministres de la croyance calviniste. Mademoiselle Grenus répondit qu'elle « avait, il est vrai, en prenant part à la cène de la Ré- « forme, promis de n'abandonner jamais la religion chré- « tienne ; mais qu'elle espérait bien qu'on ne porterait pas « l'esprit de parti jusqu'à l'accuser d'avoir manqué à sa

« promesse en rentrant dans le sein de l'Eglise romaine, « qu'avaient désertée ses pères; que si elle ne s'était pas « adressée à des ministres, c'est qu'elle les regardait, « quelque respectables qu'ils pussent être d'ailleurs par « leurs qualités personnelles, comme livrés, par leur « état, à l'empire presque inévitable des préjugés. — Si « je suis embarrassée dans la route que je dois suivre, « ajoutait-elle, est-ce à un aveugle que je demanderai « de me diriger et de me conduire?

« J'ai été comme exilée de mon village, continue-t- « elle, depuis que ma démarche a été connue, et ce « n'est que depuis quelques jours (15 février 1811) que « mes bons parents m'invitent à retourner chez eux... « On craint que je ne fasse des prosélytes; on a épié ma « conduite et mes démarches; le commissaire de police « m'ayant vu entrer, il y a quelque temps, dans une « maison suspectée d'incliner au Catholicisme, est allé « faire son rapport au Consistoire... Mes parents furent « très-effrayés de cette nouvelle; mais l'explication sim- « ple et vraie que j'ai donnée de la nature de mes rela- « tions avec cette famille, a calmé l'agitation des esprits.

« On m'a fait un grief, dans les premiers mois, de « mon air de satisfaction et de gaîté; on prétendait que « c'était insulter à la peine que j'ai causée à mes parents « et amis. A présent, on s'y accoutume et on commence « à comprendre qu'il était nécessaire à mon bonheur « d'obéir à ma conscience. Oh! si l'on pouvait lire dans « le fond de mon cœur la jouissance intime et perma- « nente que je goûte d'avoir sacrifié tous les préjugés « qui s'opposaient à mon devoir, tous ceux qui peuvent

« éprouver les combats que j'ai eu à soutenir avant de « prendre ce parti, s'empresseraient de suivre mon « exemple et éprouveraient la vérité de ce que dit Notre « Seigneur à ses apôtres : « Personne ne vous ravira « votre joie. » Ils éprouveraient aussi, comme j'en ai « fait la douce expérience, que le bon Dieu dirige toutes « les circonstances de notre vie d'une manière admira- « ble, dans les actions où nous tâchons, par la prière, « d'obtenir la grâce d'agir avec une intention droite et « pure de lui plaire ; qu'il ne faut que se jeter entre ses « bras et lui abandonner le soin de tout ce qui nous re- « garde. Ainsi, par exemple, au plus fort de l'orage, il « m'a procuré des consolations, même extérieures, par « l'impartialité et la chaleur qu'ont mises à me défendre « quelques-uns de mes parents et amis, et même de « simples connaissances. La tendresse et l'amitié que ces « personnes m'ont témoignées alors ne s'effaceront ja- « mais de mon souvenir. A présent, je suis bien vue et « bien accueillie de toute ma famille, qui est nombreuse. »

Mademoiselle Grenus a vécu, depuis cette époque, de longues années, continuant tous les jours à célébrer en son cœur l'heureuse fête de son retour, bonne, affectueuse, aimable pour tous, pour ceux surtout qu'elle avait quittés, faisant le bien autour d'elle et répandant partout les parfums de vertu dont son âme était embaumée.

Voici une autre conversion bien remarquable, à laquelle M. Vuarin eut une grande part. Mademoiselle Eugénie de Treytorrens[1] appartenait à l'une des plus

[1] Il est question d'un membre de cette famille, professeur

illustres familles du canton de Vaud. « Il y eut en elle, « dès son enfance, un instinct de Catholicisme, qui lui « fit désirer de connaître la foi romaine, afin de tenir sa « religion de son choix éclairé et non de sa naissance; « ce vœu, souvent exprimé, sembla à ses parents un « enfantillage [1]. » Elle n'en prit pas moins part à la communion protestante, « ne connaissant rien autre qu'elle. »

« Avec une imagination ardente, dit-elle, portée à ré- « fléchir profondément sur les choses, j'étais d'un ca- « ractère sérieux et triste, j'aimais peu la société, et « pendant plusieurs années, la religion fut la principale « occupation de mon âme. » Mais la pauvre enfant n'avait excité en elle, par ces violents efforts, qu'une piété fébrile, qui n'avait point de foyer, et par conséquent ne pouvait pas s'alimenter à la source d'un feu intarissable. Elle s'ennuya d'une religion froide et sans vie, qui n'emplissait pas les insatiables abîmes de son cœur. Elle se jeta dans le monde; ses dissipations parurent la séduire d'abord; mais elles ne la contentèrent pas, et elles la jetèrent bientôt toute meurtrie sur le théâtre intérieur de sa conscience. Elle revint à la religion. Hélas! elle n'y trouvait qu'un ténébreux océan, qu'elle interrogeait sans lumière et sur lequel elle s'élançait sans boussole.

« J'en fis, raconte-t-elle, ma plus sérieuse étude;

en droit à Lausanne, dans les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, à propos du fameux concert musical qu'il donna dans cette ville, sans savoir un mot de musique.

[1] Nous mettons entre guillemets les expressions empruntées au récit tracé par la main élégante et expressive de mademoiselle Eugénie de Treytorens. (*Livre des abjurations*.)

« je lus tout ce qui s'offrit à moi pour et contre; j'étu« diai les différentes opinions de tous les temps et de « tous les lieux; je les comparai, j'en cherchai le prin« cipe et la fin; je m'égarai dans mille systèmes philo« sophiques. » Son âme ne heurtait que l'incertitude et le doute. Elle en vint à l'étude de la nature, où elle voulut chercher la vérité et trouver la base de la religion; elle s'y perdit dans d'effrayants mystères ou des obscurités décourageantes. « Ainsi je marchais, dit-elle tris« tement, d'erreurs en erreurs, fatiguée de tout, fixée « sur rien, aveuglée par des raisonnements captieux, « attristée d'idées fausses, que mon imagination frap« pée prenait pour vraies, à charge à moi-même, et « ne pouvant sortir de ce dédale. » A bout d'efforts de ce côté, elle laissa tout pour l'Evangile, et lui demanda avec ardeur cette vérité, dont son âme était affamée et qu'elle poursuivait sans relâche. Humblement défiante d'elle-même, elle craignit de s'égarer dans d'arbitraires interprétations. Elle ouvrit une correspondance avec six des ministres les plus éclairés de Paris, de Vaud et de Neuchâtel. Ils n'étaient d'accord sur aucun texte. Elle allait se livrer au désespoir, lorsqu'un éclair traversa son âme : « Il faut une autorité, dit-elle, autrement la « vérité est inaccessible. » Ce besoin d'une autorité légitime, elle le trouva dans son cœur, et c'est lui qui lui arrachait ce cri.

Elle reprit « les Saintes Ecritures, depuis la Genèse « jusqu'à l'Apocalypse; » elle parcourut de nouveau l'Evangile avec l'humble soif de la vérité, et voilà que dans bien des pages, elle trouva la source de cette au-

torité divine dont elle réclamait l'appui. Les textes qu'invoque l'Eglise catholique pour démontrer son origine, étaient lumineux pour elle. Aucune voix, aucun livre catholiques ne lui en avaient révélé le sens, et cependant ils avaient la transparence du cristal, depuis qu'elle ne les regardait plus à travers l'écran des préjugés. L'Église idéale du Christ se dessinait dans son âme avec tous ses traits. Elle lui trouvait une ressemblance frappante avec l'Eglise catholique : « Oui, se disait-elle à « elle-même, la divine sagesse a dû établir ce moyen « simple et sûr d'enseignement et non de discussions « telles que les réclame la Réforme, et qui doivent né- « cessairement aboutir à une multitude de variations, de « sectes, et par conséquent d'erreurs. L'antiquité de l'E- « glise romaine, ajoute-t-elle, imprimait en moi un pro- « fond respect, parce que je voyais que seule elle remon- « tait à Jésus-Christ. » Elle se mit à l'étudier à fond dans ses dogmes, sa morale, son culte. Rien n'échappait aux investigations de cette âme ardente et sincère. Ecoutons plutôt : « Je m'attachais à pénétrer le sens de toutes les « cérémonies et de tous les usages, qui jusqu'alors n'a- « vaient offert à mes yeux qu'un spectacle bizarre ; à mon « grand étonnement, je vis que chaque partie de la dé- « coration de l'autel et de l'habillement des prêtres rap- « pelait une vérité ou enseignait une vertu ; c'était un « livre où je m'instruisais et qui devint sacré pour moi. « A mesure que j'avançais, j'étais plus satisfaite ; je trou- « vais la main de Dieu dans la suite et l'ensemble des « vérités qui se dévoilaient successivement à moi... En « méditant ce texte : *Tu es Pierre, et sur cette pierre*

« *je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne* « *prévaudront point contre elle*[1], j'avais compris que « Jésus-Christ avait déterminé la forme et le gouverne- « ment de son Eglise, et qu'il l'avait pourvue d'un chef « visible; mais maintenant je comprenais de plus qu'il « devait avoir confié à ce dépôt de la foi la distribution « des grâces, qu'il pouvait avoir attaché aux sacrements « plus qu'aux œuvres les moyens d'un salut qu'il lui était « libre de fixer à son gré, et comme l'homme peut bien « établir des signes, mais qu'il n'appartient qu'à Dieu « d'attacher à ces signes la grâce qu'ils signifient, je vis « l'Eglise seule en possession des vrais sacrements, des « sacrements salutaires, et de tout cela je conclus : — « ou que Jésus-Christ était Dieu, l'Ecriture divinement « inspirée, l'Eglise fondée et conduite par lui, infaillible; « ses sacrements seuls efficaces, la religion catholique « romaine seule vraie, ses membres seuls enfants de « Dieu par Jésus-Christ, et, comme la vérité ne peut « être qu'une, tout ce qui était étranger à l'Eglise, faux, « et la Réforme elle-même une œuvre de destruction « contre le ciel, — ou bien les promesses de l'Evangile « étaient mensongères; il n'avait rien de divin; Jésus- « Christ n'était pas Dieu; l'Eglise devenait une trompe- « rie, les sacrements une chimère et la révélation, la « rédemption, le salut, une fable; il n'y avait point de re- « ligion chrétienne. Tout était faux, comme les promes- « ses de Jésus-Christ à l'Eglise. Car enfin, ajoute-t- « elle, si la Réforme est vraie, la foi catholique ne l'est

[1] Matth., XVI, 18.

« pas; et, si elle ne l'est pas, la parole que Jésus-Christ « a donnée à ses apôtres d'être avec son Eglise jusqu'à « la fin des siècles, pour la garantir de l'erreur, est « trompeuse; et si Jésus-Christ s'est trompé, tout l'é- « difice chrétien croule. — J'étais donc conduite par « l'inexorable logique à être catholique romaine, ou à « n'être plus chrétienne. »

Dès lors, elle désira s'instruire directement de la religion catholique par l'Eglise catholique elle-même et par ses ministres, et, pour cela, elle aurait voulu passer quelque temps dans un pays catholique; mais une bien grave pensée s'emparait de son âme et y jetait de l'effroi. Une voix lui disait intérieurement que si Dieu lui donnait la lumière de la vérité et du salut, elle se devait toute à Dieu, et que, par une reconnaissance qui n'avait rien d'excessif, il ne lui restait plus, après une grâce si grande, qu'à ensevelir sa vie dans la prière et le silence du cloître. La nature éprouvait un frémissement de terreur. Elle ne laissa pas que de s'en ouvrir à ses parents; elle leur demanda la permission de se faire instruire, et, si elle était convaincue, celle d'entrer dans un couvent. Ses sollicitations durèrent une année entière. Leur opposition la jeta dans de cruelles perplexités. « Je craignais mes propres lumières, dit-elle; car « si une fois j'étais convaincue des erreurs de la Ré- « forme, je devais renoncer *ou au ciel, ou à ma fa- « mille;* mon ignorance m'était salutaire et précieuse. » Elle continua ses demandes, non sans de certaines faiblesses; elle avait peur de rencontrer l'aspect trop pur de la vérité; hélas! ce n'était point la vérité qui l'ef-

frayait, mais les sacrifices qu'elle exige. A la fin, son cœur se raffermit. Elle obtint de son père un consentement formel à son instruction, à condition qu'elle la recevrait à Genève. Cette condition cachait un certain espoir de paralyser ses tendances catholiques par mille influences secrètes; mais « la vue de Genève protestante, « plutôt par politique que par foi, la fatigua. » Elle y fit toutefois une heureuse rencontre, qui la mit décidément sur le bon chemin; elle y connut M. Vuarin. La conviction profonde, les forts raisonnements du curé de Genève, lui firent une grande impression. D'après ses conseils, elle demanda et obtint de ses parents l'autorisation d'aller passer quelque temps au monastère de la Visitation du Lemenc, sur Chambéry. Elle y fut accueillie par la bonne et sainte mère de Sièyes, qui en était supérieure, femme d'un grand esprit et d'un grand cœur, bien capable de comprendre et de diriger mademoiselle de Treytorens. M. Bigex et M. de Thiolaz, vicaires généraux, lui prodiguèrent aussi leurs soins. La bonté, la science et les vertus de ces hommes de Dieu la remuèrent jusqu'au fond des entrailles; elle en parle avec une vive émotion. « Leur ardente charité, dit-elle, et celle « de plusieurs autres de ces Messieurs, répondit toujours « à mes objections; partout je trouvais la même foi, les « mêmes lumières. Pénétrée des exemples des vertus « qui m'entouraient, et dans la maison sacrée que j'ha« bitais, et dans le clergé de Chambéry, qui jette un si « grand lustre sur la religion, ne trouvant que dans l'E« vangile et l'éternité l'explication de tous les sacrifices « de fortune et d'ambition dont j'étais témoin, j'aperce-

« vais sur la terre une petite société d'élus, ignorée du « monde, vue de Dieu seul; elle imprimait, à mes yeux, « un caractère divin sur la religion, tandis qu'au milieu « du monde, je ne voyais qu'une politique humaine, qui « n'a de réel qu'un peu de morale; la foi me parut un « mystère sacré aussi vrai que Dieu lui-même; tout prit « une face nouvelle et divine; je voyais Dieu partout, et « mon existence aussi prit une dignité jusqu'alors incon- « nue. »

Elle était entrée au monastère du Lemenc avec des préventions contre quelques points de détails des croyances ou des pratiques catholiques, tels que la soustraction de la coupe, le culte des images. Mais toujours elle se débarrassait de ses doutes par son grand dilemme, qu'elle-même a si bien exposé plus haut: — Ou l'Eglise catholique est vraie, et alors tout ce qu'elle enseigne l'est aussi, — ou il n'y a point de Christianisme.

MM. Bigex et de Thiolaz avaient dissipé de son esprit jusqu'à l'ombre des dernières incertitudes. « Depuis lors, « dit-elle, satisfaite sur tous les articles, l'opinion du « monde ne me parut qu'un point imperceptible dans « l'éternité, et je désirais avec ardeur la gloire de ren- « trer dans l'Eglise de Jésus-Christ, d'où mes pères sont « sortis les derniers du pays de Vaud. Une lampe per- « pétuelle brûle encore pour le dernier des Treytorens, « mort catholique à Estavayer. Je reprenais la foi de « mes ancêtres pendant seize ou dix-sept siècles, et en « abjurant les erreurs d'un siècle, je priais Dieu d'éclai- « rer mes parents et de leur accorder la grâce que je « recevrais. Ce fut ainsi que le jeudi, 27 mai 1813, jour

« où l'Ascension de Notre Sauveur nous ouvre le ciel, « j'entrai dans l'Eglise, qui en est la porte... Le jour de « mon abjuration fut le plus beau de ma vie; une joie « céleste m'animait; il m'ouvrait des trésors de bénédic- « tions; je n'avais point cru que jamais ma foi pût être « aussi vive et aussi solide... Depuis ce moment heu- « reux, chaque jour je bénis Dieu du choix qu'il a fait « de moi pour me prodiguer ses grâces, et chaque jour « je jouis davantage de mon bonheur, en voyant l'in- « conséquence des raisonnements humains et les varia- « tions de leurs erreurs... » Elle termine par ces remarquables paroles : « Il n'est pas nécessaire de naître dans « l'Eglise pour être catholique, il suffit d'étudier la re- « ligion avec un désir sincère de connaître la vérité; et « pour cesser d'être protestant, il ne faut qu'être bien « instruit de la Réforme. »

On voit, d'après cet admirable et dramatique récit, que M. Vuarin n'eut qu'une part indirecte au retour de mademoiselle de Treytorens dans le sein de l'Eglise. Il n'en fut pas ainsi de la conversion que nous allons raconter, et par laquelle nous nous proposons d'achever ce volume. Nul autre que lui, excepté Dieu, ne s'y mêla. Il est impossible de trouver rien de plus remarquable; il y aurait matière à un délicieux volume, que nous ne renonçons pas entièrement à publier plus tard; nous tâcherons ici d'abréger, sans trop effeuiller la fleur d'un sujet, où se confondent ensemble toute la suavité de la poésie, toute la délicatesse du sentiment, avec les plus généreux sacrifices et les plus profondes convictions de la conscience et de la foi.

La princesse Stanislas Branicka appartenait à la première noblesse de l'Ukraine; elle tenait à la cour de Saint-Pétersbourg un si haut rang, qu'elle fut sur le point de s'allier à la famille impériale. Baptisée dans la religion catholique, elle avait été élevée par sa mère dans la religion schismatique grecque. Le prince Sangusko lui avait donné, et bientôt après, par une mort prématurée, laissé son nom. Un fils en bas âge était le seul fruit de cette union sitôt brisée par une séparation cruelle. Dieu, qui avait ses desseins, devait s'appliquer comme à plaisir à déchirer cette âme d'élite faite pour aimer et pour souffrir. Il lui enleva son enfant dans ces belles îles d'Hyères, auxquelles la fortune va demander ses tièdes rayons de soleil, mais qui, trop souvent, sont impuissantes à alimenter, dans des êtres fragiles, la source épuisée de la vie. Ce fut un coup qui la frappa au cœur. La pauvre mère s'en revint désolée, meurtrie par la douleur, n'osant plus abaisser ses regards vers la terre, ne sachant pas encore les élever vers le ciel, livrée à un sombre chagrin, qui ressemblait au désespoir. Elle-même, un peu plus loin, nous dira ces mortelles angoisses, et dans les bras même de la résignation chrétienne, nous fera entendre des accents, qui nous arracheront des larmes. Elle arriva à Genève avec son cher et froid trésor, les restes inanimés de son fils. Là, elle éprouva un invincible besoin de prière. Un jour elle s'en alla frapper à la porte de plusieurs temples, elle les trouva fermés; ils ne s'ouvraient qu'à une heure de la semaine, comme si la douleur et la nécessité de l'assistance divine n'étaient pas de toutes les heures.

Son cœur en fut blessé. Elle porta ses pas fatigués vers l'église de Saint-Germain; son âme tout entière y éclata en sanglots et en larmes, et pendant qu'elle pleurait, il lui sembla que Dieu s'approchait d'elle et qu'elle trouvait pour arriver jusqu'à lui une voie nouvelle et inconnue, la voie de la prière confiante et d'un cœur désabusé de toutes les joies de la vie. Elle se releva avec la volonté d'être catholique.

Ce n'était point là pourtant une illumination soudaine. Depuis plus d'un an, des doutes s'étaient élevés dans son âme sur la religion qu'elle professait. Écoutons madame Sangusko, dans cette admirable langue française, instrument docile sous sa main, qu'elle sait si merveilleusement toucher : « Je crois, dit-elle [1], que le germe y existait (dans mon âme) depuis longtemps, et qu'il ne se « développait qu'à mesure que le malheur, en me frap- « pant, me ramenait aux idées religieuses dont le monde « et une vie selon le monde éloignent nécessairement. « La consolation de prier, de chercher ce Dieu si bon « et qu'on semble fuir dans le bonheur, m'a fait aller à « l'église catholique, d'abord par nécessité, l'église « grecque n'étant ouverte que le dimanche, puis de pré- « férence. Des doutes se multipliaient dans mon âme; « l'idée fixe et permanente de l'unité de l'Église de Notre « Seigneur Jésus-Christ me poursuivait jusque dans mes « prières. Je consultai un prêtre grec; il me répondit « vaguement, et en me citant l'époque du schisme et le

[1] Lettre à M. Vuarin, écrite quize jours avant son abjuration.

« peu de différence qui existait entre les deux Eglises, « il me rendit plus catholique que je ne l'avais été jus- « qu'alors. Enfin, j'eus recours à Dieu, dont la bonté « est toujours infinie, lorsqu'on lui expose de vrais be- « soins. Il eut pitié de moi, il m'exauça; j'étais catholi- « que dans le fond du cœur en arrivant à Genève; mais « une catholique dans l'ignorance. »

C'est alors que madame Sangusko eut la pensée de s'adresser à M. Vuarin et de se mettre sous sa direction spirituelle. A elle toujours le soin de notre récit; elle s'en acquitte si bien! « Dieu m'inspira encore, poursuit- « elle. Je vous ouvris mon cœur (à M. Vuarin); vos con- « seils paternels, aussi prudents que sages, les livres « que vous me confiâtes, où la vérité se montre d'une « manière si frappante à ceux qui la cherchent, les « moyens que vous me donnâtes de m'instruire, ont « banni à jamais les doutes de mon cœur. Dieu daigna « consolider cet ouvrage en m'éclairant; il me soutint et « fortifia tous les jours dans mon âme la nouvelle foi que « j'embrasse; j'abjure avec joie un schisme que je dé- « plore et rentre avec un sentiment de bonheur inexpri- « mable dans le sein de l'Église catholique, apostolique « et romaine. Le premier fruit que j'en retire est la paix « de l'âme et une résignation plus sincère et plus en- « tière à la volonté de Dieu. Il m'a ôté tout ce qui faisait « le charme de ma vie; la mort de mon enfant m'a paru « être l'arrêt d'un malheur éternel d'ici-bas. Que je suis « loin maintenant de la regarder comme telle! Ce fut une « cruelle punition, mais ce fut un bienfait. Dieu, en re- « tirant à lui un ange, dont le bonheur est assuré, a dai-

« gné penser au mien en me réveillant. Je n'ai qu'une « seule grâce à lui demander; c'est qu'il ne permette « pas que je retombe dans ce sommeil criminel, qui est « le vrai malheur, et qu'il fasse que j'aie la joie de voir « rentrer dans la véritable Église les objets chers à mon « cœur, ainsi que tous ceux qui sont dans le schisme. »

L'instruction de madame Sangusko dura trois mois; c'était une âme avide de la vérité, d'une sincérité et d'une droiture de cœur admirables, d'une élévation et d'une pénétration d'esprit, qui tenaient du génie, femme de tout point supérieure, et n'étant en rien au-dessous de quelques autres femmes de sa nation [1], qui, par leurs vertus et leurs talents, ont su conquérir de nos jours l'admiration de la France indifférente, trop oublieuse de l'antique honneur et de sa belle langue d'autrefois. Elle habitait une maison de campagne à Sécheron, aux portes de Genève. C'est là que M. Vuarin se rendait souvent, et qu'il avait avec elle ces fortes conversations, qui versaient avec une abondance toujours croissante la lumière dans son âme. La raison solide, les sentiments généreux, le mâle caractère de ce saint prêtre lui allaient, et en même temps qu'ils faisaient avancer la persuasion, ils donnaient naissance dans son cœur à cette sainte et respectueuse amitié, qui devait être désormais la boussole de sa vie.

L'abjuration eut lieu le 17 août 1813. Après la cérémonie, M. Vuarin adressa à la nouvelle convertie cette grave allocution, que nous reproduisons presque en-

[1] Madame Swetchine, par exemple.

tière : « *Que Dieu est bon à ceux qui ont le cœur* « *droit*[1], lui disait-il. Il ne doit pas vous être difficile, « Madame, de croire à cette parole consolante du saint « roi David. Il suffit d'arrêter votre pensée sur les prin- « cipales circonstances de votre vie. Lorsque Dieu vous « a frappée dans les objets les plus chers à votre cœur, « votre premier mouvement à pu vous porter à ne voir « dans ces rigueurs qu'une Providence sévère. Aujour- « d'hui, vous en jugez bien autrement. Non, ce n'est « pas dans sa justice, c'est dans sa miséricorde que le « Seigneur vous a affligée. Vous l'avez reconnu; vous « le sentez, et votre âme n'a plus besoin de faire un ef- « fort sur elle-même pour bénir cette main paternelle, « qui dans les premiers moments a pu vous paraître dure « et pesante. »

« Il est donc bien vrai, Madame, que les pensées de « Dieu ne ressemblent pas à nos pensées, et que ses « voies ne sont pas nos voies. Jamais Dieu n'est plus « près de nous que dans l'affliction... Votre cœur ressent « aujourd'hui, Madame, et il sent avec reconnaissance, « qu'il est bon, qu'il est salutaire pour vous d'avoir été « affligée, puisque c'est par cette voie que la Providence « vous a rappelée dans le sein de l'Église-mère, hors de « laquelle il n'y a ni vérité, ni vertus méritoires pour le « ciel, ni salut à espérer. Cette grâce, Dieu ne l'a pas « faite à tous, Madame. C'est la première pensée qui « doit s'offrir à votre âme, en réfléchissant sur les vues

[1] Is. LV, 8.

« de la miséricorde de Dieu à votre égard. Si vous re-
« gardez autour de vous, tout vous répétera que Dieu
« vous a traitée avec une prédilection particulière, qu'il
« vous a discernée entre mille, qu'il vous a gardée
« comme la prunelle de l'œil, qu'il vous a conduite
« comme par la main, et qu'il vous a choisie du milieu
« de votre nation, comme un monument de son infinie
« bonté.

« Vous dites sans doute, au fond de votre cœur, avec
« le prophète royal : Que rendrai-je au Seigneur, pour
« tous les biens dont il m'a comblée[1] !... Nous unissons
« notre voix à la vôtre ; votre bonheur fait notre conso-
« lation, et nous ne cesserons de louer la Providence de
« ce qu'elle a daigné réserver à l'Eglise de Genève, en
« dédommagement de ses pertes et de ses tribulations, le
« bonheur de vous recevoir au nombre de ses enfants...

« Vous nous appartenez, Madame ; la cérémonie qui
« nous réunit au pied des autels, va établir une al-
« liance spirituelle entre vous et l'Eglise de Genève. Elle
« conservera pour vous tout le zèle, toute la sollicitude
« d'une tendre mère ; vous conserverez pour elle toute
« la piété filiale d'une enfant.

« Il serait précieux pour cette paroisse de vous rete-
« nir dans son sein et de jouir du spectacle édifiant de
« vos vertus. Cette consolation appartient à une terre
« plus heureuse. Allez donc, digne fille de la foi, allez
« exercer dans votre patrie, au sein de votre famille,
« l'apostolat destiné à tout bon chrétien, l'apostolat d'une

[1] Psal. CXV, 12.

« sainte vie; allez répandre au milieu des vôtres la bonne « odeur de Jésus-Christ. Allez accroître vos mérites et « votre bonheur, en attirant sur eux la bénédiction du « ciel par vos prières, par le spectacle touchant de tou- « tes les vertus chrétiennes et par des paroles de salut, « que l'esprit de zèle et de sagesse vous suggérera. »

Madame Sangusko prononça son abjuration avec l'émotion la plus profonde; son cœur était trop plein, pour s'épancher en des paroles; il ne pouvait ni contenir, ni répandre son bonheur. Une prière écrite de sa main, quelques jours après cet acte, le plus important de sa vie, nous révèle tout l'intérieur de cette grande âme. Nos lecteurs jugeront si l'on peut rien trouver de plus beau : « Sois tranquille, mon âme; vois le Seigneur qui « te surveille. Il n'abandonnera jamais ceux qui ont con- « fiance en lui. Il te connaît mieux que tu ne penses. Il « sait ce qui te manque. Il voit ces larmes que la dou- « leur te fait répandre. O mon âme! ne te décourage « pas! Il sait que tu es dans l'affliction. Il observe tes « pas et tes gémissements profonds. Il voit ce qui t'est « bon et utile. Il t'aime plus que tu ne t'aimes toi-même. « Il peut t'aider quand il voudra. Son bras est fort et « puissant. Rien n'est impossible à sa toute puissance. « Il détruit et élève à sa volonté. Il veut t'aider. Il est « ton père et tu es son enfant. Il est meilleur et sa bonté « est plus constante que celle de tous les pères. O mon « âme! fixe-toi donc vers lui. Je t'aiderai, dit-il; cela est « aussi vrai que je suis; et il tient toujours parole. »

La princesse Sangusko quitta Genève peu de temps après son abjuration; mais elle demeura toute sa vie la

fille heureuse et reconnaissante de cette Eglise qui l'avait enfantée et surtout de son pasteur. Sa gratitude pour M. Vuarin fut sans bornes; elle donna naissance, ainsi que nous l'avons dit, à la plus noble et à la plus sainte amitié; — affectueuse, confiante, suppliante de bons conseils, d'appui, d'encouragements, de salutaires lumières, et toujours profondément respectueuse dans cette femme de cœur; — forte et tendre tout à la fois dans cet homme, que l'on regardait comme tout composé de bronze, et qui, ainsi qu'il arrive à presque toutes les natures énergiques, n'en recélait pas moins en lui-même toutes les richesses des sentiments les plus vrais et les plus purs.

On conçoit qu'une correspondance dut s'engager et s'entretenir. Nous avons mis la main sur ce trésor inconnu, avec la même joie qu'éprouvaient ces érudits de la Renaissance à découvrir, sous la poussière, un précieux manuscrit, ou à heurter de la pioche une statue antique. C'était une véritable découverte d'un monument de la religion et de l'art. Nous n'avons que les lettres de madame Sangusko; celles de M. Vuarin nous manquent. Nous n'hésitons pas à dire que la collection des premières constitue un chef-d'œuvre. Foi, piété, soumission et résignation chrétiennes, tressaillements de joie d'un généreux sacrifice accompli, entrailles maternelles, tendresse filiale, amour passionné de la patrie, âme expansive et reconnaissante, délicatesse exquise, esprit fin et ingénieux, tout ce que le cœur d'une femme peut renfermer de sentiments épurés, de nobles et saintes pensées, tout s'y trouve. Que l'on joigne à cela un langage

fort, concis, gracieux, éclatant en traits imprévus, en expressions hardies, naïves, étincelantes d'esprit, un style antique, qui semble emprunté aux meilleures années du siècle du Louis XIV, et dans lequel viennent se fondre la délicatesse de madame de Sévigné, l'onction de Fénelon et parfois la vigueur de Labruyère, et l'on aura une idée de ces délicieuses lettres. Nous ne résisterons pas au plaisir d'en mettre quelques fragments sous les yeux de nos lecteurs, en leur faisant remarquer toutefois que ces sculptures détachées de l'édifice ne donnent qu'une idée bien imparfaite de son ensemble.

Elle vient de quitter Genève; elle est à Lausanne; sa correspondance commence :

« Lausanne, 9 septembre 1813.

« Voyez ce que c'est que l'absence, mon cher Curé; je commençais déjà à m'inquiéter; je vous croyais malade; car je ne pouvais vous croire assez occupé pour ne pas m'écrire. C'est encore de l'orgueil; c'est affreux, je le rencontre partout. Votre lettre, qui m'arrive à l'instant même, a tout dissipé; je vous remercie de me l'avoir écrite; je vous remercie de me donner une assurance consolante de votre amitié, malgré le peu que je vaux; je vous remercie de me promettre de conserver l'image que je vous ai envoyée[1]; je vous remercie

[1] C'était une image de la Très Sainte Vierge. Madame Sangusko avait écrit au bas ces mots : « Qu'elle vous rende en « bénédictions tout le bien que vous avez fait à mon âme! » Ce pieux souvenir resta entre les mains de M. Vuarin jusqu'en 1839, époque où se sentant déjà accablé par le poids de la

des bons livres que j'ai reçus; je vous remercie de tout; car tout ce qui me vient de vous, va droit à mon cœur, le rend meilleur, ou du moins lui donne le désir de l'être... J'ai un tel calme dans l'âme, que j'en suis effrayée; car je suis bien loin de me reposer. Toutes mes inquiétudes pour mon frère, mes parents, le désir contrarié que j'ai de les revoir, mille choses enfin qui tourmentent mon âme et qui cependant ne l'atteignent pas, dites-moi ce que j'en dois penser? »

Voici une touchante lettre d'adieux; elle est encore datée de Lausanne, 27 septembre 1813 :

« Adieu donc, mon cher Curé; je vous dis adieu les larmes aux yeux. Je pars demain; puissions-nous nous revoir! je le désire de tout mon cœur. Je ne vous recommande pas de m'écrire, de penser quelquefois à moi, de me conserver votre amitié; ce sont des phrases qui ne s'emploient qu'entre gens qui s'aiment selon le monde, lorsqu'on n'a rien autre à dire, ou lorsqu'on le croit nécessaire. Il n'y a ni l'un ni l'autre entre nous. Je suis triste et ne vous le cache pas. Mon retour à Vienne et chez moi sera un mélange de joie et de chagrin, et la peine fera pencher la balance; je suis bien faible. Le chagrin! je croyais ne plus le craindre; il me paraît encore redoutable; la mesure n'est jamais comblée. Puissé-je soutenir celle qui m'est destinée et ne pas me rendre indigne de la bonté de Dieu! Ce qui me rassure, c'est que je ne compte ni sur moi, ni sur personne, que

fatigue et de l'âge, il l'envoya à madame la comtesse Alexandrina Potoka, fille de madame Sangusko.

sur lui seul. Un tel soutien préserve la plante la plus rampante et la plus faible. Aussi à cette idée je me sens plus forte. J'ai reçu votre petite lettre qui m'a bien amusée. Votre bon ange vous sert à ravir. Je compte bien sur le mien. J'espère que c'est mon enfant qui veille sur moi. Voilà une de ces pensées qui ne me quitte jamais et qui guérira la blessure. Elle s'ouvre si souvent, surtout à présent que je pars, que je craindrais d'offenser Dieu, si ma résignation n'était entière. »

A mesure que madame Sangusko approche de son pays, sa douleur maternelle redouble. Ecoutons-la :

« Plus j'avance vers Vienne et plus je recommence à perdre mon fils[1]. Je vous l'avoue, ma douleur est toujours nouvelle ; elle ne trouble pas mon âme ; car elle est soumise à Dieu ; mais elle l'habite si bien, que, quelque chose que je fasse, je la sens chaque jour davantage. Dieu, qui est toujours si bon pour ceux qui souffrent, me soutiendra, j'en ai la ferme confiance. Je lui abandonne tout avec une joie que je n'ai jamais éprouvée et que je classe au nombre des bienfaits dont il m'a comblée... Je me suis retrouvée dans le monde, mais avec des sentiments bien différents ; cette découverte m'a fait plaisir. Cependant je vous avoue que je sens un si grand besoin de solitude, que je serai charmée de quitter Vienne. La campagne de ma mère s'offre à moi comme un lieu de repos qu'il faudra acheter par quelques peines, et j'ai quelque impatience d'y être. Dans le monde, je me retrouve comme ces malades dont la tête

[1] Nous ne connaissons rien de plus beau que cela.

est si faible, qu'ils croient entendre du bruit quand même il est passé. Cela m'étourdit, au lieu de me distraire, et l'état de fatigue est mon état habituel. »

Elle traverse l'Allemagne, arrive à Vienne, y séjourne, adresse de là à M. Vuarin des lettres charmantes, que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire, et arrive, au commencement de l'hiver, dans sa solitude de Biatourkiew, en Ukraine; elle a retrouvé son vieux père, sa mère, qui l'a accueillie froidement, qui la traite plus froidement encore, à cause de son changement de religion, sa sœur Sophie, « son adorable Sophie, » comme elle dit dans un élan de reconnaissance, bien meilleure pour elle qu'elle n'avait espéré; elle est privée de toute consolation religieuse; elle souffre; elle ouvre son âme à celui qui est « son conseiller et son « père. » Nous ne nous lassons point de transcrire. Il est des choses qui vont à tous les cœurs et qui ne fatiguent personne.

« Quoique la paix soit dans mon cœur, elle ne règne pas encore entre nous. Ce sont des chagrins présents et dont la cause est trop belle pour vouloir même les éviter. Il en est d'autres pour mon âme, qui sont plus difficiles à supporter; c'est une gêne continuelle pour mes exercices de piété et souvent la privation de la messe. Dans l'état de tristesse où se trouve mon cœur, ce malheur, que je regarde comme très-grand et que j'unis à tous ceux que j'ai déjà éprouvés, ébranle souvent mon courage. Dieu, qui lit dans les âmes, connaît quelle est pour moi l'étendue de ce sacrifice. Je crois devoir le faire pour ne pas irriter ma mère et pour ga-

gner, par ma douceur présente, quelque chose de plus pour l'avenir. Elle me voit toujours calme, quoique malheureuse, toujours attentive à lui plaire, quoique sans y réussir, toujours la chérissant, sans oser souvent le lui témoigner. Elle me verra toujours patiente pour tout.

Oui, j'aime à le penser, Dieu m'aidera, soutiendra mon courage, me donnera la prudence, la douceur et la fermeté nécessaires pour me conduire sans faiblesse, mais sans aigreur, pour me faire éviter et la trop grande condescendance, et la trop grande rudesse, également à craindre... Ma mère est cependant bonne pour moi. Nous n'avons eu qu'une seule discussion, après laquelle elle s'est tue; elle ne parle plus de rien, mais, en me traitant froidement, me témoigne quelquefois qu'elle a encore de la tendresse pour moi... Je suis entourée des souvenirs de mon fils; c'est pour les yeux et non pour le cœur, qui ne peut le perdre. J'ai ses portraits, j'aurai son buste; j'ai autour de moi tout ce qui lui a appartenu. Je passe alors des moments tranquilles entre les souvenirs du passé et l'espoir de l'avenir... »

Elle revient encore, dans une autre lettre, sur tous ces douloureux sujets :

« Ma mère, dont la santé est faible, que je chéris non-seulement comme ma mère, mais comme ma bienfaitrice, a le cœur navré. Elle ne peut envisager mon changement que comme un reproche que je lui fais, que peut lui faire le monde. Elle exige du secret et un grand mystère. Elle ne m'en parle jamais, mais ma sœur, qui est entre nous deux l'ange qui porte la consolation et la

paix, nous sert d'interprète... Le froid de ma mère, moi qui étais accoutumée à ses caresses! l'entière suppression de sa confiance, son air toujours réservé, toujours glacé, rien n'altère la paix de mon cœur; mais elle ne tient pas contre la privation du service de Dieu, elle ne tient pas contre le chagrin redoublé de ma mère, elle qui, malgré le sérieux qu'elle s'est imposé avec moi, décèle cette tendresse, qui était si vive autrefois. Je prie Dieu, je l'implore à chaque moment, pour qu'il me tire d'une position aussi pénible, où je suis obligée de cacher ce qui me console de tous mes malheurs et qui me fera mourir en paix. Je ne désire pas ce moment; car j'ai trop souffert; mais qu'il doit être doux pour le malheureux!.. »

Madame Sangusko, malgré ses préoccupations intérieures, suivait d'un regard avide le lointain spectacle des événements de ces mémorables années. Elle rêvait avec ivresse à l'affranchissement de la Pologne.

« Genève va être libre, écrivait-elle à M. Vuarin; vous allez revoir votre roi! C'est si heureux d'en avoir un! Vous savez que là dessus je n'abandonne pas mon espoir et mes premières idées. S'il y a jamais un royaume de Pologne, félicitez-m'en bien vite, de peur que je ne meure de joie et ne puisse vous entendre... Adieu, quelque heureux avenir que nous ayons, mon cœur est triste, et triste bien avant; aussi je tâche de me réjouir en le consultant le moins que je peux... »

Et ailleurs :

« L'espoir d'une patrie, cher Curé, vient se mêler à l'attente de notre joie. Oui, j'espère bien, et j'espère ne

pas me tromper; la main bienfaisante que Dieu a choisie pour remettre l'ordre et la tranquillité en Europe, viendra relever ce pauvre pays tant déchiré et trompé. Je ne puis, je vous assure, me passer de cette idée; maintenant que rien n'est décidé, elle m'est nécessaire; plus tard, ce sera en tremblant que j'apprendrai la réalité... J'adorerai le *blondin*[1], si, comme on dit, il pense à nous. S'il le veut, nous existerons. Malgré que l'espoir de la patrie rouvre toutes les plaies de mon cœur, il est comme un beau jour, aux charmes duquel se livrent même les plus malheureux. J'en jouis plus pour les autres que pour moi. Mon père rajeunit, et à nous deux nous sommes comme deux malades qui reprennent des forces au soleil. »

A mesure que le temps marchait, l'espoir de délivrance s'en allait peu à peu : « Le congrès est près de finir, dit-elle, ainsi que les patiences; le *blondin* tient bon, mais les loups sont déchaînés, ils sont en grand nombre; et je tremble pour sa constance. Puisse le ciel le soutenir!... Le congrès va à pas de tortue; notre sort ne sera pas, je crois, aussi brillant qu'il paraissait le devenir; moi, je dis sur l'Europe, comme sur moi-même : que la volonté de Dieu soit faite! »

Après un assez long séjour à Varsovie, madame Sangusko regagnait sa solitude de l'Ukraine. A force de douceur et de prudence, elle y retrouvait peu à peu le cœur de sa mère, et la joie rentrait dans son âme avec la paix de la famille. Toutefois, elle reportait souvent ses

[1] L'empereur Alexandre.

regards vers ces rivages de Genève, qui lui étaient demeurés si chers. « Notre pays est détestable, écrit-elle à M. Vuarin; son éloignement nous isole; on est ici plus absent qu'ailleurs; les postes se traînent, les passagers sont rares, et quand c'est une bonne ou une mauvaise nouvelle, on s'en réjouit ou l'on s'en afflige plus tard que les autres. Quand les événements tiennent aux personnes que l'on aime, cette ignorance où on est sur leur compte devient bien pénible... Oui, cher Curé, je suis ici si peinée d'être si loin de vous! vos idées me sont si nécessaires, que la douce habitude d'y recourir pour éclairer les miennes, me fait toujours mesurer avec effroi la distance qui nous sépare. Un jour peut-être je la franchirai, et je me rapprocherai du monde civilisé.... »

C'est bien à regret que nous quittons ces admirables citations, si allongées déjà, et qui cependant nous laisseraient encore une moisson abondante. De grands changements ne tardèrent pas à s'opérer dans la vie de madame Sangusko. Pour se conformer aux vœux de ses parents, et aussi pour sortir d'une position embarrassée, elle contracta, sans empressement et avec la plus austère conformité à la volonté de Dieu, un second mariage, avec le prince Potoka; cette union fut heureuse et embellie par la fleur de toutes les vertus. En 1819, elle revint à Paris, d'où elle se faisait une fête d'aller revoir le père et l'ami de son âme. Ce bonheur ne lui fut pas donné; sa santé délabrée la conduisit aux eaux, puis la ramena dans son pays, où elle s'éteignit d'une mort prématurée et dans de grandes douleurs, à la fin de 1820 ou au commencement de 1821. L'empereur Alexandre

fut touché de sa résignation et il la pleura. Elle avait servi chaque année une pension aux Sœurs de Charité de Genève, qu'elle aima jusqu'à son dernier soupir, presque autant que le pieux et savant curé qui avait ouvert ses yeux à la véritable lumière. Elle n'a laissé qu'une fille, mademoiselle Alexandrina Potoka, qui n'a pas cessé, depuis la mort de son père, de continuer les généreuses largesses de celle qui lui avait donné le jour.

Nos lecteurs voudront bien nous pardonner ce long et touchant épisode. C'est une perle précieuse, que nous avons été heureux de recueillir et d'enchasser dans cet austère récit.

FIN DU PREMIER VOLUME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



NOTE A. — Page 2.

Dès les premières pages de la *Vie de M. Vuarin* et en parlant du lieu de sa naissance, nous avions laissé courir notre plume aux attraits séduisants d'une description. La gravité de l'histoire en a réclamé la suppression. Nous la reproduisons ici, et peut-être ne déplaira-t-elle pas à quelques-uns de nos lecteurs, et, en tous cas, elle servira à leur faire connaître les lieux où s'est exercé l'apostolat de M. Vuarin.

A six kilomètres de l'antique cité genevoise, au pied du mont Salève, si bien décrit par M. de Saussure et si fréquenté par les touristes amateurs des beaux horizons et par les naturalistes, qui viennent demander à la Flore et à la Faune alpestres quelques-uns de leurs plus rares produits, s'élève en grimpant aux flancs de la montagne le gracieux village de Collonges. Non loin de là, et dans la plaine, coule, entre des falaises de gravier, l'Arve froide et rapide, qui descend en grondant des

hautes cimes du Faucigny et se hâte d'aller mêler ses flots torrentueux aux eaux bleues et limpides du Rhône à peine échappé du paisible bassin du Léman. Au-dessus du village, le Salève, bizarrement fracturé par quelque vieille catastrophe inconnue de l'histoire, s'ouvre en une gorge profonde et escarpée, flanquée de rochers à pic, tantôt creusés en grottes sombres et humides, tantôt suspendus en plafonds sans appui, s'avançant et surplombant sur d'étroits sentiers. On aime à respirer là un air toujours vif et frais au plus fort de l'été, et à jouir du contraste de ces murailles de pierre, aspect sauvage et resserré, avec la vaste et brillante étendue que l'on a sous les pieds; on aime à promener ses regards sur ce lac, qui ressemble à un grand fleuve aux rives élégamment découpées, et sur cette plaine bien cultivée dont les champs paraissent, à cette distance, les carrés d'un immense jardin. A l'ouest, le Jura traîne sur le ciel une courbe monotone et des sinuosités trop arrondies; mais il se présente, le soir, avec une rare magnificence, lorsque le soleil couchant, avant de disparaître, laisse glisser, depuis ses sommets jusqu'à sa base, ses derniers rayons, et le montre tout baigné dans les flots d'une lumière à moitié éteinte. En fléchissant un peu vers le nord, on aperçoit la ville de Genève, étalée sur le penchant d'une colline, dont les eaux clapotantes du lac viennent baiser les pieds. On distingue parfaitement l'enceinte de sa rade, ses promenades ombreuses, les ruines de ses remparts démolis, les rapides et fugitifs convois du chemin de fer, dont la course de feu laisse flotter, après elle, dans les airs, une longue chevelure de fumée, et la *gare*, port terrestre, où ces vaisseaux de nouvelle espèce versent chaque jour de leurs flancs de nouvelles richesses, de nouveaux habitants et une nouvelle vie, au souffle de laquelle la vieille et austère cité de Calvin se transforme comme par enchantement. Au centre de ce tableau se détachent et pointent vers le ciel les tours de la vieille basilique de Saint-Pierre, qui semble pleurer là, sous son ignoble voile de fer-blanc, les splendeurs évanouies de son architecture et de

son culte[1]. Si l'on gravit le Grand-Salève, l'horizon s'ouvre, s'arrondit et s'étend; les objets s'éloignent et se rapetissent; la campagne se change en une carte de géographie : spectacle non pas plus beau, mais plus grandiose. A droite, au pied des Alpes, on voit l'extrémité du lac d'Annecy, à gauche la vallée de Cluse, et dans le milieu et le creux du paysage, l'Arve étendue, comme un serpent, dont les saillies des montagnes tourmentent, en les dessinant, les replis tortueux.

NOTE B. — Page 8.

Même observation qu'à la note précédente.

Nantua est une petite ville cachée dans le creux d'une vallée, comme au fond de l'aire d'un aigle, entre deux lacs et deux montagnes abruptes, toutes couronnées de sapins aux cônes noirs mutilés par le poids des neiges. Ces deux escarpements pressent les flancs de la cité et la resserrent dans une étroite enceinte, tandis que leurs cimes bizarrement tourmentées lui ferment l'horizon et ne lui laissent, surtout en hiver, que quelques heures d'un avare soleil. On dirait plutôt l'emplacement d'un couvent que celui d'une ville. Aussi n'y avait-il bien là autrefois qu'un couvent. Charles-le-Chauve y vint mourir en fuyant d'Italie et y laissa sa cendre. La vieille église, qui en fait l'ornement, rappelle les temps carlovingiens. Des habitations s'élevèrent bientôt autour du monastère, asile de la paix et vrai lieu de refuge en ces siècles de guerre et de dévastation. Le monastère a été emporté par la tempête; mais la ville demeure, sans se souvenir peut-être de son origine et des bienfaits de ses fondateurs. Ce site sauvage dut agir sur l'âme impressionnable du jeune François Vuarin.

[1] La Réforme, pour préserver les tours de Saint-Pierre d'une ruine inévitable, les a cuirassées de deux immenses calottes de fer-blanc, qui ressemblent à des éteignoirs de forme colossale.

NOTE C. — Page 39.

Nous reproduisons ici un fragment d'une lettre de M. Bigex à M. Vuarin sur la mort de Voltaire, parce qu'elle contient, croyons-nous, une circonstance inédite jusqu'à ce jour.

« Je désirerais pouvoir, mon cher correspondant, vous satis-« faire d'une manière aussi précise sur les caractères de la mort « du patriarche de l'impiété. Il n'est pas nécessaire, pour cela, « que j'aie recours à M. de Varicourt, j'ai été à même, dans le « temps, d'en apprendre tout ce qu'il a pu en savoir lui-même, « et de plus, j'ai eu des conférence particulières à ce sujet avec « M. le curé de Saint-Sulpice, qui le visita plusieurs fois dans « sa dernière maladie. C'est une commission que m'avait don-« née l'évêque d'Annecy. Ce prélat désirait savoir d'une ma-« nière positive à quoi s'en tenir sur la mort de Voltaire, étant « exposé à devoir se prononcer sur l'introduction du cœur du « défunt, qui n'était assurément pas la meilleure partie de ce « mauvais homme, dans un tombeau préparé à l'église de Fer-« ney. Or, de toutes mes recherches, il résulte que M. le curé « de Saint-Sulpice n'eut et ne put obtenir du malade que des « compliments sur ses aumônes, et que lorsqu'il chercha à « remplir son ministère auprès de lui, celui-ci se tournait « dans son lit d'un autre côté et ne répondait pas, du moins « d'une manière précise et satisfaisante.

« J'ai su également que l'abbé Gautier, qu'on dit, par épi-« gramme, avoir été bien digne de travailler à cette cure, en sa « qualité de chapelain des incurables, eut plusieurs entretiens « avec le malade, et qu'il en obtint quelques marques de dis-« positions religieuses, feintes ou réelles, mais assurément in-« suffisantes après une pareille vie.

« J'ai su encore que, dans les derniers jours de sa maladie, « aucun prêtre ne put pénétrer jusqu'à lui, et que d'Alembert « et Laharpe faisaient la garde à la porte de son hôtel, pour en

« défendre l'entrée, par méfiance, disait-on, de la philosophie « du mourant.

« C'est dans ces derniers jours que l'on prétend qu'il s'est « abandonné à tous les blasphèmes de l'impiété et à toutes les « fureurs du désespoir. Mais on n'a pas pu en recueillir des té- « moignages bien précis, attendu qu'il ne fut approché alors « que par des parents et des philosophes. Ce fut seulement un « bruit généralement répandu, qui ne fut pas étouffé, ni posi- « tivement contredit. Ses plus ardents partisans eux-mêmes « conviennent qu'il n'a pas fini en héros. Le cuisinier de M. de « Villette, interrogé sur cette mort peu de temps après, par un « prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, répondit qu'il « avait été expressément défendu à tous les gens de la maison « d'en parler, et que tout ce qu'il pouvait en dire, c'est que si « le diable pouvait mourir, il ne mourait pas autrement... »

M. Vuarin paraît avoir demandé ces renseignements, pour les employer dans les *Étrennes religieuses*, que M. Bigex fondait en ce temps-là même, et dont M. Vuarin devenait un des principaux collaborateurs.

NOTE D. — Page 45.

Voici comment s'opéra cette élection. Les électeurs, convoqués à l'assemblée des Allobroges, à Chambéry, après avoir nommé les députés de la Savoie à la Convention, furent invités à se rendre à la cathédrale pour élire l'évêque constitutionnel du Mont-Blanc.

Quelques-uns, sentant leur conscience un peu troublée de ce que l'on exigeait d'eux, représentèrent que Monseigneur Paget, quoique absent, n'en était pas moins l'évêque légitime du diocèse de Genève; que l'archevêque de Tarentaise et l'évêque de Maurienne n'avaient point, du fond de leur exil, donné leur démission, pas plus que Monseigneur de Cham-

béry, quoique malade et gardé à vue dans son propre palais; que ces prélats étaient par conséquent les seuls et légitimes pasteurs des peuples de la Savoie, et qu'il n'y avait lieu d'en nommer d'autres, tant que les titulaires légitimes étaient vivants. La majorité des électeurs, entraînée par la solidité de ces raisons, reconnut qu'elle ne pouvait se résoudre à procéder à une telle élection, et se déclara incompétente.

Cette déclaration ne faisait pas le compte des commissaires du gouvernement. Simond prétendit que la réunion n'avait pas pour but d'examiner la question de la compétence, qui, selon lui, avait été déjà décidée, mais bien de procéder à l'élection de l'évêque. Les électeurs se récrièrent. Alors, sans rien dire, Simond sortit, alla chercher de la troupe, et fit amener deux canons chargés, qu'il braqua devant la porte de la cathédrale. A la vue de cet appareil militaire, les électeurs s'esquivèrent les uns après les autres. Il ne resta qu'un petit nombre de *frères et amis*, qui nommèrent l'abbé Panisset évêque constitutionnel du Mont-Blanc.

(Extrait de l'*Écho du Mont-Blanc*, 6 septembre 1856.)

NOTE F. — Page 59.

Nous prenons, presque au hasard, dans nos précieux manuscrits, une page, qui puisse donner une idée de ces étapes du martyre : « Le mauvais temps, les mauvaises routes, les « mauvaises voitures, les montagnes du Lyonnais et de l'Au- « vergne à traverser, nous ont fait souffrir tout ce qu'on peut « souffrir. Un vent impétueux, la neige, le froid, la pluie tout « le jour sur le corps, sans pouvoir se remuer sur les chariots, « à cause des chaînes et des menottes ; obligés, outre cela, de « rester au milieu du chemin pour attendre qu'on eût trouvé « des bœufs pour arracher les roues enfoncées jusqu'aux es- « sieux dans les ornières; et après de si belles journées, jetés

« le soir dans une prison ou dans une cave, sans feu, sans lu-
« mière, sans paille ; condamnés à coucher sur la terre ou sur un
« plancher couvert d'ordures, et pour tout souper, *le pain de la*
« *nation* et de l'eau, quand *le pain de la nation* n'avait pas été
« dévoré par les *gaspilleurs* de l'escorte; pour toute couver-
« ture de nuit, nos habits baignés depuis plusieurs jours et
« collés sur notre dos; les uns plaignant une main, les autres
« le cou, que les fers avaient froissés par le cahotement des
« chariots, cahotement si grand, si fort, si continuel, qu'on a
« culbutté plusieurs fois, et que, malgré toutes les précautions,
« étant attachés trois ensemble et serrés de très-près, on tom-
« bait et on entraînait les autres avec soi dans la boue, exposés
« à être écrasés sous les roues; tels sont les principaux agré-
« ments de notre voyage. Mais pas un cheveu n'est tombé de
« notre tête. La joie et la gaîté ont toujours fait notre partage.
« Un jour, faute de chaînes et de menotes, on voulait me mettre
« les poucettes; après bien des supplications, j'obtins d'ache-
« ter une corde à mes frais pour me lier, afin d'avoir les mains
« libres. » (Lettre de M. Barre, curé en Maurienne.) M. Barre était précisément du convoi de M. Dubouloz, ou quatrième convoi.

NOTE G. — Page 60.

Les traits les plus touchants abonderaient sous notre plume, si c'était ici le lieu de les citer en grand nombre : « Notre mar-
« che à travers l'Auvergne, écrit M. de Génissiat, est une mar-
« che triomphale. Tous, hommes, femmes, enfants, accourent
« sur notre passage. Ces derniers, plus peut-être que les au-
« tres, tiennent à nous témoigner leurs généreux sentiments.
« Nous en avons vu de dix à douze ans, tirer de leurs poches
« leurs petites bourses, et n'être satisfaits que lorsqu'ils avaient
« pu nous faire accepter toute la légère monnaie qu'elles con-
« tenaient. Quel sacrifice ! car vous connaissez tout le prix que

« la jeunesse attache à cette matière. A Alzon, une foule im« mense s'est portée sur notre passage, apportant du pain, du « vin, mille provisions. Notre brigade les rebute, fait fouetter « les chevaux; mais la troupe augmente, et, encombrant la « route, se met en mesure d'arrêter les voitures. Le brigadier, « craignant pour son escorte, tire son sabre, pour arrêter le « peuple, qui s'élance sur nous. Une jeune fille, tenant un pain « à la main, s'avance sans crainte, malgré le fer dirigé contre « sa poitrine, malgré une légère blessure qu'elle avait déjà re« çue. Il a fallu la laisser faire, un gendarme a reçu le pain de « ses mains et nous l'a remis. Jugez avec quel bonheur nous « avons mangé ce pain précieux ! »

Le zèle des fidèles éclatait surtout pour apporter aux confesseurs de la foi des matelas, des couvertures, du linge, dans ces lieux humides où on les entassait pendant la nuit.

NOTE H. — Page 75.

Nous donnons ici, comme spécimen, un fragment d'une lettre de M. Dubouloz à M. Vuarin. Nos lecteurs verront avec quelle scrupuleuse exactitude les secours envoyés étaient distribués et avec quelle fidélité il en était rendu compte.

De la citadelle de l'île de Rhé, 16 mars 1800.

J'ai reçu dans le courant de décembre les 28 louis que vous me fîtes passer par la voie de M. Delphin, qui forment la somme de 652 liv., et j'y joins 21 liv., 6 sous, 6 deniers, qui restaient du dépôt de Cayenne, ce qui fait un total de 693 liv., 2 s. 6 d., qui ont été appliqués comme suit :

J'ai remis :

1° A M. Neyre, ensuite d'une de vos lettres, trois louis, soit	Liv.	72	»	»
2° A M. Colloud, six louis, soit	»	144	»	»
A reporter :	Liv.	216	»	»

Report :	Liv.	216 » »
3° Pour rétributions, par votre lettre du 6 janvier.	»	106 » »
4° A M. Merlin, pour compléter les deux louis qui lui ont manqué et que certainement il n'a pas reçu. (Il est trop honnête pour affirmer la moindre chose contre la vérité.)	»	48 » »
5° A M. Neyre. 2°	»	24 » »
6° Entre MM. Lallier et Julliand.	»	48 » »
7° A M. Buisson.	»	72 » »
8° Entre MM. Mareston, de Genissiat et Bétemps.	»	72 » »
9° A M. Neyre, pour 24 fr. qui lui ont été annoncés de son pays, me réservant, si ces 24 fr. ne sont pas envoyés, de les faire entrer dans la masse commune.	»	24 » »
10° A M. André.	»	24 » »
11° A M. Florent.	»	48 » »
12° A M. Pignarre, que j'ai chargé de subvenir aux besoins essentiels de M. Monthoux.	»	6 » »
Total de ce qui a été distribué :	Liv.	688 » »
J'avais à distribuer :	Liv.	693 2 6
Il reste :	Liv.	5 2 6

dont je tiendrai compte par le prochain envoi.

M. Dubouloz fait connaître à M. Vuarin, aussi exactement que dans la note ci-dessus, l'emploi de toutes les sommes qu'il lui fait parvenir.

NOTE I. — Page 78.

Nous donnons ici le commencement de la magnifique lettre des confesseurs de la foi aux fidèles du diocèse de Genève :

Aux fidèles du canton de Genève.

« Nos Très-chers Frères,

« L'apôtre saint Paul combla d'éloges et de bénédictions es peuples de Macédoine et d'Asie, pour quelques subsides qu'ils lui avaient envoyés en faveur des pauvres d'entre les saints de Jérusalem; il consigne cet acte précieux de leur charité dans plusieurs de ses épîtres, pour être transmis dans toutes les Églises de l'univers, à la gloire de ces peuples, et l'exemple des fidèles jusqu'au dernier jour du monde.

« C'est dans les temps de cette charité fervente, où tout était commun entre les chrétiens, et où l'esprit de cupidité et d'intérêt particulier n'avait point encore eu d'accès dans le sein de l'Église de Jésus-Christ, c'est dans ces jours propices que les peuples, dont saint Paul célèbre la générosité, lui avaient fait parvenir leurs largesses, pour sustenter les saints de la ville de Jérusalem.

« Si du haut du ciel, ce grand apôtre se transportait au milieu de vous, N. T. C. F., dans ces jours de dépérissement et de refroidissement de la charité chrétienne, pour lesquels nous avons été réservés, il vous dirait : L'offrande que vous venez de faire à l'auteur de votre être, dans la personne de ses ministres, s'est élevée comme un parfum précieux jusqu'à son trône, et lui est d'une odeur d'autant plus agréable, que ce n'est pas au milieu des applaudissements et des acclamations des peuples, que vos bienfaits les ont suivis, c'est *dans cette lie des temps,* où l'impie, élevé contre le saint des saints, tient à gloire de les humilier, pour avilir la sainte religion dont ils sont les organes. On vous les a représentés comme des hommes avides, qui abusent de votre confiance, transforment en vil métier le plus auguste ministère, et, sous le prétexte spécieux de vous annoncer les vérités de l'Évangile, n'entrent dans le sanctuaire que pour y chercher des richesses, et ne s'occupent qu'à vous séduire, à vous entraîner dans les sentiers de l'injustice et de la révolte; on vous les a peints sous les couleurs

les plus noires, on n'a rien oublié pour donner une apparence de réalité à des désordres imaginaires; on est allé fouiller jusque dans la nuit du passé, pour tirer de l'oubli des fautes ou chimériques, ou exagérées, et les faire rejaillir sur eux. Malgré tant de traits que l'odieuse calomnie ne cesse de lancer sur les oints du Seigneur; malgré ce déluge d'opprobre, d'humiliations, de dérisions dont on les couvre, vous avez su vous élever au-dessus des menaces, à l'aide desquelles on voudrait intimider et ralentir votre bienfaisance et votre piété; vous avez suivi la pente de vos cœurs généreux et sensibles, et vous vous êtes montrés les dignes émules des fervents chrétiens, qui, dans les beaux jours de l'Eglise, n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme et ne formaient qu'un peuple de frères.

« Bénies soyez donc âmes fidèles, ajouterait cet apôtre, qui sut marquer par des expressions si dignes de l'esprit qui l'animait, ses sentiments de gratitude envers les habitants de Philippes! que l'auteur de tout bien et de tout don parfait accomplisse, selon les richesses de sa bonté, tous vos désirs, qu'il se rende propice à tous vos vœux; et, pour les biens de cette vie fugitive, dont vous avez fait part à ses ministres, qu'il vous enrichisse des dons les plus précieux de sa grâce, ce Dieu qui, dans la céleste patrie, ne laisse pas même sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom! Quel droit ne vous a-t-il pas donné à ses magnifiques promesses, en faveur des âmes miséricordieuses? Il vous a dit dès le commencement, que tout ce que vous feriez pour ses disciples, il le regardera comme fait à lui-même; vous les avez accueillis, vous les avez visités par vos bienfaits dans les cachots où ils étaient en proie au *long et pénible martyre de l'indigence*, vous les avez aidés à supporter la pesanteur de leurs fers, et vos pieuses largesses les ont presque rendus à la vie; mais c'est à votre Dieu plus encore qu'à ses ministres que vos dons ont été offerts, c'est donc à lui à vous récompenser; et quand il récompense, ce n'est pas comme les hommes, par quelques sentiments superficiels et

inefficaces, par les biens frêles et passagers de la terre de votre pèlerinage; c'est par les biens immenses, par les charmes infinis et les délices de la céleste patrie; c'est par de tels biens que récompense le Dieu qui vous a dit qu'en soulageant ses ministres, c'est lui-même que vous avez soulagé.

« Ainsi, N. T. C. F., vous parlerait l'apôtre, dont la grande âme sentait si vivement les bienfaits, et il donnerait un essor d'autant plus élevé à la noblesse de ses sentiments, que votre libéralité envers nous est d'un mérite supérieur à celle que ce juste appréciateur loue dans les peuples de Macédoine et d'Asie, et qu'elle renferme des caractères plus dignes de la charité chrétienne.

« Les fidèles de Jérusalem, qui furent soulagés par ces peuples compatissants, étaient saints; c'est le titre dont les qualifie le grand apôtre, et leur sainteté était reconnue de toutes les Églises chrétiennes. Le plaisir donc qu'éprouvèrent leurs bienfaiteurs en les soulageant, était ce plaisir délicat et flatteur que l'on ressent en s'associant au mérite de la vertu souffrante, par les sacrifices que l'on fait en sa faveur; et si la loi de Jésus-Christ leur en faisait un devoir, c'était un devoir que la ferveur des temps et la sainteté des personnes qui en étaient les objets, leur rendait plus cher et plus sacré; et quel encouragement encore pour eux, que l'autorité du saint apôtre qui les y exhortait!

«Quant à nous, N. T. C. F., quoique nous n'ayons pas à nous reprocher les excès dont les ennemis de notre sainte religion prétendent nous rendre coupables à vos yeux, nous ne pouvons nous dissimuler que nous n'avons que trop de part au relâchement de notre infortuné siècle; que nous n'avons que trop dégénéré de la piété de nos pères dans la foi; nous sentons toute l'immensité de la distance qu'il y a entre nos faible mérites et les éminentes vertus de ces fervents disciples de Jésus-Christ, qui, dans leur détresse, furent secourus par le peuple de Macédoine et d'Asie; et quelles qu'aient été notre bonne volonté et l'étendue de nos devoirs dans la carrière importante que

nous avons parcourue auprès de vous, nous sommes plus que convaincus que tous les efforts de notre zèle ont été beaucoup au-dessous de ce que vous aviez droit d'attendre de notre ministère, et de ce que nous aurions voulu faire pour votre salut. Ce ne sont donc pas nos mérites, ce ne sont pas nos services qui ont pu vous engager à nous donner des témoignages si éclatants de votre bienfaisance ; c'est votre charité toute seule, c'est la grande idée que vous avez justement conçue de notre sainte religion, qui vous a déterminés à soulager ses ministres.

« Et voilà, N. T. C. F., ce qui augmente le prix du bienfait, ce qui ajoute un nouveau lustre à vos libéralités, et qui vous donne un droit toujours plus pressant à notre gratitude. Par ce motif de piété dont vous avez ennobli vos généreuses largesses, vous nous avez imposé une obligation nouvelle d'élever de plus en plus pour vous nos mains vers le ciel. Mais qu'elle nous est précieuse, cette douce obligation, qui nous donne la consolation d'avoir à présenter à l'Eternel vos œuvres de miséricorde, et de faire de vos bienfaits le principal fondement des vœux que nous ne cessons de lui adresser pour votre prospérité ! Heureux s'il daigne les exaucer et vous rendre au centuple tout le bien que vous nous avez fait !

« Nous n'avons point d'expressions pour vous marquer toute la vivacité des sentiments que vous nous inspirez ; mais nous pouvons du moins vous dire qu'ils sont profondément gravés dans nos cœurs, qu'ils nous suivront dans les régions les plus lointaines, ces sentiments si tendres, si vifs, si consolants ; et si la renommée a porté dans ces terres inconnues les malheurs de l'Europe avec ses crimes, nous vous rendrons témoignage devant les peuples qui les habitent, nous leur raconterons vos bienfaits, nous leur apprendrons qu'il est encore dans cette partie de l'univers, qui fut pour nous si impitoyable dans ses rigueurs, des âmes privilégiées, qui n'ont pas participé à la contagion commune, qui, loin de céder à l'empire de l'exemple et du préjugé, ont vengé nos disgrâces et réparé nos pertes, et que la charité du Dieu qui daigna se faire pauvre et se

revêtir de nos misères pour nous enrichir, règne encore au milieu de tant de désastres qui désolent les lieux qui nous virent naître. Nous leur ferons connaître ce Dieu, que peut-être ils ignorent encore, et nous osons nous flatter qu'ils deviendront ses disciples, et que nous verrons enfin arboré sur les faîtes de leurs temples le signe si humble de la croix, devenu parmi nous, après tant de siècles de vénération et de gloire, un signe de scandale et de contradiction ! Que si, dans les courses et les travaux auxquels nous sommes dévoués, le ciel nous réserve la palme du martyre, du moins aurons-nous la consolation, que le crime qui nous donnerait le coup de la mort, ne partirait pas de la main des enfants de l'Eglise, et que notre sang répandu, loin de devenir une plaie pour le christianisme, et d'éteindre la foi dans nos persécuteurs, servirait au contraire à augmenter le nombre des chrétiens... »

NOTE K. — Page 87.

Nous allons essayer de justifier, par quelques citations, chacune de ces assertions ; il faudrait un volume, pour dire tout ce que comporterait la matière.

La Réforme, avons-nous dit, *n'a produit :*

1° *Ni une plus grande pureté de mœurs.* Leti, cité par Gaullieur dans un curieux tableau de la société genevoise à la fin du XVIIe siècle, nous apprend que, malgré les lois somptuaires et une chambre des pompes et des ajustements, le luxe a pris des proportions telles, qu'il déplaît même aux citoyens et scandalise les étrangers ; que, descendu jusque dans les basses classes, il s'y étale sans pudeur, « comme de la fange sur de « l'or ! » — « Un grand nombre d'actes de libertinage, dit « M. Cramer, sont rapportés dans les registres du Consistoire, « pendant le XVIe et le XVIIe siècle. Sans s'étendre sur ce su- « jet, on peut affirmer qu'ils font comprendre la nécessité

« d'une répression, dont la sévérité peut étonner aujourd'hui, « mais sans laquelle la réforme des mœurs eût été manquée. » C'est M. Cramer lui-même, qui va nous apprendre le beau résultat de ces mesures de rigueur, dont il se fait le panégyriste : « Les querelles domestiques, les rixes, les duels, les suicides, « la passion des jeux de hasard, se représentent avec une « grande variété dans les registres. Quant au libertinage, *qui* « *est en tous temps*, c'est, *comme on peut le supposer*, — (quel « embarras à dire la vérité !) — l'objet du plus grand nombre « des citations du Consistoire. Faut-il en conclure à plus de « licence dans les rapports entre les deux sexes ? Non, sans « doute ; si, de nos jours, tous les actes scandaleux, toutes les « infractions à la foi conjugale, étaient constatés avec une aussi « rigoureuse exactitude, le nombre des coupables serait-il moin- « dre qu'aux siècles passés ? » D'où il suit clairement que la Réforme n'a rien réformé, et que *la réforme des mœurs surtout*, malgré les *sévérités de la répression*, *n'en a pas été moins manquée*. Notre texte et quelques notes montreront qu'il y a matière à un jugement beaucoup plus sévère.

2° *Ni des croyances plus chrétiennes.*

Tout le monde connait le fameux passage de Rousseau : « On ne sait ni ce qu'ils (les ministres de Genève) croient, ni ce « qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font « semblant de croire. Leur seule manière d'affirmer leur foi « est d'attaquer celle des autres. » Cette affirmation de Rousseau a soulevé des clameurs ; mais la suite des événements a démontré combien il avait raison. Or, s'il en était ainsi des pasteurs, que dire des ouailles ? Voir aussi l'article de d'Alembert dans l'*Encyclopédie*, article Genève. La suite de notre texte montre que le mal a commencé de bonne heure, et le spectacle que nous avons aujourd'hui sous les yeux prouve qu'il n'est pas près de finir.

3° *Ni une opinion publique plus éclairée.* « La magie prise « au sérieux, les apparitions du diable et les accusations de « sorcellerie reviennent fréquemment dans les registres an-

« ciens, même au XVII[e] siècle. La dernière sorcière brûlée « est Michée Chauderon, en 1652. Ainsi Genève est, pour l'é- « poque où cessa la crédulité légale, *un peu* en avant des « autres pays. (Cramer, *Coup d'œil*, etc.) M. Cramer flatte Genève. Dans les trente ans qui suivirent la Réforme, il y eut plus de sorciers exécutés à Genève que dans les deux derniers siècles de la domination épiscopale. Dans l'espace de soixante ans, les tribunaux condamnèrent à la peine du feu cent cinquante individus accusés de sorcellerie. On qualifiait leur crime de *lèse-majesté divine au plus haut chef.* Du reste, quand le magistrat ne brûlait plus les sorciers, le peuple les lapidait, comme on peut voir dans les registres du Consistoire, sous la date du 20 juin 1611. « Le recours à l'art des devins et à des « pratiques superstitieuses, pour traiter des maladies, faire re- « trouver des objets perdus, etc., aberrations de l'esprit hu- « main, qui se montrent encore de nos jours, ressortent de « tout temps à Genève. Elles ont été de bonne heure l'objet « des réprimandes éclairées du Consistoire. » (Cramer, *Coup d'œil*, etc.) Les évêques et les prêtres catholiques ont bien, longtemps avant le Consistoire, poursuivi ces superstitions de leurs *réprimandes éclairées;* l'Eglise les a même frappées de ses censures. Elle ne les pas déracinées de l'esprit des peuples, parce que ce sont des faiblesses naturelles à l'infirmité humaine. Mais les ministres n'ont pas été plus heureux, même parmi ce peuple de Genève qu'il leur a été donné, pendant trois siècles, de pétrir de leurs mains. Voici, du reste, qui est mieux. « En 1666, un Italien, qui se vantait d'avoir le talent de con- « vertir le *mercure en argent*, demanda au Conseil la permis- « sion d'exercer ses talents à Genève; le Conseil lui accorda sa « demande, en ajoutant cependant, *que ce n'était qu'autant « qu'il n'y aurait point de tromperie dans ses procédés.* » (Picot, *Histoire de Genève*, t. III, p. 160.) Naïf conseil! On peut voir, à la page suivante, l'histoire curieuse de Marguerite de Bartingo. « En 1667, dit le même auteur, le Conseil entendit « un rapport dont il résultait que les balles de plomb ne faisaient

« aucun effet sur les corps de ceux qui étaient charmés, et qu'il « y avait un grand nombre de soldats parmi les troupes de Sa- « voie, qui en étaient à l'abri ; le Conseil, d'après ce rapport, *ar- « rête de faire fabriquer un millier de balles en fonte.* » De mieux en mieux, comme on voit. Il faut convenir que les historiens de Genève ont assez mauvaise façon, après cela, d'accabler de leurs sarcasmes ces bons et naïfs Savoyards, qui s'en venaient à l'*Escalade* avec des talismans préservateurs; ce qui, entre parenthèse, n'est rien moins que prouvé.

4° *Ni plus de tolérance.* Notre texte devient plus loin un commentaire suffisant.

5° *Ni un caractère public plus élevé ou plus estimable.* « L'hu- « meur du peuple genevois, dit Leti, est difficile à connaître, « parce qu'il est un composé de toutes sortes de nations. Le « commun du peuple, ce qu'on nomme la *plèbe*, passe pour in- « solent chez les citoyens eux-mêmes, et cependant je n'ai ja- « mais vu de peuple plus docile que celui-là ; je l'estime même « vil pour être trop docile. *Néanmoins, ceux qui sont d'an- « cienne race genevoise sont d'humeur tempérée, courtoise et « beaucoup plus enclins au bien qu'au mal.* » Ce dernier trait est remarquable et a besoin d'être médité. On peut aussi consulter le fameux portrait des Genevois, par M. Raoul Rochette, *Lettres sur la Suisse*, 1819, p. 491.

6° *Ni plus de bien être.* « Les registres du Consistoire au « XVIe et XVIIe siècle, au point de vue de l'état matériel du « pays, accusent assez de trivialité, de manque d'air et de bien- « être dans la vie commune.... La rudesse des mœurs aux « temps anciens se manifeste aussi à plus d'une page par des « *maltraitements* de maris envers leurs femmes, de parents « envers leurs enfants, de maîtres envers leurs serviteurs, par « le peu de soins donnés aux malades, par le grand nombre « d'exécutions capitales et par l'insensibilité qui entoure ces « châtiments. » (Cramer, *Coup d'œil*, etc.) On peut voir, à ce sujet, de curieux détails, dans les mémoires de Philippe Hurault, abbé de Pontlevoy, témoin oculaire. Tome X^{e}, Ire par-

tie, p. 602 et 603, des Mémoire pour servir à l'histoire de France, par Michaud et Poujoulat.

7° *Ni plus de savoir*. « Les lettres... (Nous citons encore « Leti, dans un tableau tracé *de visu*, portant tous les caractè- « res de la plus parfaite exactitude).. Les lettres sont loin d'être « florissantes à Genève. On ne voit plus s'y former d'hommes « doctes et savants, et j'éprouve une certaine honte à avouer « que bien souvent le sénat ne sait où trouver un secrétaire « d'Etat qui entende passablement le latin et qui le parle pas- « sablement. » Cette assertion de Leti est mise hors de doute par la lecture des divers registres des corps publics et même de ceux du Consistoire, écrits cependant par les ministres ou tout au moins sous leur dictée. Nous croyons qu'on aurait de la peine de trouver en France, à une époque correspondante, dans une ville de province, des documents de ce genre rédigés aussi incorrectement. Ainsi, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, alors que la langue était parfaitement fixée, on rencontre des locutions comme celles-ci : t*a*rgiv*a*rs*a*tion, ils all*a*rent, ils ré-s*a*rvèrent, ils leur*s* avaient dit, venez *y* voir, *y* chercher, d*a*r-nier pour derrière, etc. Nous ne parlons pas des idiotismes genevois, qui aujourd'hui encore demandent un dictionnaire spécial. — Il est vrai qu'à la fin du XVIII[e] siècle, Genève produisit une multitude d'hommes distingués dans les sciences et dans les lettres. Mais la Réforme est plus qu'étrangère à cette efflorescence.

NOTE L. — Page 90.

Calvin a flétri de ce nom les représentants de l'ancien parti national. Presque tous avaient combattu pour la liberté de Genève, et puissamment coopéré à l'établissement de la réforme. Quand ils virent qu'ils n'avaient contribué qu'à se donner des maîtres et à remplacer, par un sceptre de fer, la

houlette paternelle de l'évêque, ils regrettèrent leur œuvre, et s'ils n'aspirèrent pas tout à fait à la détruire, ils s'efforcèrent au moins de repousser de leur tête le joug, qui leur était imposé; ils furent vaincus; ceux d'entre eux que l'on put saisir furent décapités et écartelés; les autres allèrent rejoindre sur la terre de l'exil les premières victimes qu'ils avaient eux-mêmes si injustement et si imprudemment expulsées du sol de la patrie.

NOTE M. — Page 95.

Nous ne pouvons pas reproduire ici, faute d'espace, tous les textes des registres du Consistoire sur lesquels reposent nos assertions; nous en mettons seulement quelques-uns, pris au hasard, sous les yeux de nos lecteurs; afin d'éviter la confusion, nous les groupons sous trois titres :

1° Haine contre les étrangers, français surtout, qui, fuyant la persécution dans leur pays, venaient s'établir à Genève et déposséder les anciens habitants de la cité.

« 3 mars 1547. Ung serviteur de Claude Dupon, auquel fust interrogué de dire les propos qu'il a ouy dire à Pierre Caloppe : Respond qu'il est vray qu'il a ouy dire à ung serviteur appothycayre de chez Voisin qu'il avait ouy que si la guerre venait icy, qu'il frapperait plutost sur les *Françoys* que sur les ennemys, et que M. Calvin a tous les revenus de ceste ville et est étranger. »

« 26 décembre 1548. Nycollas Bramet auquel furent faites les remonstrances qu'il est venu à notisse qu'il a dict tels ou tels semblables propos « qu'il faut prendre un bâteau pour prendre et mettre tous ces Françoys et *bannys* et les envoyer par le Rhosne en aval... »

« 20 mars 1550, citation de Balthazar Rey, pour avoir dit : Maulgré Dieu de tant de Françoys !... à tous les dyables soient-

ils! que le dyable les emporte en leur pays manger leur dieu de paste. »

« 21 mai 1550, citation de Jehane, femme de Perroton, servante du *Solloy* (auberge à l'enseigne du Soleil), pour avoir dict : que les prescheurs n'ont pas toutes leurs oreilles, que la cène n'est qu'yvrognerie,... que ce que les prescheurs preschent n'est que fable,... que la messe est bonne,... qu'elle a persuadé à la femme d'un *bastier* qu'elle s'en retournasse et que ceste loy est méchante. »

« Du 8 décembre 1550, Marie Rapinat propose que la Jacqueline ne laisse à la injurier et dire oultrages,.. item dict : que voyant passer les renvoyés dict toujours : Dieu vous conduise! quand y plaira à Dieu, nous aulrons la messe. Item, quand elle a ouy dire que l'on avayt bruulé des chrétiens (des réformés) à Chambéry, a dict qu'elle en estait bien ayse. »

« 25 juillet 1555. Une femme de ceste ville est citée devant le Consistoire pour avoir dict à une femme françoyse : alé, alé, si vous étiez femme de bien, vous ne eussié laissé vostre pays et que Dieu est partout. — 8 août, une autre pour avoir dict : qu'elle aille au dyable toute la conversation des Françoys et que Dieu estait aussi bien en leur pays qu'ici. — 23 janvier 1550. Une autre pour avoir dict qu'elle ne sçavayt que faire en la foy des Françoys, ne leur loy, les maudissant des fiebvres cartes et les envoyant au dyable. — 6 août 1556, Charles Volland aiguilletier et Pierre Volland ont déposé que le jour où l'on mist au *collard* (carcan) Claude Raffinat le entendirent qui dictz, que c'estait à l'apétit de ces f... Françoys. — 27 février 1561. Citation de Pierre Dubois pour avoir dict en dépit de la roue, se carrossant contre un Françoys : au dyable d'eulx, tant y en a. Depuis qui sont en ceste ville, n'y a que trouble. »

« 12 octobre 1560, Dominique Massoton, chargé d'avoir dict que les ministres ne cognoissent pas les intentions de saint Paul et les devinent et les interprètent come y veulent, et sur ce qu'ung librayre luy remontraist que saint Paul avayt dict que

cestuy lui qui ne travaille pas ne doist pas manger; luy dit au dict librayre : « Je suis de ceste cité et ne suis comme vous êtes ypocrite qui estes venu icy pour faire mal en ceste ville.

« Advisé de le renvoyer à Messieurs pour le punir; leur playsir soict de mettre la main sur luy. »

Presque tous ces malheureux, coupables de propos semblables, sont recommandés à Messieurs, c'est-à-dire aux syndics, avec la même charité, et traités ordinairement avec la dernière rigueur.

2° Haine contre Calvin.

« 22 mars 1546. Philibert de B., ministre auquel fut interrogué de propos qu'il a heu tenutz à Morges touchant le jeu qui fust joyé en ceste ville, s'il ne dict pas que M. Calvin joyait au pape et M. Abel au cardinal, le nie. M. Calvin le veut maintenir sur son honneur. »

Le 17 juin 1546, Gaspard Favre résiste à Calvin en plein Consistoire; Calvin lui répond avec arrogance : « Nous som« mes ici par dessus vous. » — « C'estais bien vray, répond « Favre, et par sus tous. » Alors M. Calvin, suivant ces rébellions, est sorti disant : « Comme se passayt, il quittait le Consistoire. » Advis qu'il soit remis demain à Messieurs.

Le Consistoire se présente et « tous se démètent jusqu'à ce « qu'il soit faict telle punition qu'il appartient. »

« Le 21 décembre 1546, Guillaume Desroy auquel Calvin a remontré qu'il a heu dict que M. Calvin avait escrist qu'il estait licite aulx fidelles d'aler à la messe; le dict Desroy a dict estre vray. En luy faisant remontrance, appelle ypocrite au sieur Calvin. »

22 mars 1546. Très-curieuse scène entre la dame Grant et M. Calvin. La dame Grant lui résiste en plein Consistoire; Calvin lui fait de violents reproches; elle répond « qu'il ne dict « vray. » Sur quoi toute l'assistance fut émeu voyant son audace. Touteffoys quelque chose luy heust remontré, combien chascun taschat de la réprimer, elle a continué de dire de grandes oultrages au sieur Calvin entre lesquels sont ceux qui

suivent : qu'il estait venu à Genève pour nous mettre en débast et en guerre et depuis qu'il y est jamais l'on a heu ny bien, ny paix ; oultre plus lui a reproché qu'il ne vivait pas comme il presche et que jamays elle n'a trouvé amour en luy ; ains la toujours hayte ; item jamays n'en a pu tirer ung mot de consolation, et pour ce il lui a remonstré sa rébellion contre Dieu et son Eglise, lui disant qu'elle ne sçavait guères ce qu'estait de crestienté, elle lui répondit qu'elle estait meilleure crestienne que lui et estait de l'Eglise du temps qu'il estait encore par les cabarets. Advis qu'on déclare à Messieurs que le Consistoire la tient pour incorrigible, les priant d'y mettre ordre et la main à ce qu'elle ne desgorge aussi maulvaises parolles et malicieuses dont elle scandalise chascun, de peur que d'aultres ne prennent telle hardiesse et mesdient et blasphèment à son exemple. »

« 9 août 1548, Jacques Duval, appelé pour certains propos calomnieux desquels il a husé contre les ministres de la parolle du Seigneur, comme dict : que M. Calvin n'estait qu'un vindicatif et M. Abel ung usurier, et conséquemment tous les aultres heurent leur diton. »

« 6 juillet 1553. Citation de Claude Clérichet qui tint des propos : qu'y avait esté au Consistoire et qui avait dict à M. Calvin qu'il vollaist qu'on le adorasse... qui aimerait mieulx qu'on le menasse à Champel luy et ses enfants avant que baise sa pantoffle et ne le adorerait jamays, et que luy appartenait aussi bien de prescher qu'à Jehan Calvin. »

« 26 juin 1561. Un étranger dit : Je pense qu'on fera tantost de vostre ville une Romme et de Calvin une ydole. »

Nous pensons que nos lecteurs trouveront que c'est assez.

3° Haine contre les ministres.

Ici la matière est des plus abondantes, et en certains endroits tellement délicate, que nous n'osons mettre les principaux textes sous les yeux de nos lecteurs. En voici quelques-uns des plus inoffensifs :

« 27 février, Voland dict : que les ministres vollaient faire époser les cusins et les cusines, et que les dicts prescheurs qui

ont trouvé ceste loy avaient mieulx mérité d'être menés en Plainpalais que beaucoup qu'on y avait mené... Jeannette, femme de maistre Claude Tissot, dict que le dict Volland dict : que les ministres comerçaient de l'Evangile en ceste ville; vollaient faire prendre frères et sœurs; item que MM. Calvin et Abel furent bannys de ceste ville pour cela; item que les ministres demorent toujours icy et se donnent de bon temps et ne font pas comme les apôtres que vont prescher par villages et champs. »

« 4 mai. Appel au Consistoire de Martin Guillaume, accusé de toujours dire des ministres que tout ce qu'ils disent n'est que parolles d'hommes; que tous les livres que les ministres font n'est chose que pour amuser le monde. »

« 28 mai 1581. Claudie, femme de Pierre Gagneux, et Anne, femme de Bovard, ont comparu; la dite Anne pour avoir méprisé la cène, aussi pour calomnies par elle proférées contre des ministres et aultres gens du Bourg-de-Four, et que la Périnne et Claude Blanchet avaient des dyables familiers, que les ministres avaient eng... plusieurs servantes; a confessé la dicte Anne l'avoir ouy dire; même que ung ministre en la paroisse de Divonne avayt esté bruslé de ce qu'il jetait de la poudre sur les personnes et que les ministres qui avaient eng... trois femmes avaient esté pendus. La dicte Anne a confessé tacitement sans rien répondre.

« Inquise la dicte Claudie s'il n'est pas vray qu'on n'a que faire d'envoyer ung ministre dans ung ménage, a dict n'en savoir rien.

« Advis que bonnes censures soient faictes à toutes deux; car encore qu'il y aye heu ung ministre sorcier et ung autre paillard, cela ne peut être mis en avant. »

Ces citations suffisent pour donner une idée à nos lecteurs. Ils peuvent voir, par elles, que les cancans populaires ne manquaient pas à Genève sur les ministres. Nous nous garderons bien d'en conclure à la réalité des faits; mais ils nous suggèrent deux réflexions importantes :

1° Pourquoi Messieurs les ministres, qui ne veulent pas que l'on croie les bavardages populaires sur leur compte, acceptent-ils et propagent-ils, à son de trompe, tous ceux qui traînent dans les ruisseaux sur le clergé catholique?

2° Pourquoi ont-ils si sévèrement puni, châtié, renvoyé au bras séculier tous les auteurs de ces bavardages, pendant que le clergé catholique s'est contenté, dans tous les temps, de les mépriser?

NOTE N. — Page 110.

Nous donnons seulement quelques détails sur les catholiques invariablement fidèles à la foi.

« 26 juin 1579. Pierre Corajod, bourgeois, et sa femme ont esté appelé, d'aultant que la dicte femme est toujours obstinée à adhérer à la Papaulté, même aurayt ces jours passés receu une chaîne de patenôtres d'un prestre qui lui aurayt apporté; de quoy estant enquise, répond qu'elle ne peult vivre en ceste religion, attendu que le peuple est grand, qui croyt le contraire. Inquise si elle n'a pas reçu de patenôtres du dict prestre, dit que non, et en oultre a répondu qu'encore qu'elle en heust heu, qu'il n'en importait rien, qu'elle n'est pas de ceste religion! Advis de donner advertissement à NN. SS. comme le Consistoyre a usé de tous les moyens de quoy il a esté possible, affin de l'attirer et faire proffiter de la religion. Ce néanmoins, elle a, contre toutes admonestations persévéré en sa malice, et tâché de faire le service de la papaulté aultant qu'il lut fust possible; même, attendu que le dict prestre a esté et est entré en la famille du dict Corajod sous l'hombre d'avoir perdu son chapeau, ce pourquoi soient NN. SS. priés d'y pourvoir et n'endurer ceste pollution au milieu de l'Église et au lieu où il a plu à Dieu d'y planter sa parolle. En oultre qu'il plaise à MM. d'informer sur le tout; même du faict du dict prebstre, sçavoir s'il est vray qu'il soit venu vers la dicte femme apporter des patenôtres; ce qu'étant suffisamment vérifié, lui

plaise chastier le dict prebstre estant appréhendé, attendu même qu'il se dict citoyen de Genève. Et estant faictes remontrances au dict Corajod de ce qu'il a consenti d'entrer le dict prebstre, a dict qu'il ne sçavait que faire, et en oultre la dicte femme a respondu obstinément que quand elle demeurerayt cent ans icy qu'elle n'en fera aultre. »

« 17 novembre 1580. Claudine, fille de Martin de Lachenal, servante chez Pierre Corajod, inquise si elle ne prie pas Dieu en disant le *Pater* et l'*Ave*, a dict que l'*Angela Felice* de la maison de son maistre prie en ittalien et que lors ils s'agenoillent comme aussi les Corajod. Advis qu'il en sera remonstré à MM. que cette maison est papiste, sçavoir quant à la maîtresse, la nourrice, la servante et la mère, qui instruit ses enfants en la religion papistique. Le dict Pierre Corajod a esté appelé pour luy représenter ce faict et a dict n'en sçavoir rien; tellement que sa maison est comme une église papistique de Genève. Ce que dessus sera remonstré à NN. SS. et que le dict Corajod doit sçavoir tout ce qui se faict en sa maison. »

« 27 août 1629. A esté rapporté que M. Croison, capitaine à Seyssel avait dict en compaignie qu'il y aurait à Genève plus de cinq cents papistes, et que d'ailleurs une paysanne avait dict que depuis peu on aurait porté de Genève plus de quarante enfants à saint Urbain. Advisé que pour cela chaque pasteur veille en sa dizaine. »

« 16 juillet 1643, a esté représenté que beaucoup de gens sortent en troupe de la ville le samedi au soir, et se trouvent le dimanche aux Voirons, dont les moines disent que ceux de la ville ont donné et donnent beaucoup pour leur entretien, ce qui étant fort scandaleux a été advis d'en faire rapport à NN. SS. »

« 1er mai 1656, a été dit que plusieurs, sous prétexte de pronade aux Voirons, y vont à confesse de cette ville. » Exemple entre beaucoup d'autres, dit M. Cramer.

Quant aux catholiques à compromis et aux anciens citoyens qui, devenus protestants, gardent des regrets pour l'ancien

culte et en conservent quelques pratiques, les témoignages abondent tellement dans le seul recueil de M. Cramer, que leur transcription couvrirait les pages d'un volume. Voici quelques textes pris au hasard.

« 22 mai 1550 Jehan Achard et sa femme, aux quieulx furent faictes remonstrances à sçavoir au dict se il est de son consentement qu'elle porte et mainstient des heures papistipues... »

Jean Achard répond qu'il a fait ce qu'il a pu pour détourner sa femme de ce culte prohibé, qu'il a caché, brûlé ses heures, etc., mais qu'elle en retrouve toujours et qu'il «ne sayt qui lui en fournit tant. » Cette femme Achard « interroguée si elle ne veult pas renoncer à la messe et loys papales, dict qu'elle ne sçoyt que répondre ; » et malgré toutes les remontrances, huit jours plus tard, elle célèbre encore la fête de l'Ascension. Si elle finit par fléchir, on voit que ce n'est que par force.

30 novembre 1542. La dona Jana Bergeon, citée au Consistoire confesse : « Que Dieu a faict toutes choses, que le Dieu que les prebstres monstraient était aussi Dieu, qu'elle prie Dieu le Rédempteur et Notre Sauveur, dict l'*Ave Maria*, que son père et sa mère luy ont enseigné en latin, et le *Credo*, comme on le dysait aultreffois. » On voit que cette femme est catholique.

3 août 1553, Jehan Foltrin, entendant Ambroyes Bognet de Bourges (un étranger refugié) attaquer la messe, s'indigne, le frappe à la joue, « disant que ce n'était pas à luy de disputer de tel cas et que tous ceulx qui medient de la messe étaient meschants et que le Pape et les cardinaux sont gens de bien ; » il ajoute « qu'ils (les étrangers) sont venus icy pour l'Evangille de Jehan et pour dérobber. »

« 17 avril 1568, Claude, relaissée de Théodule, appelée pour avoir dict que le jour de Noël estait une bonne feste, et que M. Calvin et M. de Bèze l'avaient abolie... »

« 21 février 1572, Georges de Cusinens, demeurant au pont d'Arve, renvoyé par M. le lieutenant pour avoir faict les roys

derniers. Il dict qu'ayant esté convié chez Besançon à Carrouge, il fust apporté ung gâteau, qui fust parti, et que la fortune tomba sur sa femme tellement qu'elle eust la febve ; mais on ne crya : « Le roy boyt, » et que sa femme fust reyne et paya le chappon et lui six sols ; combien qu'il dysait qu'il ne voullait pas consentir et néanmoins a consenti. Remonstrances lui ont esté faictes et *a esté renvoyé à MM. quy sont priés de le chastier.* »

« 15 may 1550. Claudine, niesse de Jean Achard, confesse qu'elle a jeûné le grand vendredi et de n'avoyr pas mangé de chayr ceste semaine et que sa tante dict toujours ses heures. »

« 20 décembre 1554. La Bonifasse, remonstrée de dire et confesser la vérité si elle ne dict pas à une paoure femme avant de mourir qu'elle se recommandasse à la Vierge Marie, confesse qu'elle la réclamoyt et allors la Huguette dict : « qu'elle laissasse la Vierge Marie... » Joseph Bosson dépose estre vray que quand sa femme tyroist à la mort, il ouyt que la paoure femme se escrya, disant : « Je me recommande à Dieu et à la Vierge Marie... » Allors l'Huguette dict qu'il falloyst se recommander en ung seul Dieu et que la Vierge n'estait qu'une *charoppe ;* et sur ce, la Bonifasse dict que quand une paoure femme teddayt à la mort, l'on ne doict pas la déconforter. »

« 4 janvier 1554. La Chicaud est citée pour avoyr dépitoyé tant des festes que des messes et espère que, en bref, on les verra en ceste ville,.. et que l'on trouveroit bien encore des autels en ceste ville,.. qu'elle n'avoict que faire de cette *macquerellerie* d'évangille et qu'elle aymeroist mieulx que tous les dyables l'eussent emportée que manger chayr le vendredy. » Le reste est très-curieux, mais nous ne pouvons pas le reproduire.

18 septembre 1578. Jacques Julex étant allé à Monetier entendre un prêtre, avoue « qu'il y avait au dict Monetier beaucoup de ceulx de Genève, jusque à plus d'un cent. »

NOTE O. — Page 111.

Nous aurions à reproduire ici plusieurs des textes cités dans la note précédente ; nous y renvoyons nos lecteurs.

Voici le passage remarquable sur Berthelier.

« 20 septembre 1554, Loys Gaudis Pelletier demeurant sur le port a rapporté à M. le syndique que le dict Loys (Berthelier) a dict de telles et semblables parolles quant ung sien enfant chantoit : « Vaz, mon enfant, tu sçoyt plus de bien et es plus sage que tous ceulx de Genève. »

NOTE P. — Page 120.

« Du 15 février 1672, a esté représenté qu'il y a au Perron une maison abandonnée, savoir le *Chapeau vert;* qu'il est bien nécessaire que cette maison soit fermée, afin qu'elle ne soit la retraite de personnes mal famées. »

Même date, attentat public à la pudeur dans une maison abandonnée.

« 24 septembre 1674, a été représenté que plusieurs étrangers se plaignent des débauches des filles par les rues et allées des Rues-Basses, dont quelques-uns se sont retirés, pour éviter la tentation. Advisé de prier NN. SS. de faire publier défense de se promener ou de demeurer arrêté dans les rues dès qu'il sera nuit close. »

Le 14 janvier 1575, le Consistoire est devenu tellement impuissant devant le débordement du mal, qu'il prend un arrêté pour ne plus citer à son tribunal que les scandales publics et notoires.

Nous avons sous la main un autre texte bien plus grave, mais tellement scandaleux, que nous n'oserions le reproduire; quelque main charitable a eu la précaution de découper la page

qui le contient dans l'exemplaire de M. Cramer, appartenant à la Bibliothèque publique.

NOTE Q. — Page 121.

On peut dresser une fort curieuse statistique, à l'aide de quelques registres annexés à ceux des séances du Consistoire et conservés aux archives de Genève; c'est la statistique des excommunications prononcées par le Consistoire depuis le 27 novembre 1553.

En voici quelques résultats :

Du 27 novembre 1553 au 28 août 1554.	60
Du 29 août 1554 au 8 décembre.	22
Du 13 décembre 1554 au 9 avril 1555.	26
Du 9 avril 1555 au 28 mai suivant.	12
Du 28 mai au 27 août 1555.	27
Environ 80 par an.	
Du 27 août au 12 décembre 1555.	29
Du 12 décembre au 31 mars 1556.	29
Du 31 mars 1556 au 29 mai.	25
Du 30 mai au 28 juin 1557.	111
Environ 150 par an.	

Du 18 février 1557 au 17 février 1558, les sentences s'élèvent à 278.

« On voit, dit M. Cramer, à partir de cette époque, une « croissance marquée d'années en années, soit *que les actes qui « donnaient lieu à cette peine se multipliassent*, soit que son ef- « ficacité croissant dans l'opinion, le corps ecclésiastique cher- « chât à étendre son autorité par cette porte. »

Du 17 février 1558 au 16 février 1559.	274
Du 23 février 1559 au 28 février 1560.	304
Du 28 février 1560 au 27 février 1561.	235
Du 1er mars 1561 au 25 mai de la même année (deux mois et demi !)	94

Il faut remarquer que les habitants de la campagne sont pour une forte part dans le nombre des excommuniés, probablement parce que l'attachement à l'ancien culte y était encore plus vivace qu'à la ville.

Dans les années qui suivent, les sentences ne descendent guère au-dessous de 300 et ne s'élèvent pas au-dessus de 400. Rien d'instructif comme ces chiffres. Ils prouvent avec quel pénible labeur les réformateurs assouplissaient la population à la foi calviniste. Les cas d'immoralité abondent, et ils peuvent donner une idée de la prétendue pureté de mœurs introduite par la Réforme.

Dès le commencement du XVIIIe siècle, les sentences deviennent moins fréquentes, elles se réduisent graduellement à 50 ou 60 par an, frappant presque toutes des commerces criminels. On voit que l'arme s'émousse aux mains du Consistoire; ceux même qu'elle atteint s'en moquent et ne paraissent guère songer à s'amender. De plus, dit encore M. Cramer, on ne voit plus, dans les derniers registres, l'abstraction complète de la position sociale, qui distingue ceux du XVIe siècle, et qui faisait punir la femme du syndic et le syndic lui-même, aussi bien que leurs servantes. Un petit nombre d'hommes inscrits sur les registres de 1785 à 1791 sont citoyens ou bourgeois. On n'y voit plus la variété infinie de causes de condamnation, qui montrait, au XVIe et au XVIIe siècle, l'autorité ecclésiastique intervenant dans toute espèce d'infraction aux lois. Ici il n'est plus question que d'actes de libertinage.

Nous terminerons cette note par une observation futile en apparence, mais ne manquant pas d'intérêt. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, le Consistoire traite assez cavalièrement les membres des Conseils; il les appelle tous simplement *Messieurs*, il renvoie l'exécution de ses sentences à *Messieurs*. A partir du XVIIe siècle, il est plus respectueux; il les désigne par le titre de *nos honorés seigneurs*, puis de *nos très-honorés seigneurs*, puis enfin, *nos magnifiques seigneurs*. Il y avait progression d'un côté, comme on voit, mais il y avait décadence de l'autre.

NOTE R. — Page 225.

Après son départ de Genève, M. Lacoste se livra entièrement à la prédication. Avant de monter en chaire, il arrêtait le plan et les lignes principales de son discours avec une rare justesse de conception. Puis il s'abandonnait à l'improvisation et remplissait son canevas avec une merveilleuse sûreté de doctrine et de langage.

Toutefois, sa mobilité naturelle lui fit accepter les fonctions d'inspecteur de l'Académie de Grenoble, puis celles de vicaire général de Saint-Flour.

Il quitta bientôt cette position pour venir professer la théologie au grand séminaire de Dijon, où il a laissé les plus éminents souvenirs. C'était un professeur hors ligne. Il ne se dégoûta pas moins de ce nouveau poste et rentra dans l'Université comme inspecteur de l'Académie de Clermont.

C'est de là qu'il fut appelé par Mgr de Boisville aux fonctions de vicaire-général de son diocèse natal (Dijon), fonctions qu'il exerça encore sous l'épiscopat de Mgr Raillon, c'est-à-dire durant sept années consécutives.

A l'arrivée de Mgr Rey au siége épiscopal de Dijon, M. Lacoste, entré dans sa soixante-onzième année, se sépara volontairement de l'administration diocésaine. Il continua de prêcher et de confesser avec une grande autorité durant plus de douze ans, jusqu'à ce que l'affaiblissement de ses facultés lui fit une loi absolue du repos. Il est mort à Dijon le 13 janvier 1848.

NOTE S. — Page 229.

On conserve à la cure de Saint-Julien le portrait de Mgr Paget, au bas duquel on lit l'inscription suivante :

Josephi Mariæ Paget
Optimi præsulis optima effigies.

Diœcesim Gebennensem, dûm subvertere niteretur inimicus homo, diabolo fretus, anno à 1793 usquè ad 1800, dignus Salesii successor salutem populo quotidiè deprecabatur, crebris salutaribusque scriptis fideles, necnon sacerdotes instruere non desinens. Post devictum schisma (cui nullatenùs adhœserat nec clerus, nec populus diœcesis Gebennensis), sopitosque non tàm errores quàm furores, sedem suam Pio VII requirenti pro pace, pacis amans generosè demisit et sic Pastor bonus, Petro ut summo Pastori, religiosè confidens, anno 1801 suas mœrentes mœrens ipse commisit oves. Anno MDCCCVIII extat octogenarius.

NOTE T. — Page 271.

Nous donnons ici en substance les objections contre le projet, telles qu'elle sont extraites d'une note de M. l'avocat Balleydier, remise par lui à M. Vuarin :

1° Inconvénient de cet établissement à Genève, à cause de *l'influence qu'auraient les sœurs.*

2° Son inutilité; le bureau de bienfaisance donne des secours à tous les individus indistinctement. (Nous avons vu plus haut ce qu'il en faut penser.)

3° Il tendrait à diminuer le produit de la cueillette annuelle.

4° Enormité des frais du premier établissement, qui s'élèveraient à plus de 4000 fr. (M. Vuarin n'en demandait que 1500.)

5° Faiblesse de la population catholique, puisque sur onze cents individus qui reçoivent des secours du bureau, cent sept catholiques y participent ; ce qui compose à peu près vingt familles.

6° Facilité de se procurer à Genève, sans frais, tous les moyens d'instruction.

7° Sous le rapport religieux, MM. les curés et vicaires pourraient s'en occuper.

Il est difficile de trouver rien de plus dédaigneux.

NOTE U. — Page 280.

Nous voudrions avoir un peu de place disponible pour payer un tribut à la mémoire et aux vertus de sœur Benoît. Cette sainte fille a contribué pour une grande part au développement du Catholicisme à Genève ; son amour pour les pauvres fut une passion ; son zèle et son dévouement n'eurent point de bornes ; dès les premiers temps elle eut à surmonter toute espèce de dégoûts et d'outrages ; elle les endurait patiemment, s'estimant heureuse d'avoir quelque chose à souffrir pour le nom de Jésus-Christ. Jamais les difficultés ne la décourageaient. Son humilité était profonde et elle ne pouvait pas comprendre comment l'on faisait quelque attention à elle ; sa prière était continuelle et souvent il lui arrivait de s'oublier des heures entières devant le Saint-Sacrement ; elle avait l'amour des souffrances, cette vertu des grandes âmes, et Dieu l'en abreuva dans les dernières années de sa vie ; elle en but le calice avec joie et sans en repousser la moindre goutte. Sa mort fut à Genève un triomphe pour la religion en devenant un deuil public. Mais celui, qui la pleura plus que tous les autres, ce fut le vénérable pasteur, dont elle avait, pendant vingt-deux ans, secondé tous les efforts. Elle mourut le 5 avril 1835.

NOTE V. — Page 298.

Genève catholique possédait, avant la Réforme, sept hôpitaux, où tous les malades étaient soignés gratuitement. En 1535, le patrimoine des pauvres subit de notables modifications. Les diverses fondations furent fondues en une seule, administrée par un hospitalier, qui rendait ses comptes à l'Etat. En 1798, tous ces biens furent déclarés la propriété de la Société Economique, et le patrimoine exclusif des anciens genevois. Dès lors, les catholiques, appelés *frères cadets*, ne purent entrer en participation pour les secours avec les protestants leurs aînés.

La Bourse française était une institution spécialement destinée à secourir les protestants français résidant à Genève et les étudiants en théologie venant de Nîmes et de Montpellier.

Les revenus de la Bourse allemande se distribuaient aux luthériens. Ces divers établissements disposaient de sommes considérables, dont on ne pouvait absolument rien distraire pour le soulagements des indigents catholiques.

NOTA.

Nous devons à la bienveillance de Mgr l'évêque de St-Jean de Maurienne la rectification d'une légère erreur, qui nous a échappé dans l'histoire de la conversion de mademoiselle de Treytorens, page 348. Madame de Sieyès n'était pas supérieure du monastère du Lemenc; elle n'était même pas religieuse. Etant devenue veuve du marquis de Sieyès, écuyer du comte d'Artois, cette femme, remarquable par ses vertus, passa les dernières années de sa vie dans un appartement à la Visitation du Lémenc, au-dessus de Chambéry. C'est là, et à ce titre, qu'elle eut de fréquentes relations avec mademoiselle de Treytorens.

Il serait possible que quelques autres inexactitudes peu essentielles de ce genre nous eussent échappé; nous prions les personnes, qui seraient à même de les observer, de nous les faire connaître.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

ERRATA.

Page 111, note 7. *Au lieu de :* 1584, *lisez :* 1554.

Page 133, ligne 9. *Au lieu de :* la propagande catholique, *lisez :* la propagande protestante.

Page 139, ligne 10. *Au lieu de :* dont elle se plaignait, *lisez :* dont il se plaignait.

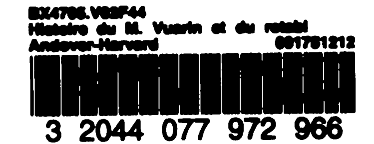
Page 298. *Au lieu de :* note U, *lisez :* note V.



INSTAURARE OMNIA IN CHRISTO



[redacted]


3 2044 077 972 966

